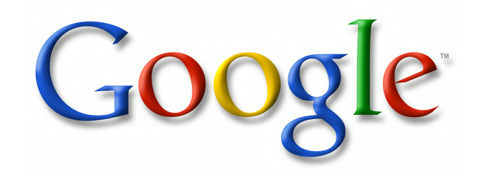
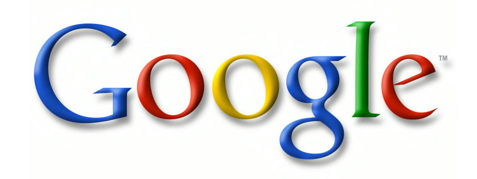





libris Ioannis Antonij
omitis de Schaffgotsch. etc.
NON
CIRCULATING
AL212.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNÉE

M. D. C. LXXXVIII.

TOME HUITIEME.



A AMSTERDAM,
Chez WOLFGANG, WAESBERGE, BOOM, & van SOMEREN.

M. D. C. LXXX[illegible]III.

AVERTISSEMENT.

On nous a donné trop tard plusieurs nouveaux Livres François, qui n'ont pu entrer dans le corps de ce VIII. Tome; ce qui nous a obligez de les mettre dans la Table, en marquant le nombre des pages, afin que le Lecteur puisse connoitre la grosseur du volume.

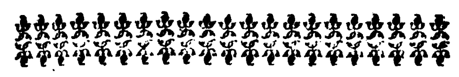
On parlera des Sentimens desinteressez sur la retraite des Pasteurs de France, *au cas que la dispute qu'on a sur ce sujet continuë.*

Le Sr. van Someren avertit le public qu'il a rimprimé la Critique Sacrée de Leight, l'Histoire des Patriarches de Heidegger, *&* *le Traité* d'Outram sur les Sacrifices.

J. le Clerc.
La Crose

TABLE DES LIVRES.

Dece VIII. Tome, & de quelques autres, imprimez cette année, ou vers la fin de la precedente.



BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE DE L'ANNE'E 1688.

JANVIER.

I.

1. *Ritratti Historici, Politici, Chronologici e Genealogici della casa Serenissima e Elettorale di* BRANDEBURGO *Parte Prima scritta con methodo Heroestorico da* GREGORIO LETI. in 4. pag. 560. A Amsterdam chez R. Roger. 1687.

L'AUTEUR de cet Ouvrage a inseré au commencement une Lettre, adressée à Messieurs les Conseillers & Ministres d'Etat de son Altesse Electorale de Brandebourg, où il expose les raisons qui l'ont porté à entreprendre cette Histoire. Il la présenta lui-même, l'ann' passée, aux Electeurs de Saxe & de Brar

bourg à qui elle est dédiée, & de qui elle fut fort bien reçuë, comme on le voit dans les Additions, qui sont à la tête du premier Volume, où l'Auteur réfute quelques bruits desavantageux qu'on avoit semez en Hollande, touchant son Livre.

Ces Additions contiennent quelques corrections, & quelques omissions touchant l'Etat présent des terres de l'Electeur de Brandebourg, la maniére de leur gouvernement, la charité des Officiers François qui sont au service de ce Prince, & qui paient le cinq pour cent de leurs gages, pour subvenir aux necessitez des autres réfugiez, & quelques autres particularitez de peu d'importance.

Pour venir à l'Ouvrage même, cette premiére Partie est divisée en sept Livres, où l'on traite principalement de l'origine, de la grandeur, des alliances & des forces de la maison de Brandebourg; mais il faut marquer tout cela un peu plus en détail, quoi qu'on n'ait pas dessein d'en faire ici un Abregé exact, mais seulement d'indiquer les matiéres qui y sont traitées, afin que ceux qui auront besoin de s'en instruire plus à fonds, sâchent où les trouver.

I. *(a)* M. Leti donne d'abord une idée générale du corps de l'Empire Germanique, qu'il compare à un Lut qui rend une très-belle harmonie, lors qu'il est bien accordé; mais qui ne peut produire qu'un son confus, quand ses cordes ne sont pas tenduës & disposés,

(a) Lib. I. p. 1.

posées, comme elles doivent l'être. Il passe en suite à la Maison de Brandebourg, dont il fait l'éloge & l'histoire Généalogique, depuis l'an DCCCCXXIII. que *Sifroi Comte de Ringelheim*, fut fait Gouverneur de la ville de Brandebourg, par l'Empereur Henri I. jusqu'à l'an M. DC. XL. que George Guillaume, pere de l'Electeur d'aujourdui, mourut. Avant que la Maison Electorale d'à present parvint à cette dignité, il y avoit déja eu 28. Margraves & 23. Electeurs de Brandebourg. Le premier Electeur de cette famille a été *Frideric* VI. *Burgrave de Nuremberg*, de l'ancienne famille des Comtes de *Hoenzolleren*, qui reçut l'Electorat de l'Empereur *Sigismond* en M. CCCC. XV. L'Electeur d'aujourdui est le onziéme de cette Maison, qui, selon toutes les apparences, joüira long-tems de l'Electorat, à cause du nombre des Princes qu'il y a à present. L'Auteur joint à cela la Généalogie de quelques branches de la même Maison, qui sont éteintes, & celle de la Maison d'Anspach. On doit encore avertir le Lecteur, qu'on ne s'attache pas simplement à la Généalogie & aux Alliances, mais qu'on donne en même tems un Abregé d'histoire des Princes de la Maison de Brandebourg, dont on n'oublie pas de marquer les caracteres les plus particuliers, autant qu'on les a pû savoir.

II. a Le second Livre traite des Etats de l'Electeur de Brandebourg, où l'on peut voir une description des Seigneuries & des villes

A a qu'il

a *Pag.* 65. *Lib.* II.

qu'il possede, & la maniére dont il est arrivé à la grandeur où il est aujourdui. On traite au long de la fertilité du païs, de la Religion, des habitans, de la Noblesse, de leur maniére de vivre, des Loix, sous lesquelles ils sont gouvernez, & de leur nombre. L'Auteur croit que S.A.E. de Brandebourg a dans tous ses Etats deux-cents-cinquante mille hommes capables de porter les armes, & environ deux millions d'ames; & que ses revenus montent jusqu'à seize millions de livres, quoi qu'il avouë qu'on ne peut savoir exactement ni l'un, ni l'autre. Mais il est certain qu'il dépense plus lui seul que les Ducs de Savoie, de Florence, de Mantouë, de Parme & de Modene tout à la fois.

III. a Il y a de l'apparence que les Etats de ce Prince ce peupleront toûjours davantage, soit à cause de la douceur du Gouvernement, soit à cause de la maniére dont il a reçu les François refugiez. C'est ce que M. Leti décrit au long, dans son troisiéme Livre, où l'on trouvera la déclaration du Roi de France, par laquelle il a révoqué l'Edit de Nantes, & l'Edit de l'Electeur de Brandebourg, par lequel il a fait de grands avantages aux François Protestans, qui voudroient se retirer dans ses terres. Ainsi il arrive que

Sæpe premente Deo, fert Deus alter opem.

L'Auteur fait à cette occasion un b Parallele entre ces deux Princes, & il n'est pas difficile à deviner lequel des deux lui paroît agir plus

a *Lib. III. p.* 129. b *p.* 164.

plus conformément à l'Evangile. Il rapporte les bienfaits & les établissemens, dont les François sont redevables à S. A. E. & les exorte à s'appliquer plûtôt à vanter sa génerosité, qu'à écrire des satires contre ceux qui les ont persecutez. Il leur donne encore plusieurs autres avis très-utiles, pour s'attirer l'amitié des peuples chez qui ils sont réfugiez.

IV. a Comme l'Electorat a demeuré constamment dans la Maison de Brandebourg depuis l'an DCCCCXCIX, l'Auteur prend occasion de là de traiter de l'origine, des droits & des prérogatives des Electeurs. Il parle au long de leur dignité, & fait voir qu'il est de l'interêt de l'Empire de l'aggrandir autant que les Papes ont fait celle des Cardinaux, qui est en soi même de beaucoup inferieure à la dignité des Electeurs. Il rapporte à cette occasion l'accord, que le Cardinal de Hesse fit avec S. A. E. de B. par lequel ce Cardinal promit d'en user avec lui, comme il auroit fait avec une Tête couronnée, c'est à dire, de lui donner la main, lors qu'ils se rencontreroient dans un lieu tiers, & dans sa propre maison; l'Electeur promettant aussi de son côté de donner la droite au Cardinal, lors que ce dernier lui rendroit visite. Il y a encore ici les Actes d'un Traité fait par le même Prince avec le Duc de Savoie, par lequel ce dernier déclare n'avoir jamais prétendu avoir le pas sur les Electeurs, & promet de recevoir leurs Ambassadeurs comme ceux des Têtes couron-

a *Lib. IV. p.* 193.

nées, pourvû qu'ils le traittent d'Altesse Roiale, & fassent la même chose aux siens. Enfin l'on voit la résolution des principales questions que l'on fait touchant les Electeurs, le Roi des Romains, le Vicariat du S. Empire, les Vicaires des Electeurs, la maniére d'élire l'Empereur, & de tenir les Dietes &c.

V. *a* Après avoir fait quelques réflexions sur les Princes de l'Empire d'Allemagne, qui sont Ecclesiastiques & Laïques, on rapporte dans le cinquiéme Livre quantité d'actions courageuses des Princes de la Maison de Brandebourg, & l'on fait voir que ce sont les armes qui l'ont rendu puissante. On joint à cela diverses réflexions sur quelques endroits de la vie de S. A. E. d'aujourdui, & particuliérement sur la derniére guerre qu'elle a euë avec les Suedois, dont on parlera plus au long, en faisant l'extrait de la seconde Partie. L'Auteur décrit en cette rencontre ses forces & terrestres & maritimes, par où l'on voit que ce Prince est en état de conserver d'aussi vastes Etats que le sont les siens, contre qui que ce soit qui les attaque. On trouve par tout les loüanges de S. A. E. & l'Auteur témoigne en toute occasion, qu'il regarde ce grand Prince du même œuil que le peuple Romain regardoit Auguste, & qu'il croit qu'on peut dire de lui, comme on disoit de cet Empereur:

Hunc Latiis ducibus, hunc Grajis anteferendum.

VI.

a *Lib. V. p. 257.*

VI. a Comme chacun imite ceux que la Providence lui a donnez pour Maîtres, il ne faut pas douter que les Ministres & les Officiers de S. A. E. ne s'attachent à imiter ses vertus, autant que l'état où ils se trouvent, le peut permettre. Et c'est aussi ce que l'on apprend dans l'Etat présent de la Cour de Brandebourg, que M. Leti donne dans son sixiéme Livre. On y peut remarquer l'abondance de la Langue Italienne, qui a fourni à l'Auteur une infinité de termes, pour loüer diversement toutes les personnes un peu distinguées de la Cour de S. A. E. On y voit en même tems leurs charges & leurs dignitez, plus exactement qu'on ne trouve ordinairement ces sortes de choses dans les *Etats des Cours de l'Europe*. Comme l'Auteur n'a pas seulement égard au siecle où nous vivons, & aux personnes qui sont dans les lieux qu'il décrit, mais qu'il veut instruire & les Etrangers, & la Posterité. Il entre en un très-grand détail dans toutes ses descriptions. Il n'y a personne qui ait quelque lecture des Anciens, qui ne souhaitât que les Historiens Grecs & Romains en eussent autant fait; parce que faute de connoître ces particularitez, il y a une infinité d'endroits dans leurs Histoires que nous n'entendons point. S'ils avoient causé par là quelque dégoût à ceux qui savoient ces minuties, parce qu'ils écrivoient dans le tems même où elles étoient en usage; toute la posterité, qui ne les peut apprendre que par l'Histoire, les

a *Lib. VI. p. 329.*

combleroit aujourdui de loüanges. S'il arrivoit quelque grand changement dans les lieux, dont l'Auteur a fait l'Histoire (comme sans doute il en arrivera, les choses humaines changeant necessairement) on trouveroit dans ses Livres de quoi s'instruire de bien des choses, que l'on ignoreroit autrement, & dont le peu de connoissance causeroit, dans les siecles à venir, une étrange obscurité dans l'Histoire du nôtre. On dit qu'un celebre Auteur Protestant du siecle passé avoit décrit avec beaucoup de soin les céremonies de la Messe, dans la pensée que la Réformation venant à prévaloir par tout, la posterité ne pourroit être instruite de ces céremonies que par le moyen de son histoire.

VII. a On trouvera peut-être quelque jour les mêmes avantages dans ce qui est contenu dans le septiéme, & dernier Livre de cette premiére Partie, où l'Auteur décrit au long la reception que l'on fit il y a deux ans à Berlin au Landgrave Serenissime de Hesse-Cassel, à quoi il a joint la Généalogie de cette Maison, & l'Etat présent de la Cour du Landgrave.

Enfin l'on trouve une traduction Italienne du Panegyrique François de S. A. E. composé, il y a quatre ou cinq ans par M. *Abbadie* Ministre de l'Eglise Françoise à Berlin, & imprimé en Hollande in 4. Si quelcun entreprenoit de le remettre en François sur cette Version, où l'on a pris autant de liberté que le genie de

a *Lib. VII. p.* 409.

de la Langue Italienne, & la difference qu'il y a entre elle & la Françoise le demande, il auroit peut-être plus de peine à le faire, que l'Auteur n'en a eu à le composer. Les loüanges Françoises sont froides, en comparaison des Italiennes; parce que les Italiens appellent dans leur Langue † *seccagine*, ce que nous appellons *chasteté* dans la nôtre.

2. *Rittratti Historici* &c. P.2. p.544.

Il y a au devant de cette Partie des Additions, comme au devant de la premiére. Ces Additions contiennent principalement trois choses. La premiére est l'établissement d'un nouvel Ordre de Chevalerie fait en 1665. par le défunt Prince Electoral *Charles Emile*, & dont M. le Prince Electoral d'aujourdui fut fait Grand-Maître. Cet Ordre s'appelle *l'Ordre de la génerosité*, & la marque en est une Croix, qui n'est pas fort differente de celle de Malte. On en peut voir les regles dans l'Auteur. La seconde chose remarquable, c'est un abregé de la vie de M. *le Marêchal de Schomberg*, qui est présentement en Brandebourg, & qui a été fait Gouverneur de Prusse, premier Ministre d'Etat, Lieutenant Colonel des Mousquetaires & des Grenadiers François à cheval, & Général en Chef des armées de son A. E. On voit ici de quelle sorte ce grand Capitaine a eu, dès son enfance, les inclinations guerriéres, la réputation qu'il acquit étant au service des Provinces Unies, sous le Prince Frideric Henri, la faveur, où il étoit sous le

† *C'est à dire* secheresse *&* sterilité.

Prince Guillaume son fils, & comment il passa en suite au service de la France, où il fut bien-tôt en une très-grande estime. De là il partit, comme on croit, par un ordre secret de la Cour, pour aller commander l'armée de Portugal contre les Espagnols, à qui il fit bien-tôt perdre l'esperance de s'assujettir ce Roiaume, quoi qu'ils eussent jugé auparavant ce dessein très-facile à executer. L'Espagne fut obligée de faire la paix avec le Portugal en 1668. & de reconnoître la maison de Bragance, comme legitime héritiére de la Couronne. On fut si bien persuadé en Portugal que ces heureux succès étoient dûs uniquement à la prudence & à la valeur de M. de Schomberg, que tout Protestant qu'il est, il fut déclaré Duc & Pair du Roiaume, & obtint une pension de quatre mille livres par mois, dont il jouït encore à présent. Ensuite aiant commandé, avec le même bonheur, en 1672. les armées de France en Catalogne, il fut honoré du bâton de Maréchal de France trois ans après, le 30. de Juillet 1675. quoi que depuis ce tems-là on éloignât les Protestans des emplois. Il ne falloit pas un mérite ordinaire, pour contrebalancer l'envie de gagner le Paradis, en maltraitant ce qu'on appelle l'Hérésie, & si celui de M. de Schomberg n'avoit été tout singulier, il n'auroit pu obtenir à l'âge de soixante & dix ans la liberté de sortir de France, après la ruïne des Eglises Réformées de ce païs-là. On le lui permit par une grace particuliére, mais à condition qu'il se retirât en Portugal,

où l'Inquisition ne lui accorda que la liberté de prier Dieu en son Cabinet. Mais à peine y avoit-il demeuré un an, qu'il obtint la liberté de se retirer en Allemagne, où il arriva le Printems passé, après avoir vu l'Angleterre & la Hollande. L'Auteur rapporte le favorable accueuil que lui a fait son A. E. de B. & donne à sa pieté les loüanges qu'elle mérite; après quoi il passe à la troisiéme chose, qui est remarquable dans ces Additions, savoir à quelques évenemens de l'année 1687. dont on parlera à la fin de cet Extrait.

I. La Seconde partie de cette Histoire, est divisée en huit livres; les six premiers contiennent la vie de son A. E. de Brandebourg, dont on donnera ici un petit Abregé, parce que personne ne l'a encore écrite, & que quoique toute l'Europe soit pleine du bruit des grandes actions de ce Prince, il y a beaucoup de gens qui n'en savent point les particularitez.

FRIDERIC GUILLAUME, Electeur de Brandebourg, nâquit en 1620. le 5. de Fevrier à *Coln sur la Sprébe*. Comme les inclinations dominantes paroissent de bonne heure, on vit dès la premiére enfance de ce Prince, des marques de ce qu'il seroit un jour, par le plaisir qu'il prenoit à regarder des combats en peinture, par l'application qu'il apportoit à apprendre ses exercices, & par le divertissement qu'il prenoit à aller à la chasse, que les anciens Persans, ainsi que l'Auteur le remarque, après Xenophon, regardoient comme

un apprentissage de la guerre. Il n'avoit qu'onze ans, lors que *Gustave Adolfe* entra en Allemagne ; & l'Electeur son Pere aiant été obligé de lever des troupes pour défendre ses Etats, ce jeune Prince bruloit déja d'envie de voir l'armée, mais on ne trouva pas à propos de le satisfaire. On remarquoit en lui, ce que l'on ne manque guére de voir dans les génies extraordinaires, dont un Poëte a fort bien dit:

Ingenium cœleste, suisque velocius annis
Non fert damnosa tædia longa mora.

Ce Prince croioit enfin satisfaire son envie l'an 1639. lors qu'une fâcheuse maladie, que l'on jugeoit même mortelle, le retint au lit malgré lui : mais le Ciel, qui le réservoit aux grandes choses que l'on dira dans la suite, lui rendit la santé, contre l'esperance des Medecins.

George Guillaume son Pere, étant mort l'année suivante, après avoir fait la paix avec les Suedois, qui lui rendirent quelques places qu'ils lui avoient prises, *Frideric Guillaume*, en recevant la dignité Electorale, prit en main les rénes de l'Etat. Après avoir envoié & reçu les Ambassades ordinaires en ces occasions, il alla en 1641. en persõne à la Diéte de Ratisbone, où l'on conclut que l'on observeroit desormais inviolablement le Traité de Passau fait en 1555. pour la sureté de la Religion Protestante, & qu'on regleroit dans une negotiation particu-

liére

liére les affaires du Palatinat, l'Electeur Palatin aiant été exclus jusqu'alors, par l'Empereur, de tous les Traitez. On avoit cru d'abord que le nouvel Electeur de Brandebourg ne chercheroit que l'occasion de faire la guerre, qui ne lui pouvoit pas manquer alors, *Bannière* Général de Suede, étant en état de donner bien de la peine aux Imperiaux. Aussi les deux partis recherchérent-ils l'alliance de nôtre Electeur avec beaucoup d'empressement, & en effet il est sans doute, qu'il auroit fait pencher la balance du côté auquel il se seroit joint. Cependant il aima mieux travailler à la paix de l'Allemagne, que de contribuër à la continuation d'une malheureuse guerre, qui la ruïnoit entiérement.

Enfin on crut l'an 1644. que l'orgueuil des Suedois enflez par les victoires de *Torstenson*, leur Général, engageroit nécessairement l'Electeur à prendre les armes, parce qu'ils menaçoient ouvertement le Danemarc, & qu'ils étoient dans le Holstein avec une puissante armée, mais un accommodement qui survint, l'empêcha de se mettre en Campagne. Au lieu d'appareils de guerre, on ne vit en Brandebourg que des fêtes & des réjouïssances, à cause du mariage de la Princesse *Louïse Charlotte* sœur de nôtre Electeur, célebré en 1645. & celui de l'Electeur lui-méme en 1647. avec Louïse fille de *Frideric Henri* Prince d'Orange.

Cette même année fut remarquable par les pertes & la prison de Charles I. Roi d'Angleterre, & par la fameuse rebellion de *Massanel* dans

dans le Roiaume de Naples. En ce tems là l'Electeur de Brandebourg avoit un démêlé avec *Wolfgang Guillaume* Duc de Neubourg, pour la succession de *Jean Guillaume* Duc de Cleves & de Juliers, que chacun prétendoit lui appartenir. Cela avoit obligé les deux prétendans de mettre quelques troupes en campagne, & l'Electeur avoit déja remporté quelques avantages, lors que l'on fit un Traité provisionel, par lequel, en attendant qu'on s'accõmodât tout à fait, l'Electeur auroit Cleves, le Comté de la Marche & de Ravensberg; & le Duc de Neubourg les Duchez de Juliers & de Bergues, & la Seigneurie de Ravenstein.

Cependant on conclut la paix en 1648. entre l'Empire & la Suede, par laquelle l'Electeur fut déclaré possesseur legitime de l'Evêché d'Alberstat & de ses dépendances, des Evêchez de Minden & de Camin, de l'Archevêché de Magdebourg, & de la Pomeranie Ulterieure. Le Pape Innocent X. ne put souffrir que l'on donnât des Evêchez à un Prince Protestant, & fulmina une Bulle, contre les articles de la paix de Westfalie, par lesquels on ôtoit quelque chose aux Ecclesiastiques Romains, pour le donner à des Princes Protestans; mais ces derniers peu épouvantez des menaces du Pape, se mirent, le plûtôt qu'ils purent, en possession de ce que le Traité de paix leur accordoit. Cependant l'Electeur ne jouïssoit pas d'une entiére paix dans le tems que le reste de l'Allemagne commençoit à la goûter avec joie, aprés une longue & fâcheuse guerre.

guerre. Les difficultez, qu'il avoit euës avec le Duc de Neubourg, recommencérent, mais elles furent bien-tôt suspenduës par un autre Traité provisionel, par lequel on accordoit encore quelques places à l'Electeur. On ne put pas si facilement accommoder les démêlez qui restoient entre la Suede & ce Prince, touchant la Pomeranie, parce qu'il n'avoit pas été mis en possession de tout ce qui lui avoit été adjugé par le Traité de paix. La Reine de Suede eut beaucoup de peine à faire recevoir dans la Diete de 1652. les Ambassadeurs, qu'elle y envoïoit en qualité de Duchesse de Pomeranie, parce que l'Electeur s'opposoit à leur reception, jusqu'à ce que cette Couronne lui eût donné satisfaction. On les reçut néanmoins, en écrivant à la Reine que l'on en usoit ainsi, dans l'esperance que de son côté, elle n'apporteroit aucun retardement à l'entiére execution du Traité de Westfalie.

Peu de tems après, la Reine Christine remit la Couronne de Suede à son Cousin *Charles Gustave*, qui fit d'abord une ligue secrete avec Cromwel, dont le dessein, selon l'Auteur, étoit d'établir par tout la Religion, ou Lutherienne, ou Calviniste, & de rendre l'Angleterre & la Suede arbitres de l'Europe. Quoi que cette ligue donnât quelque jalousie à l'Electeur, il ne laissa pas d'inviter le Roi de Suede à être parrain, avec la ville d'Amsterdam, d'un fils qui lui étoit né au commencement de Fevrier 1654. On envoia, pour célé-

brer cette cérémonie, d'Amsterdam à Berlin, *Jean Huydekooper* Seigneur de *Maarseveen* Bourgmestre de cette ville & Pere de celui qui soûtient encore aujourdui cette dignité avec tant de prudence & de réputation.

Dès le commencement de l'année suivante 1655. Charles Gustave déclara la guerre à la Pologne, ce qui obligea l'Electeur de se mettre en campagne, non pour soûtenir directement la Pologne, mais pour mettre à couvert ses Etats de Prusse, & pour observer la conduite de la Suede. Mais Charles Gustave remporta en si peu de tems de si grans avantages sur les Polonois, que l'Electeur crut qu'il lui seroit avantageux de s'unir à ce Prince, qui lui promettoit de lui donner satisfaction touchant ses prétensions sur la Pomeranie & la Prusse. Le Roi & l'Electeur unis ensemble, en 1656. gagnérent la fameuse bataille de Varsovie, qui dura trois jours, & se rendirent maîtres de presque toute la Pologne, quoi que soûtenuë par les troupes de l'Empereur & des Tartares, & secouruë d'argent par le Pape Alexandre VII.

Cependant Frideric III. Roi de Danemarc, jaloux de la fortune des Suedois, & les voiant occupez en Pologne, se jetta en 1657. sur le Duché de Breme, afin de faire diversion. Il en vint effectivement à bout, mais Charles Gustave outré de dépit d'être obligé de quitter la Pologne, dont il venoit de se rendre maître, revint avec son armée victorieuse, battit celle de Danemarc, & se saisit de l'Ile

de

de *Funen*, où il se rendit en passant sur la glace avec son armée en 1658. par une témerité, qui ne pouvoit être excusée que par le bonheur dont elle fut suivie. Il surprit l'armée de Frideric, qui se rendit d'abord, & donna une si grande terreur à ce Prince, qu'il le contraignit de faire avec lui un Traité fort desavantageux. Mais comme il fut retourné contre la Pologne, les Danois, honteux d'avoir plié si promptement, reprirent les armes, & obligérent Charles Gustave d'abandonner encore une fois les Polonois. Il revint en colere & mit le siége devant Coppenhague même en 1659. & auroit, à cette fois, entiérement dépouillé le Roi de Danemarc, si l'Electeur, aiant fait une ligue avec divers Princes d'Allemagne & les Etats Généraux des Provinces Unies, ne se fût déclaré pour le plus foible. La flotte de Hollande mit en fuite celle de Suede, & les troupes de l'Electeur jointes à celles de Danemarc battirent par terre l'armée de Charles Gustave, quelques places qu'il avoit prises se soulevérent, Coppenhague enfin se défendit vigoureusement, & tout cela obligea ce Prince de se retirer & d'écouter des propositions de Paix. On croit qu'il mourut de regret, le 23. de Fevrier de l'an 1660. de s'être vu arracher d'entre les mains la conquête de la Pologne & du Danemarc. Cette mort rendit la paix au Nord, dont il n'auroit pu jouïr longtems pendant la vie d'un Prince aussi remuant que Charles Gustave, dont le courage se trouvoit soûtenu par les meilleures troupes

de

de l'Europe. Pour l'Electeur de Brandebourg, il commença dès lors à posseder en souveraineté la Prusse Ducale, qui avoit été dépendante de la Pologne, & les Etats le reconnurent solennellement pour leur Souverain, à Konigsberg en 1663.

Les Princes de l'Europe étant alors en paix les uns avec les autres, le Grand Vizir *Cuprugli* entra en Hongrie, où il prit Neuhauzel & quelques autres places considerables. Il menaçoit ouvertement l'Empire, & il auroit sans doute donné bien de la peine à l'Allemagne, sans les grands secours qu'on envoia de toutes parts à l'Empereur, & particuliérement sans celui de Brandebourg, qui consistoit en quatre mille fantassins, & deux mille chevaux. Cuprugli aiant été battu au passage de la riviére de *Raab*, l'Empereur fut bien-tôt délivré de la terreur des armes Ottomanes, par une trêve qui se fit en 1664. Peu de tems après l'Angleterre déclara la guerre à la Hollande, dont on trouvera quelques-uns des évenemens au commencement du IV. Tome de cette *Bibliotheque*. Pendant que l'Electeur travailloit à porter à la paix ces deux Puissances, sans prendre le parti ni de l'une, ni de l'autre, l'Evêque de Munster, qui avoit plus d'inclination pour l'épée que pour la Mitre, déclara la guerre aux Provinces Unies, en 1666. L'Electeur voulut accommoder ce different, mais comme il vit que l'humeur guerriére de l'Evêque l'empêchoit d'entrer dans aucune negotiation, pendant que l'on n'emploioit que

des paroles pour l'y porter, S. A. E. se mit en campagne & se déclara pour les Hollandois. Cela ne servit pas peu à hâter la paix entre le Roi d'Angleterre, les Provinces Unies, & l'Evêque de Munster, qui se conclut en fin à Breda en 1667. Cependant l'Electeur ne perdit pas son tems, parce qu'avec cette même armée qui reduisit l'Evêque de Munster à parler de la paix, il obligea la ville de Magdebourg à rendre hommage à Auguste Duc de Saxe, & à lui comme à l'héritier de ce Prince, au lieu que cette ville n'avoit point encore voulu le reconnoître, depuis la paix de Munster. Cette même année, la mort de l'Electrice diminua beaucoup la joye, qu'on pouvoit avoir à Berlin, de ce bon succès.

L'Auteur emploie le reste de ce *Livre* à raconter de quelle sorte le Prince de Toscane étant arrivé à Berlin en 1669. ne put obtenir que l'Electeur lui donnât la main chez lui, & s'applique à montrer qu'en effet S. A. E. n'y étoit point obligée. On trouvera en cet endroit diverses réflexions sur cette matiere.

II. *a* Depuis l'année 1671. les Etats Géneraux s'étant apperçus que la France les menaçoit, par les avis qu'ils en avoient reçus de divers de leurs Ambassadeurs, & par les préparatifs de guerre que le Roi faisoit, penserent à faire un Traité avec l'Electeur de Brandebourg, pour s'assurer de son secours, en cas de besoin. Ils le conclurent au commencement de l'année 1672. & l'on en peut voir dans nôtre Auteur les arti-

a. *Lib.* II. p. 65.

articles tout au long. Le Traité étoit à peine conclu, que la France tomba avec toutes ses forces sur les Provinces Unies, & y fit les progrès que tout le monde sait, sans donner le tems aux Etats Generaux d'effectuer ce qu'ils avoient promis à l'Electeur, par le Traité qu'ils venoient de faire avec lui, & sans qu'il pût prévenir par son secours, une tempête si prompte & si terrible. Cela causa quelque mesintelligence entre ces Puissances, à l'occasion de quoi S. A. E. fit ecrire une Lettre aux Etats, que l'Auteur à inserée dans son Ouvrage, & qui dissipe les soupçons que quelques-uns avoient conçus contre ce Prince, comme s'il ne se fut pas acquité de ses promesses. Cependant le Maréchal de Turenne aiant fait quelque ravage sur les terres de Brandeboug en 1673. l'Electeur s'avança avec vint-mille fantassins & sept-mille chevaux, à dessein de lui donner bataille : mais Turenne aïant eu le vent de cette marche, se retira, quoi que son armée ne fût pas moins forte que celle de Brandebourg. Il ne fut pas possible de l'attirer à un combat; & les troupes de l'Empereur qui s'étoient avancées, & jointes, malgré Turenne, à celles de l'Electeur, au lieu de seconder le courage de ce Prince, empêcherent, par une politique assez extraordinaire, qu'on ne se mît en état de reduire l'armée de France à de grandes extrémitez. Il auroit été à souhaiter pour le bien des Confederez que l'Electeur eût eu le commandement absolu de toutes leurs troupes, puis que les Géneraux

néraux Imperiaux, étant toûjours d'un avis contraire au sien, empêcherent qu'on ne pût rien executer de considerable. C'est ce qui obligea l'Electeur à écouter les propositions, qu'on lui faisoit du côté de la France & à conclure enfin un Traité avec elle, dont on peut voir ici les conditions. *a* Cet accord excita les murmures des Alliez & particulierement des Hollandois, ce qui obligea l'Electeur à publier un Manifeste, où il montra, qu'il ne s'étoit détaché de la confederation, que parce que les confédérez avoient eux mémes enfraint l'Alliance qu'il avoit faite avec eux, en six articles considerables, que l'Auteur rapporte. *b*

Le Roi de France, s'étant ainsi mis à couvert du côté d'un si rédoutable adversaire, entreprit le Siege de Mastricht qu'il emporta en moins de trois semaines. Cette perte augmenta encore les murmures des Conféderez contre l'Electeur, mais nôtre Historien fait voir que ce Prince eut raison dans le fonds de se retirer, parceque les Alliez le voiant engagé ne s'émouvoient pas assez, dans l'esperance qu'il pourroit lui seul arrêter les progrés des François. Cette retraite obligea les Conféderez à faire de plus grands efforts, & à prendre des mesures plus justes. La France même negligea à cause de cela, de renforcer ses armées, autant qu'il l'auroit fallu, pour batre les troupes alliées, même en cas que celles de l'Electeur s'y rejoignissent. Ces deux choses firent que

a p. 81. *b* p. 83.

que S. A. E. s'étant remise en campagne avec une armée de vint-mille hommes, & s'étant déclarée contre la France, cette démarche fit un trés-bon effet pour les Alliez. Ce Prince partit de Berlin le 13. de Juillet 1674. à dessein de joindre son armée à celle des Etats, commandée par S. A. M. le Prince d'Orange qui avoit en tête feu M. le Prince de Condé. Lors que ce dernier eut eu avis de ce dessein, il crut qu'il falloit tout hazarder, plûtôt que de permettre la jonction de ces deux armées,& c'est ce qui le fit résoudre à donner bataille à M. le Prince d'Orange, qui de son côté la reçut le 11. d'Août, avec tout le courage & toute la prudence qu'on pouvoit attendre de lui.

Cependant la France, qui craignoit dautant plus l'union des troupes de Brandebourg & des Etats, qu'elle avoit vu que la seule armée des Provinces Unies avoit été capable de faire tête à celle du Prince de Condé ; La France, dis je, fit intervenir les Suedois, qui commencerent à reprocher à l'Electeur qu'il avoit fait avec les Hollandois le Traité dont on vient de parler, sans en faire part au Roi de Suede, qui avoit offert sa mediation aux Parties interéssées, & qui prétendoit que l'Electeur étoit convenu de ne faire aucune ligue, sans la participation de ce Prince, mais de travailler d'un commun accord à la paix de l'Europe,en demeurant dans la neutralité.On avoit envoié de France à Stokolm le Marquis de Feuquieres, qui n'oublia rien pour irriter la Suede contre l'Electeur, & pour le faire

passer

passer pour un infracteur des Traitez, quoi qu'il n'eût jamais promis de ne point se mettre en campagne pour défendre l'Empire, en cas qu'il fût attaqué, comme il l'étoit alors par la France, ainsi que les Ministres de S.A.E. le représentoient.

L'Electeur aiant joint l'armée Imperiale, & s'étant rendu prés de Strasbourg, chercha tous les moiens de donner bataille au Marêchal de Turenne, qui emploia toute son adresse pour l'éviter. Il se retrancha d'abord à Marlenheim en Alsace, & en suite se voiant trop pressé par l'Electeur, qui s'approchoit toûjours, & qui avoit envoié le Géneral *Dorffling* avec 5000. chevaux, pour reconnoître le camp du Marêchal, ce dernier se retira la nuit à *Eswiler* & à *Wilsen* par la riviére de *Son*, où il se retrancha encore mieux que devant. L'armée des Confederez reprit *Wasselheim*, château que Turenne avoit pris peu de tems auparavant à ceux de Strasbourg, & remporta ensuite quelque avantage sur lui, dans un Combat qui se donna entre une partie des deux armées, au commencement de Janvier en 1675. près de *Colmar*, & où les Confederez eurent le champ de bataille.

La France se trouvant plus pressée, qu'elle n'avoit cru le devoir être, convoca le Ban & l'Arriére-Ban, mais sans grand succès de ce côté-là. Elle reüssit bien mieux dans le dessein qu'elle avoit de faire remuer les Suedois en Pomeranie, & rappeller ainsi l'Electeur de Brandebourg à la défense de ses propres Etats.

En effet il y revint, après avoir passé par la Hollande, pour engager les Etats Généraux à se déclarer contre la Suede, & il conclut avec eux une ligue plus étroite que la précedente, où le Roi de Danemarc & les Princes de la maison de Lunebourg entrérent aussi. Cependant les Suedois commandez par le Général *Wrangel*, s'étoient saisis de quelques places, qu'ils avoient fortifiées du mieux qu'ils avoient pu, particuliérement *Brandebourg*, *Havelberg* & *Ratenovv*. L'Electeur résolut d'attaquer cette derniére place, importante par sa situation, étant dans le milieu de la Marche de Brandebourg, & éloignée de Berlin, seulement de 11. lieuës d'Allemagne.

Il se mit en marche le 23. de Juin, à la tête d'une armée de quinze mille hommes, avec tant d'ordre & de diligence, qu'il fut aux portes de la ville, avant que les Suedois eussent eu aucun avis de sa marche. Il la fit attaquer si vigoureusement qu'elle fut prise d'emblée, quoi que le Colonel *Vangelin*, qui étoit dedans, fit toute la resistance possible. Cette prise fut d'une grande conséquence à l'Electeur, parce qu'il rompit la communication qu'un corps d'armée des Suedois, qui étoit à Havelberg, avoit par le moien de Ratenovv avec le reste de leurs troupes qui étoient à Brandebourg.

L'Electeur averti que l'armée Suedoise marchoit vers la Pomeranie, fit quelques détachemens pour aller rompre les chemins dans les endroits, par lesquels il jugeoit qu'elle

devoit

devoit passer. Cependant il se mit à la suivre le 25. mais comme elle avoit eu avis de sa marche, elle se retiroit avec assez de diligence, de sorte que l'Electeur ne put atteindre que l'Arriére-garde, qu'il mit en desordre & à qui il ôta quelque bêtail qu'elle emmenoit. Mais Wrangel aiant promptement passé une petite riviére, se campa au delà, où il ne fut pas possible de l'attaquer à cause des pluïes excessives, qui grossirent la riviére. Ensuite toute l'armée Suedoise s'étant remise en marche, pour aller à Forbellin le 27. du mois, l'Electeur la fit suivre par un détachement de Cavallerie commandé par le *Landgrave de Hombourg*, qui l'incommoda extrémement, & qui donna le tems à l'Electeur de s'avancer, avec le reste de l'armée qui avoit pu suivre. Les Suedois harassez, & voiant qu'il n'étoit pas possible d'éviter le combat, se mirent en bataille, dans un poste assez avantageux, le lendemain, près d'un village nommé Hackemberg à trois lieuës de Forbellin. Les Généraux de l'Electeur hésitoient s'ils devoient accepter la bataille, parce que les Suedois, qui avoient sept-mille fantassins, & cinq-mille chevaux, étoient beaucoup plus forts, & très-bien postez. Cependant l'Electeur passa par dessus toutes ces considérations, & fit attaquer l'ennemi avec tant d'impetuosité, qu'en cinq heures de combat, il fit plier l'armée Suedoise, après lui avoir tué plus de deux mille hommes, outre 200. prisonniers & 1300. blessez. Dès que le Général Suedois s'apperçut que

ſes gens plioient, il fit battre la retraite, & marcha en aſſez bon ordre du côté de Forbellin, à la faveur d'un marais qu'il avoit eu à ſa gauche, pendant le combat. Mais il ne put ſauver ſix pieces de Canon, les munitions de guerre & le bagage, dont les troupes de l'Electeur ſe ſaiſirent le lendemain. On pourra lire les autres particularitez dans nôtre Auteur, où l'on verra que la maniére dont S. A. E. expoſa ſa perſonne, fut l'une des principales cauſes de la victoire.

Dès lors les Suedois, n'étant plus capables de faire tête à l'Electeur, ne ſe défendirent qu'en ſe retirant, & brulant tous les lieux qu'ils abandonnoient, & ce Prince eut la gloire de les avoir chaſſez de ſes Etats en ſept jours, quoi qu'ils y euſſent pris diverſes places. Il continua le reſte de l'année à les pouſſer toûjours plus loin, & à leur prendre diverſes places dans la Pomeranie, après s'être abouché avec le Roi de Danemarc, & avoir fait de nouveaux Traitez avec lui. Lors qu'il l'eut quitté il marcha contre *Wolgaſt*, ville de la Pomeranie citérieure, & ſituée près de l'embouchure de l'Oder. Les troupes de Brandebourg s'étoient déja emparées de l'Ile d'Uſedom, qui eſt deux lieuës plus bas, pour empêcher qu'on ne ſecourût Wolgaſt par mer. La Ville n'étant point fortifiée, il ne fut pas difficile à l'Electeur de s'en ſaiſir, toute la difficulté fut du côté du Château, revêtu de neuf baſtions reguliers, & muni d'une garniſon de neuf cens hommes, commandez par le Colo-

nel

nel *Ribing*. Après être entré dans la ville le 1. de Novembre, l'Electeur commença à battre le Château le 9. & réduisit le lendemain les assiégez à capituler, comme on le pourra voir dans nôtre Auteur, qui rapporte aussi une lettre de S. A. E. à M. les Etats Généraux, où ce siege est décrit.

III. *a* Les armées étant en quartier d'hiver, on ne laissa pas de faire diverses courses, dont la plûpart furent favorables aux troupes de Brandebourg. Quoi que l'Electeur eût été incommodé de la goutte pendant l'hiver, dès que l'Eté fut venu, il ne laissa pas de s'aller mettre à la tête de son armée, & de marcher au commencement de Juillet 1676. du côté de Wolgast, dont les Suedois assiégeoient le Château. S'en étant approché, malgré le Comte de Conigsmark, qui fit tout ce qu'il put pour l'en empêcher, le Général Major Swerin s'avança jusqu'aux lignes des Suedois, & les obligea d'abandonner le Siege du Château & la ville dont ils étoient en possession. L'Electeur prit ensuite quelques Forts, & se mit, le 19. d'Août, à assiéger *Anclam*, éloigné de quatre lieuës de Wolgast, & situé sur la riviére de *Peene*. Ce fut alors que le Général Suedois Wrangel vint à mourir de maladie, ce qui nuisit sans doute beaucoup aux affaires de la Suede, à qui il avoit rendu de très-grands services. Cependant l'Electeur pressa Anclam avec tant de vigueur, que les assiégez se ren-

a Lib. 3. p. 137.

dirent, le 29. dix jours après les premiéres attaques. Dans le même tems les troupes des Confédetez, savoir de Danemarc & de Luneboug prirent d'un autre côté à la Suede *Staden*, place forte à sept lieuës de Hambourg à l'Ouëst; & cette prise donna lieu à l'armée des Alliez d'envoier quelque renfort à l'Electeur en Pomeranie. Il se rendit maître de *Lockenits* & de *Demmin* en Septembre & en Octobre, & se mit d'abord ensuite à assiéger Stetin, quoi que les troupes auxiliaires de l'Empereur ne voulussent point s'engager dans ce siege. Cette ville est une des villes Hanséatiques, & étoit autrefois le sejour des Ducs de Pomeranie. Elle est située sur l'Oder, à 4. lieuës de la Marche de Brandebourg; & à 8. de la mer Balthique. Depuis que Gustave s'en étoit saisi, il l'avoit fait fortifier avec soin, & l'on n'avoit cessé de corriger quelque chose dans ses fortifications, ou d'y en ajoûter de nouvelles. L'Electeur bombarda la place, pendant quelque tems, mais comme il vit que l'Hiver s'avançoit, & que la garnison se défendoit vigoureusement, il se retira & mit ses troupes en quartier d'hiver.

L'hiver se passa en rencontres de partis, qu'on envoioit des deux côtez battre la campagne; mais dès le mois de Mai, S.A.E. se remit à la tête de son armée, & entreprit de nouveau le siege de Stetin, dont on trouvera la description au long dans nôtre *a* Auteur: La

a P. 152. *seq*.

La place fut inveſtie dès le ſixiéme de Mai 1677. elle ſe défendit avec la derniére opiniâtreté, la garniſon ruïna pluſieurs fois les travaux des aſſiégeans, & fit diverſes ſorties avantageuſes ſur les ennemis. Ces derniers firent pluſieurs attaques inutiles, & perdirent beaucoup de monde, mais comme le nombre des aſſiégez diminuoit tous les jours auſſi bien que leurs munitions, & que l'Electeur faiſoit continuer ſans relâche les travaux & les attaques, il fallut enfin parler de capitulation, & elle fut concluë le 26. d'Octobre. La Garniſon, qui avoit été au commencement de plus de trois mille hommes, étoit réduite au nombre de trois-cents.

La paix que les Plenipotentiaires de toute l'Europe négotioient à Nimegue, fit que l'Electeur, ne ſe mit en campagne en 1678. qu'au mois de Septembre, où il fit paſſer ſon armée dans l'Ile de *Rugen*, un peu aprèsque le ſecours de Danemarc y fut débarqué. Il s'en rendit maître en peu de jours, malgré la reſiſtance du Comte de Conigsmark, qui fut obligé de ſe retirer à *Stralzund*, la ſeule place conſiderable, outre *Gripſvvald*, qui reſtât à la Suede dans la Pomeranie. Elle eſt du nombre des villes Hanſéatiques & ſituée vis à vis de l'Ile de Rugen, & les Suedois l'avoient extrémement bien fortifiée, depuis qu'ils l'avoient. L'Electeur fit ſommer deux fois cette ville de ſe rendre, avant que de l'attaquer, mais comme le Comte de Conigsmark & les Bourgeois refuſoient d'entrer en aucune capitulation, il

commença à l'assiéger en forme le 26. d'Octobre, & à y faire jetter une si grande quantité de bombes, qu'elles mirent le feu en divers endroits de la ville, ce qui jetta d'abord l'épouvante parmi les Bourgeois, qui n'avoient jamais éprouvé l'effet de cette nouvelle invention, fatale à la plûpart des villes, que l'on a assiégées depuis quelques années. Le Comte de Conigsmark, qui empêcha d'abord que les Bourgeois épouvantez ne capitulassent, ne put voir les deux tiers de la ville brulez en vingt-quatre heures, sans penser à se rendre, & en effet il capitula sans attendre davantage. L'Auteur rapporte les articles de cette capitulation, comme ceux de la reddition de toutes les places de quelque conséquence. Peu de jours après le Général *Dorffling* attaqua Gripswald & le contraignit de se rendre le 17. de Novembre, après l'avoir bombardé pendant un peu plus d'un jour. C'est ainsi que les Suedois, qui n'avoient tiré presque aucun avantage d'une guerre de vint ans, par laquelle ils avoient désolé l'Allemagne, & réduit plus d'une fois l'Empire à de grandes extrémitez, que la possession de la Pomeranie, en furent chassez en bien moins de tems, qu'il ne leur en avoit fallu pour s'affermir dans cette Conquête.

Pendant que l'Electeur assiégeoit Stralzund, le Marêchal Horn étoit parti de Livonie, avec seize mille hommes pour la venir secourir: mais aiant appris que cette place étoit renduë, il se jetta sur la Prusse Ducale, où il prit son

quar-

quartier d'hiver sur la fin de l'année 1678. L'année suivante dès le commencement de Janvier S. A. E. fit marcher son armée de ce côté-là, & y alla en personne pour dégager les Suedois de ses Etats. Mais ils n'eurent pas plûtôt eu le vent de cette marche, qu'ils commencérent à se retirer, l'Electeur étant entré au delà de la Vistule, à deux grandes journées d'eux. Cependant ce Prince les poursuivit avec tant de promptitude, qu'ayant détaché quelques troupes sous le commandement d'un de ses Lieutenans Generaux, nommé Gortzke, elles mirent en desordre l'arriere-garde de Horn, & lui tuérent douze-cens hommes. Ensuite les Suedois ne penserent qu'à abandonner au plûtôt la Prusse, & se retirerent enfin en Lithuanie, réduits à un très-petit nombre par les attaques continuelles de l'Ennemi, & par leur marche précipitée. Ainsi la Suede qui étoit entrée, à la sollicitation de la France, dans les terres de Brandebourg, en fut entierement chassée au commencement de 1679. outre qu'elle avoit perdu ses Etats de Pomeranie, l'année précedente.

Il sembloit à bien des gens, que c'étoit-là une juste recompense d'une guerre si legerement entreprise, & si mal soûtenue. Mais la France qui l'y avoit engagée sut bien la tirer d'un si mauvais pas, en concluant la paix à Nimegue avec les autres Puissances, savoir avec l'Empire, l'Espagne & la Hollande, de sorte qu'elle n'avoit plus à faire qu'au Roi de Danemarc & à l'Electeur de Brandebourg, avec qui la France

ce ne fit qu'une tréve d'un mois, sans vouloir entendre parler de paix, avant que l'on eût donné satisfaction à la Couronne de Suede. Encore cette tréve ne fut-elle pas bien observée, puisque l'armée de France tira des contributions du Duché de Cleves. Quand elle fut expirée, on en fit une seconde pour quinze jours; mais pendant le tems de ces deux tréves, l'Electeur se plaignit inutilement aux Etats Généraux, & aux autres Puissances de l'Europe, & représenta en vain la justice de sa cause, & l'injustice des Suedois, qui étoient entrez dans ses terres, sans qu'il leur en eût donné aucun sujet. Personne ne s'émut, & les troupes de France commençoient à entrer dans ses Etats, sans qu'il y eût de moien de les en chasser, parce qu'elles étoient le double plus fortes que celles de l'Electeur. Il semble que ceux qui l'avoient pressé de se mettre en campagne pour resister à la France, étoient fâchez que cette guerre lui eût donné occasion d'ôter la Pomeranie aux Suedois, & de se mettre en possession d'un Duché sur lequel il avoit des prétensions très-bien fondées. Enfin il fallut rendre à la Suede ce qu'elle avoit perdu en cette guerre, comme on le peut voir par les articles du Traité de Paix, que *a* l'Auteur rapporte tout au long. Cette Paix fut concluë à S. Germain en Laye, le 29. Juin 1679. & signée du côté de S. A E. par M. *Meinders* Envoié extraordinaire en France, pour cela. L'Auteur remarque qu'une si importante negotia-

a P. 238.

gotiation, n'auroit pu être en meilleures mains, qu'en celles de ce Ministre.

On verra en suite dans nôtre Auteur les plaintes que l'Electeur fit aux Etats Généraux, de tout ce qui s'étoit passé entre eux, à l'égard des Traitez qu'ils avoient ensemble, & de quelle sorte les Etats satisfirent S. A. E. Elle s'emploia en même tems pour faire conclurre la paix entre la France & le Danemarc, ce qui ne fut pas fort difficile. Cependant les Espagnols, qui s'étoient obligez par un Traité de paier quelques sommes à l'Electeur pour l'obliger à se mettre en campagne, ne lui tenant point parole, & differant toûjours ce paiement, il fit saisir en 1680. un vaisseau de guerre du Roi d'Espagne, parti d'Ostende, & le fit conduire dans la mer Balthique. On eut beau le presser il ne le rendit point, qu'on ne lui eût donné satisfaction : au contraire il fit armer quelques autres vaisseaux, qui firent diverses prises sur les Espagnols en 1681. & incommodérent leur navigation. On pourra lire dans nôtre Auteur le reste des évenemens de cette année, qui regardent le Brandebourg, & ce qui arriva de plus mémorable dans le reste de l'Europe. Car il a soin, pour donner une idée des interêts des Princes, & pour faire sentir la liaison des évenemens, de rapporter en peu de mots les principaux, quoi qu'ils n'appartiennent pas directement au dessein de cet Ouvrage.

V. a On lira dans le V. Livre l'Histoire des

a P. 289.

années 1682. & 1683. & d'une partie de l'année 1684. On y verra principalement les brouilleries qui étoient entre la France & l'Espagne en 1682. & les efforts que la derniére fit pour exciter contre l'autre une guerre, qu'elle n'étoit point capable de soûtenir, mais dans laquelle elle vouloit engager l'Electeur de Brandebourg & les Etats Géneraux. Mais l'Electeur, sans lequel on avoit trouvé bon de conclurre la paix à Nimegue, quoi qu'elle fut tout à fait opposée à ses interêts, ne se laissa ébranler par aucunes sollicitations, que la maison d'Autriche lui pût faire pendant toute l'année 1683. En effet l'occasion de faire la guerre à la France avec avantage étoit passée, puis que les Confederez étoient bien plus en état de s'opposer à sa grandeur, avant la conclusion de la paix, qu'ils ne l'étoient alors ; & l'Electeur en particulier avoit de très-puissantes raisons de ne s'émouvoir point, comme l'Auteur le fait voir au long. Cependant les Espagnols ne pouvant croire qu'on les abandonneroit, si on les voioit engagez avec la France, lui déclarérent la guerre, mais les Etats de Hollande ne purent se résoudre à entrer dans une guerre, dont toute la dépense tomberoit inévitablement sur eux ; & l'Electeur d'un autre côté les exhortoit incessamment à la paix, de sorte que l'on ne put jamais obliger en 1684. quelques villes de Hollande à consentir à de nouvelles levées, comme on le pourra voir dans nôtre Auteur.

VI. Il continuë à décrire dans s
Livre, les négotiations de la Maison d'
che, pour porter ses voisins à faire la
à la France en 1684. & celles de l'Electeu
conserver la paix de l'Europe. Ce fut M
aujourdui Ministre d'Etat de son Alte
ctorale, qui travailla à confirmer la ville
sterdam dans le refus qu'elle faisoit d
sentir à la levée de seize mille hommes.
teur donne par tout de grandes loüan
Ministre, & décrit au long les contes
qu'il y eut en Hollande, pour savoir s'i
mieux que l'Espagne consentît à un
que de s'engager pour elle dans une
dont on ne pouvoit prévoir l'évenem
fin la tréve entre la France & les Etat
raux fut concluë le 28. de Juin 1684. &
son d'Autriche fût obligée d'y consen
On voit ensuite, dans nôtre Auteur,
de l'Electeur Palatin en 1685. les soins
lui de Brandebourg prit à défendre le
de la maison de Neubourg à qui le P
étoit dévolu, le secours qu'il envoia
pereur contre le Turc en 1686. le voia
fit à Wesel & à Cleves, où il fut visit
le Prince d'Orange, qui fit la revuë d
hommes des troupes des Etats, à
lieuës de là; & enfin le reste des évene
1686. qui sont trop récens & trop
pour s'y arrêter davantage. L'Au
par un Eloge abregé de S. A. E. en
remarquer un assemblage fort rare d

P. 345

Chrétiennes, avec tous les talens d'un Général d'Armée & d'un grand Prince.

Ceux qui voudront voir la continuation de l'Histoire, pour une partie de ce qui est arrivé en 1687. la trouveront dans les Additions, qui sont au commencement de ce Volume. L'Auteur y parle, 1. d'un démelé arrivé entre la Maison de Brandebourg & celle de Brunswic, à l'occasion d'une Seigneurie que celle-ci a dans la Prusse : 2. des instances que la France a faites, pour changer la tréve en une paix perpetuelle : 3. de l'arrivée d'un Ambassadeur de Moscovie à Berlin : 4. de la mort subite du *Marcgrave* de Brandebourg, frere unique de Pere & de Mere du Prince Electoral, & des soupçons que l'on a eus qu'il n'eût été empoisonné : 5. de l'absence du Prince Electoral & de la Princesse Electorale, pendant quelque tems, de la Cour de Berlin : 6. de la médiation de S. A. E. dans les differens qui sont entre le Roi de Danemarc & le Duc d'Holstein Gottorp, qui ne sont pas encore accommodez présentement : 7. de l'arrivée de M. *Hop*, Pensionnaire de la Ville d'Amsterdam, à Berlin, en qualité d'Envoié Extraordinaire des Etats Généraux : 8. du sejour que le Prince *Philippe* de Brandebourg a fait à la Haie, & des grandes esperances qu'il donne de marcher un jour sur les traces de S. A. E.

On trouvera peut-être à present quelques-uns de ces Evenemens, ou quelques-unes de leurs circonstances peu considérables. Mais comme les grands changemens n'arrivent pas

tout

tout d'un coup, & que les commencemens en sont souvent peu remarquables, on doit avoir de l'obligation à ceux qui ne laissent rien échapper de ce qui se passe pendant qu'ils écrivent, parce que quelques années après il n'est plus possible de marquer exactement l'origine des plus grandes révolutions.

VII. *a* Le septiéme Livre traite des Alliances de la Maison de Brandebourg, comme de celle qu'elle a avec la Maison de Nassau, dont on fait en peu de mots l'Histoire Généalogique; des Mariages de M. l'Electeur d'aujourdui, & de ceux des Princes *Frideric* & *Louis* ses fils du premier lit, dont on ne manque pas de décrire les grandes qualitez, sans oublier même celles de ceux qui les ont approchez de plus près. On s'étend particuliérement sur celles de M. *Dankelman*, Favori de M. le Prince Electoral. On vient ensuite au second mariage de S. A. E. avec Madame l'Electrice d'aujourdui, dont on fait aussi l'éloge, avec celui des Princes & des Princesses ses enfans.

VIII. *b* L'Auteur donne dans son dernier livre l'histoire Généalogique des Maisons de *Brunswic*, & de *Mecklenbourg*, à cause des alliances & des liaisons d'interêt, qui sont entre ces Maisons & celle de Brandebourg. Il y suit sa methode ordinaire à l'égard de l'Etat présent de ces Cours, & de ceux qui les composent, à qui l'Auteur donne avec profusion les loüanges que l'on peut donner dans un

a P. 417. *b* P. 473.

Livre Italien, & dont le ſtyle eſt *Heroeſtorico*, heroïco-hiſtorique. Ceux qui ne ſe plaiſent qu'à la ſatire, ne trouveront pas leur conte dans cet Ouvrage, où l'encens n'eſt guére plus épargné que le ſel dans les écrits de ce fameux Poëte de Florence, que l'on accuſe dans ſon Epitaphe d'avoir dit du mal de tous, ſi ce n'eſt de ceux qu'il ne connoiſſoit pas. On peut s'aſſurer de trouver ici tout le contraire.

L'Auteur vient d'achever de faire imprimer une *Hiſtoire de Saxe*, qu'il a jointe à celle de Brandebourg, & dont nous parlerons dans le Tome IX.

3. *Diſciplina Civile di* PLATONE *diviſa in quattro parti & riformata da* TROILO LANCETTA. A Veniſe in fol. 1687. pag. 334. & ſe trouve à Amſterdam chez Waasberge.

CEt Ouvrage n'eſt pas une verſion exacte & ſuivie des Livres de Platon de la *République & des Loix*, mais un Abregé des ſentimens de ce Philoſophe renfermez dans ces Livres. Au lieu que Platon s'eſt ſervi du Dialogue, pour dire plus librement bien des choſes, qu'il n'oſoit pas propoſer d'une maniére dogmatique, l'Auteur de l'Abregé a cru devoir *rilevare dalle nubi del Dialogiſmo il vero lume del ſentimento Platonico*, & le dégager des détours dont l'Auteur Athenien s'étoit ſervi, pour ne pas s'expoſer à la fureur d'un peuple ſuperſtitieux & entêté des opinions reçuës.

Comme il n'y a rien à craindre de semblable présentement, en rapportant historiquement les pensées de Platon; il seroit à souhaiter que bien des gens voulussent profiter de mille endroits admirables, qui sont dans les écrits de ce Philosophe.

M. *Lancetta* a fait un Abregé de deux Dialogues de Platon, intitulez *Clitophon* & *Cephale*, qui servent comme de Préface aux Livres de la République, dont le premier est un Dialogue imparfait, & le second le commencement du premier Livre de la République. Il a divisé cet Ouvrage en quatre parties; la I. renferme les sept premiers Livres *de la République* & traite de la République juste: la II. les trois derniers Livres du même Ouvrage, qui parlent des Républiques dépravées: la III. comprend Le Dialogue intitulé *Minos*, qui sert d'introduction, & les huit premiers Livres *des Loix*: la IV. enfin le reste des Livres *des Loix*, c'est à dire les quatre derniers.

Quoi que les œuvres de Platon soient très-communes, il y a si peu de personnes qui les lisent, qu'il seroit à souhaiter qu'on en traduisît au moins une partie en François, ou en quelque autre Langue commune; car il n'est pas possible de goûter les beautez de cet Auteur, sans lire de suite quelques-uns de ses ouvrages. Il en est à quelque égard de ceux qui n'en ont rien lu, la même chose que des habitans de la Caverne mysterieuse, dont il parle au commencement de son septiéme Livre *de la République*, qui ne pouvoient souffrir la vuë d'au-

d'aucuns objets que de ceux ausquels ils étoient accoûtumez. C'est ce qui empêche qu'on ne fasse ici aucun extrait de ces Livres.

II.

Extrait d'un Livre Anglois qui n'est pas encore publié, intitulé ESSAI PHILOSOPHIQUE *concernant* L'ENTENDEMENT, *où l'on montre quelle est l'étenduë de nos connoissances certaines, & la maniére dont nous y parvenons.* Communiqué par Monsieur LOCKE.

Livre Premier.

DAns les pensées que j'ai euës, concernant nôtre Entendement, j'ai tâché d'abord de prouver que nôtre Esprit est au commencement ce qu'on appelle *tabula rasa* : c'est à dire, sans idées & sans connoissance. Mais comme ce n'a été que pour détruire les préjugez de quelques Philosophes, j'ai cru que dans ce petit Abregé de mes principes, je devois passer toutes les Disputes Préliminaires, qui composent le premier Livre. Je prétends de montrer, dans les suivans, la source de laquelle nous tirons toutes les idées, qui entrent dans nos raisonnemens, & la maniére dont elles nous viennent.

Livre Second.

I. L'ENTENDEMENT étant supposé vuide de toutes sortes d'idées naturelles, vient à les recevoir par degrez, à mesure que l'Experience & l'Attention les lui offrent. Si nous y prenons bien garde, nous trouverons qu'elles viennent toutes de deux sources, savoir de *la Sensation* & de la *Réflexion.*

1. Il est évident que les objets extérieurs, en frappant nos sens, donnent diverses idées à nos esprits, qu'ils n'avoient pas auparavant. C'est ainsi que nous avons les idées du rouge, du bleu, du doux & de l'amer, & toutes les autres qui sont produites en nous par la sensation. Je croi que ces idées de sensation sont les premiers actes de la pensée, & jusqu'à ce que les objets extérieurs aient fourni à l'esprit ces idées, je ne voi pas qu'il ait aucune pensée.

2. L'Esprit faisant attention sur ses propres operations, qui regardent les idées qui lui sont venuës par la Sensation, vient à avoir des idées de ces mêmes operations qui sont en lui. Et c'est ici l'autre source de nos idées, que j'appelle Réflexion, par le moien de laquelle nous avons des idées de ce qui s'appelle, *penser, vouloir, raisonner, douter, résoudre* &c.

C'est de ces deux principes que nous viennent toutes les idées que nous avons, & je croi pouvoir dire hardiment que nôtre esprit

n'a absolument aucunes autres idées, que celles que nos sens lui présentent, & les idées qu'il a de ses propres operations, concernant celles qu'il a reçuës par les sens. Il s'ensuit de là premiérement, que si quelcun a toûjours été destitué de l'un de ses sens, il n'aura jamais eu d'idée qui appartienne à ce sens. C'est ce qui paroît clairement par ceux qui sont nez sourds, ou aveugles. Il s'ensuit en second lieu, que si l'on pouvoit supposer un homme qüi eût toûjours été destitué de tous ses sens, il n'auroit aucune idée, parce qu'il n'auroit jamais d'*idée de sensation*, les objets exterieurs n'aiant aucune voie pour en produire en lui par le moien de ses sens; ni d'*idée de reflexion*, manquant de toute sensation, qui est ce qui excite premiérement en lui ces operations de son esprit, qui sont les objets de la Réflexion. Car n'y aiant dans l'Esprit aucune idée *innée*, ou naturelle, supposer l'esprit occupé par des idées, avant qu'il les ait reçuës de dehors, c'est supposer une chose contradictoire.

II. Pour bien entendre ce que je veux dire, lors que j'assure que nous n'avons, ni ne pouvons avoir aucune idée, que des sensations, ou des operations de l'Esprit sur ses idées, il faut considerer qu'il y en a de deux sortes, de *simples* & de *complexes*. C'est des simples, dont je parle présentement, telles que sont la blancheur de ce papier, la douceur du sucre &c. où l'Esprit n'apperçoit aucune varieté, ni aucune composition, mais seulement une perception, ou une idée uniforme. Je dis que

nous

nous n'avons aucune de ces idées que par Sensation, ou par Réflexion. L'Esprit à cet égard est absolument passif, & ne peut se produire aucune nouvelle idée à soi même, quoique de celles qu'il a déja il en puisse composer d'autres, & en faire des idées complexes, avec une très-grande varieté, comme on le verra dans la suite. C'est pourquoi encore que nous ne puissions pas nier qu'il ne fût aussi possible à Dieu de nous donner un sixiéme sens, qu'il le lui a été de nous donner les cinq que nous avons; néanmoins nous ne pouvons nous former aucune idée, qui nous pût venir par ce sixiéme sens; & cela pour la même raison, pour laquelle un aveugle-né n'a aucune idée des couleurs; parce qu'on ne la peut avoir que par le moien de l'un des cinq sens, dont il a toûjours été destitué.

III. IV. V. VI. Je ne croi pas qu'il soit nécessaire de faire ici une énumeration de toutes les idées, qui sont les objets particuliers de chacun des sens; soit parce qu'il ne seroit pas d'un grand usage, pour mon dessein, de donner une liste d'idées, dont la plûpart se présentent d'elles-mêmes; soit parce que la plûpart manquent de noms; car, excepté les couleurs, & quelque peu des qualitez qui s'apperçoivent par l'attouchement, à qui les hommes ont donné des noms particuliers, quoi que bien moins que leur grande varieté n'en demanderoit; les goûts, les odeurs & les sons, dont la diversité n'est pas moindre, n'ont qu'assez rarement des noms, si ce n'est quelque

que nom général. Quoi que le goût du lait & le goût des ceriſes ſoient auſſi éloignez que le blanc l'eſt du rouge, néanmoins nous ne voions pas qu'ils aient des noms particuliers. Le doux, l'aigre, le ſalé, l'âpre & l'amer ſont preſque les ſeuls noms que nous ayions, pour une infinité de ſaveurs differentes, que l'on trouve dans la nature. C'eſt pourquoi, ſans m'attacher à faire une énumeration des idées ſimples, qui appartiennent à chaque ſens, je remarquerai ſeulement que quelques unes de ces idées ſont portées à l'Eſprit par un ſeul ſens, comme les couleurs par celui de la Vüë, les ſons par l'Ouïë, le chaud & le froid par l'Attouchement. Outre cela il y en a d'autres qui viennent à l'Eſprit, par plus d'un ſens, comme le mouvement, le repos, l'eſpace, les figures, qui nous viennent par la Vuë & par l'Attouchement. Il y a auſſi des idées que nous avons par la ſeule réflexion, comme celles de *penſer*, de *vouloir*, & de toutes leurs manieres differentes. Enfin il y en a d'autres que nous recevons par toutes les voies de la Senſation, & par la Réflexion, comme les nombres, l'exiſtence, le pouvoir, le plaiſir, &c.

Ce ſont là en géneral toutes les idées ſimples, ou au moins la plûpart, dont nous ſoyions capables, & qui contiennent la matiere de toutes nos connoiſſances, deſquelles toutes nos autres idées ſont composées, & au delà deſquelles nous n'avons ni penſée, ni connoiſſance. C'eſt-là la matiere des Chap. III, IV, V, & VI.

VII.

VII. Je remarquerai encore une chose touchant les idées simples, après quoi je ferai voir comment les complexes en sont composées. c'ést que nous nous y trompons aisément, & que nous jugeons souvent que ce sont des ressemblances de quelque chose, qui est dans les objets qui les causent en nous, mais pour la plûpart elles ne sont rien de semblable, encore qu'elles nous conduisent à la considération de la maniere dont les corps operent sur nous par les sens. Comme je ne prétens que d'exposer historiquement la nature de l'Entendement, & de marquer la voie & la maniere en laquelle nôtre esprit reçoit la matiere de ses connoissances, & par quels degrez il y parvient, je ne voudrois pas m'engager ici dans aucune spéculation physique. Il est néanmoins necessaire d'expliquer en peu de mots cette matiere, pour éviter la confusion & l'obscurité. Afin de mieux découvrir la nature des idées sensibles, & se faire mieux entendre, il est necessaire de les distinguer, entant qu'elles sont des perceptions, & des idées de nôtre esprit, & entant qu'elles sont dans les corps les causes de ces perceptions qui sont en nous.

J'appelle *idée* tout objet immédiat, toute perception qui est dans nôtre esprit, quand il pense. J'appelle *qualité* du sujet, la puissance, ou la faculté qu'il a de produire une certaine idée dans l'Esprit. Ainsi j'appelle *idées* la blancheur, la froideur & la rondeur, entant qu'elles sont des perceptions, ou des sensations qui

sont

sont dans l'Ame ; & entant qu'elles sont dans une balle de neige, qui peut produire ces idées en nous, je les appelle *qualitez.*

Les qualitez originales, que l'on peut remarquer dans les corps, sont la solidité, l'étenduë, la figure, le nombre, le mouvement ou le repos. En quelque état que les corps soient, ces qualitez n'en peuvent être séparées, & c'est pourquoi je les appelle qualitez *originales* ou *premieres.*

Ce que l'on doit considerer aprés cela, c'est la maniere dont les corps agissent les uns sur les autres. Pour moi je n'y conçois aucune chose que l'impulsion. Quand donc ils produisent en nous les idées de quelques-unes de leurs qualitez originales, qui sont réellement en eux, comme celles de l'extension & de la figure que nos sens apperçoivent, lorsque l'objet que nous regardons est à une certaine distance, il faut qu'ils pressent nos organes par le moien de quelques particules insensibles, qui viennent de l'objet à nos yeux, & qui par une continuation du mouvement qu'elles y ont excité, ébranlent nôtre cerveau & produisent en nous ces idées. Ainsi nous ne pouvons trouver autre chose que l'impulsion & le mouvement de quelques corps insensibles, qui produise dans nôtre esprit les idées de ces qualitez originales. Nous pouvons concevoir par la méme voie de quelle maniere l'idée de la couleur & de l'odeur d'une Violette peut être produite en nous, aussi bien que celle de la figure. C'est par un mouvement particulier pro-

duit dans l'organe par l'impulsion de particules d'une certaine grosseur, figure, nombre & mouvement, & continué jusqu'au cerveau: car il n'est pas plus difficile de concevoir que Dieu peut attacher l'idée d'une couleur, ou d'une odeur, à des mouvemens, avec lesquels elles n'ont aucune ressemblance; qu'il n'est difficile de concevoir qu'il a attaché l'idée de la douleur au mouvement d'un morçeau de fer, qui divise nôtre chair, auquel mouvement la douleur ne ressemble en aucune maniére.

Ce que je viens de dire des couleurs & des odeurs, peut être appliqué aux sons & aux goûts, & à quelques qualitez *tactiles*, comme la chaleur & le froid. Car les idées de ces qualitez & quelques autres semblables, étant parfaitement distinctes de toute perception de grosseur, figure, mouvement &c. ne peuvent pas être des ressemblances d'aucune chose, qui soit reéllement dans l'objet, qui produit en nous ces idées. C'est pourquoi j'appelle *secondes qualitez* la puissance que les corps ont de les produire en nous, selon l'ordre que Dieu a établi, par les combinaisons differentes de leurs premiéres qualitez, qui nous sont imperceptibles.

On peut tirer de là cette consequence, que les idées des premiéres qualitez des corps leur ressemblent; mais que les idées, produites en nous par les secondes qualitez, ne leur ressemblent en aucune maniére, & qu'il n'y a rien dans les corps mêmes, qui ait de la conformité avec ces idées. Il n'y a que la puissance de pro-

produire en nous des ſenſations, comme celles-là. Ce qui eſt bleu, doux ou chaud, dans l'idée, n'eſt autre choſe dans les corps à qui l'on donne ces noms, que la groſſeur, la figure & le mouvement des particules inſenſibles.

VIII. Les operations de l'Eſprit, étant des idées plus difficiles à connoître, que celles qui viennent des objèts extérieurs qui frappent nos ſens, j'ai traité au long de quelques-unes des principales, dans des Chapitres differens. J'ai parlé dans celui-ci de la *perception* qui eſt la premiére de toutes.

IX. Dans le ſuivant j'ai conſideré ce que je nomme la *Rétention*, qui eſt de deux ſortes. La premiére, que j'appelle *Contemplation*, retient une idée préſente à l'Eſprit, qui la conſidere ſans diſcontinuation. La ſeconde, à qui je donne le nom de *Commémoration*, rappelle & rameine devant l'Eſprit une idée qui y avoit été une fois, mais qu'il avoit ceſsé de conſiderer. La puiſſance ou la faculté de réveiller & de rétablir une idée, qui ne nous eſt plus préſente, eſt-ce qu'on appelle *Memoire*.

X. Je conſidere auſſi l.s operations de l'eſprit ſur ſes idées : 1. Les *diſcerner* ou les *diſtinguer* : 2. Les *comparer* : 3. Les *compoſer* & les *étendre* : 4. & en former des *abſtractions*.

XI. Aiant fait voir comment l'ame reçoit toutes ſes idées ſimples, je montre de quelle ſorte ces idées ſont comme la matiére de toutes nos connoiſſances, & compoſent par leurs diver-

diverses combinaisons toutes nos idées complexes.

Encore que l'Esprit ne puisse se produire à soi-même aucune idée simple, outre celles qu'il reçoit par le moien de la Sensation & de la Réflexion, où il est purement passif; néanmoins ces idées étant placées dans la mémoire, il peut, en les répétant & combinant de diverses matiéres, produire une très-grande varieté d'autres idées, aussi bien qu'il peut recevoir de semblables combinaisons par les sens. Je donnerai quelques exemples de ceci dans les choses qui paroissent les plus abstruses, après quoi je passerai à d'autres.

XII. Je croi que personne ne niera que la Vuë & l'Attouchement ne nous fournissent l'idée de l'espace. Nous ne pouvons ni ouvrir les yeux, ni remuër le corps, ni l'appuier sur quoi que ce soit, sans en être convaincus. Aiant par l'observation de quelques corps, qui se présentent le plus souvent à nous, & qui sont bien imprimez en nôtre mémoire, l'idée de la grandeur d'une paume, d'un pied, d'une coudée ou de quelque autre mesure, qui nous est familiére, nous pouvons répéter cette idée dans nôtre esprit, aussi souvent qu'il nous plaît, & ainsi la grossir, en y joignant une semblable étenduë, ou une autre double de la précédente. En cette sorte, quoi que la sensation ne nous fournisse que l'idée d'un pied, nous pouvons par cette répétition nous former à nous mêmes l'idée d'un espace aussi grand que nous voulons. Et comme nous

sentons en nous le pouvoir de répéter sans fin ces idées d'espace, nous nous formons par là l'idée de l'*immensité*, qui est fondée néanmoins sur l'idée de l'espace, que nous avons reçuë par les sens.

Je ne raporterai pas ici ce que j'ai écrit au long, pour faire voir la difference claire, qui est entre l'idée du Corps & celle de l'Espace, que quelques-uns ont tâché de confondre. Il suffira de dire que lors que l'on considere par abstraction la distance qui est entre deux corps, sans avoir égard à ceux qui peuvent remplir cet intervalle, on le peut nommer proprement *Espace*; & lors que l'on considere la distance qui est entre les extremitez d'un corps solide, on lui peut donner le nom d'*Etenduë*. Si l'on applique, comme il faut, ces deux termes, cela servira peut-être à éviter la confusion, qui se met quelquefois dans les discours que l'on fait touchant le Corps & l'Espace.

XIII. Le Tems & la Durée ont beaucoup de conformité avec l'Etenduë & l'Espace. Si l'on eût bien consideré la source d'où nous vient l'idée de la Durée, je suis persuadé qu'on ne l'auroit jamais définie *mensura motûs*, puis qu'elle n'a aucun rapport avec le mouvement, & seroit toûjours la même, quand il n'y auroit aucun mouvement au monde. Ceux qui voudront rentrer en eux-mêmes, & remarquer ce qui se passe dans leur esprit, trouveront que diverses idées leur paroissent & leur disparoissent succéssivement, pendant tout le

tems

tems qu'ils veillent. Et cela est si constant qu'encore que nous ne soyions jamais sans quelque idée, pendant que nous veillons, ce n'est pas une seule idée qui demeure en possession de nôtre esprit, mais il y en a plusieurs qui se succedent incessamment les unes aux autres. Si quelcun doute de ceci, qu'il essaie de fixer son esprit sur une seule idée, sans qu'il y arrive aucun changement ; car s'il se fait le moindre changement dans la pensée, par addition, ou par soustraction, ou de quelque autre maniére que ce soit, c'est une nouvelle idée.

C'est par ce changement perpetuel d'idées, que nous remarquons dans nôtre esprit, & par cette suite de nouvelles apparences, qui se présentent à lui, que nous avons une idée claire de la *Succession*. Nous appellons *Durée* l'existence d'une chose égale à quelque partie de cette succession, & nous donnons le nom de *Tems* à la distance, qui est entre deux points de la Durée. Il est visible que les idées que nous avons du Tems & de la Durée tirent leur origine de cette réflexion ; parce que toutes les fois que cette succession d'idées cesse dans nôtre esprit, nous n'avons aucune perception de la Durée, & elle devient tout à fait nulle à nôtre égard. C'est pourquoi une personne, qui n'a aucun songe en dormant, ne s'apperçoit point de la distance qu'il y a eu, entre le moment auquel elle s'est endormie, & celui auquel elle s'est réveillée. Mais si ses songes lui présentent une suite d'idées differentes, la perception de la durée l'accom-

pagne, & c'est par là que nous mesurons le tems.

Quoi que le genre humain ait choisi les révolutions du Soleil & de la Lune, comme la mesure la plus propre du tems, parce qu'on les peut voir par tout, & qu'il n'est pas facile de remarquer de l'inégalité en leur cours, ce n'est pas qu'il y eût aucune liaison entre la Durée & le Mouvement. Toute autre apparence periodique, qui auroit été commune à toute la terre, mesureroit le tems aussi bien, sans qu'il y eût aucun mouvement sensible.

XIV. Encore que le mot de Tems se prenne ordinairement pour cette partie de la Durée, que l'existence des choses naturelles, ou le mouvement du Ciel mesure : de même qu'on prend l'Etenduë pour cette partie de l'Espace, qui est mesurée & remplie par des corps; néanmoins l'Esprit, aiant conçu l'idée de quelque portion de Tems, comme d'un jour, ou d'une année, la peut répéter si souvent qu'il veut, & ainsi étendre l'idée qu'il a de la Durée au delà de l'existence ou du mouvement du Soleil, & avoir une idée aussi claire des 763. ans de la Periode Julienne, qui précedent le commencement du monde, que des 763, ans qui se sont écoulez depuis. Par cette puissance que l'esprit a d'étendre & de répéter l'idée de la Durée, aussi souvent qu'il veut, sans jamais arriver au bout, il se forme à lui même l'idée de l'*Eternité*. Ainsi dans une semblable puissance d'etendre toûjours l'idée de l'Espace, il trouve l'idée de l'Immensité, comme on l'a déja fait voir.

XV.

XV. Tous les objets, tant de la Sensation que de la Réflexion, nous fournissent l'idée des nombres. Car nous contons nos pensées & les actions de nôtre esprit, aussi aisément que les corps & leurs qualitez. Aiant formé l'idée de l'Unité, nous n'avons qu'à la répéter, & en ajoûter plusieurs les unes aux autres, pour faire quelque combinaison de nombres qu'il nous plaira.

XVI. Comme l'Esprit ne peut jamais venir à la fin de ces additions, & qu'il trouve en lui-même la puissance d'ajouter toûjours plus, selon quelque proportion qu'il le veuille faire, nous venons par là à nous former l'idée de l'*Infini*, qui soit, qu'on l'applique à l'Espace, ou à la Durée, ne semble être autre chose que cette infinité de nombres, seulement avec cette difference, qu'en matiere de nombres, lors que nous commençons par l'Unité, nous sommes comme à l'extrémité d'une ligne, que nous pouvons continuer à l'infini de l'autre côté. Dans la Durée nous étendons l'infinité des nombres ou des additions, de deux côtez, à l'égard de la durée passée, & à l'égard de celle qui est à venir. Pour ce qui est de l'Espace, nous nous trouvons comme placez dans un centre, d'où nous pouvons ajoûter, de toutes parts, des lieuës les unes aux autres, ou des Diametres de la Terre, ou de l'*Orbis Magnus*, avec cette infinité de nombres, qui ne peut jamais nous manquer.

Ainsi nous nous formons l'idée de l'Infini

par des additions, qui laissent toûjours une multitude inépuisable d'Unitez, lors qu'il s'agit des nombres; & nous n'avons aucune idée positive qui embrasse l'Infini. Je ne puis pas rapporter au long, dans la brieveté que je me suis proposée, les preuves que j'en ai; mais que chacun examine ses propres pensées, & qu'il voie s'il a d'autre idée de l'Infini que celle-là. Je dirai seulement que si nous distinguions entre l'Idée d'un nombre infini, & celle de l'infinité de nombres, cela pourroit servir à éclaircir l'Idée que nous avons de l'infinité. Nous pouvons avoir l'idée de l'infinité de nombres, mais nous ne saurions avoir celle d'un nombre infini. La raison de cela est que l'idée de l'Infini consiste dans un reste inépuisable, qui ne peut jamais entrer dans une idée positive, & que l'Esprit dans ce reste, qui est toûjours au delà de son idée positive, pour grande qu'elle soit, peut toûjours aller plus loin par la répétition des idees de la même espece, de quelque grandeur qu'il les veuille faire. Il me suffit ici d'avoir montré comment l'Idée de l'Infini se forme d'idées simples, qui tirent leur origine de la Sensation & de la Réflexion.

XVII. Encore que la *Solidité* soit une idée simple, qu'il faut constamment que nous recevions du Corps, & même si simple, qu'elle n'est capable d'aucune modification, parce que toute partie des corps, où il n'y a point de pores, est également solide; néanmoins étant ce qui distingue l'idée du Corps de l'idée

de

de l'Espace, j'ai renvoié à la considerer, après que j'aurois examiné celle de l'Espace, afin que l'on pût mieux voir de quelle sorte ces deux idées simples, & tres-differentes l'une de l'autre forment l'idée complexe du Corps. On appelle aussi cette idée simple *impénétrabilité*, & quoi que ce nom marque la même idée que celui de solidité, j'ai cru me devoir servir ici de ce dernier, parce qu'un nom positif convient mieux à une idée positive, qu'un nom qui paroît seulement négatif.

XVIII. Les compositions formées de diverses idées de la même sorte, sont ce que j'appelle *modes simples*. Ce ne sont pas seulement les nombres, l'Etendue & la Durée, qui peuvent former ces compositions, mais encore toutes les autres idées simples, dans lesquelles on considere divers degrez, & dont tous les degrez qu'on y peut distinguer forment des idées distinctes. Plusieurs de ces idées, combinées les unes avec les autres, font un *mode simple*. Ainsi diverses notes de Musique qui cōposent un seul Air, ou divers degrez d'une Couleur, qui ne font qu'une idée, sont aussi des modes simples. Mais ces combinaisons n'étant pas de grand usage, il y en a tres-peu qui aient des noms, excepté celles du mouvement, comme *glisser*, *rouler*, *pirouëter*, *ramper*, *se promener*, *courir*, *dancer*, *sauter*, *voltiger*, &c.

XIX. Les idées de la Réflexion ont aussi leurs modes simples. Le *recueuillement*, *l'attention*, *la méditation* & cent autres que l'on pourroit nommer, ne sont que divers modes

de la penſée. Mais je n'en examinerai ici que quelque peu, qui ſont de tres-grande importance.

X X. Entre les idées ſimples, qui nous viennent par la Senſation & par la Réflexion, celles du *plaiſir* & de la *douleur* ne ſont pas des moins conſiderables. Elles nous importent infiniment, & elles accompagnent ſouvent nos autres ſenſations & nos autres penſées. Comme il y a peu de ſenſations du corps, qui n'emportent avec elles quelque plaiſir, ou quelque douleur, il y a auſſi peu de penſées, qui nous ſoient ſi indifferentes, qu'elles ne nous donnent quelque joie, ou quelque triſteſſe. Je comprends tout cela ſous les noms de plaiſir & de douleur, ſoit que la ſatisfaction & la joie, ou la triſteſſe & le chagrin, que nôtre eſprit reſſent, viennent du dehors ou de quelque penſée intérieure.

Tout ce qui eſt propre à cauſer, à continuër, & à augmenter du plaiſir en nous, ou à diminuër & à abreger quelque douleur ſe nomme *bien*, & nous appellons le contraire *mal* C'eſt ſur ce bien & ſur ce mal que roulent toutes nos paſſions, & les reflexions que nôtre eſprit fait là deſſus produiſent en nous les idées des paſſions. Ainſi quelcun réflechiſſant ſur la penſée qu'il a du plaiſir, que quelque choſe préſente ou abſente peut produire en lui, a l'idée que nous appellons *Amour*. Car quand quelcun dit en Automne, lors qu'il y a des raiſins, & au Printemps qu'il n'y en a point, qu'il les *aime*, il ne veut dire autre

autre chose, si ce n'est que le goût des raisins lui donne du plaisir. L'existence & la prospérité de nos enfans & de nos amis, nous donnant constamment du plaisir, nous disons que nous les aimons constamment. Au contraire la pensée de tristesse, qu'une chose présente ou absente peut produire en nous, est ce que nous appellons *Haine*.

L'inquiétude que l'on ressent, lors qu'une chose est absente, qui nous donneroit du plaisir si elle étoit présente, est ce qu'on nomme *Desir*, qui est plus, ou moins grand, selon que cette inquiétude augmente, ou diminuë.

La *Joie* est un plaisir que l'ame ressent, lors qu'elle considere comme assurée la possession d'un bien present, ou futur. Ainsi un homme à demi-mort ressent de la joie, lors qu'il lui arrive du secours, même avant qu'il en sente l'effet. Nous sommes en possession d'un bien, quand nous l'avons en sorte en nôtre pouvoir, que nous en pouvons jouïr quand il nous plaît. Un Pere, à qui la prosperité de ses enfans donne de la joie, est en possession de ce bien, aussi long-tems que ses enfans sont en cet état. Car il n'a besoin que d'y penser pour sentir du plaisir.

La *Crainte* est une inquietude de l'ame, lors qu'elle pense à un mal futur, qui peut nous arriver.

Je ne veux pas parcourir toutes les passions. Ce n'est pas dequoi il s'agit. Ce que je viens de dire suffit, pour montrer de quelle sorte les idées que nous en avons tirent leur ori-

gine de la Sensation & de la Réflexion.

XXI. Je ne parlerai plus que d'une idée simple, pour montrer comment elle nous vient, & pour donner des exemples de quelques-unes de ses modifications, après quoi je finirai cette partie touchant les idées simples & leurs modes. Chacun sent en soi-même qu'il peut mouvoir sa main, ou sa langue, qui étoient auparavant en repos : qu'il peut appliquer son esprit à d'autres pensées, & abandonner celles qui l'occupent à présent. C'est de là qu'on forme l'idée de *puissance*, ou de faculté.

Toute puissance regarde une action, & nous n'avons d'idée, comme je croi, que de deux sortes d'actions, *mouvoir* & *penser*.

La puissance que nous trouvons en nous-mêmes de préferer la présence d'une pensée particuliére à son absence, ou d'un mouvement particulier au repos, est ce que nous appellons *Volonté*. La préference actuelle d'une action à la cessation, ou au contraire, est ce qu'on nomme *Volition*.

La puissance, que nous trouvons en nous, d'agir ou de n'agir pas, conformément à la préference que nôtre esprit a donnée à l'action, nous fournit l'idée de ce que nous appellons *Liberté*.

XXII. Aiant marqué ainsi, en peu de paroles, la source de toutes nos idées simples, & montré, dans les exemples de quelques-unes, comment l'ame peut, par le moien de leurs modifications, venir à celles qui d'abord

semblent être fort éloignées de tirer leur origine de quelque idée reçuë par la Sensation, ou de quelque operation de l'Esprit sur ses idées ; je passe à celles qui sont plus complexes, & je montre que toutes les idées que nous avons ; soit des choses naturelles, ou morales, corporelles, ou spirituelles, sont seulement des combinaisons d'idées simples, qui nous sont venuës par la Sensation & par la Réflexion, au delà desquelles nos pensées ne sauroient s'étendre, quand même elles s'éleveroient au plus haut de tous les cieux.

Les idées complexes que nous avons, peuvent, comme je croi, se réduire à ces trois sortes : 1. les *Modes* : 2. les *Substances* : 3. les *Rapports*. Ce que j'appelle *Modes* ne sont autre chose que certaines combinaisons d'idées simples, qui ne renferment pas la notion obscure que nous avons de la *Substance*. Il y a de deux sortes de ces modes ; l'un est une combinaison d'idées simples de la même espece, comme un *quarteron*, un *quintal*, qui se forment par la combinaison d'un certain nombre d'Unitez. L'autre est une combinaison d'idées de differentes especes, telles que sont les idées, que l'on marque par les mots d'*Obligation*, d'*Amitié* &c. Je donnerai le nom de *Modes simples* à la premiére espece, dont j'ai déja apporté divers exemples ci-dessus ; & à la seconde celui de *Modes mixtes*.

Quoi qu'il y ait une varieté infinie de modes mixtes, néanmoins ils ne sont composez d'autre chose que d'idées simples, qui tirent

leur origine de la Sensation, ou de la Réflexion, comme chacun pourra le remarquer, en les examinant avec un peu d'attention. Par exemple, si par le mot de *Mensonge* on entend un discours contraire à une verité connuë, il comprend les idées simples : 1. des sons articulez : 2. le rapport qui est entre ces sons & les idées dont ils sont les signes : 3. l'union de ces signes, differente de celle qui est entre les idées qu'ils représentent, dans l'esprit de celui qui parle : 4. la connoissance qu'a celui qui parle qu'il abuse de ses signes. Ce ne sont-là que des idées simples, ou telles qu'on les y peut aisément réduire. Il en est de méme de tous les autres modes mixtes, qui ne consistent qu'en des combinaisons d'idées simples. Ce ne seroit jamais fait, & il seroit méme inutile d'entreprendre de faire une énumeration de tous les modes mixtes, qui sont dans les esprits des hommes, puis qu'ils renferment dans leur étenduë toutes les matiéres qui sont le sujet de la Théologie, de la Morale, de la Jurisprudence, de la Politique & de diverses autres Sciences.

XXIII. Personne ne doute qu'il n'y ait dans le monde une trés-grande varieté de substances. Voions donc quelles idées nous avons des substances, que nôtre esprit considere quelquefois. Commençons par les plus générales, comme sont celles du Corps & de l'Esprit. Je demande si l'on voit autre chose dans l'idée que l'on a du Corps que *Solidité, Etenduë & Mobilité* jointes ensemble, qui sont

des idées simples qui nous sont venuës par les sens? Peut-être que quelcun dira que pour avoir une idée complette du Corps, il faut ajoûter l'idée de la substance à celles de la solidité, de la mobilité & de l'étenduë. Mais je demande à ceux qui pourroient faire cette objection, ce que c'est que l'idée de substance qu'ils ont, & s'ils ont une idée claire de la substance des corps, distincte de la solidité, de l'étenduë & de la mobilité?

L'idée que nous avons de l'Esprit est d'un Etre qui a la puissance de *penser* & de *mouvoir le corps*, d'où je conclus, en passant, que nous avons une idée aussi claire de l'Esprit que du Corps. Dans l'un nous avons des idées claires de la solidité, de l'étenduë & de la mobilité, quoi que nous ignorions quelle est sa substance: Dans l'autre nous voions aussi avec une égale clarté deux idées, savoir la pensée & la puissance de mouvoir, sans que nous connoissions non plus la substance. Car la substance est dans l'un & dans l'autre, le sujet dans lequel on suppose que sont ces qualitez, c'est à dire un je ne sai quoi que nous ne connoissons point, qui les soûtient & dans lequel elles existent; si bien que toute l'idée, que nous avons de la substance, est une idée obscure de ce qu'elle fait, & non une idée de ce qu'elle est. Ainsi toute l'idée que nous avons de la substance d'une chose, soit spirituelle ou corporelle, étant également obscure; & la mobilité & la puissance de mouvoir étant aussi claire l'une que l'autre, il ne reste

plus

plus à comparer que l'Etenduë & la Pensée. Ces deux idées sont l'une & l'autre très-claires, & la difficulté, que quelques-uns ont formée contre l'idée de l'Esprit, consiste en ce qu'ils ont dit, qu'ils ne concevoient pas une chose qui pense, sans étenduë. Je soûtiens au contraire qu'ils peuvent aussi facilement concevoir une chose qui pense, sans étenduë, qu'ils conçoivent un solide étendu. Pour concevoir un solide étendu, il faut avoir une idée de *cohésion* de parties; or il est aussi aisé de concevoir comment un Esprit pense, qu'il l'est de concevoir comment des parties solides demeurent attachées les unes aux autres, c'est à dire, comment un corps est étendu. Car où il n'y a point de parties qui sont attachées les unes aux autres, il n'y a point de parties *extra partes*, comme l'on parle, & par consequent point d'étenduë. Si le corps est divisible, il faut qu'il y ait des parties unies les unes aux autres, & s'il n'y avoit point d'union entre elles, le corps seroit entiérement détruit & cesseroit d'être. Quiconque pourra dire ce qui tient unies les parties du Fer, ou du Diamant, expliquera une des difficultez capitales de la Physique. M. *Bernouli* qui a tâché de rendre raison de la cohésion des particules de tous les corps, par la pression de l'*Ether*, a omis deux choses de grande importance.

1. Il n'a point consideré que quelque grande que puisse être la pression d'un *ambiant* fluide, s'il n'y a autre chose pour tenir jointes

les

les particules des corps, encore qu'on ne les puisse pas éloigner l'une de l'autre perpendiculairement, néanmoins on peut démontrer, qu'on peut pousser l'une de dessus l'autre, aussi aisément que s'il n'y avoit point de semblable pression. L'experience de deux marbres polis posez l'un sur l'autre, que la pression de l'Atmosphere tient en cet état, fait voir à l'œil ce que je veux dire, puis qu'on les peut séparer fort aisément, en les poussant de côté, au-lieu qu'ils ne le peuvent être perpendiculairement.

2. Il n'a aucun égard aux particules de l'*Ether*, qui étant aussi bien des corps formez d'autres particules, doivent avoir quelque chose qui les tienne vniës, ce qui ne peut pas venir d'elles mêmes; car il est aussi difficile de concevoir comment les parties du moindre Atome de matiere demeurent uniës les unes aux autres, que celles des plus grosses masses. Or sans cela, il est aussi difficile de concevoir un Corps qu'un Esprit, une chose étenduë qu'une chose qui pense.

Mais soit que la notion de l'Esprit soit plus, ou moins obscure que celle du Corps, il est certain que nous ne la recevons pas par une autre voie, que celle par laquelle nous recevons la notion du Corps. Car de même qu'aprés avoir reçu par nos sens les idées de Solidité, d'Etenduë, de Mouvement & de Repos, nous nous formons l'idée du Corps, en supposant que ces quatre choses sont inhérentes dans une sub-

stance

ſtance inconnuë : ainſi en joignant enſemble les idées ſimples que nous nous ſommes formez, en réflechiſſant ſur les operations de nôtre propre eſprit, leſquelles nous ſentons tous les jours en nous-mêmes ; comme *penſer*, *entendre*, *vouloir*, *connoître*, & *pouvoir remuër les corps* : en joignant, dis-je, ces idées & ſuppoſant que ces opérations de nôtre eſprit & toutes les autres coëxiſtent dans une certaine ſubſtance, que nous ne connoiſſons pas non plus, nous venons à avoir l'idée des Etres, que nous appellons Eſprits.

Les idées que nous avons de l'*Entendement*, & de la *Puiſſance* formées par la Réflexion, que nous avons faite ſur ce qui ſe paſſe en nous mêmes, jointes à la *Durée*, & tout cela augmenté par l'idée que nous avons de l'*Infini*, nous donne l'idée de l'Etre ſuprême que nous appellons *Dieu.*

Pour nous convaincre que toutes nos idées complexes ne contiennent autre choſe que les idées ſimples, qui nous ſont venuës par la Senſation ou par la Réflexion, il ne faut que penſer aux differentes ſortes d'Eſprits qui exiſtent, ou qui pourroient exiſter. Car encore qu'il ſoit vrai-ſemblable qu'il y a plus d'eſpeces differentes d'Etres ſpirituels, en rémontant de nous à Dieu, qu'il n'y en a d'Etres materiels en deſcendant depuis nous juſqu'au néant, parce que nous ſommes à une diſtance plus grande de la perfection infinie que du plus bas degré de l'Etre ; néanmoins

il

il est certain que nous ne pouvons concevoir aucune difference entre les divers ordres des natures Angeliques, si ce n'est des degrez differens d'entendement & de puissance, qui ne sont que des modifications diverses de deux idées simples, formées par la Réflexion sur ce qui se passe en nous-mêmes.

Pour ce qui regarde les idées que nous avons des substances naturelles, il est évident que ce ne sont que des combinaisons d'idées simples, que nous avons reconnu exister ensemble, par la sensation. Qu'est-ce, par exemple, que l'idée de l'or, si ce n'est une certaine couleur éclattante, un certain degré de pesanteur, de *malleabilité*, de *fusibilité*, & peut-être, comme parlent les Chymistes, de *fixité*, ou d'autres idées simples que nôtre esprit unit comme coëxistantes constamment dans la même substance? Cette idée complexe renferme plus ou moins d'idées simples, selon que celui qui fait cette combinaison a été plus ou moins exact dans les observations qu'il a faites touchant l'or. Telles sont nos idées des differentes especes des substances, qui ne sont autre chose que differentes combinaisons des idées simples, qui nous sont venuës par la Sensation & la Réflexion, & que nous supposons coëxister en je ne sai quelle substance.

XXIV. Il y a encore une autre sorte d'idées des substances, où l'esprit joint ensemble diverses substances distinctes & n'en fait qu'une idée. Ainsi une Armée composée de

de cent-mille hommes, & un Troupeau de plusieurs centaines de brebis est aussi bien une seule idée, que celle d'un homme ou d'une brebis. J'appelle ces idées, des *idées collectives de substances*, & elles méritent qu'on y prenne garde, quand ce ne seroit pour autre chose, que pour montrer la puissance que l'Esprit a de réünir en une seule idée, des choses en elles-mêmes trés-differentes, & éloignées l'une de l'autre. Pour satisfaire pleinement ceux qui pourroient avoir quelque difficulté sur ce sujet, on n'a qu'à nommer simplement l'*Univers*, & à faire remarquer que ce mot ne signifie qu'une seule idée, quelque composé qu'il puisse être.

XXV, XXVI, XXVII. Outre les idées, soit simples, soit complexes, que l'Esprit a des choses considerées en elles-mêmes, il en a d'autres, qu'il forme de la comparaison qu'il fait de ces choses entre elles, & qu'on appelle *Rélations*, ou *Rapports*. La *Rélation* donc est la consideration d'une chose qui marque, ou qui renferme en elle même la considération d'une autre. Toutes nos idées pouvant être considerées, entant qu'elles conduisent nos pensées à une autre, il s'ensuit que toutes les idées simples & complexes peuvent servir de fondement à un rapport. Et quelque étenduë qu'aient les idées que l'on nomme rapports, on peut voir comment elles tirent leur origine de la Réflexion, & de la Sensation: puis qu'elles n'ont aucun autre fondement que des idées qui nous viennent par là.

Il n'est pas besoin que je m'étende sur toute sorte de rapports, pour le montrer. Je remarquerai seulement qu'un rapport suppose deux idées ou deux choses, séparées réellement l'une de l'autre, ou au moins considerées comme distinctes. On ne prend pas toûjours garde à ces deux choses, ou à ces deux idées, ce qui est cause que l'on fait passer divers termes, pour des signes d'idées *absoluës*, qui sont effectivement *relatifs*. Par exemple *grand* & *vieux* sont des termes ordinairement aussi rélatifs que *plus grand* & *plus vieux*, encore qu'on ne le croie pas communément. Quand on dit que *Pierre est plus vieux que Iean*, on compare ces deux personnes dans l'idée de la durée, & l'on veut dire que l'une en a plus que l'autre : & quand on dit que *Iean est vieux*, on compare sa durée avec celle que l'on regarde comme l'étenduë ordinaire de la vie des hommes. De là vient qu'on seroit choqué d'entendre dire qu'un Diamant, ou le Soleil sont vieux, parce que nous n'avons aucune idée de la longueur d'une durée ordinaire qui leur appartienne. Ainsi nous n'avons aucune idée à laquelle nous la puissions comparer, comme nous en avons à l'égard des choses, que nous appellons ordinairement vieilles. Il y a quantité de ces termes, qui, sous une forme ou une terminaison *absoluë*, cachent une idée rélative ; & à examiner nos idées de bien prés, elles sont en grande partie rélatives.

Voila

Voila en peu de mots ce que je conçois des differentes sortes d'idées complexes que nous avons, & qui se peuvent toutes réduire à ces trois les *substances*, les *modes* & les *rapports*. Comme elles ne renferment autre chose que diverses combinaisons des idées simples, que nous avons reçuës par la Sensation & par la Réflexion, je conclus que dans toutes nos pensées, contemplations & raisonnemens, quelques abstraits & étendus qu'ils puissent être, nôtre Esprit ne passe jamais les simples idées, que nous avons reçuës par les voies de la Sensation & de la Réflexion.

XXVIII. On peut considerer une chose dans toutes les idées dont on a parlé, soit simples ou complexes; c'est qu'elles peuvent être claires & distinctes, ou obscures & confuses. Les idées simples sont claires, quand elles sont fort vives dans l'Esprit, telles qu'elles sont quand on les reçoit des objets mêmes, aiant les organes bien disposez, & toutes les circonstances requises à une sensation claire, s'y trouvant; c'est cette clarté qui rend les idées distinctes. Les idées complexes sont claires, non-seulement lors que les idées simples dont elles sont composées sont claires; mais encore lors que leur nombre & leur ordre est clairement fixé & reglé dans l'Esprit. Alors l'Esprit voit d'une maniére claire & constante, cette idée complexe, toutes les fois qu'on prononce son nom, ou qu'il y pense, & la distingue parfaitement de toutes les autres, avec lesquelles elle peut avoir quelque ressemblance.

XXIX.

XXIX. Les *idées réelles* sont celles qui sont conformes à ce qu'on regarde comme leurs Archetypes, ou à l'existence réelle des choses. Les idées *phantastiques*, ou *chimeriques*, sont celles en qui l'on ne trouve point cette conformité.

Selon cette regle, 1. aucune idée simple ne peut être chimerique, parce qu'elles répondent toutes à la puissance de les produire en nos esprits, que Dieu a mise dans les choses, & que c'est-là la réalité qui leur est propre: 2. Les modes & les rélations, à moins qu'on ne joigne des idées incompatibles, ne peuvent être chimeriques, parce qu'étant elles-mêmes des Archetypes, elles ne peuvent pas ne ressembler pas leurs Originaux: 3. Les idées des substances peuvent être & sont souvent chimeriques, savoir lors que l'Esprit les forme de certaines combinaisons d'idées, que la nature n'allie jamais. Car les idées des substances étant formées, pour les représenter telles qu'elles existent réellement hors de nous, ces idées ne peuvent étre réelles qu'autant qu'elles s'accordent avec leurs Originaux. Ainsi l'idée que nous avons ordinairement d'un homme ou d'un cheval, est une idée réelle, & l'idée d'un Centaure est une idée Chimerique.

XXX. Entre les idées réelles quelques-unes sont *completes* (*adaquata* en Latin) & quelques autres *incompletes* (*inadaquata.*) Les idées simples & celles des modes & des rapports sont toutes completes, car on n'y omet rien

rien qui les pût rendre plus parfaites & plus conformes à leurs Originaux. Mais les idées des substances sont toutes incompletes, parce qu'elles ne renferment qu'une partie des qualitez, qui sont réellement dans les substances mêmes, leurs Archetypes.

XXXI. Quoi qu'à parler exactement, la verité & la fausseté n'appartiennent point aux idées, mais aux propositions, néanmoins parce qu'on appelle souvent les idées *vraies* & *fausses*, il est bon de considerer lesquelles sont vraies & lesquelles sont fausses, & pourquoi on leur donne ces noms. Il faut donc remarquer premiérement que lors que l'on regarde quelque chose comme vrai ou faux, il y a toûjours quelque espece de proposition, encore qu'elle ne soit pas exprimée en termes formels, & qu'on n'y prenne pas garde. Secondement nous rapportons souvent nos idées à des Archetypes, que nous croions qu'elles représentent, & par conséquent lors que quelques-unes d'entre elles s'accordent avec leurs Archetypes, on les peut apeller vraies, comme on les appelle fausses, lors qu'elles ne leur ressemblent pas. Il y a de deux sortes de ces Archetypes; l'une est réelle, & l'autre *mentale*. Les Archetypes réels sont ceux qui existent réellement dans les choses mêmes. A cet égard il n'y a que les idées des substances, qui puissent être fausses. Les Archetypes de l'autre sorte, que nous avons nommée *mentale*, sont les idées qui sont dans l'esprit des autres. Car dans

le langage, les hommes rapportent souvent les idées signifiées par leurs mots, aux idées, qui sont dans l'esprit des autres hommes, & qu'on marque par les mêmes mots. Par exemple, lors qu'on se sert du mot de *Gratitude*, on prétend que l'idée que l'on a dans l'esprit, & dont ce mot est le signe, soit conforme à l'idée que les autres ont dans l'esprit : & à laquelle ils appliquent le nom de *Gratitude*: tout de même que l'on pretend que l'idée d'un Cheval doit être conforme à cet animal même, tel qu'il existe. De la premiére de ces deux sortes d'idées dépend la réalité de nos connoissances, & de la derniére la proprieté du langage. Toute sorte d'idées peuvent être fausses, à l'égard de cette seconde sorte d'Archetypes.

Livre Troisiéme.

Aprés avoir consideré les idées dont l'Esprit de l'homme est rempli, & recherché comment elles nous viennent, & de combien de sortes il y en a, je croiois pouvoir passer d'abord à l'examen de nos facultez intellectuelles, & voir quel usage l'Esprit fait de ces materiaux, ou de ces instrumens de nos connoissances, que j'avois ramassez dans le Livre précedent. Mais quand je vins à considerer d'un peu plus près la nature & la maniére des connoissances de l'homme, je trouvai qu'elles ont tant de liaison avec la Parole, & que les mots y sont si fort mêlez, ou par coûtume,

ou par necessité, qu'il est impossible de traiter clairement de nos connoissances, sans dire auparavant quelque chose des mots & du langage.

I. Les idées qui sont en nôtre esprit sont si absolument hors de la vuë des autres, que nous ne saurions nous entre-communiquer nos pensées, sans attacher quelques signes à nos idées.

II. Les signes les plus commodes, pour la varieté & pour la promptitude, dont les hommes soient capables, sont les sons articulez que nous appellons *Paroles*. Les paroles sont donc les signes des idées, mais comme il n'y a point de son, qui ait naturellement aucune liaison avec aucune idée de nôtre esprit, excepté l'idée de ce son même, les mots ne sont signes de nos idées que par une institution arbitraire, & ils ne peuvent être proprement & immédiatement signes de quoi que ce soit que des idées qui sont dans l'esprit de celui qui se sert des paroles. Car les emploiant pour exprimer ce qu'il pense, il ne peut pas s'en servir pour marquer des idées qu'il n'a point, puis qu'il les rendroit ainsi signes d'un Rien. Il est vrai qu'on se sert communément des mots dans deux autres suppositions. 1. On suppose ordinairement que les mots sont des signes des idées, qui sont dans l'esprit de celui avec qui l'on s'entretient. On suppose ceci avec raison, parce que sans cela, celui qui parle ne sauroit être entendu. Mais comme il n'arrive pas toûjours que les idées, qui

sont

sont dans l'esprit de celui qui écoute, répondent exactement à celles ausquelles celui qui parle a attaché ses paroles, cette signification n'est pas toûjours vraie. 2. On suppose communément que les paroles sont substituées, non-seulement au-lieu des idées, mais aussi au-lieu des choses mêmes; mais il est impossible qu'elles signifient immédiatement les choses mêmes. Car puis qu'elles ne peuvent être immédiatement les signes de rien que de ce qui est dans l'esprit de celui qui parle, où il n'y a que des idées; elles ne peuvent pas tenir lieu des choses, si ce n'est entant que ces idées y sont conformes.

III. Les paroles sont de deux sortes. Il y a des termes généraux & des noms de choses particuliéres. Tout ce qui existe, dira-t-on, étant particulier, qu'avons-nous besoin de termes généraux? Où sont ces natures universelles que ces termes signifient, car la plûpart des mots, que l'on emploie dans l'usage ordinaire, sont des termes généraux? Pour satisfaire à la premiére de ces demandes, il faut remarquer qu'il y a un si grand nombre de choses particuliéres, que l'Esprit ne sauroit retenir autant de mots, qu'il en faudroit pour les marquer toutes; & quand la mémoire les pourroit retenir, ils seroient inutiles; parce que les Etres particuliers connus à un homme sont souvent absolument inconnus à un autre. Ainsi leurs noms ne pourroient pas nous servir, pour nous entre-communiquer nos pensées, parce qu'ils ne seroient pas signes

d'idées communes à celui qui parle & à celui qui écoute. Outre cela les progrès que nous faisons dans la connoissance, se faisant par le moien des notions génerales, nous avons besoin de termes généraux. Pour ce qui regarde la seconde demande, les natures générales, dont les termes généraux sont les signes, ne sont que des idées générales; & les idées deviennent générales, seulement en faisant abstraction du tems, du lieu & des autres particularitez, qui font que ces signes représentent seulement des natures individuelles. Une idée formée de la sorte par abstraction, & dégagée de tout ce qui la rendoit individuelle, est capable de représenter également plusieurs choses individuelles; entant que chacune d'elles a tout ce qui reste dans cette idée abstraite. C'est en cela seul que consiste la nature générale, sur laquelle on a proposé tant de questions inutiles, & publié tant de vaines subtilitez. Les idées viennent ainsi à représenter, non un Etre particulier, mais une sorte de choses, & les noms de ces idées signifient ce que les Logiciens appellent ordinairement *Genres* & *Especes*, dont on suppose que chacun a son essence particuliére. Quoi qu'il y ait de grandes disputes, touchant les Genres & les Especes & leurs essences, la verité est que l'essence de chaque Genre & de chaque Espece, n'est autre chose qu'une idée abstraite, dans l'esprit de celui qui parle, & dont le terme général qu'il emploie est le signe. Il est vrai que chaque chose particuliére a une

con-

constitution réelle, par laquelle elle est ce qu'elle est, & c'est ce qu'on appelle proprement *essence*. Mais ce mot aiant changé sa premiére signification, & aiant été appliqué aux Especes & aux Genres de l'Ecole, on a regardé communément les essences, comme appartenantes aux differens ordres des Etres, rangez sous diverses dénominations générales. En ce sens les essences ne sont véritablement autre chose que des idées abstraites, dont les termes généraux sont les signes. On peut appeller les premiéres essences, dont on vient de parler, *réelles*, & les secondes *nominales*. Quelquefois elles sont les mêmes, & quelquefois elles sont tout à fait differentes les unes des autres, dans la même chose.

IV. Nous concevrons plus clairement la nature & la signification des mots, si nous considerons le rapport qu'ils ont avec ces trois sortes d'idées, dont j'ai déja parlé; savoir les idées *simples*, les *substances*, & les *modes*, sous lesquels je comprens les *rapports*: 1. Les noms des idées simples & des substances marquent quelque Etre réellement existant, d'où elles sont tirées comme de leur Original. Mais les noms des modes mixtes se terminent dans l'Esprit, & je croi que c'est à cause de cela qu'on les nomme particuliérement *notions*. 2. Les noms des idées simples & des modes signifient toûjours l'essence réelle, aussi bien que la nominale. Les noms des substances signifient rarement (si tant est même qu'ils aient quelquefois une autre si-

gnification) autre chose que l'essence nominale. 3. Les noms des simples idées sont les moins douteux & les moins incertains de tous. 4. Mais ce que je croi d'un très-grand usage, & que personne, que je sâche, n'a remarqué, c'est qu'il faut distinguer entre les termes, qui peuvent, ou qui ne peuvent pas être définis. Je remarque donc qu'on ne peut pas définir les noms des idées simples, au-lieu qu'on peut définir ceux des complexes. Car définir n'étant autre chose que faire connoître une idée, que l'on marque par un certain mot, par le moien de quelques termes, qui ne soient pas Synonymes, la définition ne peut avoir lieu que dans les idées complexes. On sait assez combien les Peripateticiens, & même les Philosophes modernes, faute de savoir quels noms on pouvoit, ou l'on ne pouvoit pas définir, ont fait de discours en l'air, & publié de galimathias, lors qu'ils ont voulu définir les noms de quelque peu d'idées simples, car ils ont trouvé à propos de ne point entreprendre la même chose touchant la plûpart. Quoi qu'ils aient défini le mouvement, & la lumiére; ils ont néanmoins évité de définir la plus grande partie des idées simples, & les définitions de la lumiére, & du mouvement qu'ils se sont hasardez de produire, paroîtront, si on les examine à la rigueur, avoir aussi-peu de sens, que ce qu'on pourroit dire pour expliquer ce que signifient les termes de rouge & de doux. Quand on pourra faire entendre à un aveugle-né quelle idée le mot

de

de bleu signifie, on pourra aussi faire c
prendre, par le moien d'une définition
que signifient les mots de mouvement &
lumiére à un homme, qui jusqu'alors n'
su ce que c'est par une autre voie. 5.
noms des idées simples n'ont que très-pe
subordinations dans ce que les Logicien
pellent *linea prædicamentalis*, parce que c
dées n'étant pas composées, on ne peut rie
trancher d'aucune d'elles, pour la rendre
générale, & lui donner plus d'étenduë.
pourquoi le mot de *couleur*, qui compre
rouge & le bleu &c. marque seulement
idée simple, que nous avons par le moi
la vuë.

V. Pour ce qui regarde les noms des
des mixtes, & des rapports, lesquels nom
tous des termes généraux, il faut rema
1. Que les Essences de leurs differentes
sont toutes formées par l'Entendemen
Qu'elles sont formées arbitrairement &
une grande liberté, l'Esprit ne se rapp
point ici à l'existence réelle d'aucun Ori
3. Quoi que les essences, ou les espec
modes mixtes soient formées sans Mo
néanmoins elles ne sont pas formées a
zard & sans raison.

Ce n'est pas seulement la significati
mots, mais encore la brieveté, qui est u
plus grandes commoditez du langage.
pourquoi la fin, que l'on se propose
lant, est non-seulement d'emploier de
pour servir de signes à de certaines idé

de se servir de sons courts, pour signifier plusieurs idées distinctes, qui par leurs combinaisons en forment une complexe. Conformément à cette fin, les hommes réünissent dans une seule idée complexe plusieurs idées séparées & indépendantes les unes des autres, & lui donnent un nom, lors qu'ils ont occasion de penser souvent à de semblables combinaisons, & de s'en entretenir ensemble.

C'est ainsi que les hommes forment arbitrairement differentes especes de modes mixtes, en donnant des noms à certaines combinaisons d'idées, qui n'ont en elles-mêmes pas plus de liaison ensemble, que les autres qui ne sont unies par aucune semblable dénomination. C'est ce qui paroît évidemment dans la diversité des Langues, où il n'y a rien de plus ordinaire, que de trouver plusieurs mots dans une Langue, sans que dans une autre il y en ait aucun qui leur réponde.

VI. Les noms des substances signifient leurs essences nominales & non leurs essences réelles, qui dans les substances sont bien differentes des nominales. Par exemple, la couleur, le poids, la *malleabilité*, la *fusibilité*, *la fixité*, & peut-être quelques autres qualitez sensibles forment une idée complexe, que l'on a dans l'Esprit, & à laquelle on donne le nom *d'or*, sont l'essence nominale de l'or. Mais la disposition des particules insensibles, ou la constitution, dont ces qualitez sensibles dépendent, quelle qu'elle puisse être, est l'essence réelle de l'or. Elle est tout autre chose que la

nominale, & nous donneroit une tout autre idée de l'or, si nous la connoissions. Mais puisque nous ne la connoissons point, & que nos paroles ne peuvent exprimer que les idées que nous avons, le mot *d'or* ne peut pas signifier une essence réelle. C'est donc par leur essence nominale que l'on range les substances sous differentes especes, & sous diverses dénominations. Ces essences nominales n'étant autre chose que des idées complexes & abstraites, formées par diverses personnes de differentes combinaisons d'idées simples, qu'ils ont remarqué ou imaginé exister ensemble, il est visible que les essences des especes des substances, & par consequent les especes elles-mêmes, entant que rangées sous des noms differents, sont de l'invention des hommes. Je ne dis pas que les substances elles-mêmes, ou la ressemblance, & la conformité qui est entre elles, aient été faites par les hommes; mais seulement que les bornes des especes, entant que marquées par de certains noms, ont été établies par les hommes.

Mais encore que les hommes soient auteurs des essences, qui limitent & qui distinguent les especes des substances, ils n'en usent pas ici d'une maniére si arbitraire que dans les modes. Dans les substances ils se proposent des choses réellement existantes, comme des Modeles qu'ils ont dessein de suivre. Mais par la diversité qui se trouve dans leur habileté, ou dans leur attention, leurs idées complexes, formées d'un amas de qualitez sensibles, &

marquées par le même nom *specifique*, sont trés - differentes en differentes personnes, l'une y comprenant une idée simple, que l'autre omet. Mais l'essence réelle que l'on suppose être en chaque espece des choses, s'il y a aucune essence semblable, devroit être invariablement la même.

Si la premiere distribution des Etres, en leurs especes les plus basses, dépend de l'esprit de l'homme, ainsi qu'on l'a montré, il est bien plus clair qu'il en est de même dans les classes les plus étenduës, que l'on appelle genres en termes de Logique. Car ce ne sont que des idées complexes imparfaites, & dont on exclut à dessein diverses qualitez; que l'on trouve constamment dans les choses mêmes. Comme l'Esprit, pour former des idées generales, qui comprennent divers Etres particuliers, en exclut le tems, le lieu & les autres circonstances, qui ne peuvent être communes à plusieurs individus: ainsi pour former des idées encore plus générales, & qui comprennent differentes especes, l'Esprit en exclut les qualitez, qui distinguent ces especes les unes des autres, & ne renferme dans cette nouvelle combinaison d'idées, que celles qui sont communes à de differentes especes. Il s'ensuit de là que dans cette matiere des Genres & des Especes, le genre qui est plus étendu n'est autre chose qu'une conception partiale de ce qui est dans les especes, & l'espece n'est autre chose qu'une idée partiale de ce qui est en chaque indivi-

du.

du. Ceci est conforme à la veritable fin du langage, qui est de marquer par un son court un grand nombre de choses particulieres, entant qu'elles conviennent dans une conception commune. Les Genres & les Especes ne me semblent donc être autre chose qu'une distribution des Etres, afin de leur donner des dénominations générales; & l'essence de chaque genre & de chaque espece n'est qu'une idée abstraite, à laquelle cette dénomination est attachée. La moindre attention nous apprendra qu'il n'y a rien d'éssentiel aux Etres particuliers, ou individuels, mais que dés aussi-tôt qu'ils sont rangez sous un nom général, ou, ce qui est la même chose, réduits à une certaine espece, il y a quelque chose qui leur devient essentiel; savoir, tout ce qui est compris dans l'idée complexe, marquée par ce nom général.

Il faut de plus remarquer, à l'égard des substances, qu'il n'y a qu'elles qui aient des noms propres, à quoi l'on peut ajoûter qu'encore que les noms *specifiques* de substances ne puissent signifier autre chose que des idées abstraites, qui sont dans l'Esprit de celui qui parle, & par conséquent des substances, entant que conformes à ces idées; néanmoins il arrive souvent que les hommes, dans l'usage ordinaire, substituent ces noms à des choses, qu'ils prétendent avoir l'essence réelle des especes dont il s'agit, & qu'ils veuillent que les noms des substances

les signifient, entant que distinguées en especes, par des essences réelles ; ce qui cause une grande confusion & une grande incertitude dans l'usage des mots.

VII. Les mots ont un double usage. 1. Ils servent à enregitrer, pour ainsi dire, ou à retenir nos propres pensées, à quoi toutes sortes de paroles, quelles qu'elles soient, peuvent servir assez commodément, pourvu que nous les tenions constamment attachées aux mêmes idées. 2. Les mots servent à communiquer nos pensées aux autres, & pour cela, il faut qu'ils soient des signes communs, & attachez de part & d'autre aux mêmes idées, par ceux qui s'entretiennent.

Ils ont aussi un double usage dans la communication, que nous nous faisons les uns aux autres de nos pensées. L'un est *civil* & l'autre *philosophique*. Le premier sert au commerce & à la conversation ordinaire. L'usage Philosophique est de donner des notions précises des choses, & d'exprimer en des propositions générales des veritez certaines & indubitables, desquelles l'Esprit puisse être satisfait dans la recherche de la verité. Dans ce dernier usage particulierement, les mots sont sujets à une grande incertitude, & à une grande obscurité dans leurs significations.

Les mots ne signifiant rien naturellement, il est necessaire que leur signification, c'est à dire, l'idée précise pour laquelle on les emploie, soit fixe & arrêtée ; ce qui est difficile

I.

1. lorsque les idées, dont ils sont les signes, sont extrémement complexes : 2. lorsque les idées simples, dont ces complexes sont composées, n'ont point de liaison naturelle les unes avec les autres, de sorte qu'il n'y a dans la nature aucune mesure fixe, ni aucun modele pour les rectifier & pour les regler : 3. lorsque la signification d'un mot se rapporte à un Original, qui existe, mais qu'il n'est pas aisé de connoître : 4. lorsque la signification d'un mot, & l'essence réelle de la chose, ne sont pas exactement les mêmes. Les noms des modes mixtes sont sujets à équivoque, pour les deux premieres de ces raisons, & les noms des substances, principalement pour les deux derniéres. Conformément à ces Regles, aussi bien qu'à l'experience, nous trouverons premierement que les noms des idées simples sont le moins sujets à équivoque ; parce qu'ils sont simples, & qu'il est aisé de les former & de les retenir ; & parce qu'ils ne se rapportent à rien qu'à la perception même, que des choses qui existent produisent en nous.

Secondement nous trouverons que les noms des modes mixtes sont trés-équivoques, à cause que les idées complexes, dont ils sont les signes, n'aiant aucuns modeles fixes & existants dans la nature, sur lesquels on les puisse regler, leurs Archetypes ne sont que dans l'esprit des hommes, & à cause de cela sont incertains. Outre cela ces idées étant souvent trés-composées, il est fort dif-

ficile qu'elles conviennent exactement les unes avec les autres, quoi qu'on les marque toutes par le même nom. Il n'est pas aisé non plus à un homme de tenir la même idée précise attachée constamment au même nom, quand elle est fort composée. Où trouvera-t-on un assemblage de toutes les idées, que le mot de *gloire* signifie, existantes ensemble ? L'idée complexe & précise, que le mot de *justice* marque, est rarement fixe, & toûjours précisement la même.

Troisiémement les noms des substances sont trés-équivoques, à cause que leurs idées complexes ne sont pas des compositions arbitraires, mais se rapportent à des modeles qui existent, & néanmoins qu'il est impossible de connoître en aucune maniere, ou qu'on ne peut connoître que trés-imparfaitement. 1. On a montré que quelquefois on suppose que les noms des substances les signifient, entant qu'elles ont certaines essences réelles. Chaque chose aiant une constitution réelle, par laquelle elle est ce qu'elle est; on a de coûtume d'appeller cette constitution son essence, comme si c'étoit l'essence d'une espece. Mais que cela soit, ou non, il est certain qu'étant entierement inconnuë, il est impossible de savoir quelle est la signification de ce mot dans cet usage, ou quelle chose il marque. 2. Quelquefois les idées, que les noms des substances marquent, sont formées sur les qualitez sensibles, que l'on remarque dans les corps dans lesquels seuls

elles

elles existent; & quoi que ce soit là le propre usage de ces noms, il n'est pas neanmoins aisé de marquer au juste leurs significations en ce sens-là : parce que les qualitez, que nous trouvons dans les substances, & desquelles nous formons les idées complexes que nous en avons, étant pour la plûpart des puissances, ou des facultez, elles sont presque infinies. L'une n'aiant pas plus de droit que l'autre d'être renfermée dans nos idées complexes, qui sont les copies de ces Originaux, il est trés-difficile de marquer au juste, par le moien de ces modeles, la signification de leurs noms. Et c'est pourquoi le même nom d'une substance marque rarement dans la bouche de deux personnes la même idée complexe.

VIII. Outre cette imperfection naturelle du langage, les hommes commettent en ceci divers abus volontaires, que l'on marque. 1. Ils se servent de mots, ausquels ils n'attachent aucune signification claire & déterminée. Les Sectes entieres, dans la Philosophie & dans la Religion, sont trés souvent coupables de ceci, y en aiant tres-peu qui par affectation de singularité, ou pour cacher quelque endroit foible de leurs systemes, ne se servent de quelques termes, ausquels il est visible qu'elles n'ont attaché aucune idée claire & determinée. Outre ces termes, qui n'ont aucune signification, & qui sont propres à chaque parti, il y en a d'autres dont on se sert dans le langage ordinaire, sans que l'on ait dans l'espri

aucune

aucune idée précise, à laquelle ils soient attachez. Il suffit qu'on ait appris les mots, qui sont en usage en son païs, & qu'on les puisse emploier dans la conversation, on se met peu en peine de leur attacher une signification claire. Si l'on demandoit à ceux qui ont à tous momens dans la bouche les mots de *Raison* & de *Grace*, ce qu'ils entendent par-là ? on trouveroit souvent qu'ils n'ont dans l'esprit aucune idée distincte, qui réponde à ces mots ou à d'autres semblables.

2. Un autre abus que l'on commet ici, c'est que, dans le même discours, un seul mot est tantôt signe d'une idée, & tantôt d'une autre. Il n'y a rien de plus commun dans les Controverses, où l'on manque rarement de trouver le même mot, en differentes significations; non-seulement en des matiéres incidentes, mais dans les endroits qui sont les plus essentiels, & sur lesquels la question roule.

3. On peut ajoûter à cela une obscurité affectée, soit dans l'usage des mots reçus, soit dans l'invention de quelques nouveaux termes. Il n'y a rien qui ait tant contribué à cela que la méthode & l'érudition des Ecoles, où tout a été accommodé à la dispute. Cette méthode jette inévitablement dans une multiplication & dans un embarras étrange de termes obscurs. Ce dangereux abus du langage aiant passé pour subtilité, & aiant obtenu la réputation & la récompense duës au veritable savoir, a empêché qu'on ne fit de vrais

pro-

progrès dans les ſciences, comme tout le monde le ſait aſſez.

4. On abuſe encore du langage, en prenant des mots pour des choſes, ce qui arrive particuliérement à l'égard des noms des ſubſtances: car les hommes s'étant formé à eux-mêmes des idées particuliéres & ſans fondement, ſelon qu'ils l'ont jugé à propos, pour inventer, ou pour ſoûtenir certains ſyſtemes de Phyſique, leur ont accommodé de certains mots. En ſuite ces mots leur devenant familiers, ont été regardez par leurs ſectateurs, comme ſignifiant quelque choſe de réel, & comme des ſignes néceſſaires des choſes mêmes. Ainſi les *formes ſubſtantielles* & les *eſpeces intentionnelles*, & quantité de ſemblables termes, par un uſage fréquent & ſans conteſtation, ont fait accroire à bien des gens qu'il y avoit des Etres réels marquez par ces termes. Il ne leur paroiſſoit pas croiable que leurs Peres, leurs Maîtres, leurs Théologiens & leurs Savans hommes ſe ſerviſſent de mots, qui ne ſignifient que de pures chimeres, & qui n'ont point de rapport à aucun Etre réel qui ſoit au monde. J'ai déja parlé de l'abus que l'on commet, en ſuppoſant que les mots ſignifient les eſſences réelles des ſubſtances.

5. Un autre abus des mots plus général, quoi que moins remarqué, eſt de ſuppoſer que leur ſignification eſt ſi claire & ſi conſtante, qu'on ne ſauroit ſe tromper dans l'idée qu'ils ſignifient. C'eſt pour cela que les hommes trouvent étrange qu'on les veuille obli-

ger

ger de s'informer de la signification des mots dont ils se servent, ou qu'on la leur demande, quoi qu'il soit visible que très-souvent on ne peut pas entendre assurément le sens, dans lequel une personne prend un mot, qu'en lui faisant dire quelle idée précise elle y a attachée.

6. Les termes figurez, & tous les ornemens recherchez de la Rhétorique, sont aussi un veritable abus du langage. Mais il en est de ceci comme du beau sexe: l'Eloquence est soûtenuë de charmes trop puissans, pour être souffert, en parlant contre elle. C'est en vain que l'on marqueroit les défauts de certains arts décevans, par lesquels les hommes prennent du plaisir à être trompez.

IX. L'imperfection & les abus du Langage étant les principales sources des disputes & des erreurs, qui sont entrées dans le monde, il ne serviroit pas peu à la verité & au repos des hommes, s'ils vouloient s'appliquer serieusement à parler d'une maniére plus exacte & plus sincere. J'indiquerai ici pour cela quelques précautions faciles, à ceux qui se piquent de sincerité, car je ne suis pas assez vain pour m'imaginer de réformer un abus si enraciné, & où tant de gens croient trouver leur compte. Je croi néanmoins que personne ne niera: 1. Que chacun devroit prendre soin de ne se servir d'aucun mot sans signification, ou d'aucun son, sans avoir quelque idée dans son esprit qu'il veuille exprimer par là: 2. Que l'idée que l'on marque par ce signe de-

voit être claire & distincte, & que toutes les idées simples dont elle est composée, si elle est complexe, devroient être fixes & constantes. Ceci est nécessaire dans les noms de toutes nos idées complexes, mais on y doit prendre garde avec un soin tout particulier, dans les mots qui expriment des idées de Morale, qui étant composées de diverses idées simples, ne sont pas comme elles devroient être, jusqu'à ce que nous ayions fixé dans nôtre esprit l'idée complexe, que nous voulons marquer par chaque mot. Nous devons faire en sorte, que nous puissions aisément faire une énumeration de tout ce qui entre dans cette idée, & la résoudre en toutes les idées simples qui la composent. Faute de cela il arrive que nos mots deviennent si obscurs & si équivoques, que ni les autres ; ni nous-mêmes ne savons *ce que nous voulons dire*. 3. *Il* faut accommoder ses idées, autant qu'il est possible, à la signification commune que les mots ont dans l'usage ordinaire. L'Usage est ce qui détermine la signification des mots, & il n'appartient pas à chaque particulier d'y faire le changement qu'il lui plait. 4. Mais parce que l'usage commun a laissé une grande partie des mots, pour ne pas dire la plûpart, dans une signification fort vague, & qu'on est souvent contraint de se servir d'un mot commun, dans un sens un peu particulier, il est souvent nécessaire de marquer en quel sens on se sert des mots, particuliérement quand ils appartiennent au principal sujet du discours, ou de

la

la question. Cette interprétation de nos termes, pour être bonne, doit être conforme aux differentes especes des idées qu'ils signifient. La meilleure, & méme, en plusieurs occasions, la seule voie de faire connoître la signification du nom d'une simple idée, est de la présenter aux sens Le seul moien de marquer le sens de la plûpart des noms des modes mixtes, au moins des mots qui appartiennent à la Morale, est la Définition ; & la meilleure voie de faire entendre les noms de la plûpart des corps, est de montrer les corps dont il s'agit, & définir en même tems les noms dont on se sert; parce que d'un côté plusieurs des qualitez, qui les distinguent des autres corps, ne sont pas aisées à exprimer par des paroles; & de l'autre que plusieurs d'entre elles ne peuvent, sans beaucoup de peine & d'appareil, être découvertes par les sens.

X. J'ai montré quelle est la signification des mots, & quels soins il faut prendre, pour ne pas s'y laisser tromper, cela étant nécessaire avant que d'entrer dans la considération de nos connoissances, ce qui fait le sujet du Livre suivant. Avant que de finir celui-ci, je dis seulement un mot d'une distinction commune des termes; parce que je croi qu'elle peut servir à l'éclaircissement de nos idées. C'est la distinction des termes en *Abstraits* & en *Concrets*, sur laquelle nous pouvons remarquer : 1. Que deux idées abstraites ne sont jamais affirmées l'une de l'autre : 2. Que les idées simples & les modes ont des noms

con-

concrets, aussi bien qu'abstraits, mais qu
substances n'en ont que de concrets, exc
quelque peu de mots abstraits affectez pa
Scholastiques, mais qu'ils n'ont jamais pu
re entrer dans l'usage ordinaire, comme
poreïté, *animalité*, &c. La premiére de
deux remarques nous apprend, comme i
semble, que deux idées distinctes sont
essences distinctes, qui ne peuvent pas êtr
firmées l'une de l'autre. La seconde rens
un aveu clair que les hommes n'ont pas d
des essences réelles des especes des substa
puis qu'ils n'ont mis dans leurs Langues
cuns termes pour les exprimer.

Livre Quatriéme.

On a traité dans les deux Livres préc
des idées & de la parole, dans celui-ci on
te de la Connoissance.

I. On montre dans le premier Cha
que la Connoissance n'est autre chose q
perception de la *Convenance*, ou de la *Di*
venance, qui est entre deux idées. Cette C
venance, ou Disconvenance, peut être r
te, pour une plus grande clarté à ces q
especes: 1. *Identité*: 2. *Coëxistence*: 3.
stence réelle: 4. *Rapport*.

Le premier & le principal acte de nôtr
tendement est d'appercevoir les idées q
de voir ce qu'est chacune d'elles, & en
elle differe des autres. Sans cela l'esp
pourroit, ni avoir de varieté de pensé

d

discourir, ni juger, ni raisonner de ce qu'il pense. C'est par cette faculté que l'Esprit apperçoit quelle idée il a, quand il voit du violet, & par laquelle il connoit que le bleu n'est pas le jaune. Secondement nos idées des substances consistent, comme je l'ai montré, dans un certain amas d'idées simples, qui est marqué par un nom *specifique*. La plûpart de nos recherches touchant les substances, tendent à savoir quelles autres qualitez elles ont, ce qui revient à ceci ; savoir, quelles autres idées coëxistent, & se trouvent unies avec celles de nôtre idée complexe. Ainsi rechercher si l'or est *fixe*, c'est chercher si pouvoir demeurer dans le feu sans se consumer, est une idée qui coëxiste dans le même sujet avec les idées de couleur jaune, de pesanteur, de *malleabilité* & de *fusibilité*, dont nôtre idée de l'or est composée. La troisiéme sorte de convenance, est de savoir si une existence réelle convient, ou non, à quelque chose, dont nous avons l'idée dans l'esprit. La derniére sorte de convenance ou de disconvenance des idées, consiste en quelque autre rapport que ce soit qui puisse être entre deux idées. Ainsi cette énonciation, *la douceur n'est pas l'amertume*, marque une disconvenance d'identité : celle-ci, *le fer est susceptible des impressions de l'Aiman*, signifie une convenance de coëxistence : ces mots, *Dieu existe*, renferment une convenance d'existence réelle : cette proposition ; *deux triangles dont la base est égale, & qui sont entre deux lignes paralleles sont égaux*, marque

que une convenance de rapport.

II. Selon la differente maniere dont nous appercevons la convenance ou la disconvenance de nos idées, l'évidence avec laquelle nous les connoissons est differente. Quelquefois l'Esprit apperçoit la convenance ou la disconvenance de deux idées immediatement. Ainsi il voit que le rouge n'est pas le jaune, qu'un cercle n'est pas un triangle, que 3. est plus que 2. & est égal à 2. & 1. C'est ce qu'on peut appeller une connoissance *intuitive* ou de simple vuë. C'est sur cette simple vuë qu'est fondée toute la certitude & toute l'évidence de nos connoissances; & en effet chacun sent que cette évidence est si grande qu'il n'en sauroit imaginer, ni par consequent demander une plus grande. Car personne ne se peut croire capable d'une plus grande certitude, que de connoître qu'une idée qu'il a dans l'esprit est telle qu'il l'apperçoit, & que deux idées entre lesquelles il voit de la difference sont differentes, & ne sont pas réellement la même. C'est pourquoi dans le degré suivant de nôtre connoissance que je nomme démonstration, cette *intuition*, ou simple vuë, est necessaire dans toutes les connexions des idées moiennes, sans lesquelles nous ne pouvons parvenir à aucune connoissance générale, ni à aucune certitude. 2. Quand la convenance, ou la disconvenance de deux idées ne peut pas être apperçuë immédiatement, mais que l'Esprit fait intervenir quelque autre idée, pour la montrer, c'est

c'est ce qu'on appelle Démonstration. Ainsi l'Esprit ne pouvant joindre trois angles d'un triangle, avec deux droits, en sorte qu'il puisse appercevoir immédiatement leur égalité, il se sert de quelques autres angles pour les mesurer.

Pour produire une connoissance de cette nature, il faut connoître de simple vuë la convenance ou la disconvenance des idées moiennes, dont on se sert en chaque degré de la déduction; car sans cela il n'y peut avoir de démonstration, & l'on ne sauroit montrer la convenance ou la disconvenance de deux idées que l'on considere. Car là où la convenance ou la disconvenance de deux idées n'est pas évidente par elle-même, c'est à dire, ne peut pas être apperçuë immédiatement, on a encore besoin de preuves pour la montrer. Cette sorte de connoissance peut être appellée une *connoissance raisonneé ou démonstrative*, & quelque certaine qu'elle soit, elle n'est jamais si claire & si évidente que la connoissance de simple vuë. La raison de cela est, qu'il faut que la mémoire intervienne, pour retenir la liaison de toutes les parties d'une démonstration les unes avec les autres, & qu'il faut être assuré qu'on n'en omet aucune; ce qui dans une longue déduction demande une attention extraordinaire, si l'on veut éviter l'erreur. Je ne parlerai pas dans ce petit-Abregé de ce que l'on croit communément, que la démonstration n'appartient qu'aux idées qui regardent la quantité.

Ce sont là les deux sortes de connoissances, que nous avons des veritez générales. Pour ce qui est de l'existence de quelques êtres particuliers finis, nous l'appercevons par nos sens, & nous pouvons appeller cette connoissance, *connoissance sensible.* Quoi qu'elle n'ait pas toute la certitude des deux premiers degrez de connoissance, néanmoins il faut avouër qu'elle a quelque chose de plus que la simple probabilité.

III. De ce qu'on vient de dire, il s'ensuit: 1. Que nous ne pouvons avoir aucune connoissance, où nous n'avons aucune idée : 2. Que nôtre connoissance de simple vuë ne s'étend pas si loin que nos idées, parce que nous ne pouvons pas comparer la plûpart d'entre elles, d'une maniere si immédiate, que nous puissions découvrir la convenance que nous cherchons : 3. Que nôtre connoissance raisonnée ne peut pas non plus nous faire appercevoir la convenance, ou la disconvenance de toutes les idées, où la connoissance de simple vuë nous manque : parce que nous ne pouvons trouver d'idées moiennes qui les unissent d'une maniere in-tuitive : 4. Que la connoissance sensible, ne s'étendant pas plus loin que la présence actuelle des objets particuliers qui frappent nos sens, elle est beaucoup moins étenduë que les deux précedentes.

Ce que je prétends conclurre de tout cela, c'est que nôtre connoissance est non seulement infiniment au dessous de toute l'étenduë des Etres, mais encore qu'elle nous manque dans

la

la plus grande partie des recherches, que nous pouvons faire sur les idées que nous avons. Premiérement pour ce qui regarde toute l'étendue des Etres, si nous comparons ce petit coin de terre, sur lequel nous sommes confinez, avec cette partie de l'Univers, dont nous avons quelque connoissance, nous trouverons que la Terre n'est à cet égard qu'un point. Si nous portons encore nos pensées plus loin, nous trouverons qu'il est plus que probable que cette partie de l'Univers, dont nous avons quelque connoissance, n'est elle même, toute immense qu'elle est, qu'un point à l'égard de ce qui est tout à fait au delà de nos découvertes. Et si nous considerons les végetables, les animaux raisonnables & corporels (pour ne point parler des differens ordres des Esprits) & les autres choses avec leurs differentes qualitez, proportionnées peut-être à d'autres sens que les nôtres, & dont nous n'avons aucune notion; si nous faisons, dis-je, un peu de réflexion sur le nombre, la varieté & l'excellence des Etres, qui peuvent exister, & qui existent sans doute dans une étenduë aussi immense qu'est celle de l'Univers, nous aurons raison de conclurre que les choses, dont nous avons quelque idée, sont en trés-petit nombre, en comparaison de celles dont nous n'en avons point du tout. En second lieu, si nous considerons en quel petit nombre, combien imparfaites & combien superficielles sont les idées que nous avons des choses qui sont près de nous, que nous pouvons le mieux connoî-

tre,

re, & qui nous sont en effet le mieux connuës : Enfin si nous remarquons de combien peu d'entre les idées que nous avons, nous pouvons découvrir la convenance ou la disconvenance, nous aurons sujet de recueïllir de là que nos esprits sont extrémement bornez, qu'ils ne sont nullement proportionnez avec toute l'étenduë des Etres, & que les hommes ne sont pas capables de connoître toutes choses.

Il est vrai qu'à l'égard de l'*identité* & de la *diversité*, nôtre connoissance de simple vuë est aussi étenduë que nos idées-mêmes, mais d'un autre côté, nous n'avons presque aucune connoissance générale de la coëxistence des idées, parce que n'étant pas capables de découvrir les causes, dont les secondes qualitez des substances dépendent, ni de voir aucune liaison entre ces causes & nos idées, il y a fort peu de cas dans lesquels nous puissions connoître la coëxistence d'aucune autre idée, avec l'idée complexe que nous avons de quelque sorte de substances; & par là la connoissance que nous avons des substances se réduit presques à rien. Pour ce qui regarde les autres *rapports* de nos idées, il n'est pas encore clair jusqu'où nôtre connoissance peut s'étendre. Je croi néanmoins que si l'on étudioit bien la Morale, qui consiste dans les rapports des Modes, elle seroit aussi capable de démonstration que les Mathematiques. A l'égard de l'existence, nous avons de la nôtre une connoissance de simple vuë, une connoissance dé-

monstrative de l'existence d'un Dieu, & une connoissance sensible de l'existence de quelque peu d'autres choses.

Je ne mettrai pas dans ce petit Abregé, les exemples particuliers que j'ai rapportez, pour faire voir le peu d'étenduë de nos connoissances. Ce que j'ai dit ici suffit, ce me semble, pour nous convaincre qu'il n'y a point de proportion entre ce que nous connoissons, & les choses à l'égard desquelles nous sommes dans une ignorance invincible.

Outre l'étenduë de nôtre connoissance dans le especes des choses, nous pouvons y considerer une autre sorte d'étenduë, à l'égard de son Universalité. Lors que nos idées sont abstraites, la connoissance que nous en avons est générale. Les idées abstraites sont les essences des especes, quelques noms qu'on leur donne, & sont les fondemens des veritez générales & éternelles.

IV. On dira peut-être que de la sorte la connoissance que nous faisons consister dans la consideration des idées peut être chimerique, & nous laisser dans une entiére ignorance de ce que les choses sont réellement en elles-mêmes; puis que l'on voit que les hommes peuvent avoir, & ont même souvent des idées tout à fait extravagantes. A cela je répons que nôtre connoissance est aussi réelle, que nos idées sont conformes aux choses, & pas davantage. Pour pouvoir connoître quelles idées sont conformes à la réalité des choses, il faut considerer les differentes sortes

d'idées

d'idées dont j'ai parlé ci-dessus.

1. Nous ne pouvons pas douter que les simples idées ne soient conformes aux choses (je n'entens pas une conformité de ressemblance, mais la conformité qui est entre un effet constant & sa cause) parce que l'Esprit n'étant pas capable de se former aucune idée simple, il faut que celles qu'il a soient conformes aux puissances de les produire, qui sont dans les choses ; & cette conformité est suffisante pour donner une connoissance réelle.

2. Toutes nos idées complexes, excepté celles des substances, sont conformes à la réalité des choses, & nous pouvons nous en assurer, parce qu'étant des Archetypes que l'Esprit a formez, & non des copies par lesquelles il prétende représenter quelque chose existant hors de lui, nous n'avons dessein dans nos discours & dans nos raisonnemens, touchant cette sorte d'idées, de marquer aucune chose qui existe, qu'autant qu'elle est conforme à ces idées.

3. Mais nos idées complexes des substances, étant formées à dessein de répresenter des Archetypes existans hors de nous, nous ne pouvons être assurez que nôtre connoissance touchant ces idées est réelle, qu'autant qu'il paroit par l'existence réelle des choses mêmes, que les idées simples renfermées dans une combinaison, telle qu'est celle dont nos idées complexes sont formées, peuvent coëxister ensemble. La raison de cela est que ne sachant pas la constitution réelle dont ces qualitez dépendent, on ne peut connoître

que par l'experience quelles qualitez peuvent, ou ne peuvent pas exister les unes avec les autres, dans un même sujet. Si nous rassemblons dans une idée complexe d'autres qualitez que celles qui peuvent exister ensemble, la connoissance de la substance que cette idée représentera, sera seulement la connoissance d'une chimere, que nous aurons formée nous mêmes & non d'aucun Etre réel.

V. Selon cette description de la connoissance, nous pouvons venir à découvrir ce que c'est que la verité, qui n'est autre chose que la conjonction ou la séparation des signes, suivant que les choses mêmes conviennent, ou disconviennent. Par la conjonction, ou la séparation des signes, j'entens celle qui se fait en affirmant, ou en niant, & ce que l'on appelle une *proposition*. Comme les signes, dont nous nous servons, sont de deux sortes, les idées & les mots: les propositions sont aussi de deux sortes *mentales* ou *verbales*. La Verité est aussi de deux especes, *réelle*, ou *purement verbale*. Une verité réelle se trouve dans une proposition, lors qu'elle est affirmative ou negative, selon que les idées elles-mêmes sont conformes à leurs Archetypes. Une verité Verbale est renfermée dans une proposition, lors qu'elle est affirmative ou négative, selon la convenance ou la disconvenance de nos idées, quoi que ces idées n'aient aucune convenance avec leurs Archetypes.

VI. La Verité se présentant ordinairement

à nôtre esprit, où étant considerée comme renfermée en certaines propositions, il est important d'examiner quelles propositions sont capables de faire entrer dans nôtre esprit une connoissance certaine des veritez générales. 1. Dans les propositions générales, où l'on suppose que les termes signifient des especes, qui consistent en des essences réelles & distinctes des nominales, nous ne sommes capables d'aucune connoissance certaine, parce que ne connoissant pas cette essence réelle, nous ne pouvons pas savoir quelles qualitez ont de la convenance, ou de la disconvenance, avec cette essence inconnuë, ni même jamais découvrir quels Etres appartiennent à cette espece. Et c'est ce qui arrive souvent dans les propositions qui regardent les substances, & non dans celles qui concernent les autres choses, parce qu'on ne suppose pas que les autres choses aient une essence réelle distincte de la nominale. 2. Dans toutes les propositions générales, où l'on substituë les termes en la place seulement de l'essence nominale, ou de l'idée abstraite, de sorte que l'on détermine l'espece par cela seul, nous sommes capables de certitude autant que nous pouvons appercevoir la convenance, ou la disconvenance de ces idées abstraites. Mais ceci ne regarde que trés-peu de substances, à cause que nous ne pouvons découvrir qu'en trés-peu de rencontres, la coëxistence necessaire, ou l'incompatibilité des autres idées, avec celles qui composent l'idée complexe,

que nous avons de quelque espece de substances.

VII. Il y a de certaines propositions, que l'on appelle *maximes*, que quelques-uns regardent comme nées avec nous, & que la plûpart considerent comme les fondemens de toute connoissance. Mais si l'on considere bien ce que nous avons dit touchant la connoissance de simple vuë, ou évidente par elle-même, on trouvera que ces axiomes, que l'on vante tant, ne sont point *innez*, & n'ont pas plus d'évidence par eux-mêmes, que mille autres propositions, dont on connoit quelques-unes avant ces axiomes, & dont les autres sont connuës aussi promptement & aussi clairement; d'où il s'ensuit qu'ils ne sont point *innez*, & qu'ils ne sont point les fondemens de toutes nos connoissances, & de tous nos raisonnemens, comme quelques-uns le croient.

On avouë que ces maximes sont évidentes par elles-mêmes: *Tout ce qui est, est, & il est impossible qu'une chose soit, & ne soit pas en même tems.* Mais si l'on considere la nature de l'Entendement, & des idées qu'il a, & si l'on pense que l'Entendement ne peut pas ne point connoître ses propres idées, & ne point savoir que les idées qui lui sont distinctes le sont, on remarquera nécessairement que ces axiomes, que l'on croit être les principes fondamentaux de la connoissance & du raisonnement, ne sont pas plus évidens en eux-mêmes que ces propositions, *un est un*, *le rouge est*

rouge,

rouge, & il eſt impoſſible qu'un ſoit deux, & que le rouge ſoit bleu. Nous connoiſſons auſſi évidemment & même plûtôt ces propoſitions, & mille autres ſemblables, que celles que l'on nomme ordinairement maximes. Y a-t-il quelcun qui pût s'imaginer qu'un enfant ne ſait que de la graine contre les vers n'eſt pas du ſucre, qu'en vertu de cet axiome, *il eſt impoſſible qu'une même choſe ſoit & ne ſoit pas en même tems?* Nôtre connoiſſance de ſimple vuë s'étend à toutes nos idées à l'égard de la convenance, ou de la diſconvenance d'identité, & par conſéquent toutes les propoſitions, qui regardent cette ſorte de convenance ou de diſconvenance, ſoit qu'elles ſoient conçuës en termes plus généraux, ou moins généraux, ſi les idées qu'elles ſignifient ſont connuës; ces propoſitions, dis-je, ſont également évidentes par elles-mêmes.

Comme nous connoiſſons très-peu de choſes d'une connoiſſance de ſimple vuë, à l'égard de la convenance ou de la diſconvenance de coëxiſtence, auſſi ne peut-on former là deſſus que très-peu de propoſitions générales évidentes par elles-mêmes, & très-petit nombre d'axiomes.

Dans la troiſiéme ſorte de convenance, ſavoir dansla convenance de rapport, les Mathematiciens ont formé diverſes propoſitions générales, touchant l'égalité, auſquelles ils ont donné le nom d'axiomes; encore que ces propoſitions n'aient point d'autre certitude que celle que l'on trouve dans toutes les au-

tres propositions générales, évidentes par elles-mêmes. Quoi que lors qu'on s'est rendu une fois ces axiomes familiers, on s'en serve souvent, pour montrer l'absurdité des faux raisonnemens & des opinions erronées, dans des idées moins générales; néanmoins la maniére, dont nôtre esprit a aquis de la connoissance, n'est pas en commençant par ces propositions générales, & en tirant de là des conséquences, mais au contraire en commençant par des observations particuliéres, & de là étendant par degrez sa connoissance à des vuës plus générales.

VIII. Outre ces propositions, il y en a d'autres, dont plusieurs sont certaines, mais elles ne nous apprennent aucune verité réelle, parce qu'elles regardent seulement la signification des mots. 1. Quand on affirme quelque partie d'une idée complexe du nom de cette même idée, ou, ce qui est la même chose, quand on affirme une partie d'une définition du nom de la chose définie, cette proposition regarde seulement la signification des termes, & telles sont toutes les propositions, dans lesquelles des termes plus généraux sont affirmez de termes qui le sont moins, comme lors qu'on affirme les genres des especes, ou des individus. 2. Lors que deux termes abstraits sont affirmez l'un de l'autre, la proposition ne renferme aucune verité réelle, mais regarde seulement la signification des mots. Si l'on bannissoit du discours toutes ces propositions inutiles, la voie de parvenir à quelque

que connoissance seroit bien moins embarassée de disputes qu'elle ne l'est.

IX. Les propositions universelles, qui renferment une verité, ou une fausseté certaine, concernent seulement les essences. La connoissance de l'existence ne s'étend pas au delà des Etres particuliers. Il est visible que nous avons une connoissance de simple vuë de nôtre existence, & que rien ne peut être plus évident.

X. Il y a une démonstration de l'existence de Dieu, que nous pouvons trouver, sans avoir besoin de sortir de nous-mêmes, pour chercher des preuves. 1. Quoi que Dieu ne nous ait donné aucune idée de lui-même, qui soit née avec nous, quoi qu'il n'ait empreint en nos ames aucuns caracteres originaux, qui nous y puissent faire lire son existence; aiant donné à nos esprits les facultez qu'ils ont, il ne s'est pas laissé sans témoignage, puisque nous avons des sens, de l'intelligence & de la raison, & que nous ne pouvons manquer de preuves de son existence, pendant que nous subsistons. Nous ne pouvons pas nous plaindre avec justice de nôtre ignorance à cet égard, puis qu'il nous a fourni si abondamment les moiens de le connoître, autant qu'il est nécessaire à la fin pour laquelle nous existons, & pour nôtre felicité, qui est le plus grand de tous nos interêts. Mais encore que l'existence de Dieu soit la verité la plus aisée à découvrir par la raison, & encore que son évidence égale, si je ne me trompe, celle des démon-

 strations

ſtrations Mathematiques, néanmoins elle demande de l'attention, & il faut que l'Eſprit s'applique à la tirer de quelque partie inconteſtable de nôtre connoiſſance par une déduction réguliére. Autrement nous ſerions dans une auſſi grande incertitude, & dans une auſſi grande ignorance à l'égard de cette verité, qu'à l'égard des autres propoſitions, qui peuvent être démontrées évidemment. Pour montrer que nous ſommes capables de connoître & de connoître avec certitude, qu'il y a un Dieu, & pour faire voir comment nous venons à cette connoiſſance, je croi que nous n'avons beſóin que de faire réflexion ſur nous-mêmes, & ſur la connoiſſance indubitable que nous avons de nôtre propre exiſtence.

2. Je croi qu'il eſt inconteſtable que l'homme connoit certainement qu'il exiſte, & qu'il eſt quelque choſe. S'il y a quelcun qui en puiſſe douter, je déclare que ce n'eſt pas à lui à qui je parle, non plus que je ne voudrois pas diſputer contre le pur Néant, & entreprendre de convaincre un *Non-être* qu'il eſt quelque choſe.

3. L'homme ſait encore, par une connoiſſance de ſimple vuë, que le pur Néant ne peut pas plus produire un Etre réel, que le même Néant peut être égal à deux angles droits. S'il y a quelcun qui ne ſâche pas que le Non être, ou l'abſence de tout Etre ne peut pas être égale à deux angles droits, il eſt impoſſible qu'il conçoive aucune des démonſtrations d'Euclide. Si nous ſavons que quelque Etre réel exiſte,

&c

& que le Non-être n'en sauroit produire aucun, il est d'une évidence Mathematique qu'il y a quelque chose de toute éternité, puis que ce qui n'est pas de toute éternité a un cõmencement & que tout ce qui a un cõmencement doit avoir été produit par quelque autre chose.

4. Il est de la même évidence que tout Etre, qui tire son existence & son commencement d'un autre, tire aussi d'un autre, tout ce qu'il a & tout ce qui lui appartient. On doit reconnoître que toutes les facultez tirent leur origine de quelque part. Il faut donc que la source éternelle de tous les Etres, soit aussi la source & le principe de toutes leurs puissances ou facultez, de sorte que cet Etre doit être tout-puissant.

5. Outre cela l'homme trouve en lui-même de la perception & de la connoissance. Nous pouvons donc encore avancer d'un degré, & nous assurer, non-seulement que quelque Etre existe, mais encore qu'il y a au monde quelque Etre intelligent.

6. Il y a donc eu un tems auquel il n'y avoit aucun Etre intelligent, & auquel la connoissance à commencé à exister : ou il y a eu aussi un Etre intelligent de toute Eternité. Si l'on dit qu'il y a eu un tems, auquel aucun Etre n'a eu aucune connoissance, & auquel l'Etre éternel étoit destitué d'intelligence, je replique qu'il étoit donc impossible qu'aucune connoissance existât jamais. Car il est aussi impossible qu'une chose absolument destituée de connoissance, & qui agit aveuglé-

ment & sans aucune perception, produise un Etre intelligent, qu'il est impossible qu'un triangle se fasse à soi-même trois angles qui soient plus grands que deux droits. Il est aussi contraire à l'idée d'une matiére sans sentiment, qu'elle se produise à elle-même du sentiment, de la perception & de la connoissance, qu'il est contraire à l'idée d'un triangle, qu'il se fasse à lui-même des angles, qui soient plus grands que deux droits.

7. Ainsi par la considération de nous-mêmes & de ce que nous trouvons infailliblement dans nôtre propre nature, la raison nous conduit à la connoissance de cette verité certaine & évidente, qu'il y a un Etre éternel, très-puissant & trés-intelligent, quelque nom qu'on lui veuille donner, soit qu'on l'appelle Dieu, ou autrement. Il n'y a rien de plus évident, & en considerant bien cette idée, il sera aisé d'en tirer tous les autres attributs, que nous devons reconnoître dans cet Etre éternel.

Il me paroît clair, par ce que je viens de dire, que nous avons une connoissance plus certaine de l'existence d'un Dieu, que de quelque autre chose que ce soit, que nos sens ne nous aient pas découverte immédiatement. Je croi même pouvoir dire que nous connoissons plus certainement qu'il y a un Dieu, que nous ne connoissons qu'il y a quelque autre chose hors de nous. Quand je dis que *nous connoissons*, je veux dire que nous avons en nôtre pouvoir cette connoissance, qui ne peut

pas

pas nous manquer, si nous nous y appliquons, comme nous faisons aux autres recherches.

XI. On ne sauroit connoître l'existence des autres choses, que par le témoignage des sens. En ceci nôtre connoissance ne s'étend point au delà de ce que nous appercevons par leur moien. L'existence de quelque autre Etre que ce soit, n'aiant point de liaison nécessaire avec aucune des idées qui sont en nôtre memoire, nous n'en pouvons inferer l'existence d'aucun Etre particulier; & nous n'en pouvons avoir de connoissance que par une perception actuelle de nos sens.

XII. Pour augmenter nôtre connoissance, il faut regler sur nos idées la methode dont nous nous servons dans la recherche de la verité. A l'égard des substances, où nos idées ne sont que des copies imparfaites, nous n'en pouvons avoir qu'une très-petite connoissance générale; parce que peu de nos idées abstraites ont une convenance, ou une disconvenance de coëxistence que l'on puisse découvrir; & c'est pourquoi à cet égard il faut que nous travaillions à augmenter nos connoissances, par des experiences & des observations particuliéres. Mais quand il s'agit de modes & de rapports, nos idées étant des Archetypes, & étant les essences réelles, aussi bien que nominales des especes, nous pouvons acquerir une connoissance générale, seulement par la considération de nos idées abstraites. Et à l'égard de ces idées, nos recherches ne regardant pas la convenance, ou la disconvenance

de

de coëxistence, mais regardant d'autres rapports, plus aisez à découvrir que celui de coëxistence, nous sommes capables de faire de plus grands progrès. Pour augmenter cette connoissance, il faut établir dans nôtre esprit des idées claires & constantes, avec leurs noms, ou signes, & en suite considerer avec exactitude leurs liaisons, leurs convenances & leurs dépendances. Pour ce qui est de savoir si on ne pourroit point trouver quelque Methode, aussi utile à l'égard des autres modes, que l'Algebre l'est à l'égard des idées de quantité, pour découvrir leurs rapports, c'est ce que l'on ne sauroit déterminer par avance, & dont on ne doit pas aussi desesperer. Cependant je ne doute pas qu'on ne puisse porter la Morale à un degré de certitude beaucoup plus grand, que l'on n'a fait jusqu'à présent, si après avoir attaché les termes de la Morale à des idées claires & constantes, on les examinoit librement & sans aucun préjugé.

XIII. La connoissance n'est pas née avec nous, & elle ne se presente pas toûjours d'elle-même à notre entendement. Il faut le plus souvent apporter dans nos recherches de l'application & de l'étude, & c'est ce qui dépend de notre volonté : mais lors que nous avons examiné quelques idées & leurs convenances & disconvenances, par tous les moiens que nous en avons, & avec toute l'exactitude dont nous sommes capables, il ne dépend pas de nôtre volonté de connoître, ou de ne connoître pas les veritez qui concernent ces idées-là.

XIV.

XIV. Nôtre connoissance ne s'étendant pas à tout ce qui nous regarde, nous y suppléons par ce que nous appellons *jugement*, par lequel nôtre esprit conclut que des idées conviennent ou disconviennent, c'est à dire qu'une proposition est vraie, ou fausse, sans avoir d'évidence, qui produise une connoissance certaine.

XV. Le fondement sur lequel nous recevons ces propositions comme veritables, est ce que nous appellons *probabilité*; & la maniere dont l'esprit reçoit ces propositions, est ce que l'on nomme *consentement*, *créance*, ou *opinion*; ce qui consiste à recevoir une opinion comme veritable, sans avoir de connoissance certaine qu'elle l'est effectivement. Voici les fondemens de la probabilité: 1. la conformité de quelque chose avec ce que nous connoissons, ou avec nôtre experience: 2. le témoignage des autres, appuié sur ce qu'ils connoissent, ou qu'ils ont experimenté.

XVI. On traite dans ce Chapitre des differents degrez d'assurance, ou de doute, qui dépendent de ces deux choses variées par des circonstances qui concourent avec d'autres, ou qui les contre-balancent; mais ils sont en trop grand nombre pour être marquez en détail dans cet Extrait.

XVII. L'erreur n'est pas un manquement de connoissance, mais une faute de jugement, qui fait qu'on donne son consentement à des choses qui ne sont point veritables. En voici les causes. 1. le manquement

ment de preuves, telles qu'on les peut, ou qu'on ne les peut avoir. 2. Le peu d'habileté à s'en servir. 3. Le manquement de volonté d'en faire usage. 4. Les fausses regles de probabilité, que l'on peut réduire à ces quatre : des opinions douteuses supposées comme principes; des hypotheses reçuës, des passions dominantes, l'autorité.

XVIII. Le Raisonnement, par lequel nous connoissons les démonstrations & les probabilitez, a, comme il me semble, quatre parties. La premiere consiste à découvrir des preuves : la seconde à les ranger dans l'ordre dans lequel elles doivent être pour trouver la verité : la troisiéme dans la perception claire, ou moins claire de la liaison des idées en chaque partie de la déduction: la quatriéme enfin à porter un jugement droit, & à tirer une juste conclusion du tout. Il paroît par là que le syllogisme n'est pas le grand instrument de la raison, qu'il ne sert que dans la troisiéme partie, & seulement encore pour montrer aux autres que la liaison de deux idées, ou plûtot de deux paroles, par l'entremise d'une troisiéme, est bonne ou mauvaise. Mais il ne sert rien du tout à la raison, lors qu'elle recherche quelque nouvelle connoissance, ou qu'elle veut découvrir quelque verité inconnuë, & les preuves sur lesquelles elle est établie, ce qui est le principal usage que l'on doit faire de la Raison, & non de triompher dans la dispute, ou de réduire au silence ceux qui veulent chicaner.

XIX.

XIX. Quelques personnes opposent si souvent la Foi à la Raison, que si l'on ne savoit pas distinctement leurs limites, on courroit risque de s'embarasser dans les recherches que l'on voudroit faire sur des matieres de Religion.

Les matieres qui appartiennent à la Raison sont des propositions, que nous pouvons connoître par l'usage naturel de nos facultez, & qui sont tirées d'idées que nous avons formées par la Sensation & par la Réflexion. Les matieres de Foi sont celles, qui nous sont découvertes par une Révélation surnaturelle. Si l'on considere soigneusement les principes distincts de ces deux choses ; on connoîtra en quoi la Foi exclut la Raison, ou lui impose silence, & en quoi on doit écouter la Raison comme le juge legitime d'une matiere.

1. Une proposition, qu'on prétend avoir reçuë par une Révélation originale & immediate, ne peut être admise, comme une matiere indubitable de Foi, si elle est contraire aux principes clairs & évidens de nos connoissances naturelles ; parce qu'encore que Dieu ne puisse pas mentir, néanmoins il est impossible qu'un homme, à qui la révélation est faite, connoisse qu'elle vient de Dieu, avec plus de certitude, qu'il ne connoît la verité de ces principes de la Raison.

2. Mais une Révélation originale peut imposer silence à la Raison, dans une proposition, où la Raison ne donne qu'une assurance probable, parce que l'assurance que l'on

a que

a que cette Révélation vient de Dieu, peut être plus claire que la chose la plus probable.

3. Si l'on ne peut accorder que la Révélation originale puisse contredire nôtre connoissance naturelle claire & évidente, on le peut encore bien moins accorder de celle que l'on ne connoît que par Tradition; parce qu'encore que ce que Dieu révele ne puisse pas être révoqué en doute, néanmoins celui à qui la Révélation n'est pas faite immediatement, mais qui la tient seulement du rapport des autres hommes, ne peut jamais savoir que Dieu a fait cette révélation, ni qu'il entend bien les paroles dans lesquelles elle lui a été proposée, ni même qu'il ait jamais lu ou entendu cette proposition, que l'on suppose être révelée à un autre, avec autant de certitude qu'il connoît les veritez de la Raison, qui sont évidentes par elles-mêmes. Il est révelé que *la trompette sonnera & que les morts ressusciteront*, mais je ne voi pas comment ceux qui tiennent que la seule révelation est l'objet de la Foi, peuvent dire que c'est une matiere de Foi, & non de Raison, de croire que cette proposition est une révelation, s'il n'est pas révelé qu'une telle proposition avancée par un tel homme est une révélation. Telle est encore la question, savoir si j'entens cette proposition en son vrai sens.

XX. Enfin conformément à ces principes, je conclus en divisant les sciences en trois es-

pec es.

peces. La premiére, que j'appelle ΦΥΣΙΚΗ, eſt la connoiſſance des choſes, ſoit ſpirituelles, ſoit corporelles, ou de quelques-unes de leurs proprietez, dans leur veritable nature. On ne ſe propoſe en ceci autre fin, que la ſimple ſpeculation. La ſeconde, que je nomme ΠΡΑΚΤΙΚΗ, contient les régles de toutes nos operations, comprend les choſes qui ſont en nôtre pouvoir, & principalement ce qui appartient à la conduite de nos mœurs. Cette ſeconde ſcience ſe propoſe l'action pour ſa fin. La troiſiéme, à qui je donne le nom de ΣΗΜΕΙΩΤΙΚΗ, eſt la connoiſſance des ſignes; c'eſt à dire des idées & des mots comme ſervans auſſi aux autres ſortes de ſciences. Peut être que ſi l'on conſideroit bien cette derniére, elle produiroit une Logique & une Critique differentes de celles que l'on a vûës juſques à preſent.

C'est là l'Extrait d'un Ouvrage Anglois que l'Auteur a bien voulu publier, pour ſatisfaire quelques-uns de ſes amis particuliers, & pour leur donner un Abregé de ſes ſentimens. Si quelcun de ceux qui prendront la peine de les examiner, croit y remarquer quelque endroit, où l'Auteur ſe ſoit trompé, ou quelque choſe d'obſcur & de défectueux dans ce ſyſteme, il n'a qu'à envoier ſes doutes, ou ſes objections à Amſterdam aux Marchands Libraires chez qui s'imprime *la Bibliotheque Univerſelle*. Encore que l'Auteur n'ait pas une grande envie de voir ſon Ouvrage impri-

mé

mé, & qu'il croie qu'on doive avoir plus de respect pour le public que de lui offrir d'abord ce que l'on croit être veritable, avant que de savoir si les autres l'agréeront, ou le jugeront utile; néanmoins il n'est pas si réservé, qu'on ne puisse esperer qu'il se disposera à donner au public son Traité entier, lors que la maniére dont cet Abregé aura été reçu, lui donnera occasion de croire qu'il ne publiera pas mal à propos son Ouvrage. Le Lecteur pourra remarquer dans cette Version quelques termes, dont on s'est servi dans un nouveau sens, ou qui n'avoient peut-être jamais paru en aucun livre François. Mais il auroit été trop long de les exprimer par des Periphrases, & on a cru qu'en matiére de Philosophie, il étoit bien permis de prendre en nôtre Langue la même liberté, que l'on prend en cette occasion dans toutes les autres, c'est de former des mots analogiques, quand l'usage commun ne fournît pas ceux dont on a besoin. L'Auteur l'a fait en son Anglois, & on le peut faire en cette Langue, sans qu'il soit nécessaire d'en demander permission au Lecteur. Il seroit bien à souhaiter qu'on en pût autant faire en François, & que nous pussions égaler dans l'abondance des termes une Langue, que la nôtre surpasse dans l'exactitude de l'expression.

III.

LIVRES ANGLOIS.

1. *The Life of S. Mary Magdalene* &c. La vie de Ste. MARIE MAGDELEINE de Pazzi, Carmelite, traduite du François, avec une Préface touchant la nature, les causes, ce qui accompagne & ce qui suit l'Extase & le Ravissement, & un petit Discours touchant la maniére de discerner si les Esprits sont de Dieu. *A Londres* in 4. 1687. *pag.*134.

CEtte vie de S.*Marie Magdeleine de Pazzi* a été d'abord publiée en Italien, & en suite traduite en François, & imprimée à Paris *chez Cramoisi* en 1670. En voici une seconde traduction faite sur l'Edition Françoise, à laquelle on a ajoûté une Préface & un petit Traité touchant l'Extase & la Révélation. On assure qu'on ne s'y est pas tant proposé de tourner en ridicule ceux qui ont cru faussement, mais de bonne foi, avoir eu des Extases, que de donner des Regles aux personnes trop credules, pour s'empêcher d'y être trompé.

Cette Ste. *Marie Magdeleine* nâquit à Florence l'an 1566. d'une famille très-noble, & aiant pris l'habit de Carmelite, elle crut avoir plusieurs visions, que les personnes, qui auront assez de loisir & de curiosité pour cela, pourront

ront lire dans sa vie, qui n'est pas longue. Elle a été depuis Canonisée par Clement IX. en 1669. sur les attestations qu'on a données que son corps avoit fait plusieurs miracles après sa mort.

L'Auteur de la Préface s'étend au long à montrer qu'il n'arriva rien à cette Religieuse, qu'on ne puisse attribuer à une imagination forte & dereglée, soûtenuë par un temperament melancholique & porté à la dévotion. Pour le prouver d'une maniére plus sensible, il définit l'Extase en cette sorte. C'est, dit-il, une suspension des actions ordinaires de la raison, où l'esprit est comme hors de lui-même, & ne peut faire aucun exercice libre de ses facultez, & où les sens exterieurs ne peuvent faire leurs fonctions. On peut attribuer cet effet à trois causes, à Dieu, au Démon, & à un desordre du cerveau, tel qu'est celui que cause l'Epilepsie, la Letargie, les Convulsions, & la Catalepse. L'Auteur soûtient que les Extases & les visions de Marie Magdeleine de Pazzi venoient de cette derniére cause, ce qu'il fait voir en examinant les circonstances de ces ravissemens. On peut voir cet Examen dans l'Auteur, qui remarque, entre autres choses, que les jeunes fréquens & longs de cette Religieuse suffisoient pour la faire tomber en délire. Celui qui a écrit sa vie dit qu'elle passoit des semaines entiéres, sans avaler quoi que ce soit que le S. Sacrement, de sorte qu'il falloit qu'elle se nourrît de purs accidens, viande assurément un peu creuse, & assez pro-

pre

pré à entretenir un cerveau melancholique dans ses réveries.

Entre les miracles, qui ont fait canoniser Marie Magdeleine de Pazzi, on rapporte que son corps étant exposé dans l'Eglise, & un jeune débauché s'en étant approché, parmi la foule de ceux qui le venoient voir, ce corps tourna la tête de l'autre côté, pour marquer l'horreur que cette Ste Religieuse avoit euë pendant sa vie, pour les personnes de cette sorte. Mais l'Auteur de la Préface compare ce miracle à un conte que l'on faisoit à Londres en 1658. où l'on soûtenoit que la Statuë de *Guillaume le Conquérant*, qui est dans la Bourse, avoit branlé l'épée qu'elle a dans la main. C'est ainsi encore que l'on disoit, quelques années depuis, que la statuë de *Charles* I. qui est à *Charing-Croß*, avoit branlé la tête, comme, le corps d'un Seigneur, qui avoit donné beaucoup de peine à ce Prince pendant sa vie, & qui s'en étoit répenti, passoit par-là, pour être porté ensevelir dans une maison de campagne. Dés que le cerveau du peuple est émû par quelque chose d'extraordinaire, ou que les raconteurs de miracles sont écoutez favorablement, il ne manque jamais de s'en faire un grand nombre. a *Plura & majora videntur timentibus : eadem non tam animadvertuntur in pace : accedit illud etiam quod in metu & periculo, cum creduntur faciliùs, tum finguntur impuniùs.*

Après

a *Cicer. de Divin. Lib.* 2.

Aprés la vie de Marie Magdeleine de Pazzi, on trouve un [a] *Petit Diſcours, touchant l'épreuve & l'examen des eſprits, pour ſavoir s'ils ſont de Dieu.* Comme on ne ſauroit recevoir avec trop de reſpect ce qui vient de Dieu, il n'y a rien auſſi dont on abuſe davantage que de la credulité des peuples à cét égard. On l'a fait dans les tems mêmes, où des perſonnes envoiées veritablement de Dieu pouvoient aiſément confondre toutes ſortes d'impoſtures, comme pendant la vie des Apôtres. Auſſi ces ſaints hommes ont pris grand ſoin de nous avertir, aprés leur Maître, de ne pas croire légerement toutes ſortes d'inſpirations, mais de les examiner, pour ſavoir ſi elles ſont de Dieu, parce que pluſieurs faux-Prophetes étoient déja venus au monde de leur temps. Pour n'y être pas trompé, l'Auteur croit qu'il faut examiner trois choſes: 1. La matiere des prétenduës révelations: 2. Les deſſeins de ceux qui les propoſent, & les influences que leurs doctrines peuvent avoir dans la Religion & dans la ſocieté Civile: 3. La difference qu'il y a entre les opérations de l'Eſprit de Dieu, celles de l'Eſprit de menſonge, & les effets d'une imagination troublée.

I. Pour ce qui regarde le premier article, l'Auteur réduit à quatre chefs toutes ſes conſidérations. Premierement tout ce qui eſt contraire à la doctrine de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres, ne peut venir de Dieu. C'eſt un caractere

[a] P. 83.

caractere de fausseté que S. Jean a marqué dans sa 1. Ep. IV. 2. *Tout esprit qui confesse Iesus-Christ qui est venu en chair, est de Dieu, & tout esprit qui divise Iesus n'est point de Dieu.* L'Auteur fait voir que S. Jean a égard à quelques anciens Héretiques, qui nioient la nature humaine de Jesus-Christ, ou qui disoient que Jesus & le Christ n'étoient pas le même. On a cité les dernieres paroles, non selon nos exmeplaires Grecs d'aujourdhui, mais selon la maniere de lire de la Vulgate, qui est confirmée par S. *Irenée* Liv. 3. c. 18. *Socrate* Liv. 7. c. 32. de son Histoire Ecclesiastique, assure aussi que ὃ λύει τὸν Ἰησοῦν *qui solvit Iesum* se trouvoit dans les anciens exemplaires, & n'avoit été raié que par ceux qui séparoient la divinité de nôtre Sauveur de son humanité. S. Leon Pape cite plusieurs fois ce passage de *a* même, ce qui fait qu'il est surprenant que tous nos exemplaires d'aujourdhui aient constamment, *qui ne confesse pas Iesus-Christ qui est venu en chair*, excepté les MSS. prétendus du *Marquis de los Velez*, qui ne s'éloignent jamais de la Vulgate.

Secondement toute doctrine qui rend la résurrection & les miracles de Jesus-Christ douteux ne peut venir de Dieu. Troisiémement aucune doctrine qui favorise le libertinage, ou le desordre, ne peut être veritable. Quatriémement toute doctrine, qui porte à la sedition & à desobeïr au Magistrat, est fausse. L'Auteur fait des applications de ces

 regles,

a Ep. 24. 57. & 133.

regles, & en donne des exemples, que l'on pourra lire dans l'original.

II. Si l'on remarque que ceux qui se vantent d'avoir quelque nouvelle révélation, ont dessein d'introduire quelque pratique ridicule ou superstitieuse, dans le service de Dieu, ils ne sauroient être animez par son Esprit. Telles sont tant de révélations des Moines, qui se sont vantez d'avoir vu Jesus-Christ, ou la S. Vierge, & quelquefois la Sainte Vierge avec un petit Jesus entre ses bras, qui leur a ordonné, si on les en croit, pratiquer de certaines dévotions, qui ne sont propres qu'à entretenir les hommes dans le vice. On rapporte là dessus l'exemple de sœur *Marie de la Visitation* Religieuse de *l'Annunciata à Lisbonne*, qui par artifice s'étoit faite cinq blessures semblables à celles de notre Seigneur, & avoit passé pour une grande sainte parmi les Catholiques, jusqu'à ce que sa tromperie fut découverte en 1588. que l'Inquisition en prit connoissance. On en peut voir l'Histoire dans *Ludovicus à Paramo*, *de Origine & Progressu S. Inquisitionis*, imprimé à Madrit en 1598.

Il y a eu d'autres imposteurs, qui sous prétexte de porter les hommes à un plus haut degré de perfection, ont détruit les devoirs de la Religion & de la vie Civile. Tels étoient, selon le rapport de l'Auteur Espagnol que l'on vient de citer, les *Alumbrados*, ou illuminez d'Espagne, qui commencérent à paroître l'an 1575. & qui éclattérent enfin en 1623. Si

l'on en croit Louïs de Paramo, ils faisoient consister la plus haute sainteté dans l'oraison mentale, & dans la contemplation, & soûtenoient qu'un homme pouvoit avoir dans cet état des commerces infames, sans peché. On verra le reste de leurs sentimens dans *le Dénombrement des Heresies par Louïs Abelli*, imprimé à Paris en 1661. in 4.

On peut encore justement soupçonner les révélations, qui ne pourroient servir qu'à satisfaire la curiosité, comme celles de ceux qui se sont vantez d'avoir vu Adam, dans son état d'integrité, & autres semblables.

III. Enfin l'Auteur soûtient, 1. que l'Esprit de Dieu agit sur l'Entendement, par la voie d'une conviction raisonnable, & laisse à ceux qu'il inspire le libre usage de leur esprit, afin qu'ils puissent examiner ce qu'ils entendent: 2. qu'il remplit l'esprit d'idées nettes & aisées de Dieu, de la sainteté, & de la vie à venir; & que ceux qui les ont les expriment d'une maniére distincte & facile à entendre, pour ceux qui entendent bien la Langue dont ils se servent. De là l'Auteur prend occasion de censurer les Mystiques, qui s'expriment si obscurément, que peu de gens les entendent. Il croit que la Theologie mystique est née de la Philosophie Platonicienne, d'où le faux *Denys l'Areopagite*, Auteur du IV. Siecle, l'a tirée pour l'introduire parmi les Chrétiens. L'Auteur assure que ceux qui sont versez dans les Ecrits de *Platon*, & particulierement dans ceux de *Proclus* & de *Plotin*, pourront voir

dans *Denys* les principes de ces Philosophes, quoi qu'embellis & augmentez de plusieurs additions. Enfin l'Esprit de Dieu ne détruit jamais la nature, en recommandant des jeûnes & des austeritez insupportables. Ainsi on ne doit pas regarder, comme venuës de l'Esprit de Dieu, les Regles de certains Ordres, qui ordonnent des macerations excessives, ni quelques autres semblables préceptes que ce soit.

2. *The* KING'S *Right of Indulgences in Spiritual matters* &c. Le droit du Roi touchant les indulgences en matiéres spirituelles, avec l'équité de ces indulgences. Par un Homme de Qualité & Ministre d'Etat, mort depuis peu. *A Londres* in 4. 1688. *pag.* 75.

Le dessein de ce Livre est de faire voir, que les Rois ont droit de permettre à leurs sujets, de quelque Religion qu'ils soient, de vivre selon leur conscience, & qu'il est même juste qu'ils leur accordent cette liberté. L'Auteur de cet Ouvrage est un *Pair* d'Angleterre, mort dans la Religion Protestante, avant que le Roi d'aujourdui parvint à la Couronne, comme on l'assure dans une petite Préface. Il est divisé en neuf Chapitres, dont voici le contenu en peu de mots.

I. Ce qu'on appelle *Droit* en géneral, est ce qui est dû à quelcun, selon les Loix & la Justice. Ainsi le droit d'un Roi n'est autre chose que ce que les Loix fondamentales de l'Etat & la Justice lui accordent, de sorte que conformément à ces Loix, il peut accorder diver-

diverses graces à ces sujets, comme ce qu'on appelle ici *indulgence*, c'est à dire une dispense, ou une exemption de quelque peine. Par matiéres spirituelles, on entend celles qui regardent la Profession, ou la pratique de la Religion, en des choses, qui ne sont pas criminelles par elles-mêmes, & qui ne troublent point le repos public.

II. Cette tolerance est appuiée sur de puissantes raisons & de Politique & de Pieté. Il n'y a point d'autre moien de conserver la Paix dans un Etat, où tout le monde n'est pas du même sentiment, comme on le devroit avoir appris, il y a long-tems, par tant de guerres & tant de séditions, qui sont arrivées dans le monde, faute de se souffrir les uns les autres en des sentimens differens touchant la Religion. Au contraire on a vu fleurir la paix & les arts dans les Etats, où l'on a souffert cette diversité, comme on le voit par l'exemple des Provinces Unies, & comme on l'a vu en France du tems de Henri IV. & pendant que le fameux Edit de Nantes a subsisté. On en a encore des exemples dans des tems plus éloignez, où des Empereurs même Paiens, comme Adrien & plusieurs autres, ont arrêté les persecutions que l'on faisoit aux Chrétiens, dans la pensée que les Princes ne pouvoient avoir d'empire que sur les corps, selon cette maxime : *a nemo Rex perinde animis imperare potest.* C'est pourquoi les Empereurs Chretiens ont souffert les Paiens & les Juifs,

F 3 sans

a *Q. Curt. Lib. 2.*

ſans les contraindre d'embraſſer la Religion Chrétienne, comme le croit l'Auteur. Il fait application de ces principes à l'Angleterre, & ſoûtient que le bien préſent de l'Etat demande qu'on accorde à tout le monde liberté de conſcience. Il compare l'Angleterre, dans l'état où elle eſt aujourdui, à de certaines mers qui, aiant été agitées par les vents, ne ceſſent pas de ſe mouvoir lors que la tempête eſt finie, mais conſervent le même mouvement pendant quelques heures, & s'agitent encore alors avec plus de violence qu'auparavant, ſi quelque petit vent vient à ſouffler ſur leurs ondes agitées par la tempête précedente. Il n'eſt pas difficile de faire application de cette comparaiſon aux guerres civiles de l'Angleterre, & à l'état auquel elle s'eſt trouvée depuis. Il n'y a point de moien d'empêcher que la diverſité des ſentimens ne cauſe du deſordre, que la tolerance, ou la force. Pour être en état de ſe ſervir de la force, il faut avoir des troupes, mettre de nouveaux impots, & faire ainſi un très-grand nombre de mécontens. Plus il y a de mécontens, plus il faut avoir de troupes, & ainſi augmenter toûjours les impots, juſqu'à ce qu'on ait ruïné l'Etat. Ceux qui voudroient qu'on allât en cette occaſion juſqu'à punir de mort les Non-Conformiſtes imitent la barbarie de celui qui vouloit que tout le monde fût de ſa taille. Il faiſoit allonger les membres de ceux qui étoient plus petits que lui, par le moien d'un Tour, & rognoit les jambes de ceux dont la taille

étoit plus grande que la sienne. Certainement il y a autant de difference dans les sentimens que dans la taille, & dans les opinions que dans les temperamens, & il y a aussi peu de lieu d'esperer de réduire tous les hommes aux mêmes pensées touchant la Religion, qu'il y a d'apparence que l'on puisse faire en sorte qu'ils soient tous de même complexion, ou de même taille.

Il faut donc necessairement user de tolerance, & en effet l'Auteur fait voir que c'est le moien de faire fleurir les arts, d'augmenter le nombre des habitans d'un Roiaume, & d'étendre le commerce.

III. Ce sont là les raisons de Politique que l'Auteur rapporte, il en donne neuf, dans le Chapitre suivant, tirées des principes de la pieté Chrétienne, qui se réduisent à ceci. C'est que la charité, qui nous défend de faire à nôtre prochain ce que nous ne voudrions qu'il nous fît, le soin que Dieu a eu de se réserver à lui seul l'Empire sur les cœurs, l'exemple des premiers Chrétiens, la difficulté qu'il y a à connoître la verité, & la facilité avec laquelle on se trompe, quoi qu'on ait d'ailleurs de la vertu, nous engagent indispensablement à supporter ceux qui ne sont pas du même sentiment que nous. On pourra lire au long ces raisons, dans l'Original.

IV. Dans le Chap. quatriéme on soûtient que les Rois ont la suprême jurisdiction dans leurs Roiaumes en matieres spirituelles, ce que l'on doit toûjours entendre, dit l'Auteur

conformément aux loix. Il tâche de faire voir que les Rois des Hebreux, les Empereurs Paiens & Chrétiens, les Rois de France, d'Espagne & de Suede, & plusieurs autres ont eu cette autorité dans leurs Etats. Il paroit au moins par là, que les Papes n'ont aucun droit de juger de ce qui se passe dans les Etats des autres Princes.

V. On s'attache à prouver aprés cela que les Rois d'Angleterre ont toûjours eu la suprême jurisdiction spirituelle, même dans le Paganisme : mais on s'arrête particulierement aux Actes des Parlemens, faits en faveur de Henri VIII. depuis la 24. année de son Regne, qu'on le déclara Chef suprême de l'Eglise Anglicane.

VI. Cela étant supposé, on conclut que le Roi, en cette qualité, peut accorder de certaines dispenses, qui ne vont qu'à ne pas persecuter ceux qui ne suivent pas les sentimens de cette Eglise. On soûtient encore que les Loix accordent ce pouvoir au Roi d'Angleterre, sur quoi l'on apporte diverses Loix & divers Actes des Parlements. à quoi l'on ne s'arrêtera pas, parce qu'il n'y a que les Jurisconsultes Anglois, qui puissent bien entendre ces matieres.

VII. Il en est de même des plus importantes matieres du Chapitre septiéme, où l'on répond aux objections que l'on peut faire contre ce que l'Auteur a avancé sur les droits des Rois d'Angleterre.

Le VIII. & IX. Chapitres ne contiennent

nent presque que des réflexions de Prédicateur sur quelques textes de l'Ecriture sainte, concernant la Persécution & la Tolerance.

3. *A modest Enquiry vvhether* S. PETER *vvere ever at Rome* &c. Recherches sur les questions, Si S. Pierre a jamais été à Rome, & s'il a été Evêque de cette Eglise? *à Londres* in 4. 1687. pagg. 116.

Quoique, selon les principes des Protestans, cette question ne soit pas de grande conséquence, il est important aux Catholiques Romains de soûtenir que S. Pierre a été à Rome, parce que c'est sur ce fondement qu'ils bâtissent la primauté des Evêques de Rome. C'est ce qui a engagé l'Auteur de cet écrit à examiner ce point d'Histoire, & les questions qui y sont attachées. Cet Ouvrage est divisé en huit Chapitres, où l'on fait voir d'un côté que les raisons du Cardinal Bellarmin, & des autres qui soûtiennent que S. Pierre à été à Rome ne sont point concluantes; & de l'autre qu'il est tres-probable qu'il n'y a jamais été. Comme les argumens, pour & contre, sont déja assez connus, on ne s'y arrêtera pas. On peut dire assurément, sans se laisser aveugler à aucun esprit de parti, qu'il n'y a point du tout d'apparence que S. Pierre ait été vint-quatre ans à Rome. Mais comme il paroît difficile à concevoir que toute l'Antiquité ait constamment assuré qu'il y a été, sans que cela soit vrai, plusieurs Savans qui rejettent, sans balancer, le sejour de vint-quatre ans, n'osent pas nier que S.

Pierre n'ait jamais été en cette ville, encore qu'on ne puisse pas bien marquer le tems de son voiage, & de son sejour. L'Auteur s'applique dans le dernier Chapitre à faire voir qu'on ne peut pas tirer de preuve assurée du consentement de l'Antiquité. Voici sur quoi il s'appuie.

1. On a bâti sur le sejour de S. Pierre à Rome des prétensions de si grande importance, qu'on a droit d'en demander des preuves plus fortes qu'une tradition vulgaire, parce qu'il se pourroit bien faire que les Evêques de Rome eussent fait naître & fomenté une opinion, dont ils ont tâché de tirer de grans avantages, presque depuis les tems Apostoliques.

2. On ne peut pas toûjours faire l'histoire de l'origine & du progrés de toutes les „ fausses opinions. L'Erreur, dit l'Auteur, est „ fille de la Nuit, l'Ignorance, la Supersti„ tion & l'Interêt temporel l'élevent dans „ l'obscurité, & la parent si bien, lors qu'ils „ la produisent en public, qu'on la prend sou„ vent pour la Verité. On a vu des fables grossieres, inventées par des personnes peu considerables, que non seulement le peuple regardoit comme des faits trés-veritables, mais que les Savans même n'osoient contredire, soit de peur de choquer *la bête à cent têtes*, & de passer pour singuliers, ou d'irriter ceux qui trouvoient leur conte dans ces fables.

Geoffroi de Monmouth Archidiacre, & ensuite

ſuite Evêque de S. Aſaph, * a écrit que le nom de *Bretagne* venoit de celui de *Brutus*, l'un de ceux qui ſe ſauvérent de la ruine de Troie, & qui vint s'établir en Angleterre & fut le premier Roi de cette Ile. Depuis ce tems-là, les Chroniques d'Angleterre ont marqué exactement les noms de ſes ſucceſſeurs & les années que chacun a regné, comme ſi l'on avoit en effet trouvé quelque choſe de ſemblable dans les anciennes hiſtoires; au lieu que ce n'eſt qu'une fiction ridicule, ainſi que les Hiſtoriens modernes l'ont fait voir. Il n'y a que quelques ſiecles que les Hiſtoriens parloient auſſi ſerieuſement du *Roi Artus* & des Chevaliers *de la table ronde*, qu'on parle des veritez les plus aſſurées de l'Hiſtoire.

On a cru de même, dans toute l'Europe, pendant cinq ou ſix cens ans, qu'il y avoit eu *une Papeſſe Jeanne*, & l'on peut produire trente Auteurs Catholiques qui l'aſſurent, quoi que ce ne fût qu'une fable impertinente, mais dont il eſt difficile de marquer exactement l'origine. On peut conſulter là deſſus le fameux D. *Blondel*, dans ſon Livre *de la Papeſſe Jeanne*, imprimé à Amſterdam en François en 1649. & en Latin en 1657. par les ſoins *d'Etienne de Courcelles*.

3. Pour ce qui regarde l'autorité des Peres, on n'en allegue aucun ſur ce ſujet (excepté *Papias* Auteur plein de fables, & quelques ouvrages ſuppoſez) qui n'ait vécu plus de cent

* *En MCL.*

ans après la mort de S. Pierre ; de sorte qu'on peut fort bien croire que les Anciens, qui ont assuré qu'il avoit été à Rome, appuyoient ce qu'ils en disoient, sur l'opinion commune & sur l'autorité de Papias. Comme cette opinion est indifferente en elle-même, on ne doit pas s'étonner qu'ils l'aient embrassée sans l'examiner, puis qu'ils ont bien commis d'autres fautes de plus grande importance.

L'Auteur croit que l'on commença à travailler avec application à établir ce sentiment, après, ou pendant l'Empire de Constantin, parce qu'*Eusebe* Liv. II. Chap. 25. n'en parle que comme en doutant, & en se servant de ces termes *On écrit* &c. Il ne cite qu'un certain *Cajus* & *Denys de Corinthe*, qui ne disent ni l'un ni l'autre positivement que S. Pierre ait été à Rome, comme l'Auteur le montre, & comme on le pourra voir en lisant leurs paroles dans Eusebe.

4. On conjecture enfin que ce sentiment n'est devenu universel, que par les soins des Papes, qui ont crû pouvoir fonder là-dessus leur primauté, & s'attribuer par là autant d'autorité sur leurs Collegues, que S. Pierre pouvoit en avoir eu pendant sa vie, en qualité de ses successeurs, & d'héritiers par conséquent de ses droits.

4. *Six Conferences concerning* THE EUCHARIST &c. Six Conferences concernant l'Eucharistie, où l'on montre que la doctrine de la Transubstantiation renverse les preuves de la verité de la Religion Chrétienne.

ne. *A Londres* 1688. *in* 4. *pag*. 120.

On introduit dans ces Conférences un Protestant, qui va voir un Catholique Romain, qu'il trouve lisant *la Démonstration Evangelique de M Huët*, & à qui il dit qu'il n'y a qu'un defaut dans ce livre, c'est qu'il a été composé par un Auteur Catholique, au lieu que ç'auroit été une excellente piéce, si elle fût venuë d'un Protestant. Le Catholique paroît surpris de cette espece de Paradoxe, que des raisons, qui ne valent rien dans les livres des Catholiques, deviennent bonnes en passant dans ceux des Protestans. Mais son Adversaire lui soûtient, sans détour, qu'il en est dans cette occasion des Catholiques, comme de Seneque, qui a débité mille maximes, très-belles dans la bouche d'un Chrétien, mais ridicules dans la sienne. La raison de cela est que les Catholiques conviennent que nôtre foi est fondée sur de certains faits, dont nous n'avons que des preuves morales, qui quelque fortes qu'elles soient, doivent ceder à la déposition présente de nos sens. Nous sommes bien assurez que le témoignage que les Apôtres ont rendu de la résurrection de Jesus-Christ est très-veritable, mais nous sommes encore plus assurez que du pain & du vin, que nous voions & que nous mangeons & buvons présentement, ne sont que du pain & du vin. Ainsi si nous n'en devions pas croire la déposition présente de nos sens, nous ne pourrions avoir de raison solide de croire que les sens des Apôtres ne les avoient point trompez. Il s'ensuit de là qu'un

qu'un infidele, qui auroit été convaincu de la verité du témoignage des Apotres devroit en douter, quand on viendroit à lui dire que la Transsubstantiation est un des dogmes qu'ils ont enseignez, à moins qu'il ne rejettât ce dogme.

C'est là le sujet de la premiére Conférence; dans la seconde on fait voir : 1. Que si la Transsubstantiation a lieu, nos sens nous trompent dans le rapport qu'ils nous font touchant l'Eucharistie : 2. Que si nos sens nous trompent en cette occasion, ils peuvent nous tromper en toute autre chose : 3. Que si nos sens peuvent nous tromper en tout, les preuves du Christianisme n'ont aucune solidité. Le Catholique replique à cela que ces trois propositions n'ont aucune évidence, à moins que l'on n'admette ces trois autres: 1. Que nos sens apperçoivent avec certitude la substance même des choses, soit directement, ou indirectement : 2. Que cette certitude que nos sens nous donnent touchant les substances, est plus grande que celle des faits, d'où l'on tire les preuves de la verité de la Religion Chrétienne. 3. Que cette certitude est le fondement de ces preuves, & qu'elles ne peuvent subsister, si nos sens peuvent être trompez dans le discernement de cette espece d'objets.

Dans la troisiéme Conférence, on renvoie à un Traité Anglois *of the Authority of the Senses*, de l'Autorité des Sens, où cette matiére est traitée à fonds; & sans s'embarasser en aucune recherche Philosophique, on suppose

que

que nous avons une faculté, quelle qu'elle soit, par le moien de laquelle nous discernons les objets qui se présentent à nous, & d'où naissent tous nos jugemens. Cela étant supposé, le Protestant prouve de cette faculté tout ce qu'il avoit avancé touchant les Sens; c'est à dire que si elle nous peut tromper une fois, après y avoir apporté les précautions nécessaires, nous ne pouvons pas nous assurer que cette même faculté n'ait pas trompé les Apotres, ni par conséquent que la Religion Chrétienne soit veritable.

Il est aisé de voir dans quels doutes on peut tomber, en tâchant de défendre la Transsubstantiation, par des raisonnemens; l'Auteur des Conférences emploie les trois suivantes, à montrer que ce Dogme porte par des conséquences nécessaires à un entier *Scepticisme*, en détruisant la certitude des Démonstrations & des premiers principes. Si cela est, comme on le pourra voir dans l'Auteur, on a sans doute raison, dans l'Eglise Romaine, d'exiger des peuples une foi aveugle pour ce Mystere, c'est à dire qu'ils le croient, sans avoir d'idée de ce qu'ils croient & sans savoir pourquoi.

5. *A Discourse Shevving that Protestans are on the safer side* &c. Discours où l'on montre que les Protestans sont dans le parti le plus sûr pour être sauvé, nonobstant le jugement peu charitable de leurs Adversaires. *A Londres* 1687. *p.* 43. in 4.

Les Catholiques Romains, qui damnent impitoiablement tous ceux qui sont hors de

leur Eglise, ne peuvent appuier un jugement si décisif que sur l'excellence de leur Religion, par dessus celle des Protestans. Il seroit ridicule de décider ainsi de la souveraine béatitude par colere, ou par chagrin : car enfin Dieu n'a pas établi une troupe de Prêtres factieux, ou des Peuples bizarres, pour Juges suprêmes de la destinée de tous les hommes. Il faut donc en venir à l'examen du fonds, pour savoir lesquels peuvent mieux esperer le salut, des Protestans, ou des Catholiques. Pour vuider cette question, l'Auteur marque 1. en quoi les Protestans conviennent avec l'Eglise Romaine, & montre que cela seul est suffisant de soi-même pour obtenir le salut ; & 2. que dans les points controversez la Créance, le Culte & la Pratique des Protestans sont plus conformes à l'Ecriture Sainte & à la raison. La petitesse de cet Ouvrage fait que l'Auteur se contente d'apporter des preuves générales de ce qu'il dit, mais ceux qui voudront s'instruire à fonds de cette question, n'ont qu'à lire un petit *in folio* composé par *Guillaume Chillingvvorth*, imprimé à *Londres* en 1684. pour la cinquiéme fois, & intitulé : *The Religion of Protestants a safe vvai to Salvation.* On peut dire qu'il y a trés-peu de livres de Controverse, où l'on trouve tant de bonne foi, de modération & de netteté.

6. *An Ansuver to the* Compiler *of the* Nubes Testium &c. Réponse au compilateur d'un Livre intitulé *Nubes Testium*, où l'on montre que dans les Points de Controverse dont

dont cet Auteur parle, l'Antiquité pendant cinq cens ans n'a pas eu la même créance, ni la même pratique que l'Eglise Romaine d'aujourdhui ; avec une défense d'un Livre intitulé *Veteres vindicati* &c. *A Londres* 1688. pag. 87. in 4.

On a déja parlé ailleurs † d'une autre réponse au Livre intitulé *Nubes Testium*, en voici encore une seconde, où on lui répond sur tous les articles, au lieu que dans la précedente, on ne répond qu'à ce qui concerne l'Eucharistie. L'Auteur de la derniere a publié cette même année un Livre que nous n'avons pas vu, & qui est intitulé : *Veteres Vindicati* ou Lettre à M. *Sclater de Putney* sur son *Con-* " *sensus Veterum* &c. où l'on montre l'absur- " dité de sa methode & la foiblesse de ses rai- " sons &c. avec des réflexions sur la Tradu- " ction Françoise de Bertram & les remarques " de M. Boileau sur cet Auteur. "

Ce même M. *Sclater* est l'Auteur du *Papiste mal représenté*, dont on a parlé dans le premier Volume de cette *Bibliotheque*.

Mais pour revenir à nôtre Auteur, il a mis au devant de sa Réponse *une introduction*, où il accuse son adversaire de n'avoir point tiré des sources, les passages des Peres qu'il cite, quoi qu'il s'en vante ; mais d'avoir seulement transcrit ce qu'il a trouvé à propos des Dissertations du Pere *Noël Alexandre* Dominicain de Paris sur l'Histoire Ecclesiastique. On l'assure d'un ton si ferme, & l'on cite avec tant de

† *Bibliot. T. V. p.* 35.

de soin les pages du P. Noël Alexandre, que M. Sclater aura bien de la peine à se laver de ce réproche, & ce qu'il y a de fâcheux en ceci, c'est que ces livres du Dominicain de Paris ont été condamnez au feu, par une Bulle du Pape du 10. de Juillet 1684. que l'on met tout au long. Cette Bulle défend à qui que ce soit de lire ces Livres, de s'en servir & de les transcrire, sur peine d'excommunication *ipso facto*. De sorte que M. Sclater a encouru l'excommunication, à moins qu'il ne déclare que cette Bulle du Pape n'étoit pas encore venuë à sa connoissance, lors qu'il copioit le P. Alexandre. Outre cela on trouve dans cette Introduction, la défense de quelques endroits du Livre intitulé *Veteres Vindicati* &c.

La Réponse est divisée en sept Chapitres, où l'on répond à tous les passages des Peres citez dans le Livre de M. Sclater. Le I. Chapitre traite des Donatistes, & l'Auteur s'applique à y faire voir la fausseté du Parallele que l'on fait des Protestans & de ces Schismatiques. Le II. Chapitre regarde la Primauté du Pape : le III. la Tradition : le IV. l'invocation des Saints : le V. les prieres pour les morts : le VI. la Transubstantiation & le VII. le culte des images.

Le dessein de l'Auteur est de faire voir que la créance & la pratique des Peres des cinq premiers siecles, ne s'accordent point avec la créance & la pratique de l'Eglise Romaine, à l'égard des points qui sont présentement contestez. Ainsi on trouvera dans cet Ouvra-

ge,

ge, l'explication de quelques-uns des principaux passages de l'Ecriture S. & des Peres, que les Catholiques Romains ont accoûtumé de citer sur les Controverses, que l'on a marquées. Et comme M. Sclater a suivi presque par tout le P. Alexandre, en réfutant le premier, on réfute le dernier; si bien que l'on pourra lire ici la critique de divers endroits du Dominicain de Paris, en lisant la réfutation du Catholique Anglois. On accuse aussi le P. Alexandre de n'avoir fait que copier d'autres qui ont écrit avant lui, parce que dans tous ses volumes, où il cite plus de cinq cents passages des Peres, il n'a cotté la page qu'une seule fois, & ne dit presque jamais de quelle Edition il se sert. L'Auteur a pris soin de ne pas tomber dans ce même défaut; il cite par tout la page & l'Edition des livres, dont il rapporte quelque endroit. Cet Ouvrage ne contenant qu'une discussion perpetuelle de divers passages de l'Ecriture & des Peres, le Lecteur ne trouvera pas mauvais qu'on le renvoie à la source pour s'en instruire, parce qu'on ne sauroit entrer dans aucun détail, sans être trop long, & que le Livre peut être lû dans un matin.

7. *The State of the* CHURCH OF ROME &c. L'Etat de l'Eglise Romaine au commencement de la Réformation, tel qu'il paroit par les Avis que des Créatures de Paul III. & de Jules III. en donnerent à ces Pontifes. *à Londres* 1688. in 4. *pagg.* 34.

Tout le monde sait, qu'au siecle passé, non seule-

seulement les Protestans, mais encore les Catholiques de toute l'Europe, demanderent à la Cour de Rome quelque Réformation, & que desesperant d'obtenir quoi que ce soit du Pape, ils le pressoient de convoquer un Concile, dans l'esperance de reüssir par là plus facilement, dans le même dessein. Les Papes, qui ne vouloient ni Concile, ni Réformation, amuserent long-tems toute l'Europe, par de vaines promesses. Cependant pour faire croire qu'ils avoient réellement dessein de travailler à la Réformation, ils firent quelques démarches qui sembloient la promettre. Paul III. donna ordre à quatre Cardinaux, assistez de quelques autres Ecclesiastiques, de faire une liste des principaux abus qu'il faudroit réformer. Ces Cardinaux obeïrent, & adresserent une grande Lettre au Pape, en forme de Rémontrance, où ils marquent assez sincerement un grand nombre d'abus de l'Eglise Romaine, & entre autres, que la puissance sans bornes que les Papes s'étoient attribuée de rompre & de faire des Loix, telles qu'il leur plaisoient, étoit cause d'une infinité de desordres. Cette Rémontrance est signée de ces quatre Cardinaux, *Gaspard Contarin*, *Iean Pierre Caraffe*, depuis Paul IV. *Iaques Sadolet* & *Renaud Pool*, assistez de *Frideric* Archevêque de Brindes, de *Iean Matthieu Gibet* Evêque de Verone, de *Gregoire Cortese* Abbé de S. George à Venise, & du Maître du Sacré Palais. Il paroît que cette Lettre, quoi que grave & serieuse, n'étoit que pour amuser le monde, puis que Paul

Paul IV. l'un des Commissaires, ne se mit point en peine d'executer, lors qu'il fut venu au Pontificat, les conseils qu'il avoit donnez à son Prédecesseur, comme on le verra par la lecture de ces Avis, que l'on a publiez en Anglois.

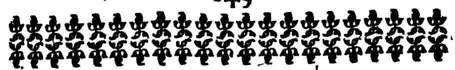
Jules III. consulta trois Evêques assemblez à Bologne en 1553. touchant les moiens d'aggrandir la puissance du Siege Apostolique, & ces Evêques lui répondirent d'une maniére passionnée pour les interêts de la Cour de Rome; mais qui n'en fait pas moins connoître les desordres. Ces Evêques étoient *Vincent de Durantibus* Evêque de Termini, *Gilles Talceta* Evêque de Cahorle, *Gerard Burdragus* Evêque de Thessalonique. Si cette réponse n'est point supposée, on peut dire que ces Evêques avoient les mêmes principes que ceux du Cardinal Palavicin, tels qu'ils paroissent dans son *cinquiéme Evangile*; c'est à dire, que ces Messieurs là ne s'attendoient pas à recevoir, dans une autre vie, la recompense du zele qu'ils témoignoient pour l'aggrandissement de leur Eglise. C'est ce qu'on peut voir par ces paroles *a* Vous trouverez peu de gens parmi " les Espagnols, qui n'aient de l'horreur pour " la doctrine de Luther. S'il y a quelques " Héretiques parmi eux, ce sont plûtot des " gens qui nient la venuë du Messie, ou l'im- " mortalité de l'ame, que le pouvoir de Vô- " tre Sainteté. Cette Héresie nous paroît bien "

" plus

a P. 22.

„plus ſupportable que celle de Luther, & la „raiſon en eſt claire, c'eſt qu'encore que ces „Maraus ne croient rien de Jeſus-Chriſt, ni „d'une autre vie, néanmoins ils ſont accoûtu„mez à retenir leur langue, ou ne s'en mo„quent qu'entre eux & cependant ne man„quent à rendre aucun devoir à l'Egliſe Ro„maine. Toute cette Lettre eſt pleine de ſemblables réflexions, & les avis que l'on donne à Jules III. vont tous à entretenir les peuples dans l'obeïſſance par l'éclat & par la pompe des céremonies, & par d'autres ſemblables moiens, que le Cardinal Palavicin a tant recommandez aux Papes dans ſon Hiſtoire.

BIBLI-



BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNE'E 1688.

FEVRIER.

III.

BRITANNICARUM *Ecclesiarum* ANTIQUITATES, *quibus inserta est pestifera adversùs Dei Gratiam à* PELAGIO *Britanno in Ecclesiam inducta Hæreseos Historia. Accedit gravissimæ quæstionis de Christianarum Ecclesiarum Successione & statu historica explicatio. A* JACOBO USSERIO *Archiepiscopo Armachano totius Hiberniæ Primate. Editio Secunda, in utraque parte Auctoris manu passim aucta.* Londini 1687. in fol. pag. 738.

LES *Antiquitez Britanniques* d'*Usserius*, sont composées comme de trois parties, dont la premiére, qui est contenuë en six Chapitres, ren-

ferme l'histoire fabuleuse des progrès de la Religion Chrétienne en Angleterre, depuis l'an XLI. de Jesus-Christ jusqu'à l'an CCL. Les Moines des derniers siecles ont presque entiérement inventé cette histoire, & ce qu'il peut y avoir de vrai, est si fort mêlé de mensonges grossiers, que l'on trouve en divers endroits de la fable Paienne plus de vestiges de verité, que dans ces histoires Monachales. Aussi Usserius ne les propose-t-il pas, comme veritables; il avertit même son Lecteur de n'en rien croire, par ces termes d'Epicharme: a *Veillez & souvenez-vous d'être incredule, ce sont là les nerfs de la sagesse*; & par ces paroles d'Euripide: b *il n'y a rien de plus utile aux mortels, qu'une sage incredulité.*

Σώφρονος δ' ἀπιστίας
Οὐκ ἔστιν οὐδὲν χρησιμώτερον βροτοῖς.

Comme il est certain que bien des gens ne suivent que trop dans nôtre siecle, cette maxime, on ne peut pas douter qu'une grande partie du Christianisme n'ait extrémement besoin qu'on l'en fasse ressouvenir.

Ce qu'il y a de vrai-semblable, c'est que, selon le témoignage de *Gildas*, que l'on a rapporté ailleurs, † quelcun prêcha l'Evangile en Angleterre, sur la fin de l'Empire de Tibere, & qu'il s'y conserva jusqu'au tems de Dio-

a *Ex Ciceron. ad Attic. Lib.* 1. *Ep.* 17.
b *In Helena Act.* V.
† *Tom.* I. *p.* 351.

Diocletien. Au moins *a* *Tertullien* & *Origene* content l'Angleterre, entre les païs où l'Evangile avoit été prêché de leur tems ; & *Maximien Herculius*, y fit une violente persecution aux Chrétiens, qu'il y trouva l'an CCCIII. C'est ce qu'Usserius nous apprend dans le Ch. VII. *b* où commence ce que nous avons appellé la seconde partie de son ouvrage. Peut-être qu'on pourroit encore joindre à la précedente bien des choses qu'il dit ici sur la foi de quelques Moines du grand nombre de Martyrs, que Maximien fit mourir & des circonstances de leurs supplices. Quoi qu'il en soit, il est certain que Diocletien & Maximien s'étant volontairement démis de l'Empire, l'an CCCIV. & *c*, *Constantius Chlorus* aiant été déclaré *Auguste*, il fit cesser toutes sortes de violences, dans les Provinces de sa jurisdiction, entre lesquelles étoit l'Angleterre, & dans laquelle les Moines assurent qu'il fit bâtir quelques Eglises. Etant mort deux ans après à Yorc, son fils *Constantin*, qui n'avoit été jusqu'à lors que *Cesar*, fut proclamé *Auguste* par toute l'armée Romaine, qui venoit de remporter une signalée victoire sur les *Pictes*. Cela donne occasion à nôtre Archevêque de rechercher la patrie de *Constantin* & d'*Helene* sa Mere, dans le VIII. Chap. *d* La patrie de cette Princesse est fort douteuse, quoi que les Moines assurent qu'elle étoit de *Treves*; mais il n'est pas hors de vrai-

G sem-

a *Advers. Jud. c. 7.* *b* *In Ezech. Hom. 4. in Luc. 1. Hom. 6.* *c. p. 13.* *d* *p. 93.*

semblance que son fils soit né en Angleterre, comme on le pourra voir dans nôtre Auteur, qui s'appuie principalement sur ces mots d'*Eumenius*, dans son Panegyrique de Constantin : *O fortunata & nunc omnibus terris beatior Britannia, quæ Constantinum Cæsarem prima vidisti !*

Usserius montre ensuite que quelques Evêques d'Angleterre assisterent au Concile *d'Arles* en CCCXIV, & onze-ans aprés à celui de *Nicée*, comme aux autres Conciles convoquez à l'occasion des Controverses Ariennes. Cependant cela n'empêcha point que l'Arianisme ne passât dans la Grande Bretagne, lors que *Gratien* eut accordé liberté de conscience à toutes les Sectes des Chrétiens, excepté aux Manichéens, aux Photiniens & aux Eunomiens. Mais il semble que le Tiran *Maxime*, qui favorisoit les Orthodoxes, ne permit pas que l'Arianisme prît racine en Angleterre, où il se saisit du Gouvernement en CCCLXXXIII. Il en fit venir, quelque tems aprés, un trés-grand nombre d'habitans qu'il établit dans *l'Armorique*, c'est à dire, la basse Bretagne, qu'il remit à un certain *Conan Meriadoc*. Ce fut ce dernier, selon l'Histoire Monachale, qui obtint de *Dionot*, Roi de Cornoüaille, sa fille *Ursule* en mariage, avec onze mille autres filles de noble naissance, outre soixante mille filles de familles roturieres. Tout le monde sait l'Histoire de S. *Ursule* & des onze mille Vierges, & ceux qui voudront savoir qui l'a refutée, pourront consulter *Usserius*, qui les

rappor-

rapporte, avec quelques raisons, qui font voir que ce n'est qu'une fable impertinente, quoi que *Baronius* la soûtienne.

En ce tems-là, une infinité de gens alloient visiter les lieux Saints, dans la Palestine, & c'est ce qui fit connoître en Occident les livres *d'Origene*, qui y avoient été inconnus auparavant, *Rufin* entre autres, Prêtre d'Aquilée, aprés avoir demeuré trente ans en Orient, & étudié sous *Evagrius* Origeniste, prit non seulement les sentimens d'Origene, mais étant retourné en Italie, les répandit par tout, en traduisant divers de ses ouvrages. Ce fut de lui que Pelage & Celestius apprirent à Rome cette doctrine, dont on parlera dans la suite. Ils étoient tous deux Moines & de la Grande Bretagne, Celestius d'Ecosse & Pelage d'Angleterre : le second s'appelloit, en langage du païs, *Morgan*, c'est à dire, *né de la mer*, ou en Grec πελάγιος, nom qu'il prit hors de sa patrie. Si l'on en croit *a* S. Jerôme, Pelage étoit un ignorant, qui ne savoit point s'exprimer, qui étoit plus digne de pitié que d'envie; & Celestius un faiseur de solecismes: mais S. Augustin parle de leur esprit avec estime en divers endroits: & en effet on voit par les fragmens, qui nous en restent dans ses ouvrages, qu'ils ne s'exprimoient pas si mal, que S. Jerôme le dit. On a encore deux pieces de Pelage, parmi les écrits supposez de ce dernier, dont l'une est une *Lettre à Demetriade*,

a In Proœm. Dial. cont. Pel.

metriade, & l'autre est intitulée *Symboli explanatio ad Damasum*, au lieu qu'elle devroit s'appeller *Professio fidei ad Innocentium*, car ce fut à Innocent que Pelage l'envoia. Cette derniere piece se trouve aussi dans *Baronius*, & dans le premier Tome des Conciles de l'Edition de Cologne, en 1606.

Pelage fit un assez long sejour à Rome, où il acquit beaucoup de reputation par ses ouvrages & par sa conduite, d'où vient qu'*Augustin* Evêque d'Hippone lui donna des loüanges, & lui écrivit une lettre fort obligeante, avant que d'être entré en dispute avec lui. Il l'appelle dans son livre *de peccatorum meritis*, a *vir, ut audio, sanctus, nec parvo profectu Christianus, bonus ac prædicandus vir*: „ C'est un homme, dit-il, comme j'apprens, „ saint & fort avancé dans la pieté, un hom-„ me de bien & digne de loüange. Le P. Petau dans son livre b *De Pelagianorum & Semi-Pelagianorum Dogmatum historia*, remarque que S. Augustin composa le Livre, dans lequel il parle si avantageusement de Pelage, aprés la condamnation de Celestius dans le Concile de Cartage en CCCCXII. Il conclut de là, que ce n'est pas de ce Pelage, dont parle S. *Chrysostome* dans sa IV. Lettre, où il déplore la chute d'un Moine du même nom. Il n'y a pas plus d'apparence que le Pelage Hermite, à qui S. *Isidore de Damiette* a écrit

a *Cap. L. III.*
b *Dogm. Theol. T. 3. p. 586.*

a a écrit de grandes censures, soit celui dont il s'agit ici, de qui la vie fut toûjours irréprochable, comme il paroit par le témoignage de S. Augustin.

Rome aiant été prise par les Gots, l'an CCCCX, *b* Pelage, qui s'y trouva, en sortit, & fit voile en Afrique, mais il ne s'y arréta point, étant d'abord parti pour l'Orient. Cependant son disciple Celestius demeura à Cartage & aspiroit à être Prêtre de cette Eglise; mais comme il ne faisoit pas difficulté de soûtenir les sentimens de son maître, il fut accusé par *Paulin* Diacre de la même Eglise, dans un Concile, où *Aurele* Evêque de Cartage presida l'année, que l'on a déja marquée ci-dessus. Celestius y fut condamné & excommunié, comme aiant soûtenu ces sept propositions : I. *Qu'Adam avoit été créé mortel, & qu'il seroit mort, soit qu'il eût peché, ou non : II. Que le peché d'Adam n'avoit fait du mal qu'à luy, & non à tout le genre-humain : III. Que la Loi envoioit au Royaume* celeste, *tout aussi bien que l'Evangile : IV. Que devant l'avenement de Iesus-Christ, les hommes ont été sans peché : V. Que les enfans nouveaux-nez sont dans le même état, qu'étoit Adam avant sa chute : VI. Que tout le genre-humain ne meurt point, par la mort & par la prévarication d'Adam : comme tout le genre-humain ne ressucite pas, par la résurrection de Iesus-Christ : VII. Que l'homme est sans peché, & qu'il*

a Lib. I. *Ep.* 314. *b Cap. IX. p.* 116.

peut aisément obeïr aux commandemens de Dieu, s'il veut.

Celestius répondit à ces chefs, mais nous n'avons que des fragmens de ses réponses, dans les Livres de S. Augustin ; c'est à dire que nous n'avons d'autres témoins de sa doctrine que ses adversaires, qui n'ont pas eu grand soin de proposer clairement leurs accusations, ni de bien comprendre les sentimens de ceux qu'ils accusoient, comme il paroît par l'obscurité des Chefs que l'on vient de lire. Celestius *a* dit entre autres choses, que pour ce qui regarde la propagation du peché, il l'avoit oüi nier à plusieurs Prêtres Catholiques, & particulierement à Rufin. Il présenta une requête au Concile, où il avoüa que les enfans étoient rachetez par le baptême. Mais il n'en fut pas moins condamné, & étant obligé de sortir d'Afrique, il se retira en Sicile, où il fit quelques ouvrages pour sa défense. Ce fut de là qu'on envoia à St. Augustin, des questions courtes qu'il avoit composées, pour prouver que l'homme n'est pas porté de sa nature inévitablement à mal faire. Ces interrogations sont conçuës en quatorze articles, qu'Usserius a rapportez tout au long. On en mettra ici une, ou deux, par lesquelles on pourra „ juger du reste : *b* Premierement, dit-il, il „ faut demander à ceux qui disent que l'hom- „ me ne peut pas étre sans peché, ce que c'est „ que le peché en général ? Si c'est une chose „ qu'on

a Aug. de pecc. Orig. c. 3. & b Qu. 1.

qu'on puisse éviter, ou non? Si on ne le " peut pas éviter, il n'y a point de mal à le " commettre. Si l'homme le peut éviter, il " peut être sans peché. Or aucune raison, ni " aucune justice, ne permet que l'on appelle " peché, ce qui ne se peut éviter en aucune " maniére. *a* Il faut demander encore si l'hom- " me doit être sans peché? On répondra sans " doute qu'il le doit. S'il le doit, il le peut; " s'il ne le peut, il n'y est point obligé. Outre " cela, si l'homme ne doit pas être sans peché, " il doit être pecheur; & ce ne sera plus sa " faute, si l'on suppose qu'il est nécessaire- " ment tel. "

Dans le même tems Pelage, qui étoit à Jerusalem, publia diverses pieces, où il expliquoit plus au long ses sentimens, *b* & où il avoüoit particuliérement, que quoi qu'aucun homme, excepté Jesus-Christ, n'ût été sans peché, il ne s'ensuivoit point que cela fût impossible. Il assuroit qu'il ne disputoit pas du fait, mais de la possibilité, & qu'encore cela n'étoit possible que par la grace, ou le secours de Dieu. S. Augustin a entrepris de réfuter l'une de ces piéces de Pelage, dans son livre *de la Nature & de la Grace.* Il l'accuse d'un côté, de confondre les graces que Dieu nous donne en nous créant, avec celles par lesquelles il nous régenere; & de l'autre, de dire que Dieu donne ses Graces, selon les mérites, & que ces Graces ne sont qu'extérieures;

G 4 mais

a Qu. 2. *b* P. 125.

mais on verra par la suite comment Pelage expliquoit sa pensée.

Trois ans après que Celestius eut été condamné à Carthage, on accusa son maître à Jerusalem, d'avoir les mémes sentimens. *Jean* Evêque de cette ville convoqua une assemblée de quelques Prêtres, pour examiner Pelage, & voir s'il avoit en effet les opinions qu'on lui attribuoit. Pour savoir ce qu'on avoit fait en Afrique contre Celestius, on appella dans cette assemblée trois Prêtres Latins, *Avitus*, *Vitalis* & *Orose*. Ce dernier étoit alors à Bethlehem, à étudier, comme il dit lui même, *a* aux pieds de S. Jerôme, à qui S. Augustin l'avoit recommandé. Comme il s'étoit trouvé en Afrique, dans le tems de la condamnation de Celestius, il raconta à l'Assemblée de Jerusalem, avec quel zele celle de Cartage avoit condamné cet héretique, & dit que S. Augustin avoit fait un livre contre Pelage, & avoit encore, dans une Lettre écrite en Sicile, réfuté les Questions de Celestius. Aiant cette Lettre sur lui, il s'offrit de la lire, & la lût effectivement, à la priére de l'Assemblée. Après cette lecture, l'Evêque Jean „souhaita que l'on introduisît Pelage. On le „permit par connivence, dit Orose, soit à „cause du respect que l'on avoit pour l'Evê„que, soit parce qu'on croioit qu'il étoit utile „que ce Prélat le réfutât en sa présence. On „lui demanda, s'il reconnoissoit avoir ensei„gné ce qu'Augustin Evêque d'Hippone avoit „réfu-

a De Lib. Arbit. p. 621. *Edit. Maguntina* in 8.

réfuté. Il répondit sur le champ, *Qui est cet* "
Augustin? & comme tout le monde crioit "
qu'un homme, qui blasphemoit contre un "
Evêque, par la bouche de qui le Seigneur "
avoit conservé l'union dans toute l'Afri- "
que, devoit non-seulement être banni de "
cette Assemblée, mais encore de toute l'Egli- "
se: Jean lui ordonna de s'asseoir au milieu "
des Prêtres Catholiques, tout Laïque & tout "
coupable d'Héresie qu'il fût. En suite il lui "
dit, *C'est moi qui suis Augustin*, afin qu'agis- "
sant comme au nom de cet Evêque offensé, "
il pût plus librement pardonner à Pelage, & "
adoucir les Esprits irritez. Nous lui dîmes "
alors, continuë Orose, *si vous représentez* "
ici la personne d'Augustin, suivez ses senti- "
mens. Il repliqua en nous demandant si nous "
croiyons que ce qu'on avoit lû fut contre "
quelque autre, ou contre Pelage? Si c'est "
contre Pelage, dites, ajoûta-t-il, ce que vous "
avez à proposer contre lui. Je répondis, par "
la permission de l'assemblée, que Pelage "
m'avoit dit, qu'il soûtenoit, que l'homme "
pouvoit être sans peché, & pouvoit obser- "
ver aisément les commandemens de Dieu, "
s'il vouloit. Pelage avoüa, que c'étoit son "
sentiment. Là-dessus je dis que c'étoit ce "
que les Evêques d'Afrique avoient condam- "
né dans Celestius, ce qu'Augustin déclaroit "
dans ses écrits être une doctrine horrible, & "
ce que Jerôme avoit rejetté dans son Epître "
à Ctesiphon, & qu'il réfutoit dans des Dia- "
logues qu'il composoit alors. Mais l'Evê- "

„ que de Jerusalem, sans vouloir rien enten-
„ dre de tout cela, vouloit que nous nous
„ portassions parties devant lui, contre Pela-
„ ge: *Nous ne sommes point*, répondimes nous,
„ *les accusateurs de cet homme-là, mais nous*
„ *vous déclarons ce que vos Freres & nos Pe-*
„ *res ont jugé & décreté touchant cette Here-*
„ *sie, qu'un Laique publie maintenant, de peur*
„ *qu'il ne trouble, sans que vous le sachiez,*
„ *vôtre Eglise, dans le sein de laquelle nous*
„ *sommes venus.* Alors, afin de nous engager
„ à nous déclarer en quelque sorte parties, il
„ se mit à citer, comme pour nous instruire,
„ ce que le Seigneur dit à Abraham, *marche*
„ *en ma présence & sois sans tache*, & ce qui
„ est dit de Zacharie & d'Elizabet, *que tous*
„ *deux étoient justes devant Dieu, & mar-*
„ *choient sans reproche, dans tous les comman-*
„ *demens du Seigneur.* Plusieurs d'entre nous
„ savoient que c'étoit là une remarque d'Ori-
„ gene, & je lui répondis: *Nous sommes enfans*
„ *de l'Eglise Catholique. N'exigez pas de nous,*
„ *mon Pere, que nous entreprenions de nous*
„ *ériger en Docteurs, par dessus les Docteurs, ni*
„ *en Juges par dessus les Juges. Nos Peres dont*
„ *l'Eglise Universelle approuve la conduite, &*
„ *dans la commmunion desquels vous vous ré-*
„ *jouïssez de nous voir, ont déclaré ces dogmes*
„ *condamnables. Il est juxte que nous obeïssions*
„ *à leurs décrets. Pourquoi demandez vous aux*
„ *enfans ce qu'ils pensent, après avoir appris*
„ *les sentimens de leurs Peres?*
„ L'Evêque dit après cela, que si Pelage soûte-
noit

noit que l'homme peut être sans peché sans « le secours de Dieu, ce seroit une Doctrine « condamnable, mais qu'il n'excluoit point « le secours de Dieu, & demanda ce que nous « avions à dire à cela? si nous niyons la ne- « cessité de ce secours? Nous y répondimes « en disant anatheme à ceux qui le nioient, & « nous écriames que c'étoit un Héretique La- « tin, que nous étions Latins, qu'il devoit être « jugé par des Latins, & que c'étoit presque u- « ne impudence à lui d'en vouloir juger, puis « que nous n'étions pas accusateurs. Comme « il disoit que j'étois le seul témoin contre Pe- « lage, & que j'étois suspect, quelques-uns de « la compagnie se crurent obligez de dire, « que la même personne ne pouvoit pas être « héretique, avocat & juge en même tems. « La conclusion fut qu'on renvoieroit Pelage « au jugement *d'Innocent* Evêque de Rome, « & que cependant Pelage garderoit le si- « lence. «

C'est ainsi que se passa cette assemblée, où Pelage, qui ne savoit que le Latin, parla par un truchemant à l'Evéque de Jerusalem, qui ne savoit que le Grec. Il se tint un Synode à Diospolis en Palestine, sur la fin de la même année CCCCXV, où quatorze Evêques se trouverent. *Eros* & *Lazare* Evêques des Gaules avoient donné à *Euloge*, Archevêque de Cesarée, une accusation par écrit contre Pelage, mais ils ne purent se trouver à ce Synode, à cause que l'un deux tomba malade en chemin. Pelage y comparut & répondit à

tous les Chefs d'accusation que l'on proposa contre lui, en sorte que le Concile le déclara absous, & approuva même sa doctrine, suivant les interprétations qu'il lui donnoit. Voici en peu de mots à quoi tout se réduisit.

a On accusa Pelage de soûtenir ces propositions : I. *Que personne ne peut être sans peché, sans savoir la Loi.* Il répondit qu'il n'avoit voulu dire autre chose par là, si ce n'est que la Loi étoit un secours pour éviter le peché ; & non qu'il ne falloit qu'avoir cette connoissance, pour ne pas pecher.

II. *Que tous les hommes sont conduits par leur propre volonté.* Il avoüa cette proposition, en disant que quoi que l'homme ait son Libre-arbitre, lors qu'il choisit le bien, c'est par le secours de Dieu.

III. *Qu'au jour du jugement, Dieu ne pardonnera point aux méchans & au pécheurs.* C'est, dit Pelage, la doctrine de l'Evangile.

IV. *Que le mal ne vient pas seulement en pensée.* Il assura qu'il avoit dit seulement, que les Chrêtiens devoient tâcher de n'avoir pas de mauvaises pensées.

V. *Que le Roiaume des cieux est promis dans le Vieux Testament.* C'est ce qu'il soûtint par Daniel. C. VII. 18.

VI. *Que l'homme peut être sans peché, s'il veut.* Pelage dit qu'il avoit assuré que cela étoit possible par la grace de Dieu, mais qu'il n'avoit jamais enseigné qu'aucun homme eût vécu sans peché, depuis l'enfance jusqu'à la

a *de Gest. Palest. Syn.*

la vieillesse. Il nia aussi d'avoir soûtenu quelques autres dogmes, dont on l'accusoit. On lui demanda là-dessus, s'il n'anathematisoit pas ceux qui étoient de ce sentiment? *Je les anathematise*, dit-il, *comme des fous, mais non comme des hérétiques, car ce qu'ils disent n'est pas un dogme.*

VII. On l'accusa de soûtenir les sentimens que l'on avoit condamnez à Cartage, & que l'on a rapportez, & outre cela *qu'un enfant peut être sauvé sans baptême.* Il repliqua en niant qu'il eût rien enseigné de la maniere dont on le rapportoit, & particulierement qu'il eût jamais dit que ceux qui ont vécu avant Jesus-Christ ont été sans peché.

VIII. On lui proposa enfin quelques endroits, qu'on disoit être tirez des livres de Celestius : mais il dit qu'il ne pouvoit répondre de ce qu'un autre avoit écrit, & qu'il anathematisoit ceux qui soûtenoit des propositions conçuës de la sorte. Il y avoit entre autres cette Proposition, *que les pecheurs qui se repentent obtiennent le pardon de leurs pechez, non par la grace & la misericorde de Dieu, mais selon leurs mérites & leur pénitence.* Peut-être que ce n'étoit là qu'une conséquence, que l'on tiroit des sentimens de Celestius: car dans toute cette Controverse les deux partis se sont mutuellement attribuez des conséquences bien ou mal tirées, comme des dogmes exprès. Outre cela ces Propositions qu'Eros & Lazare avoient tirées des Livres de Pelage & de Celestius, étant détachées de la suite du

discours

discours, pouvoient former des sens contraires à ceux qu'elles avoient dans ces Livres.

Le Concile aiant approuvé toutes ses réponses, le déclara digne de la communion de l'Eglise Catholique. Mais les ennemis de Pelage l'accusoient d'avoir caché ses veritables sentimens, & d'avoir trompé ces Evêques Grecs, à qui il ne parloit que par un truchement. S. Augustin dit que les réponses de Pelage *a* étoient orthodoxes, comme les Peres du Concile les avoient entenduës, & non comme Pelage les entendoit. Mais ceux qui n'ont pas si mauvaise opinion de Pelage que lui, remarquent que S. Augustin, qui ne savoit pas le Grec, ne pouvoit non plus s'assurer par soi-même, des sentimens de l'Eglise Greque sur cette matiere. S'il avoit pu lire ses Docteurs, disent-ils, il auroit trouvé, qu'ils ne parloient point autrement que Pelage, *b* comme on le peut voir par une infinité d'endroits de S. Chrysostome, & de S. Isidore de Damiette son disciple, que quelques modernes ont accusez ouvertement de Pelagianisme. On ne doit donc pas trouver étrange, que des Evêques Grecs approuvassent le langage de ce Moine Anglois.

Avant que les Actes de ce Concile fussent publiez, Pelage écrivit à un de ses amis, que ses

*a De Gest. Pal. Syn. c.*1. & 2. *b Vid. Bull. Harm. Apostol. Dis.* 2. *c. VII.* §. 14. & *Exa. Censur. p.* 157.

ses sentimens y avoient été approuvez, & rendit sa lettre publique. Il fit aussi une espece d'Apologie l'an CCCCXVI. pour ce Concile, qu'il envoia à l'Evêque d'Hippone, qui n'aiant reçu aucune autre Lettre de Palestine, n'osa s'y fier. Il écrivit avec quelques autres Evêques Africains à Jean Evêque de Jerusalem, pour avoir les Actes mêmes du Concile de Diospolis. Cependant S. Jerôme, qui avoit écrit contre les Pelagiens, & particulierement contre l'Evêque de Jerusalem, donna occasion à un desordre qui arriva à Bethlehem, où un Diacre fut tué, & quelques Monasteres brûlez. On accusa l'Evêque d'avoir excité ce tumulte, mais on n'eut pas le tems de lui en faire rendre raison, parce qu'il mourut l'année même. S. Jerôme aiant aussi offensé les Evêques de Palestine, en méprisant leur Assemblée, ne crut pouvoir mieux se soûtenir qu'en s'appuiant de l'amitié de ceux d'Afrique, quoi qu'il ne fût pas de leur sentiment en tout, étant dans celui des Semi-Pelagiens, dont on parlera dans la suite de cette Histoire. C'est pourquoi il écrivit à S. Augustin, en ces termes : *j'ai résolu de vous aimer, de vous honorer, de vous respecter, de vous admirer, & de défendre ce que vous dites, comme si c'étoit moi qui l'ût dit.* Mihi decretum est te amare, «
te suspicere, te colere, te mirari, tuáque di- «
cta quasi mea defendere. «

On accusoit par tout Pelage, de nier tout-à-fait le secours de la Grace; Pour s'en justifier il composa un Ouvrage du Franc-Arbitre,

où il faisoit voir qu'il a reconnoissoit six sortes de Grace.

Premierement c'est une Grace de Dieu, selon Pelage, que d'avoir une ame raisonnable & libre, c'est à dire qui peut obeïr, ou ne pas obeïr à Dieu, sans étre déterminée invinciblement à l'un, ni à l'autre. Pelage soûtenoit que tous les hommes naissoient en cet état, de sorte que s'ils s'appliquoient au mal, ce n'étoit point par une nécessité inévitable, mais en abusant de leur liberté. S. Augustin soûtenoit premierement que l'on ne devoit point appeller *Grace*, en cette occasion, ce que nous recevons de Dieu par la création, mais seulement ce que nous recevons de lui, en vertu de nôtre rédemtion. Mais ce n'est là qu'une dispute de mots, S. Augustin nioit de plus que les hommes naissent autrement, que déterminez inévitablement à mal faire, & disoit qu'il leur étoit impossible de faire aucun bien, sans un secours extraordinaire de Dieu, qu'il ne donnoit qu'à quelques-uns, & que ceux qui avoient ce secours étoient portez inévitablement au bien. Ainsi, quoi qu'il admît le nom de libre-arbitre, il donnoit à ces mots un nouveau sens, puis que la liberté, selon lui, n'est autre chose qu'une simple *Spontaneïté*, & ne renferme point la puissance de ne faire pas ce que l'on fait. La difference donc qu'il y avoit en ceci entre S. Augustin & Pelage; c'est que le premier croioit que depuis le peché d'Adam, sa posterité avoit été si fort corrompuë, qu'el-

a. *Petavi. de Pel. c. 2. & seqq.*

le naissoit avec des habitudes au mal, qui la portoient necessairement à mal faire ; que si Dieu vouloit la porter au bien, il falloit qu'à chaque action bonne il lui donnât une Grace, qui lui fît vouloir inévitablement le bien : & qu'au reste ceux à qui il ne donnoit pas cette Grace étoient damnez, Dieu, par une sagesse que nous ne comprenons pas, voulant bien que le Genre-humain nâquît dans la necessité inévitable de l'offenser, & d'être tourmenté ensuite par des supplices éternels, sans délivrer de cette triste necessité qu'un tres-petit nombre de personnes, à qui il donne une Grace invincible. S. Augustin croioit que c'étoit là rendre à Dieu la gloire, qui lui est duë. Pelage au contraire croioit que Dieu n'avoit pas permis que le peché d'Adam fît un si grand desordre dans le monde, que ceux qui en étoient descendus ne fussent encore en état d'obeïr, ou de ne pas obeïr à la Loi de Dieu, qui a donné à leurs ames la puissance d'éviter le mal & de faire le bien ; de sorte que ce n'étoit que par leur pure faute qu'ils se damnoient, sans qu'ils se trouvassent engagez à des crimes & à des malheurs éternels, par aucune necessité inévitable. Aiant reçu de Dieu le franc arbitre, il n'étoit pas besoin que Dieu intervint dans chaque action. *a Pouvoir bien faire*, disoit Pelage, *vient de Dieu qui l'a donné à sa creature, mais vouloir bien faire & être vertueux dépend de l'homme.*

La

a. Usser. p. 141.

La seconde Grace que Pelage reconnoissoit, c'est la remission des pechez passez, que Dieu accorde à ceux qui s'en corrigent. Pelage anathematisa, dans le Concile de Diospolis, quiconque oseroit dire que Dieu a égard en cette occasion au mérite. S. Augustin se plaint que Pelage, se contentant de reconnoître que Dieu nous pardonne gratuitement nos pechez passez, n'avoüoit pas qu'il nous aide à n'en pas commettre à l'avenir. Mais Pelage soûtenoit que ce pardon nous servoit aussi bien à l'avenir à nous porter à nôtre devoir, puis que nous ne pouvons nous appliquer à servir Dieu, après l'avoir offensé, que dans la persuasion qu'il nous pardonnera le passé gratuitement. Il disoit encore qu'en suite, à l'égard des pechez que l'on commettoit dans le tems même de la pénitence, c'est à dire dans l'état de régeneration, ils nous étoient pardonnez en consideration de nos bonnes œuvres, par lesquelles nous parvenions aussi à la gloire. Et c'est en ce sens qu'il soûtenoit que la Grace est donnée selon les mérites, c'est à dire selon les bonnes actions. Comme les enfans avant l'usage de la raison ne commettent aucun peché, cette espece de Grace ne les regarde point,

La troisiéme Grace est selon Pelage, *la Loi*, c'est à dire la prédication de l'Evangile, & l'exemple de Jesus Christ, que ceux qui ont vécu sous l'Ancienne Economie n'avoient pas. Il disoit que cette Grace étoit tout à fait nécessaire, pour vivre Chrétiennement.

La

La quatriéme sorte de Grace est une illumination intérieure de nôtre esprit, que Pelage exprimoit en cette sorte : a *Je soûtiens que la Grace consiste, non-seulement dans la Loi, mais dans le secours de Dieu* &c. *Or Dieu nous aide par sa doctrine & par sa révelation, en ouvrant les yeux de nos cœurs; en nous montrant les choses futures, pour empêcher que les présentes ne nous occupent trop; en nous découvrant les embûches du Diable, en nous illuminant par les dons divers & ineffables de sa grace céleste. Vous semble-t-il*, ajoûte Pelage, *que ceux qui parlent ainsi nient la grace de Dieu? Ne reconnoissent-ils pas plûtôt & le libre arbitre, & la grace de Dieu tout ensemble?* S. Augustin accuse Pelage, en cette occasion, non d'avoir simplement nié la Grace, mais d'en avoir nié la necessité & d'avoir dit que Dieu ne la donnoit qu'afin que le libre arbitre se portât plus facilement au bien. Cette Grace, selon Pelage, ne produisoit pas infailliblement & par elle-même la volonté de bien faire & les bonnes actions, mais portoit seulement à vouloir avec plus de facilité.

La cinquiéme est la Grace du Baptême, par lequel, selon lui, encore que les enfans ne reçoivent pas le pardon des pechez, qu'ils n'ont pas commis, étant, selon Pelage, tout à fait innocens, ils entrent dans une meilleure condition, qui consiste en ce qu'ils sont par là adoptez de Dieu, & deviennent héritiers du Roiau-

a. *Apud Aug. Lib.* 1. *de Grat. Chr. c.* 7.

Roiaume céleste. S. Augustin au contraire soûtenoit que les enfans naissant pecheurs, le baptême leur confere la remission des pechez, & les sanctifie, par une Grace que Dieu y a attachée.

La sixiéme Grace enfin consiste, selon Pelage, dans la vie éternelle & dans le Roiaume des cieux. On l'accuse d'avoir distingué ces deux choses, & d'avoir dit que sans la révélation de l'Evangile on pouvoit obtenir *la vie éternelle*, mais que Dieu ne donnoit *le Roiaume des Cieux* qu'à ceux qui étoient baptizez. Selon Pelage, cette Grace étoit donnée en conséquence du merite, c'est à dire d'une bonne vie. Il est difficile de savoir en quoi consistoit cette distinction de la Vie Eternelle & du Roiaume des Cieux, & de concilier ceci avec l'accusation que l'on faisoit contre Pelage, que le Roiaume des Cieux étoit promis sous le Vieux Testament. S. Augustin disoit sur ce dernier article, que si par le Vieux Testament on entendoit l'Alliance Legale, qu'elle ne promettoit point la vie éternelle, mais que si l'on entendoit par là tous les Livres du Vieux Testament, il étoit vrai qu'elle y étoit promise, quoi qu'il n'y fût pas parlé du *Roiaume des Cieux*, cette phrase étant du Nouveau Testament. Il n'y a jamais eu Dispute plus embarrassée que celle-ci, parce que chacun des partis, se trouvant pressé de quelque conséquence fâcheuse, tâchoit de se sauver par des termes, ausquels il donnoit un sens different, de celui qu'ils avoient dans la bouche de ses adversaires.

res. Le mot de *grace*, dans celle de Pelage, ne signifioit pas la même chose, que dans celle de l'Evêque d'Hippone; & ce dernier donnoit le nom de *liberté* à une chose que l'on ne nommoit point ordinairement ainsi. Enfin bien des gens croient que si l'on prend la peine d'examiner les mots principaux que l'on a emploiez dans cette Controverse, & les idées que l'on y a attachées, on trouvera qu'il n'y a presque aucune de ces idées, qui soit bien distincte, en sorte que quand on prononce le mot auquel elle est attachée, on sâche parfaitement ce que l'on veut dire. Il y a même, selon eux, quelques-uns de ces mots ausquels on n'a attaché absolument aucune idée; de sorte qu'en quelques endroits de cette Dispute les deux partis font à peu près la même chose que feroient un François & un Arabe, qui ne sauroient que leur Langue maternelle, & qui parleroient tour à tour le plus haut qu'ils pourroient, & quelquefois tous deux en même tems, sans s'entendre, & se vanteroient ensuite chacun de son côté d'avoir terrassé son adversaire.

Voilà en quoi consistoient principalement les sentimens de Pelage & de ses adversaires, touchant la Grace. A l'égard de l'Election il semble que Pelage ait cru qu'il y en avoit de deux sortes, l'une à la Grace & l'autre à la Gloire. Dieu a résolu, selon lui, d'appeller de certaines personnes à la connoissance de l'Evangile, pour leur donner plus de facilité, à parvenir à la béatitude éternelle. C'est là la

prédestination à la Grace. Il a résolu ensuite de sauver ceux qu'il a prévu devoir perseverer jusqu'à la fin, dans un bon usage de ces Graces. C'est là la prédestination à la Gloire, qui est fondée sur les mérites, au lieu que l'autre est purement gratuite. S. Augustin, en disputant contre Pelage, a confondu, *a* comme le croit le P. Petau, ces deux prédestinations, & n'en a fait qu'une, parce que, selon lui, tous ceux qui ont reçu les moiens nécessaires, pour parvenir au salut, y parviennent infailliblement. C'est ce qui fait qu'il se récrie si fort contre ceux qui soûtiennent la prédestination, selon les œuvres, comme s'il s'agissoit de la prédestination à la Grace, au lieu qu'ils ne l'entendoient que de la prédestination à la Gloire.

L'année d'après le Concile de Diospolis, c'est à dire en CCCCXV, il se tint en Afrique deux Conciles sur la même matiere, l'un à Cartage & l'autre à Mileve. *Aurele* Evêque de Cartage présida dans le premier, où il se trouva LXVII. Evêques. On n'avoit pas encore reçu en Afrique les Actes de Diospolis, mais Eros & Lazare avoient écrit ce qui s'y étoit passé, & avoient envoié leur Lettre par *Orose*, qui étoit retourné de Palestine en Afrique. On résolut, sur ce rapport, d'anathematizer les opinions de Pelage, afin d'empêcher qu'elles ne se répandissent, & de l'anathematizer en suite lui-même, avec son disciple Celestius, en cas qu'ils ne condamnassent pas clai-

a P. 614. *ibid.*

clairement ces erreurs. On envoia après cela les Actes du Concile au Pape *Innocent*, pour l'engager à condamner les mêmes opinions. Le Concile de Mileve composé de LXI. Evêques, auquel *Sylvain* Primat de Numidie présida, fit la même chose que celui de Cartage. Outre les Lettres Synodales de ces deux Conciles, Innocent en reçut de particuliéres de quelques Evêques d'Afrique, entre lesquels étoit S. Augustin. Le but de ces Lettres étoit le même que celui des precedentes ; c'est à dire de porter Innocent à condamner la doctrine attribuée à Pelage & à le citer lui même, pour savoir s'il continuoit à la soûtenir. On y insinuoit, à ce dessein, qu'il se pouvoit faire que Pelage eût trompé les Evêques de Palestine, quoi qu'on n'osât pas l'assurer positivement, pour ne pas commettre les Eglises d'Afrique avec celles d'Orient. Innocent répondit l'année suivante (CCCCXVII.) aux deux Conciles, & aux Evêques qui lui avoient écrit en particulier. Il dit qu'il croioit que Pelage & Celestius méritoient d'être excommuniez, & que le premier ne pouvoit s'être purgé à Diospolis, que par des équivoques, & par des expressions obscures. Néanmoins n'aiant point encore reçu de nouvelles assurées de ce païs-là, & ne sachant pas bien comment les choses s'étoient passées, il témoigne qu'il ne peut ni approuver, ni desapprouver la conduite des Evêques de Palestine. Il s'excuse aussi, à l'égard de la citation de Pelage, sur l'éloignement des lieux. Ce

Pon-

Pontife écrivit ces Lettres au commencement de l'année, & mourut peu de tems après, puis que le 10. Mars, dans le Martirologe de Bede, est marqué pour le jour de sa mort.

Après la mort d'Innocent, *a* S. Augustin & Alypius écrivirent à S. *Paulin* Evêque de Nole, pour l'exhorter à s'opposer en Italie au Pelagianisme, en cas qu'il fût en état d'y faire quelque progrès. Cependant Celestius qui étoit revenu d'Asie, où il étoit allé, après avoir fait quelque sejour en Sicile, se vint présenter de lui même à *Zozime*, né en Cappadoce & Successeur d'Innocent. Il lui remit un petit Ouvrage, où il expliquoit sa créance.

b Il y parcouroit tous les articles de foi, depuis celui de la S. Trinité jusqu'à celui de la Résurrection des morts, & déclaroit qu'il étoit sur tous ces articles dans les sentimens „ de l'Eglise Catholique. Il ajoûtoit ensuite „ à cela, que s'il étoit né des disputes dans des „ choses qui n'étoient pas de foi, pour lui il ne „ s'étoit point attribué l'autorité d'en former „ des dogmes arrêtez, mais qu'il offroit à exa- „ miner au jugement de Zozime, ce qu'il „ avoit tiré sur ces matiéres, des écrits des „ Prophetes & des Apôtres, afin d'être corri- „ gé, s'il y avoit quelque erreur. Enfin il expliquoit les dogmes, dont on a parlé ci-dessus, & nioit très clairement que les hommes naissent pecheurs. Zozime cita Celestius à comparoître devant lui, dans l'Eglise de S. Clement, où il fit lire cet écrit, & demanda à

l'Auteur

a Ep. X. *b* *Aug. de Dec. Of. c.* 23.

l'Auteur, s'il croioit veritablement ce qu'il y disoit. Celestius l'assura ; après quoi Zozime lui fit diverses questions qui revenoient à ces deux : S'il condamnoit les doctrines que Paulin Diacre de Cartage l'avoit accusé de soûtenir ? Il dit à cela qu'il pouvoit prouver que ce Paulin étoit Héretique, & ne voulut point condamner les propositions dont il l'avoit accusé. L'autre question que lui fit Zozime, c'est s'il ne condamnoit pas ce que le Pape Innocent avoit condamné, & s'il ne vouloit pas suivre les sentimens de l'Eglise de Rome? Celestin répondit qu'oui.

Après ces formalitez, Zozime écrivit aux Evêques d'Afrique une assez longue Lettre, où il raconte de quelle sorte Celestius avoit comparu devant lui & comment il avoit été examiné. En suite il leur reproche d'avoir agi en cette affaire, avec un peu trop de précipitation (*fervore fidei præfestinatum esse*) & d'avoir cru trop legérement à des bruits vagues, & à de certaines Lettres d'Eros & de Lazare, sans être bien assurez de leur bonne foi. Enfin il cite ceux qui auront quelque chose à dire contre Celestius, à comparoître à Rome dans deux mois. Cependant il ne leva point l'excommunication, que les Evêques d'Afrique avoient prononcée contre Celestius.

Comme en ce tems-là le jugement d'un Synode, ou même d'un Evêque, & particuliérement celui de l'Evêque de Rome étoit d'un très-grand poids, de quelque maniére qu'on

y eût procedé, & qu'on accusa en suite Zozime d'avoir prévariqué en condamnant Pelage, après avoir approuvé sa doctrine, S. Augustin *a* a tâché de donner le meilleur tour qu'il a pu à cette conduite de Zozime, comme si ce Pontife s'étoit radouci à l'égard de Celestius, seulement par pitié, & dans la pensée que n'aiant avancé ses opinions que pour être mieux instruit, on ne pouvoit pas les lui attribuër comme des dogmes arrêtez, & qu'il ne seroit pas même difficile de le ramener. Zozime, en un mot, selon S. Augustin, n'avoit approuvé dans Celestius, homme de très-grand esprit, & qui étant corrigé pouvoit servir à beaucoup d'autres, que la volonté de corriger ses sentimens, & non la fausseté de ses dogmes : *b In homine acerrimi ingenij, qui profecto si corrigeretur plurimis profuisset, voluntas emendationis, non falsitas dogmatis, approbata est.* Mais il y a long-tems, dit nôtre Auteur, *c* que le savant *Vossius* a montré que ce grand Evêque suë inutilement pour cacher la bosse de Zozime avec sa pourpre. On ne peut pas douter, après avoir lu les Lettres qu'il écrivit aux Evêques d'Afrique, qu'il ne favorisât, non-seulement Celestius, mais encore Pelage, comme étant Catholiques, sans s'être jamais éloignez de la véritable foi.

Zozime aiant envoié sa Lettre en Afrique, reçut

a De Pecc. Orig. cap. 5. 6. 7. *b* Ad Bonif. Lib. 2. c. 3. *c* p. 147.

reçut un paquet de Palestine adressé à Innocent, dont on ne savoit pas encore la mort. Il y avoit des Lettres de *Prayle* Evêque de Jerusalem, & une Apologie de Pelage, avec un petit Livre, où il expliquoit ses sentimens très-clairement, comme on le peut reconnoître en le lisant. Prayle prenoit ouvertement le parti de Pelage, & Zozime fit lire publiquement ces Lettres & ces écrits, qui furent approuvez de tout le monde, comme Zozime l'écrivit peu de tems après aux Evêques d'Afrique : *Plût à Dieu*, leur dit-il, *mes très-chers freres, que quelcun d'entre vous eût pu assister à la lecture de ces Lettres ! Quelle joie ne fut pas celle des saints hommes qui étoient presens ? Dans quelle admiration ne furent-ils pas tous ? A peine quelques-uns purent-ils s'empecher d'en verser des larmes. Est-il possible qu'on ait pu diffamer des personnes, dont la créance est si pure ? Y a-t il aucun endroit dans leurs écrits, où ils n'aient parlé du secours & de la Grace de Dieu ?*

Outre cela il condamnoit dans ces Lettres *Eros* & *Lazare* accusateurs de Pelage & de Celestius, comme des gens coupables de grands crimes, *erubescenda factis & damnationibus nomina*, & parloit avec beaucoup de mépris des autres, qui s'étoient portez parties contre eux.

Cependant les Evêques d'Afrique n'eurent aucun égard à ces Lettres, ils s'assemblerent à Cartage au nombre de CCXIV. & condamnerent de nouveau Pelage & Celestius, jusqu'à

ce qu'ils reconnussent la necessité de la Grace, dans le même sens qu'on la soûtenoit en Afrique, sans se servir d'aucun détour, comme ils avoient fait jusqu'alors. Cette assemblée se tint au commencement de l'année CCCCXVIII. & envoia ses constitutions avec une Lettre à Zozime, où ces Evêques l'exhortoient à agir contre Pelage, conformément à leurs constitutions. Leur Lettre fit l'effet qu'ils souhaitoient, & Zozime & tout son Clergé, qui avoient admiré les écrits de Pelage, où il exprimoit très-clairement ses sentimens, *faisant attention*, selon le rapport de S. Augustin, *à ce qu'en croioient les Romains dont la foi doit être loüée au Seigneur, ils virent que tous leurs sentimens, qui étoient conformes les uns aux autres, étoient pleins d'ardeur pour la verité Catholique contre l'erreur* de Pelage. Cependant Zozime en le condamnant ne parla pas si fortement, qu'il avoit fait en jugeant en sa faveur, comme on le peut voir dans *Usserius*. Les Empereurs *Honorius* & *Théodose* reçurent aussi les Actes du Concile d'Afrique, & crurent devoir les appuier de leur autorité, en faisant un Edit qu'ils envoierent aux trois Préfets du Prétoire, pour le publier dans tout l'Empire, par lequel ils banissoient Pelage & Celestius de Rome, & condamnoient aussi à un bannissement perpetuel & à confiscation de biens tous ceux qui soûtiendroient leurs dogmes, en quelque endroit qu'ils fussent, autorisant toute sorte de personnes à les accuser. Les Préfets du Prétoire accompagnerent cette

Loi Imperiale d'Edits particuliers, dont il nous est resté un, qui se trouve dans *les Centuriateurs de Magdebourg.* a Il est de *Palladius* & est conçu en ces termes : Si celui " qui sera tombé dans les infames sentimens " de cette ténebreuse héresie, est Laïque, ou " Ecclesiastique, qui que ce soit qui le tire de- " vant le Juge, & sans égard à la personne de " l'accusateur, l'accusé sera condamné à voir " ses biens confisquez, & à aller en exil perpe- " tuel : *Et si sit ille plebeius ac Clericus, qui in caliginis hujus obscœna reciderit, à quocunque tractus ad Judicem, sine accusatricis discretione persona, facultatum publicatione nudatus irrevocabile patietur exilium.* Les personnes soupçonneuses pourront croire que cet édit, conçu en termes si emphatiques, venoit de la plume de quelque Ecclesiastique zelé ; mais ce n'est rien en comparaison de celui des Empereurs Honorius & Theodose, que l'on pourra voir tout au long dans Usserius p. 151. Ceux qui connoissent le style des prédicateurs de ce tems-là, se persuaderont assez aisément qu'il falloit avoir fait le mêtier long-tems, pour commencer un Edit Imperial en ces termes, que l'on n'entreprendra pas de traduire en François. *Ad conturbandam Catholicæ simplicitatis lucem, puro semper splendore radiantem, dolosæ artis ingenio, novam subito emicuisse versutiam, pervulgatâ opinione, cognovimus : quæ fallacis scientiæ obumbrata mendacio,*

a T. V. col. 849.

daciis, & furiato tantùm debacchata luctamine, stabilem quietem cœlestis conatur attrectare fidei; dum novi acuminis commendata vento, insignem notam plebeia æstimat vilitatis sentire cum cunctis, ac prudentia singularis palmam fore, communiter approbata destruere. &c. Tout le reste est du même stile, & l'on peut voir par là que les *excitations spirituelles* du tems d'Honorius, pour convertir les héretiques, n'étoient pas fort differentes de celles, dont on s'est servi dans ces derniers siecles.

Cependant les mêmes Evêques d'Afrique, qui venoient de condamner Pelage, ne sachant encore rien de l'Edit des Empereurs, qui est daté du dernier d'Avril, se rassemblérent le lendemain à Carthage, & anathematizérent ceux qui diroient : I. Que le premier homme étoit mortel par sa nature : II. Que les petits enfans ne doivent pas être baptizez, ou qu'ils le peuvent être, quoi qu'ils ne soient point infectez du peché d'Adam : III. Que „la Grace, par laquelle nous sommes justi„fiez, ne sert que pour la remission des pe„chez, & n'est pas un secours, pour s'en abste„nir à l'avenir : IV. Que la Grace ne nous „aide, qu'en nous faisant connoître nôtre de„voir, & qu'elle ne produit point l'obeïssan„ce même : V. Que la Grace nous est don„née, afin que nous puissions plus aisément „faire par son moien, ce que nous ferions „avec plus de peine sans elle : VI. Que ce „n'est que par humilité que nous sommes „tous obligez de dire que nous sommes pe-

„cheurs:

cheurs: VII. Que chacun n'est pas obligé « de dire *pardonne-nous nos pechez* pour soi- « même, mais seulement pour les autres qui « sont pecheurs: VIII. Que les saints ne sont « obligez de dire les mêmes paroles, que par « humilité. «

Il semble que ce Concile ait voulu non seulement condamner les opinions de Pelage, mais encore anathematizer, par avance, ceux qui pourroient tomber dans des sentimens, qui auroient quelque liaison avec les siens. Car on voit bien que, selon ses principes, il pouvoit nier absolument les quatre derniéres propositions. Il ne croioit point que la Grace nous fît simplement connoître nôtre devoir, ni qu'il y eût eu quelque homme qui eût passé sa vie sans peché, excepté Jesus-Christ. Mais ç'a toûjours été la coûtume des Conciles, d'anathematizer des erreurs que personne ne soûtenoit, en condamnant les opinions véritables des Héretiques; peut-être pour inspirer plus d'horreur pour l'héresie, & pour empêcher que personne ne fût assez temeraire, pour proteger les héretiques. Ainsi, a comme parle S. Augustin, par *la vigilance des Conciles Episcopaux, avec le secours du Sauveur, qui défend son Eglise* (& celui des Edits Imperiaux) *Pelage & Celestius furent condamnez dans tout le monde Chrétien, à moins qu'ils ne se repentissent.*

Cependant Pelage, qui étoit toûjours à Jerusalem, pressé par *Pinien* & *Melanie*, fit une décla-

a Ep. 157.

déclaration pour ce qui regarde la necessité de la Grace, qu'il reconnut être necessaire dans tous les actes & à chaque moment. Il dit aussi qu'il étoit toûjours, à l'égard du baptême, dans les mêmes sentimens, qu'il avoit marquez, dans sa Profession de foi au Pape Innocent, c'est qu'il falloit baptizer les enfans, comme on avoit accoûtumé. Mais quoi qu'il pût dire, on ne croioit point qu'il entendît ce qu'il disoit, dans le même sens que l'Eglise d'Afrique. Cependant *Julien* Evêque de *Celenes* en Campanie, publia des Commentaires sur le Cantique des Cantiques, un Livre de la Constance, & quatre Livres contre le premier de S. Augustin *de Concupiscentia & Nuptiis*, où il soûtenoit les sentimens de Pelage. Dans le dernier de ces ouvrages, il traitoit ouvertement de seditieux „ & de novateurs les Evêques d'Afrique, & „ disoit qu'il falloit bien qu'ils n'eussent pas la „ raison de leur côté, puisque dans la dispute, „ ils faisoient peur, à ceux qui leur osoient ré- „ sister, des Edits Imperieux, mais qu'en agis- „ sant de la sorte ils ne persuadoient pas les „ personnes intelligentes, mais seulement les timides : *a laborare illam partem rationis inopiâ, quæ in differendo cùm terrorem surrogat, nullum à prudentibus impetrat, sed cæcum à meticulosis extorquet assensum.* Il accusoit Zozime d'avoir usé de prévarication, en condamnant Pelage, après avoir approuvé ses sentimens ; & à l'égard des Synodes d'Afrique, il „ di-

a Ap. Aug. cont. Jul. lib. 3. c. 1.

disoit que ceux qui y avoient été condam- «
nez, n'avoient pas pu y défendre leur cause; «
que personne ne peut bien juger des choses «
controversées, s'il n'y apporte un esprit «
exempt de haine, d'amitié, d'inimitié & de «
colere, & que les Evêques d'Afrique n'a- «
voient point été dans cette disposition, puis «
qu'ils avoient conçu de l'aversion contre les «
sentimens de Pelage, avant que de les con- «
noître; qu'il ne falloit point conter, mais «
peser les avis, & enfin tout ce qu'on a accoû-
tumé d'objecter aux jugemens des grandes
assemblées.

Il se tint encore un nouveau Concile l'an-
née CCCCXIX à Cartage, composé de CCXVII
Evêques, où tout ce qu'on avoit fait dans les
précedens contre Pelage fut confirmé, & en
effet, pour me servir des termes de S. *Prosper*,
dans son Poëme *des Ingrats*.

An alium in finem posset procedere Sanctum Concilium, cui dux Aurelius, ingeniúmque Augustinus erat?

Mais l'autorité Episcopale fut encore ap-
puiée en cette rencontre de celle des Empe-
reurs, qui dans une Lettre adressée à Aurele,
confirmoient leur Edit précedent, & ordon-
noient que si quelcun savoit en quel endroit
a de l'Empire, Pelage & Celestius se tenoient «
cachez, & qu'il ne les découvrît point, ou «
ne les chassât pas au plûtôt, il seroit soûmis «

H 5 „ aux

a p. 161.

„ aux mêmes peines que les Héretiques. Et „ pour corriger l'opiniatreté de quelques Evê„ ques, qui soûtenoient, par un consentement „ tacite, ceux qui disputoient en faveur de l'he„ resie; ou qui ne la détruisoient pas en l'attaquant publiquement, Aurele prendroit le soin de faire déposer ceux qui ne voudroient pas signer la condamnation du Pelagianisme, & qu'ils seroient excommuniez & bannis. Aurele eut ordre de publier cet Edit dans toute l'Afrique, & il l'exècuta ponctuellement, en y joignant une Lettre Circulaire aux Evêques des Provinces Byzacene & Arzugitane, par laquelle il exhortoit à signer les Actes du dernier Concile, tant ceux qui y avoient assisté, que ceux qui n'avoient pu y être, afin qu'on reconnût qu'il n'y avoit dans les Evêques, *ni dissimulation, ni négligence, ou de peur que peut-être il ne restât quelque soupçon legitime de quelque Heresie cachée.* Les Evêques, qui étoient du sentiment de Pelage, ne purent souscrire les Actes qu'avec beaucoup de peine, & dix-huit d'entre eux écrivirent à l'Evêque de Thessalonique, pour tâcher d'attirer les Orientaux à leur parti. Afin de les y engager plus aisément, ils accusoient leurs adversaires de *Manicheïsme*, parce que les Manichéens soûtenoient aussi la necessité inévitable du peché, & la corruption naturelle de l'homme. Cette accusation étoit d'autant plus odieuse, que S. Augustin, le principal défenseur de ces sentimens, avoit été dans sa jeunesse infecté des opinions de *Manes*, & que

les aiant abjurées il les avoit attaquées par les mêmes principes dont se servoient les Pelagiens, qu'il avoit ensuite abandonnez, lors qu'il fut parvenu à l'Episcopat. D'un autre côté Julien écrivit à Rome, & Celestius alla à Constantinople, l'an CCCCXIX, pour tâcher d'y gagner les esprits. Mais après les Edits Imperiaux, que l'on a marquez, il n'y avoit pas d'apparence qu'ils pussent reüssir. Celestius fut mal reçu par *Atticus*, qui avoit succedé à *Arsacius* substitué à S. Chrysostome, mais mort peu de tems après. Les Pelagiens furent encore mal-traitez, au rapport de S. *Prosper*, à Ephese & en Sicile: & *Constance* qu'Honorius avoit associé à l'Empire, fit l'an CCCCXX, un Edit semblable à celui de ce Prince, contre ceux qui cacheroient Celestius. S. Ierôme mourut cette année, & S. Augustin composa ses quatre Livres adressez à Boniface successeur de Zozime, & les six contre Julien adressez à *Claude*. Il y fait l'éloge de S. Jerôme, & assure qu'il étoit des mêmes sentimens, que les Evêques d'Afrique, apparemment parce qu'il avoit attaqué les Pelagiens, quoi qu'au reste, il ne se servît pas des mêmes raisons que S. Augustin, comme on le peut voir dans le premier Tome de cette *Bibliotheque* p. 21. S. Jerôme disoit a „que les commandemens de Dieu sont possi„bles, mais que chacun ne peut pas faire tout „ce qui est possible, non par aucune foibles„se de la nature, ce qui seroit injurieux à

H 6 Dieu

a *Lib.* I. *in Pelag.*

„ Dieu, mais par la coûtume de l'ame, qui ne „ peut pas toûjours avoir & en même tems „ toutes les vertus. *Possibilia præcepit Deus, sed hæc possibilia cuncta singuli habere non possumus, non imbecillitate naturæ, ut calumniam facias Deo, sed animi assuetudine, qui cunctas simul & semper non potest habere virtutes.* S. Augustin étoit si éloigné de ce sentiment, que dans le CXCI sermon *de Tempore*, il parle ainsi : *Nous avons en execration le blasphême de ceux qui disent que Dieu a commandé à l'homme quelque chose d'impossible, & que les commandemens de Dieu ne peuvent pas être observez par chacun en particulier, mais par „ tous en commun.* „ Execramur blasphemiam „ eorum qui dicunt impossibile aliquid homini „ à Deo esse præceptum, & mandata Dei non „ à singulis, sed ab omnibus in commune posse servari. Il faut sous entendre ici, *par le secours de la Grace.*

Pendant *a* que Pelage demeuroit caché en Orient, & gardoit le silence, Julien composa huit Livres contre le second de S. Augustin *de Concupiscentia & Nuptiis*, aiant réfuté le premier dans les quatre Livres dont on a parlé. S. Augustin entreprit de répondre au dernier ouvrage de Julien, comme il avoit fait au précedent, mais il ne put achever sa réponse, étant mort auparavant. On en a deux Livres, avec les deux Livres de *Julien* qu'il réfute, imprimez à Paris, par les soins de *Claude Menard* en 1616. Julien ne gardoit aucune

a. Cap. XI.

aucune mesure dans ses Livres, & semble avoir voulu, en maltraitant de paroles, les adversaires de Pelage, se venger des édits severes qu'ils avoient obtenu contre lui. Mais il ne se trouva pas bien de cette conduite, puis que Celestin Evêque de Rome le fit bannir de l'Italie, avec *Flore*, *Orence*, *Rubius*, & tous les Evêques du même parti.

Il paroît néanmoins que le Pelagianisme se répandoit malgré qu'on en eût, puis que l'Empereur Valentinien, pour en nettoier les Gaules, publia un Edit à Aquilée en CCCCXXV. par lequel il ordonnoit à Patrocle Evêque d'Arles *d'aller voir divers Evêques qui suivoient les sentimens de Pelage, & de leur déclarer, que si dans vint jours, qu'on leur donnoit pour déliberer, ils ne retractoient leurs erreurs, ils seroient bannis des Gaules & privez de leurs Evêchez.*

J*ean Cassien* Scythe d'origine, que quelques-uns font Athenien, d'autres Romain, & d'autres des Gaules, qui avoit été Diacre de S. Chrysostome, & fait Prêtre par Innocent I. s'étant retiré à Marseille, se mit à composer alors des Livres, par lesquels adoucissant un peu les sentimens de Pelage, qu'il condamnoit autrement comme un héretique, il donna la naissance aux opinions, à qui l'on a donné depuis le nom de *Semi-pelagianisme.* On peut voir ses sentimens dans ses *Collations*, ou Conférences, que S. Prosper a réfutées, & qu'il a soutenu contenir le pur Pelagianisme. a Voici en

a. *Petav. Lib. laud. c. VII.*

en peu de mots à quoi se réduisoient ses sentimens.

I. Les Semi-pelagiens avoüoient que les hommes naissent corrompus, & qu'ils ne peuvent se tirer de cette corruption, que par le secours de la Grace, qui est néanmoins prévenuë par quelque mouvement de la volonté, comme quelque bon desir, d'où vient qu'ils disoient; *meum est velle credere, Dei autem gratia est adjuvare*; vouloir croire dépend de moi, mais c'est à la Grace de Dieu à m'aider. Dieu, selon eux, attend de nous ces premiers mouvemens, aprés quoi il nous donne sa grace. Voiez le passage de S. Jerôme cité à la pag. 21. du I. Tome de cette *Bibliotheque*.

II. Que Dieu invite tout le monde par sa Grace, mais qu'il dépend de la liberté des hommes de la recevoir, ou de la rejetter.

III. Que Dieu avoit fait prêcher l'Evangile aux nations, qu'il avoit prévu devoir l'embrasser, & qu'il ne l'avoit pas fait prêcher aux nations, qu'il prévoioit le devoir rejetter.

IV. Que, quoi qu'il voulût que tout le monde fût sauvé, il n'avoit élu au salut que ceux qu'il prévoioit devoir perseverer dans la foi & dans les bonnes œuvres.

V. Qu'il n'y avoit point de Grace particuliére absolument nécessaire au salut, que Dieu ne donnât qu'à un certain nombre d'hommes, & que les hommes pouvoient perdre toutes les graces qu'ils avoient reçuës.

VI. Que des petits enfans, qui mouroient

en cet âge, Dieu permettoit que ceux-là seulement fussent baptizez, qui, selon la prescience de Dieu, auroient eu de la pieté s'ils eussent vécu ; & au contraire que ceux qui devoient être méchans, s'ils parvenoient à un âge plus avancé, étoient exclus du baptême par la Providence.

VII. On accusoit encore les Semi-pelagiens de faire la Grace entiérement extérieure; de sorte que, selon eux, elle consistoit principalement dans la prédication de l'Evangile; mais quelques-uns d'eux soûtenoient qu'il y avoit aussi une Grace intérieure, que Pelage même ne rejettoit pas entiérement. D'autres avoüoient encore qu'il y a une Grace prévenante.

Ainsi il semble que la difference, qui étoit entre leurs sentimens & ceux de Pelage, consistoit en ce qu'ils avoüoient que les hommes naissoient en quelque sorte corrompus, & qu'ils pressoient plus la necessité de la Grace, au moins en paroles. Quoi que la difference ne fût pas extrémement grande, ils ne laissoient pas d'anathematizer Pelage. Mais ils en usoiēt, peut-être ainsi, dans la supposition que Pelage soûtenoit toutes les opinions condamnées par les Conciles d'Afrique. S. Augustin les accuse d'avoir fait consister toute la Grace de Dieu dans l'instruction, qui ne regarde proprement que l'entendement, au lieu qu'il la fait consister dans une action particuliére & intérieure du S. Esprit, nous déterminant invinciblement à vouloir le bien, sans que cette déter-

détermination soit l'effet des lumiéres que nous avons. On sait les autres sentimens de ce Pere, opposez, soit à la doctrine de Pelage, soit à celle des Semi-pelagiens. On peut s'en instruire particuliérement dans ses livres *de la Prédestination* & de la *Perseverance*, qu'il écrivit à la priére de S. Prosper, contre les Semi-pelagiens, & dans les ouvrages de ce dernier.

Pour revenir à l'histoire, on dit que l'an 429. un certain *Agricola* fils de Severien Evêque Pelagien, porta le Pelagianisme en Angleterre, mais *S. Germain Evêque d'Auxerre*, y fut envoié par le Pape Celestin, ou par les Evêques des Gaules, & l'extirpa bien-tôt. On lui attribuë plusieurs miracles dans ce voiage, & dans le sejour qu'il fit en Angleterre, qu'on pourra lire dans Usserius. Mais si ce que dit a *Hector Boëce*, Historien d'Ecosse, qui vivoit au commencement du siecle passé, est vrai, il se servit d'une voie, qui n'ést pas moins efficace pour l'éxtirpation de l'héresie, c'est que les Pelagiens, qui ne voulurent pas retracter leurs sentimens, *furent brulez par le soin des Magistrats*.

Mais pendant que S. Germain purifioit l'Angleterre, les semences du Pelagianisme, que Cassien avoit répanduës parmi les Moines de Marseille, & dans la Gaule Narbonnoise, le faisoient croître en France. *S. Prosper* & *Hilaire* en avoient écrit à S. Augustin, & lui avoient marqué que plusieurs Ecclésiastiques

a. *Hist. Scot. Lib.8.*

ques des Gaules regardoient ses sentimens comme de dangereuses nouveautez. S. Augustin avoit répondu à leurs objections dans les Livres que l'on vient de nommer ; mais le support qu'*Hilaire* Evêque d'Arles, & *Maxime* Evêque de *Riez*, accordoient aux Semi-pelagiens, empêcha que personne n'entreprît de les molester, quoi qu'ils témoignassent beaucoup d'aversion pour la doctrine de S. Augustin.

Julien & les autres Evêques chassez, comme on l'a dit, d'Italie étoient allez à Constantinople, où ils importunoient l'Empereur, pour être rétablis, mais comme on les accusoit d'hérefie, il ne leur voulut rien accorder, sans savoir les raisons pourquoi ils avoient été chassez. *Nestorius* Evêque de Constantinople en écrivit à Celestin, qui lui répondit d'une maniére fort âpre, & comme s'il n'avoit pas été permis de s'informer de la raison de leur condamnation, lui reprochant en même tems ses sentimens particuliers. Sa Lettre est datée du 12. d'Août, de l'année 430.

Ce fut dans ce tems-là que mourut S. Augustin, dont on trouvera les éloges dans nôtre Auteur, qui approuve les loüanges que lui donne *Fulgence* dans son 2. Liv. *de la Verité de la Prédestination*, où il le traite *d'inspiré*. Peu de tems après sa mort, les Lettres de Theodose, qui l'appelloit au Concile d'Ephese, arrivérent en Afrique, d'où l'on y envoia quelques Evêques.

L'an 431. le 22. de Juin, ce Concile composé de CCX. Evêques s'assembla, pour la con-

condamnation de Nestorius. Cyrille d'Alexandrie y présidoit, & pendant qu'il se tenoit, *Jean* Evêque d'Antioche étoit assemblé avec XXX. autres Evêques, qui firent des Canons opposez à ceux de ce Concile. Ce qu'il y a de particulier, c'est que le parti de Cyrille & celui de Jean s'accusoient réciproquement de Pelagianisme; mais le plus grand parti approuva la déposition de Julien, & des autres Evêques d'Italie, que Nestorius avoit traitez avec plus de douceur. On l'accuse d'avoir été de leur sentiment, & d'avoir soûtenu que Jesus-Christ étoit devenu Fils de Dieu, par le bon usage qu'il avoit fait de son libre-arbitre, en recompense de quoi Dieu l'avoit uni au Verbe éternel. C'est ce qui fit que l'on condamna dans ce Concile le Pelagianisme & le Nestorianisme tout ensemble.

Mais malgré tout cela & les soins de trois Papes *Celestin*, *Xyste* III. & *Leon* I. le Semi-pelagianisme se soûtenoit dans les Gaules. Peut-être que la maniére dont Celestin écrivit aux Evêques de France y contribua, parce qu'encore qu'il condamnât Pelage avec chaleur, & qu'il loüât beaucoup S. Augustin, il disoit à la fin de sa Lettre, que pour ce qui regardoit les questions profondes & difficiles, qui se trouvoient mêlées dans cette controverse, & qui avoient été traitées au long, " par ceux qui s'étoient opposez aux Héreti- " ques, que comme il ne les osoit pas mépri- " ser, il ne croioit pas aussi qu'il fût nécessaire " de prendre parti là-dessus. "

On

On verra dans nôtre Auteur *a* les peines que S. Prosper, & les Papes Xyste & Leon prirent à réfuter ou à détruire le Pelagianisme, & le Semi-pelagianisme. Ce fut dans le même tems que *Vincent de Lerins* fit son Commonitoire, c'est à dire, trois ans après le Concile d'Ephese. On le soupçonne d'être l'auteur des objections que S. Prosper a refutées sous le Titre d'*Objectiones Vincentianæ* Son Commonitoire a été r'imprimé l'année passée *in* 12. *à Cambrige* avec les Notes de *M. Baluze*, & le Livre de S. Augustin *des Héresies*.

Usserius dans ce même Chapitre, rapporte les ravages que les Ecossois & les Pictes firent en ce siecle en Angleterre, l'arrivée des Saxons en cette Ile, la maniére dont ils s'en rendirent les maîtres, & les autres évenemens de ce tems-là.

Avant *b* que ces malheurs arrivassent en Angleterre, un moine nommé *Fauste* s'étoit retiré de ce païs-là dans la Gaule Narbonnoise, où il devint Abbé de Lerins, & ensuite Evêque de Riez après Maxime, à qui il avoit aussi succedé dans l'Abbaie de Lerins. Il assista dans un Concile, qui se tint à Rome, sur la fin de l'année 462. où l'on conclut que l'on tiendroit tous les ans un Concile dans les Gaules, qui seroit convoqué par l'Archevêque d'Arles. Il s'en assembla un, peu de tems après, dans cette Ville, qui donna ordre à Fauste d'exprimer ses sentimens sur la matiére de la Grace,

a Cap. XII.
b Cap. XIII.

Grace, & un autre à *Lyon*, par ordre duquel il
ajoûta quelque chose à ce qu'il avoit déja
écrit, parce qu'on avoit découvert quelques
nouvelles erreurs. Ces erreurs sont celles à
qui les Théologiens de Marseille donnérent
le nom d'Héresie *Prédestinatienne*, que quelques-uns soûtiennent avoir été une véritable
Héresie, & les autres les sentimens de S. Augustin, sur quoi l'on peut voir ce qu'on en a
dit dans le 3. Tome de cette *Bibliotheque*
p. 261. & suiv. Nous n'avons plus les Actes de
ces deux Synodes, mais l'ouvrage de Fauste
subsiste encore. Il est intitulé *de Gratia &
libero Arbitrio*, adressé à *Leonce* Archevêque
d'Arles, & contient fort clairement le Semi-Pelagianisme. Erasme le fit imprimer pour la
premiére fois à Bâle en M. D. XXVIII. & il a
été depuis inseré dans le VIII. Tomé de la
Bibliotheque des Peres. Fauste envoia les sentimens du II. Concile d'Arles à un Prêtre Prédestinatien, nommé *Lucide*, pour l'obliger à
retracter ses erreurs, & à souscrire à la doctrine de ce Concile. On a encore sa Lettre à
Lucide & la réponse de ce Prêtre adressée
aux Evêques assemblez à Arles, où il déclare
qu'il condamne les sentimens de ceux qui
croient, qu'après la chute du premier homme le Libre arbitre a été tout à fait éteint:
Que Jesus Christ n'est pas mort pour tous
les hommes; Que les uns sont destinez à la
mort & les autres à la vie : Que depuis
Adam jusqu'à Jesus-Christ, aucun Paien n'a
été sauvé, par la premiére grace de Dieu,
„c'est

c'est à dire par la Loi de la nature, parce « qu'ils ont perdu le Libre arbitre dans nôtre « premier Pere : Que les Patriarches & les « Prophetes & les plus grands des Saints, ont « demeuré dans le Paradis, avant le tems de la « rédemption. C'est presque là un Abregé du Livre de Fauste. Quelques Savans ont soûtenu que Fauste avoit passé sa commission, & que plusieurs de ceux, qui avoient assisté dans les Conciles d'Arles & de Lyon, n'auroient pas souscrit à son Livre. Il est néanmoins difficile de concevoir qu'un Evêque, qui étoit dans une très-grande estime, comme Fauste, ainsi qu'il paroit par les Lettres de *Sidonius Apollinaris* Evêque de *Clermont en Auvergne*, qui en fait l'éloge en plusieurs endroits, & par *Gennade*, qui louë cet ouvrage; il est, dis-je, assez difficile de concevoir comment il auroit eu la hardiesse d'attribuër à un Concile des sentimens, dont la plûpart auroient eu horreur, sans que les membres de ce Concile en eussent témoigné du ressentiment. Aussi ceux qui disent que Fauste passa sa commission, n'en apportent-ils aucune raison, si ce n'est qu'ils ne peuvent se persuader qu'il y eût tant de Semi-pelagiens dans les Gaules. On verra dans nôtre Auteur les jugemens que divers Savans ont fait de Fauste, & dont la plûpart ne lui sont pas fort favorables. *Baronius* même en parle assez mal : de sorte qu'il arrive aujourdui aux Semi-Pelagiens, ce qui arriva autrefois aux Pelagiens ; c'est que ceux qui soûtiennent leurs principaux dogmes

gmes les condamnent, seulement parce que des gens, qui ont été plus considerez qu'eux, les ont autre-fois condamnez.

Le Livre de Fauste, *a* ne demeura pas inconnu, puis qu'on le porta à Constantinople, où les esprits se trouverent partagez, touchant la doctrine qu'il contenoit. Les uns soûtenoient qu'elle étoit Orthodoxe & les autres Heretique, comme il paroit par une Lettre de *Possessor* Evêque Africain, qui étoit alors à Constantinople, & qui en écrivit au Pape Hormisda, l'an DXX, pour en savoir sa pensée. Des personnes de la premiere qualité, entre lesquelles étoient *Vitalien* & *Iustinien*, qui a été depuis Empereur, souhaitoient d'être instruites des sentimens de l'Eglise Romaine là dessus. Hormisda desapprouva le Livre de Fauste, & les renvoia à ceux de S. Augustin *de la Predestination* & de la *Perseverance*. Il y avoit alors à Constantinople un Moine, nommé *Iean Maxance*, qui fit une réponse *b* à la Lettre d'Hormisda, où il compare les sentimens de S. Augustin & ceux de Fauste, & censure âprement *Possessor*, & ceux qui soûtenoient que le Livre de Fauste étoit Orthodoxe. Il paroit par là que *Possessor* étoit Semipelagien, & par consequent que les Conciles d'Afrique, n'avoient encore pu soumettre tous les Evêques de cette Eglise à leurs décisions.

Les

a Cap. XIV.
b Tom. VI. Bibl. P.P. Ed. Col.

Les *Vandales* s'étoient saisis de l'Afrique, pendant la chaleur des Controverses Pelagiennes, & comme ils étoient Ariens, ils chasserent un grand nombre d'Evêques, qui suivoient les décisions du Concile de Nicée. *Thrasamond* Roi des Vandales en avoit envoié soixante de la Province Byzacene en exil, en Sardaigne. On les consulta d'Orient sur les Controverses de la Grace, plûtôt pour avoir une declaration publique de leurs sentimens, que pour en tirer des instructions, puis que ceux qui leur écrivoient avoient déja pris parti, & condamnoient dans leurs Lettres non seulement les Pelagiens, mais encore les Livres de Fauste. *Fulgence* Evêque *d'Esfagues* répondit au nom des autres, & exposa les sentimens de S. Augustin, dans une Lettre, & dans un Livre particulier adressé à *Paul Diacre*. Le même Fulgence fit encore d'autres ouvrages sur cette matiere, dont on pourra voir divers endroits dans nôtre Auteur. Il avoit composé sept Livres contre les deux de Fauste *de la Grace & du Libre-Arbitre*, mais qui sont perdus. Ces Evêques Africains retournerent dans leurs Eglises l'an DXXIII, qui fut celui de la mort de Thrasamond, comme *Victor* de *Tonneins* nous l'apprend dans sa Chronique. Or Fulgence avoit refuté Fauste, avant que de partir de Sardaigne, d'où il s'ensuit, aussi bien que de la Lettre de *Possessor*, que *Binius* a mal rapporté le III. Concile d'Arles, dont Fauste avoit expliqué les sentimens à l'année DXXIV. Mais

ce n'est pas la seule faute qu'il a commise, il a corrigé, ou plûtôt corrompu, comme il l'a trouvé à propos, une infinité d'endroits des anciens Conciles, sans avoir égard aux MSS. ce qui fait qu'Usserius lui donne le Titre de *a* *Contaminator Conciliorum.*

Comme *Hilaire* & *Leonce* Archevêque d'Arles avoient favorisé le Semipelagianisme, *Cesaire*, qui succeda à Leonce, favorisa ce que les Theologiens de Marseille appelloient *Prédestinatianisme*, c'est à dire les sentimens de S. Augustin. Ce fut sous sa direction, que se tint le second Concile d'Orange, l'an DXXIX, qui approuva les sentimens de S. Augustin & dont on verra *b* les Actes entiers dans nôtre Auteur. Il se tint peu de tems après un autre Concile à Valence, sur les mêmes matieres, & qui condamna aussi le Semipelagianisme. *Boniface* II. approuva les Actes de ce Concile, par une Lettre qu'il écrivit à Cesaire, l'an DXXXI, & qu'Usserius a aussi inserée entiere dans son Ouvrage.

C'est ici que finit l'Histoire du Pelagianisme & du Semi-pelagianisme, qui ne fut néanmoins pas éteint dans les Gaules, ni dans l'Angleterre par tant d'efforts & de décrets des Défenseurs de la Grace, comme on le peut voir par *l'Histoire de Godescale*, écrite par le même Usserius, dont on trouvera un Abregé dans cette *Biblioteque* T. 2. pag. 229. & suivant. Que peut-on conclurre de là, selon

a P. 235.
b P. 262.

lon les principes de S. Augustin, si ce n'est que Dieu ne voulut pas attacher sa grace aux Anathemes, aux Confiscations, aux Dépositions & aux exils, dont les pieux Empereurs & les saints Conciles se servirent contre les malheureux Pelagiens?

On peut rapporter le commencement de la troisiéme partie des *Antiquitez Britaniques* à la p. 268. où l'Auteur commence à parler du Roi *Artus*, & des Privileges qu'on prétend qu'il accorda à l'Université de Cambrige. Le reste du Chapitre, excepté ce qu'il y a concernant *Gildas*, des ouvrages duquel Usserius fait de longs extraits, n'est qu'un ramas de fables & de citations de Moines.

Le XV. Chapitre traite des colonies que les *Pictes* peuples de Scythie, & les *Ecossois*, qui habitoient l'Irlande envoierent en Angleterre, & de la maniere dont ces peuples barbares furent convertis au Christianisme. Il y a aussi en cette rencontre beaucoup plus de fables que de veritez, puisque, si l'on en excepte quelques faits generaux, tout le reste ne contient que d'impertinentes fictions. On trouvera encore en ce Chapitre, de nouvelles fables touchant Ste. Ursule, que quelques Moines disent avoir été fille d'un Roi d'Ecosse.

Le XVI & le XVII Chapitres, qui contiennent les antiquitez Ecclesiastiques d'Irlande sont de la même force que les précedens, & il y a lieu de s'étonner comment l'Archevêque d'Armagh a eu la patience de faire un si grand recueuil de fables, & de feuilleter un si grand

nombre d'ouvrages de Moines, manuscrits & imprimez. Ceux qui voudront savoir une bonne partie de leurs fictions concernant les Iles Britanniques, depuis l'an DXXX jusqu'à la fin du quatorziéme siecle, pourront recourir à l'original. On y trouvera néanmoins aussi quelques autres antiquitez plus certaines touchant les premiers habitans & les noms de ces îles, & quelques changemens considerables qui y sont arrivez. L'Auteur a encore ajoûté à la fin un Indice Chronologique, où l'on verra à quel tems chaque chose doit être rapportée. Il seroit fort à soûhaiter qu'on en fît autant dans tous les ouvrages, qui contiennent de semblables recherches d'antiquité, où il y a ordinairement une confusion étrange.

Ceux qui voudront s'instruire à fonds des antiquitez Ecclesiastiques d'Angleterre, doivent joindre à l'ouvrage d'Usserius, dont on vient de donner l'extrait, un Livre *in folio* de M. *Stillingfleet*, Docteur en Theologie & Doyen de S. Paul, intitulé : ORIGINES BRITANNIÆ, *or the Antiquities of the Brittish Churches; With a Preface concerning some pretended Antiquities, relating to Britain, in Vindication of the Bishop of S. Asaph*, c'est à dire, „ Origines des Eglises Britaniques, „ avec une Préface concernant quelques pré„ tenduës antiquitez, qui regardent la grande „ Bretagne, pour servir de Défence de l'Evêque „ de S. Asaph. A Londres 1685.

Il faudroit présentement passer à l'ouvrage, qui est joint aux Antiquitez Britanniques ; mais

mais c'est ce qu'on pourra faire dans le Tome suivant, où l'on espere d'avoir une piéce curieuse concernant l'histoire *des Vaudois*, dont il est parlé dans cet Ouvrage d'Usserius.

V.

Controverses de l'Université

DE LOUVAIN.

I. CENSURA. *Consulta Facultas S. Theologiæ* LOVANIENSIS, *& jussa, ab Illustrissimo* D. INTERNUNCIO, *judicium suum promere circa quatuor propositiones cujusdam D. Decani Mechliniensis N. de* WITTE, *variis habitis congregationibus pro formando suo judicio, ita respondit* 3. *Novembris* 1685.

a AVant que de rapporter les propositions censurées, il faut savoir qu'elles ne sont prises originairement, que d'un rapport de ce que trois licentiez en Medecine, & un Barbier ont assuré avoir oui dire dans un festin, à M. de *Witte* Doyen de Malines. M. l'Internonce envoia ces propositions aux Docteurs en Théologie, qui composent la Faculté Etroite à Louvain, dont la plûpart, comme dit l'Auteur de la *Défense du Jugement équitable*,

a Défens. p. II.

étoient à sa dévotion, parce qu'il les y avoit fait entrer contre les Loix de l'Université. Si celaest vrai, il n'étoit pas difficile de prévoir ce qu'on lui répondroit, sur la question, si le Pape est superieur au Concile, ou le Concile superieur au Pape. *Jean Major* celebre Docteur de Paris a fort bien dit, il y a long-tems: „qu'il ne falloit pas trouver étrange qu'il y „eût moins de personnes, qui se declarent „pour le Concile que pour le Pape, parce „que les Conciles s'assemblent rarement & „qu'ils ne donnent point de bénefices, au lieu „que le Pape en donne. Et de là vient, ajoû„te-t-il, que les hommes le flattent, en disant „qu'il peut seul faire quarré ce qui est rond, „& rond ce qui est quarré, tant dans le spiri„tuel, que dans le temporel. *Hinc homines ei blandiuntur, dicentes quòd solus potest quadrare rotunda, & rotundare quadrata, tam in spiritualibus, quàm in temporalibus.*

La I. proposition est, *que le Concile est au dessus du Pape,* Les Censeurs disent que cette proposition ne paroît pas digne de Censure, au moins griéve, parce quedivers Catholiques l'enseignent, mais que cependant on a toûjours soûtenu le contraire dans l'Ecole de Louvain.

La II. *C'est que le Pape n'est que le premier des Evêques,* & n'a de pouvoir sur les autres, qu'autant qu'en peut avoir un Président sur ses Collegues. Cette proposition, selon les Censeurs, est scandaleuse & pernicieuse.

La III. est *que c'est un abus & une erreur*

intro-

introduite parmi les Evêques depuis cinq-cents ans, de s'appeller Evêques par la Grace de Dieu, & du Siege Apostolique, *& que S. Jaques présida dans l'assemblée des Apôtres, & non* S. *Pierre, parce que cette assemblée se fit dans le Diocese de* S. *Jaques.* C'est une temerité, selon la Faculté de Louvain, de traiter d'abus cette coûtume ; ce seroit une proposition *malsonnante* que de dire même, que c'est une nouveauté ; & si M. de Witte a voulu insinuër par ce qu'il dit de S. Jaques, qu'il étoit égal à S. Pierre, c'est une erreur.

La IV. Proposition est *que ces paroles,* Tu es Pierre & sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, *ne regardent que la personne de* S. *Pierre, & nullement ses successeurs.* Les Censeurs déclarent cette proposition Hérétique, si l'Auteur a voulu dire par là que la puissance des Clefs, conferée à S. Pierre, Matt. XVI. n'a été conferée qu'à cet Apôtre & nullement à ses successeurs.

M. de Witte sachant qu'on examinoit ces propositions, fit quelques écrits, pour les défendre, ou pour les expliquer. Il en publia un, intitulé *Motivum Juris* [illegible] où il nie d'avoir dit autre chose, pour ce qui regarde la troisiéme proposition, si ce n'est que la formule dont se servent les Evêques est une nouveauté, & où il proteste que pour la puissance des Clefs, il reconnoit qu'elle a été conferée aux successeurs de S. Pierre, aussi bien qu'à lui. Cependant on ne laissa pas de publier la Censure, que l'on vient de rapporter. M. de Witte se

 crut

obligé de se défendre, & il publia un Livre intitulé : *Querela* ÆGIDII CANDIDI *Presbyteri &c. adversus quosdam eximios viros, è facultate Theologica Lovaniensi.* Personne ne répondit à ce Livre, mais il en parut un en François, à qui l'on a fait une réponse Latine. En voici le Titre :

2. JUGEMENT *équitable sur la censure faite par une partie de la Faculté Etroite de Théologie de Louvain.*

CE Livre accuse les Censeurs, d'avoir agi, plûtôt conformément aux ordres de l'Internonce, que selon leur conscience, & défend la doctrine contenuë dans ces propositions, suivant les interpretations que l'Auteur y a données. La premiére est appuiée sur l'autorité des Conciles de Constance & de Bâle ; c'est le sentiment de l'Eglise Gallicane ; ça été celui de l'Université de Louvain & d'une infinité de savans hommes ; de sorte, que, selon l'Auteur, elle ne mérite aucune censure. Pour ce qui regarde la seconde, on soûtient que, selon la doctrine du Concile de Constance, le Pape est superieur de chaque Eglise particuliére ; mais que pour ce qui est de l'Universelle, il en est seulemẽt le premier membre, en ce qu'il préside au Concile Universel, qui la représente. Pour la troisiéme, on dit que la formule, *par la grace du siege Apostolique*, est nouvelle & introduite depuis quelques siecles, & qu'il est entiérement faux que les Evê-

Evêques, entant qu'Evêques, tiennent leur Episcopat du Pape & ne soient que ses Vicaires. Enfin on soûtient avec *Jansenius de Gand*, qu'à parler proprement, ces paroles, *tu es Pierre* &c. ne regardent que la personne de S. Pierre.

M. *Steyaert*, Docteur en Théologie de Louvain & l'un des Censeurs, entreprit de défendre la sacrée Faculté, dans des Theses intitulées.

3. *Positiones de* PONTIFICE, *ejusque authoritate Apologetica, pro Facultate S. Theologia Lovaniensi, contra obtrectatorem Gallum*, &c. Lovanii 1687. in 4. pag. 12.

IL y a beaucoup de choses personnelles dans ces Theses, à quoi l'on ne s'arrêtera pas. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'on soûtient qu'il n'y a rien dans le Concile de Constance, qui soit favorable aux deux premiéres propositions, quoi qu'en croie l'Eglise Gallicane, & que jamais l'Université de Louvain ne les a enseignées. Mais il faut avoüer que l'Adversaire de M. Steyaert l'accable de preuves, dans une Replique, qu'il lui a faite, intitulée:

4. *Défense du* JUGEMENT *équitable sur la Censure faite* &c. *Contre les Theses de M. Steyaert*. A Lille 1687. in 4. pag. 42.

CEux qui liront cette piece, verront que, sans prendre parti, dans une Dispute,

qui nous importe peu, nous pouvons dire que les droits des Conciles Univerſels & des Evêques, contre les prétenſions de la Cour de Rome, ſont ſi bien défendus ici, qu'on auroit mieux fait de n'y point contredire.

L'Auteur répond au long aux évaſions, dont les partiſans de la Cour de Rome ont accoûtumé de ſe ſervir, pour éluder les Deciſions du Concile de Conſtance, & fait voir que l'Univerſité de Louvain déclara qu'elle étoit du même ſentiment en 1438. & que le Pape Adrien VI. a ſuivi auſſi la même opinion. On ajoûte à cela qu'elle a été confirmée publiquement par des déclarations de l'Archiduc Philippe, & de l'Empereur Charles V. ſon fils.

On montre encore qu'il ſeroit ridicule de s'imaginer que le Pape a toûjours eu la même part qu'à preſent, dans l'établiſſement des Evêques, & que la formule, *Par la grace du Siege Apoſtolique*, ne ſignifie point, dans le ſentiment de la plûpart des Evêques qui s'en ſervent, qu'ils tiennent leur Juriſdiction du Pape, comme on le ſoûtient à Rome, mais ſeulement la part que le Pape a euë à leur élevation à l'Epiſcopat, en ce qu'il a confirmé par ſes Bulles la nomination, que les Rois avoient faite de leurs perſonnes, & leur a donné par là le Titre Eccleſiaſtique, comme autrefois le Metropolitain confirmoit l'élection, qui avoit été faite d'un Prêtre ou d'un Diacre, pour être Evêque.

Pour achever d'accabler les Défenſeurs des

préten-

prétensions de la Cour de Rome, on a fait rimprimer un petit Livre, qui avoit paru à Munster en 1667. & qui a pour titre:

4. *Remarques sur le XVIII. Tome des Annales Ecclesiastiques* d'ODORICUS RAYNALDUS *continuateur de Baronius, pour servir de confirmation & d'éclaircissement à la Défense du Jugement Equitable.* A Lille 1687. in 4. pag. 16.

LE Continuateur de Baronius dédia ce Tome au Clergé de France, & le lui fit présenter à Paris, dans une de ses Assemblées. L'Auteur de ces Remarques croit que les loüanges, que *Raynaldus* donne dans son Epître Dedicatoire aux Evêques de France, de leur fidelle obeïssance au S. Siege, ne tendoient qu'à leur faire approuver, ou au moins dissimuler, tout ce que contient ce Tome d'avantageux pour les interêts de la Cour de Rome, & de préjudiciable aux libertez de l'Eglise Gallicane. Il paroissoit aussi que Raynaldus tâchoit de tirer quelque Lettre de remerciment de ceux à qui il dédioit son ouvrage, peut-être afin de la faire passer pour une approbation, donnée à son Livre par toute l'Eglise Gallicane.

Quelques Théologiens prirent alors occasion de publier leurs sentimens touchant ce livre, où ils déclarent que c'est un homme qui n'a aucune des qualitez d'un Historien, comme on le pourra voir au commencement de

ces Remarques. On y marque ensuite les principaux excès, que l'on trouve dans ce Tome de Raynaldus, sur ces trois points: 1. contre l'autorité des Conciles Géneraux: 2. contre les Libertez de l'Eglise Gallicane: 3. contre la puissance souveraine des Rois. On trouvera ici en peu de mots la doctrine de l'Eglise de France touchant la superiorité du Concile par dessus le Pape, & ce que c'est que ce qu'on appelle les *Libertez de l'Eglise Gallicane*, qui ne sont appuiées que sur quelques anciens Canons, qui ont toujours été observez en France, malgré les efforts que la Cour de Rome a faits, pour les faire abolir. Enfin l'on y verra ce que c'est que la *Pragmatique Sanction*, & de quelle sorte on défend en France l'autorité temporelle des Rois.

M. Steyaert est encore revenu à la charge, & a composé de nouvelles Theses intitulées:

5. POSITIONES ULTERIORES *De Pontifice ejus que auctoritate* &c. à Louvain 1687. in 4.

CEs Theses ne contiennent que quelques objections, & quelques distinctions, pour se tirer d'affaire: mais elles n'ont servi à l'Auteur, qu'à faire revenir au combat son terrible Adversaire, qui a publié bien-tôt aprés, le livre suivant.

6. *Réponse aux Positions* Ulterieures *de M.*

STEYAERT *Docteur en Theologie de la Faculté de Louvain, contenant la justification de la prééminence des Conciles Ecumeniques, & de la jurisdiction des Evêques de droit divin.* A Lille 1687. in 4. pagg. 107.

CEtte réponse contient une explication plus étenduë des matieres que l'on a indiquées, & les solutions des difficultez de M. Steyaert. L'auteur de cette réponse est si persuadé qu'il a mal-mené son Adversaire, qu'il lui donne à la fin un avis charitable, qui est de n'écrire plus, de peur qu'en défendant mal la cause du Pape, Rome ne le fasse remercier, comme il est arrivé à un Auteur du même païs, nommé *Du Bois*, qui aiant été remercié a cessé d'écrire pour le Pape, quoi qu'il eût fait de grands apprêts & qu'il se fût vanté dans un de ses livres contre le Clergé de France, de réfuter tout ce que les François avoient écrit depuis quarante-ans, pour la défense de leurs libertez.

On voit à la fin de ce livre une Addition contre le P. *Desirant Augustin*, qui a soûtenu à Louvain, sous le *P. d'Aubermont*, Docteur de la Faculté, cette Proposition : *La chaire de Rome lance les foudres de l'anathême sur les Princes, étant établie de Dieu sur les peuples & sur les Roiaumes, pour charger les Rois de chaines, & mettre les Grands dans les fers.* Constituta à Deo super Gentes " & regna, ad alligandos Reges eorum in " compedibus, & nobiles eorum in manicis "

ferreis. L'Auteur avoit censuré cette Proposi ion, dans un avertissement qui est au devant des Remarques sur *Raynaldus*. Le P. Desirant dans une Lettre intitulée, *le François attrapé*, où il se défend contre cette Censure, a expliqué ces termes de l'excommunication & des peines spirituelles; mais on lui fait voir, en rapportant toute sa These, qu'on ne l'a pu entendre autrement que du pouvoir de déposer les Rois. C'est ainsi qu'il ne manque jamais d'Auteurs, pour défendre un parti de qui l'on peut tirer de l'avantage, & que l'on pardonne aisément tout ce qu'on peut dire en sa faveur, quelque déraisonnable qu'il soit, pendant que l'on traite d'hérétiques ceux qui parlent pour un parti opprimé. Les paroles de *Jean Major* devroient apprendre aux Controversistes à ne plus citer le nombre & le torrent des Docteurs, pour prouver des choses, que l'on n'a pu dire depuis plusieurs siecles, sans s'attirer de cruelles persecutions des partis dominants. Depuis que l'autorité des Ecclesiastiques a passé pour une autorité divine, personne n'a eu la liberté de dire ce qui lui paroissoit vrai, ni de rechercher la verité. Toutes les autoritez, que l'on peut citer depuis ce tems là, ne sont que des *Echos*, qui ne peuvent répeter que ce que d'autres ont dit.

VI.

V I.

I. SAMUELIS PUFENDORFII, *Introductio ad Historiam præcipuorum Regnorum & Statuum Modernorum in Europa*. Francofurti ad Mœnum, 1688. in 8. pagg. 875.

CE Livre paroiſſant, il y a long-tems, en Allemand, qui eſt la Langue dans laquelle il a été écrit, & en François, il n'eſt pas neceſſaire que l'on en faſſe ici l'extrait. On donnera ſeulement quelques avertiſſemens utiles à ceux qui voudront ſe ſervir de cette Traduction Latine de M. *Cramer*. Il n'eſt preſque pas beſoin d'avertir que la fin du Traité *de la Monarchie du Pape* a été traduite par un autre. On le reconnoîtra aſſez en le liſant, & l'on nous a aſſuré que le Libraire feroit rimprimer cette fin, de la Traduction du même qui a fait le reſte de l'Ouvrage.

Ceux qui liſent l'Hiſtoire Ancienne ſans réflexion, comme il n'y en a que trop, prennent tout ce qu'ils y trouvent, juſqu'aux moindres circonſtances, pour des veritez indubitables; où s'imaginent d'avoir pris toutes les précautions neceſſaires, pour n'être pas trompez, lors qu'ils ont lu des Auteurs, qui apparemment ont dû être bien inſtruits de ce qu'ils diſoient. Il eſt vrai qu'il n'y a pas d'autre moien de découvrir la verité d'un fait, mais le malheur

heur est que ce moien n'est pas toûjours assuré, & que de trés-bons Auteurs se sont trompez dans des choses qu'ils auroient pu mieux connoître, s'ils y eussent apporté les soins nécessaires. Lors que cela est arrivé à des Auteurs, qui dans la suite des tems se sont trouvez les seuls qui ont parlé de quelque chose, les siecles suivans ont été dans l'impossibilité de s'assurer, si ces Historiens ne se sont point trompez. On dira sans doute, que ce ne sont là que des soupçons. Je l'avoüe, mais voici sur quoi ils sont fondez. C'est que nous voions qu'aujourdhui, dans la lumiere de nôtre siecle, des Historiens d'ailleurs judicieux & sinceres, disent des choses des lieux dont ils sont éloignez, que ceux qui demeurent sur ces lieux ignorent entierement; ou parlent de certains évenemens celebres d'une maniere si generale, qu'on a de la peine à comprendre ce qu'ils veulent dire, ou enfin tombent par inadvertance dans des fautes sensibles à ceux qui sont bien instruits des faits dont ils parlent.

M. Pufendorf dans le Ch. VI. qui traite *des Provinces Unies*, commence à l'article 13. à raconter en abregé les broüilleries du commencement de ce siecle; & parle 1. des disputes *d'Arminius* & de *Gomarus*, *a* comme si ce dernier n'avoit attaqué l'autre qu'après sa mort, au lieu qu'ils eurent en 1608. une Conference devant Mrs. les Etats de Hollande, comme on le recueille d'une Lettre de Grotius, dont on a parlé dans cette Bibliotheque T. I. p. 144.

a p. 484.

2. Il parle de ces Controverses, comme si presque tous les Ministres eussent été du sentiment de Gomarus, au lieu que la partie n'étoit pas si inégale en Hollande, comme ceux qui ont lu les Histoires Flamandes *d'Uytembogaert*, & de *Brandt* le savent. Ces mêmes Histoires font encore voir que plusieurs d'entre les Magistrats, qui vouloient tolerer les *Rémontrans* n'étoient néanmoins pas de leur sentiment, comme *Barneveld*.

3. M. Pufendorf assure que le Prince Maurice fit prendre Barneveld & Grotius, sous prétexte qu'ils favorisoient Arminius. Mais il ne se servit d'aucun prétexte pour les faire prendre, puis que cela se fit contre toutes les formes & contre toutes les Loix du païs. Il les fit accuser d'avoir voulu changer la Religion, après les avoir fait mettre en prison. C'est de quoi l'on peut s'assurer en lisant le Chap. XIII. de *l'Apologetique* de *Grotius*.

4. Il dit, en parlant de la maniére dont Barneveld & Grotius furent jugez: *a causâ ex Mauritii præscripto ab* ORDINIBUS *disceptatâ, Barneveldius jam* SEXAGENARIUS *capite mulctatur*. Il n'est pas aisé de savoir si le mot *Ordines* signifie ici *les Etats Generaux*, ou *les Etats de Hollande*, mais lequel des deux qu'il puisse signifier, ceci n'est pas exactement conforme à la verité de l'Histoire, qui nous apprend que les Juges de *Barneveld* furent des gens nommez par les Députez des Etats Géneraux; & cette circonstance méritoit d'être marquée, parce que cette procedure

étoit

étoit entiérement contre les Loix du païs, comme Grotius l'a montré dans le Chap. XI. de son *Apologetique*, où l'on pourra voir toutes les circonstances de cette affaire. Outre cela il faut que l'Auteur ait été trompé par quelque faute d'impression, ou qu'il y en ait une ici, lors qu'il dit que Barneveld avoit déja soixante ans, puis que toutes les histoires de ce tems-là, & les medailles mêmes, nous apprennent qu'il en avoit plus de soixante & douze, comme on le peut voir dans *l'Histoire Metallique de Hollande* imprimée depuis peu à Paris, & rimprimée à Amsterdam chez le *Sr. Mortier*, avec une augmentation d'un grand nombre de Medailles, qui ne sont pas dans l'Edition de Paris. Il y a aussi une faute d'impression, un peu plus bas, où le Synode de Dordrecht est rapporté à l'année 1629. au lieu qu'il doit y avoir 1619.

5. Dans le 18. §.M. Pufendorf parle de trois batailles, dont la premiére est celle de Senef en 1674. la seconde celle de Mastricht en 1676. la troisiéme celle de S. Omer en 1677. & dit que l'armée des Etats fut défaite dans ces trois batailles, *a ingentem cladem accepit*. Premiérement il n'y a point eu de bataille proche de Mastricht; & en second lieu on ne peut pas dire que l'armée des Etats ait eu de si grands desavantages dans les deux autres, qu'on les puisse appeller *ingentes clades*, puis que les Rélations desinteressées de ce tems-là assurent que l'avantage fut égal des deux cô-

tez;

a p. 498.

tez ; & en effet la suite l'a montré ; car si la France eût gagné deux grandes batailles sur les alliez, les Païs-Bas étoient perdus.

6. L'Auteur dans l'article 21. recherche les raisons des progrès extraordinaires de la France en 1672. contre la Hollande, & oublie la principale, qui est la division qui étoit dans le païs même, sur quoi l'on peut voir la vie de Ruyter par M. *Brandt*, & ce qu'on en a dit au commencement du Tome IV. de cette *Bibliotheque.*

On pourroit remarquer quelques autres choses, dont les personnes qui connoissent bien l'état des Provinces Unies & de la Hollande en particulier, ne conviendroient point avec M. Pufendorf, comme lors qu'il dit dans le même article : *que la diversité des Sectes & des Religions est une marque assez claire d'une Republique mal reglée.* A prendre cette maxime en général, il se trouve bien des gens qui croient qu'il n'y a rien de plus éloigné de la verité, que de dire que la tolerance des divers sentimens sur la Religion, dans une République, est une marque de la mauvaise constitution d'un Etat. On en a rapporté plusieurs raisons ci-dessus, à la pag. 152. de ce Volume ; & l'on peut dire assurément que la parfaite uniformité de Religion dans un Etat est une marque que les Ecclesiastiques y ont plus de pouvoir qu'il ne faut ; ou que le peuple y suit aveuglément leurs décisions ; sources funestes d'une infinité de malheurs, comme tous ceux qui ont quelque connoissance

de

de l'Histoire, le savent. Si un Prince est assez foible pour s'imaginer qu'il sera damné, s'il souffre que quelques-uns de ses sujets ne soient pas du sentiment de quelques Ecclesiastiques, il n'est guere capable de bien gouverner ses Etats; & s'il ne peut résister aux importunitez de ces gens-là, il est lui même leur sujet, & la Religion leur fournira toûjours assez de prétextes pour le perdre, lors qu'ils y trouveront de l'avantage. Le repos d'un Etat doit être appuié sur de meilleurs principes, que la fantaisie de quelques Théologiens. On ne sauroit outre cela apporter un exemple, par lequel il paroisse qu'une tolerance constante & reglée de la diversité des Religions ait nui à un Etat; mais on en a une infinité, par où il paroît que dès qu'on a voulu que tous les sujets d'un Roiaume, ou d'une République fussent du même sentiment, l'on a excité de cruelles guerres, on a desolé des Etats florissants, ou l'on a empêché qu'ils ne pussent jamais s'enrichir. S'il y avoit liberté de conscience en Espagne & en Portugal, ce seroient les plus riches païs du monde, mais l'Inquisition les a entiérement ruinez; & si les peuples du Nord ont si peu de puissance, cela vient en partie de ce que les étrangers ne sauroient s'y habituër, à moins qu'ils ne se résolvent à n'avoir aucun exercice de leur Religion.

Si l'on considere en particulier les Provinces Unies, on sera convaincu par cet exemple, qu'il n'y a rien de meilleur pour le repos

&

& pour la grandeur d'un Etat, que la Tolerance Politique. On l'a senti par l'experience, & tout le monde en est si bien convaincu, que les principales têtes de cet heureux Gouvernement en font profession publique, & que l'on a sujet d'esperer que l'on n'entreprendra point de corriger ce prétendu défaut, qui n'a jamais apporté que toutes sortes d'avantages à l'Etat.

2. JOANNIS MEURSII *De Regno Laconiæ Libri* II. Ultrajecti 1687. pag. 108.

ON avoit promis dans le V. Tome de cette *Bibliotheque* de parler de ce Livre, dont on est redevable à M. Pufendorf, dans le Volume suivant : mais des Ouvrages plus pressez ont fait que sans y penser on l'a renvoié à celui-ci. Pour tenir présentement nôtre parole, il suffit de remarquer que ce livre est composé de XXIII. Chapitres dont les XIX. premiers contiennent les noms & les principales actions des Rois de Lacedemone. Les quatre derniers contiennent les noms des Tyrans, l'état de cette ville sous les Romains & ensuite sous les Empereurs Chrétiens, & quelques remarques sur les droits & la maniére de vivre des Rois.

C'étoit la coutume des Grecs de tirer l'étymologie des anciens noms des lieux, de ceux des Princes qu'ils disoient y avoir regné ; il n'y a presque autre chose dans les Antiquitez les plus éloignées de la Grece, que des Heros

qui ont donné leurs noms à diverses Provinces. Mais ce n'est, en plusieurs rencontres, qu'une fiction des siecles suivans ; car on sait que les noms s'imposent souvent par accident, ou conformément à la nature du païs, comme *Bochart* l'a montré dans sa *Geographie Sacrée*, par un très-grand nombre d'exemples. *a* Ainsi quoi que *Meursius* nous apprenne que le plus ancien nom de la Laconie étoit celui de *Lelegie*, que l'on tire d'un Roi nommé *Lelex*, on a plus de penchant à croire que les plus anciens habitans du païs le nommérent ainsi du Phenicien לח *leach*, qui signifie *humidité*, *verdure*, d'où vient par réduplication לחלח *lachlach*, *produire de l'herbe*, parce qu'une partie de ce païs-là étoit extrémement humide, comme il paroit par *Pausanias* *b* qui dit que le troisiéme Roi, nommé Eurotas, conduisit les eaux d'un marais de Laconie, par un canal dans la mer, & qu'il lui donna son nom. Il semble que c'est de là qu'on appelloit Λιμναῖον, c'est à dire marêcages, une partie de ce païs-là ; nom que l'on trouve dans Homere, quoi que *c* les Geographes des siecles suivans n'aient pu marquer cet endroit. *Theophraste* *d* assure aussi que le païs de Lacedemone est l'un de ceux, où l'on trouve le plus d'herbes, & *Pline*, *e* qui l'a copié, dit la méme chose après lui. On feint encore que le quatriéme Roi s'appelloit *Lace-*

a *Cap.*I. *b* *In Laconicis p.*158. *Ed. Sylburg.* *c* *Strab. Lib.*VIII. *p.*251. *d* *Lib.*IX. *Hist. Plant.* *c.*15. *e* *Lib.* XXV. *c.*8.

Lacedemon, & qu'il donna son nom au païs, mais ce n'est pas un nouveau nom, puisque לחארמין *Lachadamon*, en Phenicien, signifie un *païs humide*. Il semble aussi que le nom de *Sparte* soit le même que celui d'une ville de Phenicie nommée *Sarepta* צרפתא, d'où on a pu dire, par transposition, *Sparta*. La raison de ce nom est claire, צרף *tsarah* signifie raffiner, fondre, travailler un métal, & l'on sait qu'à Sparte on travailloit beaucoup en fer, & qu'on y avoit une trempe particuliére, pour faire des limes, des tarieres, des burins & d'autres semblables instruments. Voiez *Meursius* dans ses Miscellanées *Laconiques*. Liv. 2. c. 18.

Bochart a montré, dans son Canaan Liv. 1. c. 22. que les Pheniciens avoient donné aux promontoires de *Malée* & de *Tenare* les noms qu'ils portoient. Ces Etymologies se trouvent confirmées par celles que l'on vient de rapporter : comme celles-ci deviennent plus vrai-semblables, par celles de Bochart. On a donc sujet de croire que les premiers habitans de Lacedemone, y étoient venus de Phénicie, & c'est peut-être de là que vint la pensée, que les Lacedemoniens avoient qu'ils étoient venus de la même origine que les Juifs, qui habitoient alors une partie de la Phénicie, sur quoi l'on peut voir, 1. Macc. xv. 21. & le Chapitre de Bochart que l'on vient de citer. Les Grecs confondoient les Juifs avec leurs voisins.

Les premieres colonies Phéniciennes, qui peu-

peuplerent la Laconie, étoient néanmoins si anciennes, que les Grecs appellent les *Leleges* *αὐτόχθονας* *nez dans la terre même*, comme ils appelloient tous ceux dont ils ignoroient l'origine. Ils disent que *Lelex* avoit pour femme *Cleocharée*, nymphe Naiade. Sans rechercher si ce n'est point une fiction, puisque *Lelex* ne paroit pas avoir été un nom propre, on remarquera que le mot de *Nymphe*, & l'opinion des Grecs touchant ces divinitez, sont encore des choses qui sont venuës de Phénicie. On appelloit *Nymphes*, selon le témoignage de *Porphyre*, *a* toutes les ames des hommes; c'est à dire, que ΝΥΜΦΗ n'est autre chose que le Phénicien נפש *nephes*, qui signifie *ame*. On croioit que les ames des morts erroient autour des lieux, qui leur avoient été les plus agréables pendant leur vie. C'est de là qu'étoit venuë la coûtume des Orientaux de sacrifier sous les arbres verts, dans la pensée que quelque ame y faisoit son sejour. Voiez Esai. LVII. 5. Les Grecs disoient que *b* *les Nymphes se réjoüissoient quand la pluye faisoit croître les chênes, & qu'elles pleuroient, lors qu'il n'y avoit plus de feüilles.* Les ames des anciens habitans de la Grece, qui avoient demeuré dans des bois, étoient devenuës des *Nymphes Dryades*, les ames de ceux qui avoient habité dans les montagnes, des *Oreades*; les ames de ceux dont la demeure

a *De Ant. Nym. p. 256. Ed. Cant.*
b *Callimach. In. Del. v. 84.*

re étoit au bord de la mer, des *Nereides*; enfin les ames de ceux qui faisoient leur sejour auprès des rivieres & des fontaines des *Naiades*. Et telle étoit *Cleocharée* qui demeuroit sur les bords de l'Eurotas.

On ne s'arrêtera pas davantage à ce Livre, parce qu'il est assez connu depuis le tems qu'il est publié; on dira seulement que ceux qui voudront avoir une idée complete des Antiquitez de Lacedemone, doivent joindre cet Ouvrage de *Meursius* & celui de ses *Miscellanées Laconiques*, que M. *Pufendorf* publia à Amsterdam en 1661. à celui de *Nicolas Cragius*, savant Danois, *de la Republique de Lacedemone.*

VII.

Livres pour la

TOLERANCE ECCLESIASTIQUE.

1. SALEMS-VREDE in liefde, trouvv, en vvaarheid behartigt. *Efforts charitables & sinceres pour procurer la paix de Ierusalem, où l'on montre le moien de terminer les disputes des Theologiens Réformez de Hollande; où l'on fait voir leur conformité dans les choses nécessaires, la facilité qu'il y auroit à convenir*

venir dans le reste, & les raisons qui les y doivent porter : à quoi l'on a ajoûté une Lettre du Synode de la Duché de Gulich, *sur ce sujet, aux Pasteurs des Provinces-* Unies: *traduite de Latin en Flamand, par* SALOMON VAN TIL. *M. & Prof. dans l'Ecole illustre de Dordrecht; seconde édition* 4. à Dordrecht chez les Goris 1687. pag. 188.

IL y a peu de gens, qui ne sachent que les disputes de quelques Théologiens de Hollande ont mis, il y a dix ou douze ans, l'Eglise Réformée des Provinces-Unies à deux doits d'un nouveau Schisme, La Sagesse du Magistrat, la moderation & l'amour de la paix, que les Disciples de Cocceius témoignerent, prévinrent cette fatale séparation; & Dieu, qui sait tirer le bien du mal, fit que ces differens produisirent plusieurs Traitez sur la tolérance Ecclesiastique, qu'on donna alors au public, & qui serviront peut-être un jour à la reünion des Protestans.

Le livre de M. *van Til.*, dont ont vient de mettre le titre, n'est pas sans doute l'un des moins utiles. Il parut en 1678. mais comme les conseils qu'il y donne, pour conserver la paix de l'Eglise, sont presque toûjours également nécessaires, on l'a rimprimé sur la fin de l'année passée. On voit, dans une assez longue préface, les motifs qui ont porté l'Auteur à le composer, savoir les maux que les divisions précedentes ont causé,, ,, & la crainte ,, d'un nouveau schisme, qui feroit une playe

incurable à l'Eglise, si l'un des partis venoit "
à condamner l'autre, par des décrets syno- "
daux, soûtenus de l'autorité des puissances. "
Il marque ensuite sa méthode, & rend raison
de quatre choses : 1. De ce qu'il a cité plusieurs passages de Théologiens, qui ont raisonné comme Cocceius, sur quoi il avertit qu'il ne prétend pas prouver sa doctrine par leur autorité : mais seulement montrer que les sentimens, que quelques personnes voudroient faire passer aujourdhui pour des erreurs intolerables, ont toûjours été regardez comme des opinions indifferentes.

2. Il nous apprend pourquoi il ne s'est pas crû obligé de justifier les hypotheses de Des-Cartes, que l'on accuse les Disciples de Cocceius de soûtenir. C'est que, selon lui, on confond mal à propos des choses qui n'ont aucun rapport, & que de quelque sentiment qu'on soit sur des problemes de Physique, on n'en explique pas moins bien l'Ecriture Sainte. On ne peut pas se plaindre que les Disciples de Cocceius s'amusent à prêcher le Cartesianisme ; & on ne croit pas les opinions particulieres de ce Philosophe, d'assez grande importance, pour vouloir troubler l'Eglise, en les soûtenant.

3. On auroit pu dire à l'Auteur qu'il n'a pas justifié tout ce que les adversaires de Cocceius trouvent à reprendre dans ses Ouvrages: à quoi il répond qu'il n'a pas jugé necessaire d'entrer dans un détail si ennuyeux, ni d'imiter ceux qui tâchent d'augmenter le nombre des

disputes, en proposant une même question en plusieurs manieres differentes. Que d'ailleurs, tous ceux qui attaquent le prétendu Cocceianisme ne s'accordent pas à blâmer les mêmes choses, puisque M. Witsius Professeur d'Utrecht, dans son *Economie des Alliances de Dieu*, explique plusieurs passages comme Cocceius, & adopte divers de ses sentimens. Ajoûtez à cela que la plupart des Objections, qu'on a negligées, ne consistent qu'en certaines expressions ausquelles on s'efforce de donner un sens odieux, en les détachant de la suite du Discours.

4. M. van Til répond à ceux qui auroient pû s'étonner, de ce qu'entre tant de moiens de paix, il ne s'est pas avisé de proposer celui que quelques Theologiens avoient mis en avant, comme un remede infaillible, & qui consistoit à faire promettre à tous les Pasteurs & Professeurs des Provinces-Unies, de n'expliquer l'Ecriture que d'une maniere conforme à la nouvelle version Flamande, & aux notes que les Auteurs de cette traduction y ont ajoûtées. Ce qu'on dit là-dessus fait voir qu'une semblable promesse seroit dangereuse, téméraire, de mauvaise foi, & contre les principes de la Réformation: Dangereuse, parce que quelques habiles qu'aient été ces Interpretes, ils n'étoient néanmoins, ni Prophetes, ni inspirez, mais de simples hommes, qui ont pu se tromper: Temeraire, parce que s'engager à suivre des sentimens humains, avant que de savoir s'ils sont vrais, c'est promettre

de suivre l'erreur, souvent même contre sa conscience, puis qu'on peut venir à découvrir quelque fausseté dans ces sentimens: De mauvaise foi, puis qu'aucun de ceux qui feroient cette promesse ne pourroit dire sincerement qu'il a examiné à fond toute cette version & toutes ces notes, & qu'il n'y a rien trouvé que de veritable: Enfin contraire aux principes de la Réformation, qui nous portent à étudier nous-mêmes la Parole de Dieu, afin que nous soyons de vrais Disciples de Jesus-Christ, que le Pere & le S. Esprit nous enseignent toutes choses, & que nôtre foi ne soit pas fondée sur l'autorité des hommes, comme Melanchthon le soûtient, en réfutant le 3. Canon du Concile de Trente, qui condamne toutes les nouvelles explications de l'Ecriture, & ordonne de s'en tenir à celles des S. S. P. P. Outre cela l'on ne sauroit nier que *Bochart*, *Cappel*, *Heinsius*, *de* Dieu, *Pokocke*, & tant d'autres savans Critiques, qui ont écrit depuis les Interpretes Flamans, n'aient découvert une infinité de choses, qui leur étoient inconnuës. On peut voir ce qu'on a rapporté sur ce sujet, d'un autre Disciple de Cocceius, dans le V. Tome de cette Bibliotheque p. 485.

I. Pour venir présentement au Corps de l'Ouvrage, il est divisé en deux parties. La premiére traite en six Chapitres de la paix de l'Eglise en général & des moiens de la conserver, ou de la rétablir. Après avoir décrit cette paix dans le I. Chapitre & en avoir représenté, les

es avantages, on parle dans le II. des condiions ausquelles on peut la faire, ou la conerver, & des persónnes avec qui on la doit ntretenir. On déclare d'abord qu'on ne préend point l'offrir à ceux qui changent le Christianisme en idolatrie, ou qui veulent 'ériger en tyrans des consciences, & les souiettre à l'autorité des hommes, ou qui déruisent la foi & renversent les fondemens de ı pieté: surquoi on remarque qu'il faut faire ne grande difference entre les seducteurs & :s simples de la facilité desquels ils abusent; arce que ces derniers sont plus dignes de pié que d'aversion; qu'il est de la charité de ıpporter leurs foiblesses, & de leur ceder uelque chose, afin de les gagner par la doueur.

Dieu n'a pas moins commandé de supporer les sentimens erronez, que les foiblesses e nos freres. C'est pourquoi la tolerance ecclésiastique est d'une absoluë necessité, seın l'Auteur, dans les doctrines qui ne sont as fondamentales. 1. Parce que tant que ous sommes sur la terre, nos lumiéres sont nparfaites, aussi bien que nôtre santification, que nous ne sommes pas moins sujets à l'erur qu'au peché: 2. parce que les dons, que ieu répand sur son Eglise, sont fort differens Cor. XII. 12. *& suiv.* 3. parcé que les matiés, qui sont traittées dans la Parole de Dieu, nt d'une si grande étenduë, qu'il est impośle à un homme seul, ni même à plusieurs, ĕtre également instruits sur toutes: 4. par-

ce que la Providence divine permet que les plus grands hommes se trompent quelquefois, afin que reconnoissant qu'aucun homme, ni aucune assemblée humaine ne sont infaillibles, nous examinions leur doctrine, & que nous n'appuions point nôtre foi sur leur autorité, mais uniquement sur la Parole de Dieu : 5. parce qu'il y a dans l'Ecriture des « choses qui sont au dessus de la portée des « esprits les plus éclairez, & qui sont si obscu- « res, qu'il y en a dequoi exercer, non-seule- « ment les Laïques, mais aussi les Théolo- « giens les plus Savans, en sorte même, que « nous ne pouvons esperer de les savoir par- « faitement, que dans l'autre vie. Après cela, « qui pourroit s'étonner qu'on fût de different sentimen' sur des points si difficiles ? & qui oseroit condamner son frere, pour une diversité de cette nature ?

a Toutes ces raisons portent l'Auteur à conclurre que pourvû que l'on convienne dans les Doctrines fondamentales de la misere des hommes, de leur rédemption & de la reconnoissance qu'ils doivent à Dieu pour ses bienfaits ; que l'on prêche que Jesus-Christ est nôtre Unique Roi & Mediateur, par sa mort & par ses mérites, & que l'on n'ouvre aux Chrétiens que la porte étroite, qui meine à la vie, on ne doit pas se condamner mutuellement dans les autres points, qui regardent plûtôt la perfection que l'essence de la foi &

a. p. 12. §. 8.

du Christianisme. C'est ce qu'on prouve par le celebre passage de la I. Ep. aux Corinth. Chap. III. v.10.15. où S.Paul parle de ceux qui bâtissent sur le fondement, qui est Jesus-Christ, du foin, du chaume & de la paille; surquoi les Interpretes Flamans remarquent *qu'il ne faut pas entendre par là les hérésies, qui renversent le fondement de la Religion Chrétienne; mais seulement des doctrines, des erreurs, ou des préceptes de moindre importance, qui ne détruisent pas le fondement.*

C'est sur de semblables principes que *Calvin* justifioit son séjour à Strasbourg, & la communion qu'il entretenoit avec les Protestans de cette ville, dans une Lettre à *Farel*. „On ne doit pas m'opposer, dit-il, qu'on y „prêche encore quelques erreurs, puis qu'à „peine trouveroit-on une Eglise, où il n'y „ait des restes d'ignorance. On doit être „content, pourvu que ceux, avec qui l'on „communie, reçoivent la doctrine, sur la„quelle Jesus-Christ a fondé son Eglise...... „Ce à quoi je travaillois le plus, c'étoit à „empêcher qu'on ne déchirât par un Schisme „toute assemblée, qui est en quelque façon „une Eglise, & qui encore qu'elle soit fort „corrompuë dans les mœurs, & souillée de „dogmes étrangers, n'a pas néanmoins rejet„té entiérement la doctrine, qui est, selon „S. Paul, le fondement de l'Eglise Chré„tienne.

En 1528. Quelques Disciples de Luther, accusant les Réformez de la Frise Orientale

de

de mépris pour les Sacremens, ces derniers présentérent au Comte *Enno* une Confession de foi, qui finit par ces belles paroles. A l'é-« gard de ceux qui expliquent autrement que « nous divers passages de l'Ecriture; quand « même nous serions persuadez qu'ils se trom-« pent, nous n'avons garde de les condamner, « ni de les traiter de Paiens, d'Hérétiques & « de Séducteurs: pourvû que leur doctrine « ne nous détourne pas de Jesus-Christ l'uni-« que Mediateur, pour nous faire avoir re-« cours à d'autres œuvres, merites, & sem-« blables choses, comme nécessaires à la justi-« fication & au salut des enfans de Dieu. Que « si, malgré cela, il leur plaît de nous condam-« ner, & de nous regarder comme des infide-« les, à cause de nos interpretations differen-« tes, nous nous consolerons dans la pensée « qu'au dernier jour, ce ne sera pas eux, mais « Jesus-Christ, qui sera nôtre Juge. On peut « se tromper dans l'intelligence de plusieurs « passages, & prendre souvent mal les paroles « de l'Ecriture Sainte, sans que pourtant on « erre dans le point fondamental, qui est Je-« sus-Christ & la foi en lui, ni qu'on l'aban-« donne entiérement. «

M. Van Til allegue plusieurs autres passages & divers Auteurs, comme *François & Isaac Junius*, l'Avertissement des *Théologiens du Palatinat, Roger, Duræus*, &c. pour prouver que les Réformez ont toûjours été portez à faire la paix avec les autres Protestans, & à supporter ceux qui ne sont pas de leur sentiment, en

des choses qui ne regardent point le fond de la Religion.

Dans le Chap. III. l'Auteur montre que la modération est une qualité absolument nécessaire à ceux qui veulent vivre en paix avec leur prochain. Il fait voir qu'à l'égard d'un Théologien, cette modération consiste en trois choses : 1. à donner un bon sens à toutes les expressions d'un Auteur, ou d'un Prédicateur, tant qu'on n'a pas de raison convaincante de douter de son Orthodoxie : 2. à ne pas interpreter mal ses actions, lors qu'elles peuvent recevoir quelque excuse legitime : 4. à expliquer nos sentimens à ceux qui ne les entendent pas bien, & qui en prennent une occasion de scandale ; 3. à nous abstenir des expressions, qui les choquent, si elles sont de nôtre invention ; & si ce sont des phrases de l'Ecriture, à leur en montrer l'usage & la necessité, avec un esprit de charité & de douceur.

Chap. IV. Ces regles sont assurément très-propres à conserver la paix de l'Eglise ; mais lors que les disputes l'ont bannie, il n'y a point d'autre moien de la rappeller, selon M. van Til, *qu'une tolérance mutuelle, par laquelle on supporte, avec douceur, ceux qui ne sont pas de nôtre sentiment, en des choses de moindre importance.* On l'appelle *mutuelle*, parce que chaque parti, croiant d'avoir la verité de son côté, est obligé à la même déférence pour les opinions de ses adversaires, qu'il demande d'eux pour les siennes. 1. L'E-

criture

criture recommande cette vertu, lors qu'elle nous défend de juger nôtre prochain Math. VII. 1. 2. *& suiv.* 1. Cor. IV. 5. Rom. XIV. 4. Lors que Jesus-Christ défend d'arracher l'ivroie Matt. XIII. que S. Paul ordonne de supporter les infirmitez des foibles Rom. XV. 1. 2. que Dieu défend de maudire ceux qu'il n'a pas maudits Nomb. XXIII. 8. & qu'il commande de benir ceux qui sont benits avec le fidele Abraham. Or tous ceux qui croient en Jesus-Christ, & qui, reconnoissant leur misere, ont recours à lui comme à leur unique Sauveur, sont de vrais enfans d'Abraham : ce qui paroît par tout le N. T. 2. Ajoûtez à cela l'exemple du Sauveur & de ses Apôtres, qui ont supporté beaucoup d'erreurs dans leurs Disciples. Luc. IX. 45. Jean XX. 9. Act. XVIII. 25. & XXI. 20. 3. On n'a point de raison de croire que l'esprit soit plus purifié que le cœur, ni que nôtre santification soit plus parfaite que nos lumiéres ; or comme Dieu & son Eglise supportent les foiblesses de leurs enfans, & qu'ils ne retranchent pas les fideles de leur communion, pour un peché ordinaire, il n'y a pas d'apparence qu'on les doive excommunier pour des erreurs, qui ne détruisent pas l'essence de la pieté. 4. La tolérance mutuelle est une suite nécessaire de ce qu'on a prouvé ci-dessus, qu'on ne doit point rompre la paix pour des doctrines, qui ne sont pas fondamentales.

Il y a des Théologiens, qui voudroient introduire une espece de tolérance fort singulie-

re. Ils consentiroient à souffrir dans l'Eglise ceux qui different d'avec eux; mais à condition qu'ils ne parlassent plus de leur sentiment, & qu'il fût permis d'enseigner tout le contraire. L'Auteur n'est pas de ceux-là, & fait voir dans le Ch. V. que la tolérance renferme necessairement *la liberté de prophetiser*, & qu'elle consiste, selon *Voëtius* même, à pouvoir, aussi librement que ceux d'avec lesquels on differe, soit de vive voix ou par écrit, tant dans les Academies que dans les Chaires, & aussi bien dans l'explication d'un texte particulier de l'Ecriture, que dans l'exposition du Cathechisme, proposer, expliquer & défendre son sentiment, & réfuter celui des adversaires.

Cette liberté est nécessaire: 1. à cause de l'incertitude de nos opinions, & de peur que sous pretexte de chasser l'erreur, on ne ferme la porte à la verité: 2. parce qu'il est impossible de distinguer le vrai du faux, lors qu'on ne veut pas écouter les raisons des autres: 3. parce qu'imposer silence à des gens, qui croient de soûtenir la verité, qui sont prêts à dire les raisons qu'ils en ont, & à recevoir les éclaircissemens qu'on leur donnera là dessus, c'est les faire agir contre leur conscience, qui les accuse en suite de lâcheté & de perfidie. Il est vrai que bien des gens croient qu'il vaudroit beaucoup mieux taire des veritez, ausquelles le salut n'est pas attaché, que de troubler la paix de l'Eglise. On répond que quand même le salut ne dépendroit pas de ces veri-

tez,

tez, il suffit qu'elles rendent la doctrine de l'Evangile plus claire, & plus aimable aux hommes: & qu'elles affermissent nôtre foi, pour nous engager indispensablement à les défendre. *Silentium veritatis aut dogmatis*, dit Voetius dans sa dispute de l'obeïssance aveugle §. 7. *quamvis non veri & fundamentalis, verbis, aut nutu, aut subsignatione, aut juramento promittere non licet: quamvis Ecclesiæ aut integræ synodi in errorem pertracta hoc decernerent.* « Il n'est pas permis de promettre le silence, par paroles, par « signe, par souscription, ou par serment: « quand même des Eglises ou des Synodes « entiers l'ordonneroient, s'étant laissez en- « trainer dans l'erreur. On cite ici plusieurs autres passages de ce Théologien, qui prouvent la même chose. 4. On ajoûte à cela que si l'on impose silence à l'un des partis, avant que de l'avoir convaincu d'erreur, on se croit ensuite obligé à défendre ses Livres; ce qui scandalize les peuples, & rend inutiles les talens que ces personnes errantes pourroient avoir, en d'autres choses. 5. Cette rigueur est contraire à la pratique de toute l'Eglise, qui dans tous les siecles, a invité les savans à dire librement leurs opinions sur des choses difficiles. Elle n'est propre qu'à introduire la tyrannie, & à causer des schismes: comme il paroît, par celui, qui est arrivé entre les Lutheriens, & les Réformez; à cause que ceux-là ne vouloient faire la paix avec ceux-ci, qu'à condition que les Réformez se sous-

sent, & que les Lutheriens au contraire eussent toute liberté de publier leurs sentimens. a

On auroit pû objecter à l'Auteur que ces principes vont bien loin, que c'est outrer la liberté, & ouvrir la porte de l'Eglise, à toutes sortes d'opinions, pernicieuses. On tâche de dissiper cette difficulté en répondant: 1. Qu'on suppose les articles fondamentaux d'une verité incontestable: 2. Qu'à l'égard des dogmes, qui ne le sont pas, lors que des Théologiens choisis & approuvez, & des synodes legitimes ont fait des decisions là-dessus, & qu'on y a souscrit, on n'à plus la liberté de les réfuter par des Ecrits publics, ni même dans la chaire. Mais si l'on y trouve quelque chose à redire, on est obligé, selon la Discipline Ecclesiastique, de s'adresser à la *Classe* * ou au Synode, dont on est membre, ou à la faculté de Théologie, lors qu'on est Professeur, & leur présenter ces difficultez, pour voir s'il ne seroit point à propos de retoucher quelque chose aux expressions ou aux sentimens qu'on n'approuve pas ? 3. A l'égard des points, qui ne sont pas compris dans les formulaires d'union, on doit avoir la discretion de ne proposer & de ne soûtenir ses sentimens, que d'une maniere simple & positive, sans s'amuser à réfuter les hypoteses des autres, ni à faire paroître de l'animosité contre des

a *Voi. Apologet. Reformat. in Belgio Ecclesiar. Epist. ad Auctores Libr. Concordiæ. A. 1579.*

* *Colloque ou Synode Diocesain.*

des Docteurs de la même communion. Au reste ces formulaires d'union n'engagent nullement à se servir des mêmes expressions, ni à citer les mêmes textes, pour expliquer, ou pour prouver la doctrine qu'ils contiennent: ce qui a même été le sentiment de Voetius. Voiez sa dispute de la modération & de la tolerance. §. 4. *Probl.* VI. *Concl.* 2. & *disput.* 2. *de Confession.* & *Apolog.* *Resp.* IV.

M. van Til tâche, dans le VI. Chap. de lever les obstacles, qui retardent la paix de l'Eglise, & en remarque six principaux. 1. On ne prend pas assez de soin de s'expliquer clairement, & l'on dispute tres-souvent sans s'entendre. Ainsi l'on a agité cette question avec beaucoup de chaleur : *si Iesus-Christ doit être adoré en qualité de Médiateur* : quoi qu'elle ne roule que sur le sens des termes *d'en qualité*. 2. On interprete mal les actions de ses freres, & lors qu'on voit un Théologien, qui s'efforce de bannir l'ignorance du milieu des Chrétiens, & d'augmenter leurs connoissances, on le soupçonne de cacher quelque dessein pernicieux. 3. De ces soupçons peu charitables, on passe bien-tôt à décrier, & à combatre publiquement ce qu'on appelle des nouveautez dangéreuses. 4. Pour justifier ces soupçons, on tire des conséquences odieuses du systeme de ses adversaires, & on fait accroire aux peuples, qu'ils favorisent indirectement des doctrines impies. 5. Afin de répandre impunement cette calomnie, on publie des livres sous des noms supposez. 6. Enfin

6. Enfin l'on en vient jusqu'à s'opposer à l'avancement de ceux du parti contraire, soit ouvertement, soit par des voies obliques. L'Auteur observe encore quelques autres défauts, qui ne sont pas moins de conséquence. 1. On forge des chimeres, & des sentimens monstrueux, qu'on impute à ses adversaires malgré les protestations, qu'ils font de ne croire rien de semblable. 2. On propose leurs véritables opinions, d'une maniére infidele, & en les tournant en ridicule. 3. On leur donne des noms de secte, *Cocceiens*, *Voetiens*, *Gomaristes*, *Arminiens*, &c. contre la défense de S. Paul 1. Cor. 1. 12. 13. 4. On tâche d'extorquer des Synodes, des décisions qui condamnent l'un des deux partis, ou des Arrêts des Puissances, qui soient favorables à l'un & qui servent à tendre un piége à l'autre : ce qui est le vrai moien de causer un schisme ; car dès qu'un Synode a prononcé sur une question, il n'est plus tems de chercher des voies d'accommodement, & de ceder de son droit, le parti victorieux prétend tout, & pousse les choses à la derniére rigueur. 5. On confond des questions de politique avec des disputes de Théologie, dans le dessein de rendre odieux ceux qu'on veut perdre, à une autorité éminente.

II. Après avoir ainsi montré la necessité de la tolérance en général, M. van Til examine, dans la seconde partie, les disputes particuliéres des Théologiens Réformez, ausquels on a donné le nom de *Cocceiens* & de *Voetiens*,

& fait voir que leurs differens ne sont pas si essentiels, qu'ils ne puissent & ne doivent être supportez de part & d'autre. Il commence par un Abregé de la vie de *Cocceius*, pour dissiper l'accusation que lui font ses adversaires d'avoir étudié sans Maîtres : ce qui a été cause, disent-ils, qu'il s'est abandonné à ses pensées & qu'il a fait une Théologie à sa mode. Les Disciples de ce célébre Professeur ont fait tant de bruit dans ces Provinces, que les Etrangers ne seront pas fâchez de savoir quelques particularitez de l'Histoire de sa vie.

Jean Cock ou *Cocceius*, étoit fils de *Timann Cock*, Secretaire de la Ville de Breme, où il nâquit en 1603. Il apprit les premiers élemens de la Langue Hebraïque, en faisant ses basses Classes, & étudia en suite la Philosophie sous *Gerard de Neufville*, qui étoit Professeur dans l'Academie de cette ville. L'étude de la Philosophie ordinaire ne l'occupant pas assez, il tâcha de se perfectionner dans la Langue Grecque, sous *Metrophane Critopule*, Grec de Nation, qui demeuroit à Breme, & dans l'Hebraïque sous les Professeurs *Gerard Hanevvinckel* & *Matthias Martinius*. Pendant ce tems-là, il traduisit en Hebreu, par maniére d'exercice, le livre de la Sagesse, & apprit les principes du Caldéen, du Syriaque, de l'Arabe & du langage des Rabbins. Il fit ensuite ses études en Théologie, sous le même Martinius & *Louis Crocius*, que la ville de Breme avoit envoiez, peu de tems auparavant, en qualité de ses députez, au Synode de Dordrecht. Il

étoit fort aimé de ces deux Professeurs : mais particuliérement de Martinius, qui aiant conçu de grandes esperances de son attachement & de son genie pour les Langues, n'épargnoit rien pour le cultiver. Ce fut lui qui le porta à mettre en Grec les sentimens des Turcs, & à les tirer de l'Alcoran, pour ne leur rien imposer : de quoi le jeune Cocceius vint à bout d'une maniére, qui surprit ce Professeur. En 1625. il alla à Hambourg, pour s'y fortifier dans la lecture des Rabbins, par le secours d'un savant Juif, à qui le Magistrat permit, en sa faveur, de demeurer dans la ville.

A son retour de Hambourg, il alla continuer ses études dans l'Academie de Franeker, où il se mit en pension chez *George Pasor* Professeur en Grec, & cultiva les connoissances, qu'il avoit déja aquises de l'Hebreu, sous *Sixtinus Amama,* dont ceux qui s'appliquent à l'étude de la Langue Sainte, font encore beaucoup de cas. Ce fut là que Cocceius se fit connoître au public, pour la premiére fois, en mettant au jour sa version de deux Traitez du Thalmud, le *Sanhedrin* & le *Maccoth* avec leur *Gemare*, & y ajoûtant diverses notes ; qui lui attirérent les loüanges de la plupart des savans de ce tems-là, *Heinsius, Grotius, Selden, Saumaise, Rivet, l'Empereur, de Dieu* &c. mais particuliérement *d'Amama*, qui le regardoit comme un prodige, & qui dit de lui, dans une de ses Lettres à Martinius. Qu'il croit que Dieu l'a suscité pour „ porter l'étude des Langues Orientales, beau-

coup

coup plus, loin qu'elle n'a été jusqu'ici, & "
pour découvrir les trésors cachez des Juifs. "

Il retourna dans sa patrie en 1629. où Martinius étant mort, il fût élu Professeur en Hebreu en sa place, & on donna la chaire de Théologie à *Conrad Bergius* en 1630. Pendant ce tems-là Cocceius, qui expliquoit l'Ecriture Sainte à ses Disciples, en fit plusieurs, qui se sont depuis rendus Celebres ; *Gronovius* le pere, *Chrêtien Perizonius*, qui a été Professeur en Medecine à Groningue, *Jean van Dalen* Ministre de la Princesse de *Simmeren*, & *Jean Heilersig* Precepteur de son A. Guillaume II. Prince d'Orange. Il publia sa traduction & ses commentaires de l'Ecclesiaste, l'année suivante, sept ans avant la nouvelle version Flamande. Quand ce dernier Ouvrage parut, il fut facile de remarquer que Cocceius ne se rencontroit pas toûjours avec les Interpretes Hollandois. Pour lui il se contentoit de défendre sa version & ses notes avec douceur, sans blâmer celles des autres, mais ces Messrs. les Traducteurs ne furent pas de si bonne composition, & firent diverses remarques critiques sur le Livre de Cocceius, lesquelles Messieurs les Etats ont été obligez de supprimer, aussi bien que les Memoires de Bogerman, de peur qu'ils ne diminuassent la réputation d'un Ouvrage, qui leur avoit tant coûté.

Six années aprés, *a* il fut appellé de Breme à Franeker, pour y enseigner l'Hebreu.
où

a En 1636.

où il publia deux Ouvrages contre le célébre Grotius, en 1641. & 1643. Dans le premier, il défend le sens, que les Protestans donnent aux passages de l'Ecriture, qui parlent de l'Antechrist; & dans le second, qui est une explication du commencement de l'Epître aux Ephesiens, il soûtient la doctrine des Réformez sur la Prédestination & sur la Grace. Ces deux Livres furent si bien reçus que la même année 1643. on lui donna la chaire de Théologie, outre celle de Professeur en Hebreu, qu'il remplissoit déja. Il fit sa Harangue inaugurale, le 18. Décembre, & mit au jour bien-tôt après ses commentaires sur Job & sur les Chapitres 38. & 39. d'Ezechiel. On fit, en 1648. la premiére impression de son Traité des Alliances de Dieu, *a* qui a été rimprimé plusieurs fois & traduit en Flamand. Cet Ouvrage fut bien-tôt suivi de 67. Disputes sur le Cantique & les derniéres paroles de Moïse, où il entreprend de montrer que les Prophetes n'ont presque rien prédit de considérable, que Moïse n'ait marqué obscurément, & qu'ils s'accordent parfaitement entre eux & avec le Nouveau Testament.

Cocceius avoit servi quatorze ans l'Academie de Franeker; lorsqu'il fut appellé à Leide, pour remplir la place de Frideric *Spanheim* le Pere. Il fit son entrée le 4. d'Octobre de l'année 1650. par un Discours sur les causes de l'incredulité des Juifs, & commença ses Leçons, par l'explication du Prophete Esaie. Il

a Summa de Fœdere Dei.

Il donna ensuite au public ses commentaires sur les douze petits Prophetes, l'Epitre aux Hebreux & les Pseaumes.

L'étude, qu'il faisoit de la Lettre de l'Ecriture, ne l'empéchoit pas de s'occuper quelquefois à défendre la doctrine des Eglises Réformées, contre leurs principaux adversaires. Il y avoit alors des Catholiques Romains dans les Païs-bas & aux environs, qui faisoient beaucoup de bruit : le Jesuite *Masenius*, & les deux freres *walenbourg*. Coccelus se crut obligé de les réfuter, en répondant à quelques questions, que le Landgrave de Hesse lui avoit envoiées, & il le fit dans un Livre intitulé *de l'Eglise & de Babilone*. Vers le même tems, il composa ses commentaires sur les 19. premiers versets de l'Evangile de S. Iean, où il réfute amplement les Sociniens & les Ariens. En 1656, il défendit, par une replique à l'Apologie d'un Chevalier Polonois, qu'on croit être *Ionas Schliting*, l'avis que l'Academie de Leide avoit porté contre eux, deux ou trois ans auparavant. Cet Ouvrage fut aussi-tôt traduit en Flamand, & les Synodes de la Hollande Septentrionale & Meridionale l'en firent remercier par leurs Députez, & le comblerent de loüanges, en des Lettres qu'ils lui écrivirent.

On n'auroit pas crû qu'un homme, qui avoit exercé la charge de Professeur plus de 20 ans, en diverses Academies, avec tant d'éloges, & sans trouver la moindre opposition, dût essuier d'aussi grands chagrins, que ceux qu'on

qu'on lui fit dans sa vieillesse, & même pour des sujets, qui ne paroîtront peut-être pas fort importans à des personnes non prevenuës. En voici l'occasion. On avoit accoûtumé, dans l'Academie de Leide, de marquer aux Professeurs en Théologie un certain ordre de Lieux-Communs, dont chacun, selon son rang, devoit expliquer une partie. Le tour de *Heidanus* l'un des trois Collegues de Coccejus, étant venu, vers le commencement de l'année 1658, la matiere qui lui tomba entre les mains fut celle *du Sabbath & du jour du Dimanche*, Ce Professeur, que les Etrangers peuvent connoître par son Livre de *l'Origine des Erreurs*, & par le systeme de Théologie, qu'on a publié après sa mort, savoit bien qu'il y avoit là-dessus une question Problematique, & sur laquelle les Théologiens étoient divisez. Aussi auroit-il évité de traiter ce sujet, mais comme dans ces occasions, on est obligé d'entrer dans le détail, & de prendre parti, Heidanus ne fit pas difficulté d'embrasser le sentiment de *Lambert Daneau*, l'un des premiers Professeurs de Leide, que *Jean Cuchlin*, Regent du College des Etats, *Gomarus, Rivet, Thysius, de Dieu, Isaac Junius* & plusieurs autres avoient soûtenu après lui, savoir: *Qu'encore que ce fût une coûtume venuë des Apôtres de s'assembler le premier jour de la semaine, il n'y avoit pourtant pas d'apparence que les premiers Chrêtiens l'eussent fait par aucune necessité, ou qu'ils se fussent crus obligez à l'observation précise de ce jour, par un motif de pieté,*

pieté, ou que les Apôtres eussent fait là-dessus quelque ordonnance obligatoire. Non seulement les Théologiens, qu'on vient de nommer, avoient donné dans ce sentiment, Cocceius lui-même l'avoit soûtenu à Franeker & à Leide, dans des Disputes & dans des Livres, sans que personne y trouvât à redire. Cependant, comme les esprits des hommes ne sont pas toûjours dans la même disposition, on commença à faire du bruit de l'opinion de Heidanus; ce qui l'obligea de l'expliquer & de la défendre, dans un petit Livre, qui parut le XI. de Mai de la même année.

Bien loin que cet éclaircissement appaisât ses adversaires, il ne fit que les irriter. Essenius Professeur d'Utrecht prit à tache de le réfuter, dans ses *Disputes sur l'Alliance Legale*, aussi bien que ce que Cocceius avoit publié là-dessus, l'année précedente dans ses *considerations sur le Ch. IV, des Hebreux.* Heidanus se crut alors obligé de faire une Apologie, & Cocceius de s'expliquer plus clairement dans un Livre intitulé, *Examen de la Nature du Sabbath & du repos du Nouveau Testament.* Ces deux Ouvrages parurent au mois de Novembre. Essenius ne manqua point à repliquer, dans la seconde édition de son Traité sur la *Moralité du IV. précepte. Hoornbeeck*, le troisiéme Professeur de Leide, aiant soûtenu le sentiment d'Essenius, dès l'année 1655, crût qu'il étoit engagé à réfuter ses collegues, en faisant rimprimer son Livre *de la santification du nom de Dieu & de son jour*, au commence-

ment de l'année 1659. Heidanus lui répondit dans sa premiere partie des *Considerations sur le Sabbath*, & son adversaire repliqua, en publiant une *défence de la Santification du Dimanche* : ce qui obligea Heidanus à mettre au jour la II. partie de ses *Considerations*; & Hoornbeek à le réfuter dans un Traité, qui a pour titre, *Le Dimanche jour de repos*. Quelque tems auparavant Cocceius avoit tâché de trouver un moien de reconciliation, en faisant voir que le sentiment de Hoornbeek ne portoit pas plus à la pieté que celui de Heidanus & le sien. Le Livre, où il le prouve est intitulé, *Typus Concordiæ amicorum circa honorem Dominicæ*; ce qui ne produisit autre chose que de le faire traiter de Socinien, par un Anonyme emporté, sous le nom de *Nathanaël Iohnson*. Mais la défense que firent M. M. les Etats de disputer par écrit, fut beaucoup plus efficace, comme on l'a remarqué dans le V. Tome de cette Biblioteque, depuis la page 515. jusqu'à la 527.

Le mal est que ces disputes sur le Sabbath en firent naître plusieurs autres sur le sujet des Alliances de Dieu, & la maniére dont il a dispensé ses Graces à son Eglise en divers tems. Ceux qui soûtenoient la moralité du Sabbath s'appuioient sur deux raisons principales. La premiére est que le Decalogue est une Loi immuable, que l'homme étoit autant obligé d'observer avant le peché qu'il l'est présentement; d'où ils concluoient qu'il n'est pas concevable que ce formulaire renferme

ferme un commandement cérémoniel. La seconde est qu'on ne voit pas ce que cette cérémonie auroit pu représenter. Cocceius répondoit 1. Qu'encore que le Décalogue contienne les regles de la Loi naturelle, qui obligent tous les hommes, en quelque état qu'ils soient, il ne s'ensuit pas qu'il ne comprenne autre chose, & que c'est la maniére de le proposer, qui le rend, ou un formulaire de l'Alliance de sa Grace, ou un Abregé de la Loi des œuvres : 2. Que lors que Dieu s'appelle le Dieu d'un peuple, qu'il promet de lui faire misericorde, de lui donner en partage un païs fertile & de l'y benir, pourvû qu'il le reçoive pour son Dieu, qu'il n'ait recours à nul autre, qu'il l'aime & qu'il lui obeïsse sincerement, on ne peut pas dire que ce soit là une Alliance des œuvres, par laquelle Dieu ne promette la vie qu'à ceux qui lui auront obeï parfaitement, & menace de mort ceux qui auront manqué en un seul point: 3. Que comme toute Alliance de Grace suppose un Mediateur, pour l'amour duquel Dieu pardonne aux hommes; le Décalogue devoit contenir outre les devoirs, ausquels la reconnoissance des bienfaits de Dieu engageoit les fidéles, un signe & un seau de la promesse du salut, qu'il leur faisoit par ces paroles ; *Je suis vôtre Dieu, qui fais misericorde à ceux qui m'aiment* : 4. Que le Sabbath est ce signe, & qu'il figuroit que comme les Israëlites se reposoient ce jour-là de toutes sortes de travaux corporels, un tems viendroit auquel le Messie appaiseroit tous les trou-

troubles de leur conscience, & les assureroit du pardon de leurs pechez.

On objectoit à cela que le Décalogue est appellé en mille endroits de l'Ecriture *la Loi des œuvres*. Cocceius tâchoit de lever cette difficulté par ces réflexions : 1. Qu'après que Moïse eut rompu les premiéres tables de pierre, pour montrer que le peuple avoit enfreint l'Alliance de Dieu, rejetté sa Grace & le culte, qu'il vouloit établir parmi eux, le Décalogue avoit changé de Nature à certains égards : 2. Que Moïse s'étoit couvert d'un voile; & que Dieu, pour donter ce peuple orgueilleux, & le détourner de l'Idolatrie, avoit trouvé bon d'ajoûter à sa Loi d'épouvantables ménaces, & quantité de sacrifices & d'ablutions, qui représentoient combien ce peuple étoit indigne de s'approcher de Dieu, & combien Dieu étoit irrité contre lui : 3. Que les Juifs voiant que la Loi les obligeoit à de continuels sacrifices, pouvoient comprendre par là que leurs pechez n'étoient pas encore pleinement expiez : 4. Que comme tous ceux à qui l'on a fait une promesse, sont, dans l'impatience d'en voir les effets, l'attente du Messie, où étoient les fidéles du Vieux Testament, est appellée une soif : 5. Que comme cette impatience redouble, lors qu'une promesse tarde à être accomplie, & que celui qui l'a faite paroit irrité, ceux qui vivoient sous le sacerdoce Levitique, qui avoient tant d'observances à garder, sous de si rudes peines, & qui marquoient toutes un Dieu difficile

tiſe à appaiſer, devoient être en de grandes angoiſſes. C'eſt pourquoi leur Loi obſcure, penible & rigoureuſe eſt nommée une *Lettre qui tuë*, des *élemens foibles & pauvres, un Miniſtere de mort & de condamnation*: & leur état *un eſprit de ſervitude, un eſprit de crainte, un joug inſupportable*, par rapport à l'autorité de leurs Legislateurs, qui prononçoient pluſieurs déciſions, & faiſoient beaucoup de loix obligatoires, ſans en rendre raiſon au peuple. 5. Que Jeſus-Chriſt aiant aboli ces cérémonies, détruit ce pouvoir arbitraire, donné des loix claires & faciles à ſes Diſciples, & les aiant aſſurez qu'il avoit fait la pleine expiation de leurs pechez, les Ecrivains Sacrez ont raiſon de dire qu'il nous a mis dans la liberté des enfans de Dieu, & fait entrer dans le repos ſpirituel figuré par le Sabbath.

Il arriva en cette occaſion ce qui eſt arrivé dans la plûpart des autres Controverſes, c'eſt qu'on fit preſque autant de queſtions & de ſujets de diſpute, que Cocceius avoit avancé d'Hypotheſes, pour juſtifier la premiére. Car on nia : 1. Que le Décalogue, tel qu'il étoit contenu dans les deux Tables de pierre, fut un formulaire de l'Alliance de la Grace, par lequel tout fidéle Iſraëlite, qui acceptoit ces conditions, pût s'approcher de Dieu & s'unir à lui en tout tems : 2. Qu'après l'idolatrie du Veau d'or, Dieu eût couvert du voile des Cérémonies Moſaïques la Promeſſe du Meſſie, & donné au Décalogue la forme d'une Loi des œuvres : 3. Que les Patriarches,

 qui

qui vivoient avant la Loi, fussent dans un état plus libre & plus consolant que ceux qui vécurent après : 4. Que les observances penibles de Moïse fussent un effet de la severité de Dieu sur les Israëlites, & qu'elles eussent été instituées pour contenir ce peuple rebelle dans son devoir, ou pour le punir de ses murmures, & principalement de l'idolâtrie du Veau d'or : 5. Que cette rigueur & ces peines produisissent, dans les fideles même, un esprit de servitude & de crainte, & même de crainte de la mort ; c'est à dire que le S. Esprit portât les Peres de l'A. T. à se soûmettre au joug des cérémonies, par la crainte de la mort & des peines dont Dieu menaçoit les infracteurs de ses loix : 6. Que le repos du N. T. soit celui de la Conscience, dont les vrais Chrétiens jouïssent ; par rapport aux inquiétudes des Peres de l'Alliance Legale: 7. Que les pechez soient pardonnez autrement sous l'Evangile, qu'ils l'étoient sous la Loi, & que Dieu donne sous le N. T. une remission plus absoluë que sous le Vieux, en vertu de la pleine expiation des pechez, que Jesus-Christ a faite.

Les contradictions, qu'on faisoit à Coccéius, n'empêchoient pas que les Etudians en Théologie ne prissent beaucoup de goût à sa methode. L'un d'entre eux, nommé *Guillaume Momma*, *a* qui essuia depuis, bien des

a Il a laissé au public trois Livres sur les trois œconomies de l'Eglise, & des Notes sur le Cathe-

des chagrins, soûtint en 1662. le 9. de Septembre, sous Cocceius, des Theses sur la diversité des Oeconomies divines. Comme il fut de retour à Hambourg, sa patrie, quelcun, qui ne l'aimoit pas, prit prétexte de ces Theses, pour s'opposer à son avancement, & en aiant extrait 83. questions, il les envoia à Desmarets, Professeur de Groningue. Ce célébre Controversiste ne laissa pas échapper une si belle occasion de faire paroître sa pénétration dans les disputes, & fit soûtenir des Theses, le 21. de Janvier 1663. où il examina ces questions. Aussi-tôt le bruit se répandit que Desmarets avoit refuté publiquement les sentimens de Cocceius, & y avoit trouvé diverses erreurs. Nôtre Professeur, pour dissiper ces bruits, fit des remarques sur les Theses de Groningue, & les dédia à Desmarets lui-même, tâchant de lui faire comprendre qu'on l'avoit mal instruit, & que si on lui avoit proposé le vrai état de la question, il auroit sans doute répondu autrement. Desmarets parût satisfait de ces éclaircissemens, & témoigna, dans une Lettre à Cocceius, qu'il étoit bien aise qu'ils convinssent dans le fond des choses. Cela n'empêcha pas Voetius d'écrire en 1665. & de faire disputer ses écoliers contre la distinction de *Paresis* & *d'Aphesis*, ou la différence de la remission des pechez, sous le

Cathechisme de Heidelberg, que le S. Abr. van Poot *a traduits en Flamand; des Lieux communs de Théologie &c.*

Vieux & le Nouveau Testament : à quoi Cocceius répondit par un livre intitulé *More Nebochim*, le *Docteur des Doutans* , ou des scrupuleux.

On ne croioit pas que ces démêlez allassent plus loin , lors qu'une occasion imprévuë les ralluma plus fortement que jamais. En 1668. Desmarets , qui ne s'accordoit pas avec son Collegue J. *Alting*, dont on a parlé Bibliot. T.IV.p.397. présenta aus Curateurs de l'Academie de Groningue XXXI. Articles, sur lesquels il souhaitoit que ce Professeur se déclarât , parce qu'il le soupçonnoit d'Heterodoxie. Les Curateurs envoierent ces Articles avec les réponses d'Alting aux Professeurs de Leide , pour savoir leur sentiment : & ceux-ci trouvérent qu'Alting étoit accusé mal à propos, & qu'il n'y avoit pas lieu de le traiter d'hérétique, pour des disputes de mots, ou des conjectures incertaines, sur des passages de l'Ecriture. Là-dessus les Etats de la Province ordonnérent que les deux parties s'en tiendroient au jugement de l'Academie de Leide , & Alting aiant offert de garder le silence sur ces matiéres, on ordonna la même chose à Desmarets & à tous les Ministres de la Frise. Mais celui-ci se tenant offensé de l'avis des Professeurs de Leide, s'en prit à Cocceius, qui avoit eu le malheur d'être alors Moderateur, ou Doyen, comme on parle dans cette Academie, & écrivit un Traité contre lui, sous le titre d'*Audi & alteram partem*, & un autre Livre où il parle assez mal d'Alting & de Comenius;

menius ; ce qui obligea Messieurs les Etats à faire supprimer ces deux Ouvrages. Cependant quelques personnes, qui en vouloient depuis long-tems à Cocceius & à ses Disciples, se servirent de cette occasion, pour reconcilier deux grands ennemis, Voetius & Desmarets, qui convinrent d'oublier leurs differens sur la génération éternelle du Fils de Dieu, pour combattre conjointement les prétendus Novateurs. Cocceius n'eut pas le tems de sentir les effets de cette *étroite union*, qui causa dans la suite bien des troubles, étant mort le 5. de Novembre 1669. le même mois qu'elle fut faite. Il seroit à souhaiter que quelque personne bien instruite & desintéressée donnât au public la continuation de cette Histoire. Elle serviroit beaucoup à inspirer de la modération aux Chrétiens, & l'amour de la paix aux Protestans, en leur faisant voir les perils où ils s'exposent par leurs vaines contestations.

Comme le reste de ce Livre ne contient que des exhortations à la paix, des explications des sentimens de Cocceius, qu'on peut assez connoître, par ce qu'on vient d'en dire & ce qu'on en a rapporté ailleurs Bibliot. T. I. p. 188. & T. V. p. 481. le Lecteur trouvera bon que l'on finisse ici cet extrait,

2. *Dissertatio Theologica de* PACE ECCLESIASTICA *per modum Præfationis Libello Bergiano Præmissa : Auctore* SAMUELE

STRIMESIO *Theol. Prof. p.*126. *Francofurti ad Viadrum* 1688. *p.* 84.

QUoique les Principes de M. *Van Til* sur la tolérance Ecclésiastique, soient assez généraux, il n'en fait néanmoins une application particuliére qu'aux divisions dont les Provinces-Unies ont été ménacées : au lieu que Mr. *Strimesius*, Professeur en Théologie à Francfort sur l'Oder, a pour but de réünir, s'il étoit possible, tous les Chrétiens, dans une même communion.

Il a composé cette dissertation, pour servir de Préface à un Livre de *Conrad Bergius*, intitule *Themata Theologica*, qu'il a dessein de faire rimprimer pour l'usage de ses Disciples. Il proteste d'abord que ce n'est pas dans la vuë de proposer cet ouvrage, ni aucun autre écrit humain, non pas même les Confessions de foi, & les Canons des anciens Conciles Ecumeniques, comme une regle de foi; parce que c'est là le privilege de l'Ecriture, par exclusion à tout ce qui ne procede que des hommes. Cela lui donne occasion de découvrir l'origine des Schismes, qui déchirent le Christianisme : c'est que ceux qui se sont trouvez les plus forts, ont fait passer leurs sentimens pour des oracles divins, excommunié & chassé de l'Eglise leurs adversaires, forcé les consciences à embrasser des dogmes obscurs, & sur lesquels l'Ecriture n'a rien décidé, comme des veritez certaines, augmenté

le

le nombre des articles de foi, & foudroyé d'anathemes ceux que Dieu n'a pas condamnez dans sa parole.

I. Plusieurs Ecclésiastiques modérez ont tenté vainement jusqu'ici de réünir les Chrétiens divisez, ou de procurer au moins la réünion des deux Societez Protestantes les plus nombreuses, les Lutheriens & les Réformez. Feu Monsieur *Stoschius* Ministre de S. A. Elect. de Brandebourg y a travaillé toute sa vie, & l'on a parlé ailleurs du Livre que M. Heidegger publia l'année passée pour le même sujet. L'Auteur expose ici trois moiens qu'il faudroit emploier pour y réüssir, dont le premier consiste à ramener la Religion à la *simplicité de la foi*, & à ne l'appuyer que sur l'Ecriture Sainte. Il prouve l'équité & la necessité de ce moien, en montrant : 1. Que la Parole de Dieu contient tout ce qui est nécessaire à salut : 2. Qu'elle est si claire là-dessus que tout Chrétien, qui la lit attentivement & sans préjugez, est capable de l'entendre & de comprendre distinctement tout ce qu'il est obligé de croire & de faire : 3. Qu'elle contient si parfaitement toutes les doctrines de foi & tous les préceptes indispensables, & qu'elle les exprime si clairement, qu'aucune autorité humaine n'a droit d'y rien ajoûter, ni de faire recevoir ses explications comme des Articles Fondamentaux : 4. Que de nier ces principes, ce seroit accuser l'Ecriture d'imperfection, & recourir à la necessité de la

Tradition & de l'Eglise, qui sont une source inépuisable d'erreurs & de Schismes : 5. Que de faire passer pour nécessaires des opinions décidées depuis quelques siecles, c'est condamner l'Eglise Apostolique, qui les a ignorées : 6. Que de refuter les Hérétiques autrement que par des passages de l'Ecriture, c'est mépriser l'exemple de Jesus-Christ, qui n'a jamais allegué d'autre autorité. Ces raisons font conclurre à l'Auteur, avec *Gregoire Francus*, qui a été Professeur dans la même Academie, qu'on pourroit remedier tout d'un coup à tous les Schismes & à toutes les hérésies, si les Chrétiens se défaisant de ce préjugé, qu'il y a de la necessité, ou du mérite à soûtenir les cérémonies & les dogmes particuliers, qui les separent, convenoient de ne regarder comme nécessaires, que les seules doctrines Catholiques, reçuës universellement dans toutes les Eglises, avant les définitions des Conciles généraux. Cela suffiroit pour le salut, encore qu'on ne déterminât rien sur les termes, les phrases, & les coûtumes que l'Eglise a approuvées depuis dans les Conciles Ecumeniques.

On fait trois principales objections contre ce moien de procurer la paix, dont la premiére est qu'on se réduiroit par là dans l'impossibilité de convaincre pleinement les Hérétiques, qui se servant des phrases de l'Ecriture, aussi bien que les Orthodoxes, mais dans un autre sens, les rendent si équivoques, qu'on

ne

ne peut caracteriser les Hétérodoxes, qu'en inventant de nouveaux mots, qui condamnent expressément leurs opinions erronées. A cela Mr. Strimesius répond 1: Que c'est mettre la parole des hommes au dessus de celle de Dieu, & soûtenir que la premiere est plus parfaite que la seconde, puisque, selon l'hypotese des Adversaires, elle est plus efficace pour la conviction de l'erreur : 2. Que c'est dire que Dieu n'a pas eu assez de pouvoir, de sagesse, ou de bonté, pour nous révéler clairement ce qu'il faut croire & faire : 3. Que les Protestans ne peuvent pas dire que les expressions d'une Eglise, ni les termes & les distinctions de l'Ecole, fassent de nouveaux dogmes de foi, qui ne soient pas dans l'Ecriture, ou qui soient si nécessaires pour l'éclaircissement de ceux qui y sont contenus, que sans cela ils seroient intelligibles, puis qu'ils renonceroient par là à leur doctrine de la perfection & de la clarté de l'Ecriture : 4. Qu'on ne sauroit nier que les expressions de l'Ecriture ne soient plus utiles que des phrases humaines : 5. Que les Heretiques abusent aussi bien des termes Scholastiques, que des paroles des Ecrivains sacrez ; & que souvent ils se confirment dans leur erreur, lors qu'ils voient qu'on ne leur oppose que des mots : 6. Que c'est à tort qu'on traite d'Hérétiques, ceux qui, par respect pour la Parole de Dieu, ne veulent se servir que de ses maniéres de parler, & que ceux-là sont Schismatiques, qui retranchent de l'Eglise ceux qui

 s'abstien-

s'abstiennent de certains termes inventez par les hommes.

On objecte en second Lieu que cette simplicité de la foi banniroit l'Orthodoxie, & introduiroit une *Religion Commune*, chaque Hérétique fondant ses opinions sur l'Ecriture Sainte, & prétendant retenir les Articles Fondamentaux. La réponse à cela est, que si l'on entend par cette Religion commune le pur Christianisme, tel que Jesus-Christ & ses Apôtres l'ont enseigné, on ne voit pas quel mal il y auroit de convenir tous dans cette unité de la foi : & on ajoûte que tant s'en faut qu'on veuille admettre dans l'Eglise ceux qui prétendent qu'on reçoive leurs opinions humaines, comme des Oracles divins, qu'on les exclut par cela même de la communion des Saints, en ne reconnoissant pour articles de foi, que ce qui est marqué clairement comme tel dans l'Ecriture Sainte.

On éclaircit cette réponse *a* par l'exemple des Sociniens & des Catholiques Romains, dont on accuse les premiers de nier diverses doctrines fondamentales, & les seconds d'en ajoûter d'autres. A l'égard des premiers on dit, après un célébre Théologien, nommé *Jean Bergius*, *b* que *si les Sociniens & les Ariens se contentoient des termes de l'Ecriture; sans les tordre, ni les mutiler, & qu'ils ne s'efforçassent point de détruire les articles de*

a P. 35. *& seq.*
b *Reg. Apost. c.* 7. *p.* 81.

de la foi par leurs explications, & par les idées de leur raison, nous n'aurions aucun sujet de les condamner, encore qu'ils refusassent de se servir de nos manières de parler humaines, & d'admettre nos interpretations. Ce qui merite d'être appliqué, poursuit l'Auteur, aux " Sociniens moderez, qui doutent seulement " de quelques dogmes qui regardent le fondement de la foi, ou plûtôt des explications " que les Orthodoxes donnent de ces dogmes. " Que si ces gens-là s'attachoient uniquement " à la lettre de l'Ecriture, sans nier ni affirmer " autre chose, comme les Sociniens rigides " ne font que trop souvent : Quand même " ils douteroient de certaines choses, que les " Orthodoxes affirment, mais qui ne sont pas " marquées expressément dans la Parole de " Dieu, & que par respect pour elle ils feroient " difficulté de se servir de certaines maniéres " de parler que le S. Esprit n'a pas emploiées, " ils pourroient être admis à la communion, " comme des infirmes en la foi. *Susceptione " nostra, ceu in fide infirmiores haud indigni censendi sunt.*

A l'égard des Catholiques Romains, le même Bergius dit *a* que *s'ils ne nous contraignoient pas à recevoir leurs doctrines & leurs interpretations particuliéres, & qu'ils ne nous condamnassent pas sur le refus, que nous faisons de les admettre ; mais qu'ils souffrissent que nous n'emploiassions que les paroles & les ex-*

a *Reg. Apost. c. 8. p. 91.*

plications de Jesus-Christ, il n'y auroit plus de sujet de dispute. Il n'est pas nécessaire de dire que l'Eglise Romaine ne pense à rien de tel; mais il est à propos d'avertir que Mr. Strimesius n'avance rien de considérable, qu'il ne rapporte des passages de Théologiens Protestans, qui l'ont soûtenu avant lui.

On objecte enfin qu'en réduisant la Religion à cette simplicité, on retarde les progrès de la Théologie & de la science Chrétienne. M. Strimesius, après avoir fait plusieurs distinctions, que quelques personnes trouveront peut-être un peu Scholastiques, répond qu'il est bien ordonné à tous les Chrétiens d'avancer en connoissance, & par conséquent permis à chacun de tirer des principes de la foi, les veritez particuliéres, qu'il y voit renfermées : mais il veut qu'on y apporte quatre conditions : 1. Qu'on ne forme aucune conclusion, qui ne soit contenuë dans le principe: 2. Qu'elles soient plûtôt utiles que nouvelles. „C'est un grand malheur, dit *Pierre Martyr*, „que pendant qu'on trouve dans les Livres „Sacrez tant de veritez claires & utiles sur la „Foi, l'Esperance, la Charité, & les autres „vertus Chrétiennes, on les neglige, pour „s'attacher à des choses incertaines & peu „importantes pour le salut. C'est là ce que „souhaite l'ennemi du genre-humain, que „l'on perde le tems à resoudre une infinité „de questions inutiles, afin qu'on abandonne „les nécessaires. La 3. condition est que ces conséquences, pouvant être mal tirées, on ne

les

les égale jamais en certitude au principe même. La 4. est que puisque Dieu menace d'anatheme ceux qui ajoûtent quelque chose au fondement de la foi, ou qui en retranchent, on prenne bien garde de ne presser jamais comme fondamentales, des conséquences, que l'Ecriture n'a pas tirées elle-même.

II. Après avoir réfuté ces objections, Mr. Strimesius propose son second moien de réünion, qui consiste *à distinguer les doctrines fondamentales de celles qui le sont moins*. Il met entre les premiéres, la foi en Jesus-Christ, l'unique Mediateur entre Dieu & les hommes; la necessité de la santification, & la Doctrine de la foi animée par la charité. Il soûtient qu'il n'y a point d'articles fondamentaux, qui ne soient renfermez dans ces trois, & marquez dans ces passages Jean III. 36. Hebr. XI. 6. & XII. 14. Gal. V. 6. Il ajoûte que ceux qui reçoivent sincérement ces dogmes, & qui n'en soûtiennent point d'autre condamné dans l'Ecriture, doivent être admis à la communion, & qu'aucune autorité publique, ni particuliére, n'a droit de les en priver, ou de leur imposer un nouveau joug.

L'Auteur met au rang des *doctrines moins fondamentales* tous les dogmes, qui par des conséquences claires renversent le fondement de la foi; mais que ceux qui tiennent ces dogmes ne reconnoissent pas; au lieu qu'ils admettent en termes exprès & formels, le fondement, qu'on prétend que ces dogmes détruisent. La raison que Bucer en allegue, merite

d'être

d'être rapportée : *Nous ne devons pas regarder les conséquences, qui suivent naturellement d'un dogme, que nous croions opposé à quelque article fondamental, mais seulement les conclusions qu'en tire la conscience de celui qui admet ce dogme. Car comme tous ceux qui croient, ou qui comprennent quelque principe, ne croient & ne comprennent pas toutes les conséquences, que des savans en peuvent tirer: de même tous ceux qui sont engagez dans une fausse opinion, ne tiennent pas toutes les absurditez, qui en résultent, & que les personnes d'esprit font voir y être enfermées. Il est bien permis de presser ces conséquences, pour retirer nos freres de leur erreur, mais non pas de les leur imputer comme des dogmes qu'ils soûtiennent.* Pour faire mieux sentir l'équité de ce second moien, M. Strimesius montre que les dogmes de la Consubstantiation & de l'Ubiquité des Lutheriens, & celui de la Prédestination absoluë des Anciens Lutheriens, & d'un bon nombre de Réformez, renferment plusieurs conséquences absurdes, qui détruisent l'humanité de Jesus-Christ, ou font Dieu Auteur du peché ; ce que les deux partis rejettent également.

III. Le dernier moien de paix, que l'Auteur propose, & qui est sans doute le plus nécessaire, est *la probité & la charité Chrétienne*. En effet, comme il le remarque très-bien, a la source la plus féconde des schismes, & l'obsta-

cle

a *p. 78. & seq.*

ele le plus invincible à la réünion des Chrétiens, ſont l'ambition des Théologiens, la haine & l'envie, dont ils ne ſont que trop ſouvent animez contre leurs freres, le chagrin qu'ils ont d'être contredits, la honte qu'il y a, ſelon eux, à ſe retracter, ou à apprendre quelque choſe qu'ils n'avoient pas ſu. Ce ſont toutes ces paſſions, ou la plûpart d'entre elles jointes enſemble, qui produiſent cet entêtement malheureux, avec lequel on les voit ſoûtenir des opinions fort éloignées du fondement, traiter leurs adverſaires d'hérétiques & d'impies, & les accabler d'injures, de calomnies & d'anathemes. C'eſt une choſe qu'on ne ſauroit aſſez déplorer de voir la plûpart des Prédicateurs de l'Evangile en des diſpoſitions ſi contraires aux préceptes de leur maître, & qu'il n'y ait qu'un très-petit nombre de Théologiens Proteſtans, que leurs malheurs ou leurs études aient rendu plus moderez.

VIII.

Verhandeling van de ASIATISSE MELAATSHEID &c. *Traité de la* LADRERIE D'ASIE, *Publié après un examen ſoigneux de cette maladie, par* GUILLAUME ten RHYNE D. *en* M. *à Batavia*. 8. A Amſterdam Chez A. van Someren. 1687. pag. 199.

Encore

ENcore que l'Auteur soit fort éloigné de sa patrie, il ne laisse pas de lui faire part de tems en tems de ses remarques sur la Medecine. Il a donné depuis quelques années au public un Traité Latin de la Goute, & il lui communique présentement ses observations sur la *Lepre Asiatique*, pour preserver ceux qui font le voiage des Indes de cette maladie dangereuse.

L'Ouvrage est divisé en sept Chapitres où il traite I. des differentes especes de *Ladrerie.* II. Des signes & des accidens ausquels on la connoît. III. Des causes qui la précedent, ou qui l'accompagnent. IV. Des causes principales, qui la produisent & qui l'entretiennent. V. Du regime de vivre, qu'on doit prescrire aux Lepreux. VI. Quel jugement on peut faire de ces maladies. VII. Des remedes qu'il faut leur donner.

I. Aprés avoir traité en peu de mots de la Lepre d'Arabie & d'Egypte, sur quoi on peut consulter d'autres Auteurs, on s'attache plus particulierement à la Lepre des Indes, de la Chine & des païs circonvoisins, dont on remarque deux sortes principales. La moins dangereuse est une *Lepre Volante*, qui cause quelque difformité en divers endroits de la peau; mais qui ne produit point d'ulceres. Que si elle est accompagnée d'ulceres malins & de boutons perses & bleuâtres, c'est une *veritable Lepre*. Quelques-uns mettent aussi entre les especes de Ladrerie, une teigne contagieuse des Indes, que les Portugais

nomment *Casеado* & les Malais *Coerap*. Il y en a une seiche, une autre qui forme une croûte blanche, & une troisiéme, qui s'empare presque de tout le corps, particulierement des aisselles, de la poitrine & du visage, cause une démangeaison insupportable, fend quelquefois la peau, & pousse au dehors une liqueur si acre, qu'elle enflamme les parties sur quoi elle se répand. Il y a des habitans du païs, qui assurent que cette espece de teigne procede de petits vers cachez sous la peau, & que si on vient à bout de les tuer, le malade est gueri en peu de temps. On a parlé ailleurs *a* d'une sorte de Lepreux-nez, qui sont des hommes blancs produits par des Negres. Ils ne voient presque point au soleil, & sont extrémement sensibles pour peu qu'on les touche : ce qui fait conjecturer à l'Auteur, qu'ils sont venus au monde, avant que la peau extérieure de leur corps ait été formée.

La Lepre, que les Malais appellent *Kosta*, est l'une des plus dangereuses. Elle paroit en poussant des taches au dehors, qui rongent le corps en dedans, & sont suivies de démangeaison & de douleur aux jambes, que la fievre augmente souvent. La vraie Lepre d'Asie ressemble fort à *l'Elephantiasis* des Anciens, & il y en a de plusieurs sortes : le *Zopak*, qui rend les mains & les pieds tout blancs, semez de marques rougeâtres, qui blanchissent ensuite, ou de rayes brunes : *l'Alang*, qui produit des ulcères

&

a. *Bibliot.* T. II. p. 370.

& des taches en divers endroits, mais que les Malais ne croient ni dangereuse ni contagieuse, parce qu'il y a des personnes entre-eux, qui en naissent infectez : Et le *Kadel* qui est une espece de chancre, qui s'étend par tout le corps. Lorsque cette Lepre la plus contagieuse de toutes est sur le point de paroître, les poils du corps commencent à tomber, les pores de la sueur se ferment, particulierement ceux du visage & des parties glanduleuses, dont la peau devient luisante, & pleine de taches, & de boutons noirs & blancs.

II. C'est à cette derniere sorte de Lepre, la plus commune dans le *Java* qu'on s'attache principalement, dans la suite de cet Ouvrage. Les premiers avant-coureurs de cette maladie, sur lesquels neanmoins on ne peut pas porter encore de jugement assuré, sont un visage jaunâtre, où il vient quelquefois des taches jaunes, blanches ou pourprées, aussi bien qu'aux pieds & aux mains. Ces malades ont les extremitez des membres froides & engourdies, particulierement les pieds. Ils sentent leur corps plein d'obstructions, ils ont de la peine à respirer, & son souvent attaquez d'une fievre lente, qui les consume insensiblement. Cependant on ne remarque point en eux d'autre fievre, ni de flux de ventre, ni de dysenterie, ni aucune incommodité considérable. Ils mangent bien & sont fort portez aux plaisirs de Venus.

Mais cette maladie se découvre bien-tôt plus clairement. Le visage s'enfle & devient luisant,

luisant, le teint se change & paroit tout défait. La peau se seche & s'endurcit, le sentiment n'est plus si exquis, sur tout aux mains & aux pieds, & le patient a de la peine à se remuer & à agir. La chair des mains & des doits se ride, & si la maladie continuë, le visage s'enfle & reluit toûjours de plus en plus; il s'éleve des boutons au bas des jouës, où la chair est plus épaisse & plus glanduleuse, qui sont pointus & rougeâtres ou blancs, & qui s'étendent en peu de tems par tout le visage & au dessus du front. Lorsque la cause de la Lepre est entre la peau & la chair, & qu'elle n'a pas encore pénétré jusques aux entrailles, elle ne pousse au dehors que des taches de couleur perse, sans enflure ni dureté. Il est vrai que le poil de la barbe & des paupieres tômbe, sans pourtant que la racine se détache, de sorte qu'il est facile d'en revenir, pourvu qu'on soit bien traité.

Il y en a, qui prétendent connoître la Lepre enracinée, en piquant le nerf du talon, ou les vertebres du coû avec une aiguille; mais on en juge plus certainement, selon l'Auteur & les Medecins Chinois, à la couleur & à l'enflure du visage, des pieds & des mains, qui se remplissent de gros boutons, lesquels en ont de plus petits semblables à du chagrin, qui deviennent tous les jours plus durs & moins sensibles à l'atouchement, & qui sont situez directement sur les pores. Ces boutons sont d'abord rougeâtres, puis roux, ensuite d'un pourpre enfoncé. Ils s'emparent

des

des oreilles déja enflées, & du nez qu'ils rongent, recourbent ou rendent pointu, les levres s'épaississent, les gencives pourrissent, le palais, le gosier, & les poûmons même s'ulcerent; en sorte que ces Lepreux sentent fort mauvais, & ne parlent qu'avec peine. Quand on presse la peau des mains ou des pieds, il y reste d'ordinaire un petit enfoncement. Enfin les boutons, dont ils sont presque tout couverts, se changent en ulceres, qui rendent une matiere liquide & jaunâtre. Que si l'on vient à bout de les guerir en un endroit, ils repoussent en un autre, & les cicatrices qu'ils laissent ressemblent à celles des brûlures. Le mouvement de leurs yeux est lent, leur vuë foible, le blanc de l'œuil, qui paroît aux uns jaunâtre, aux autres rougeâtre, selon leur temperament *plus* ou moins sanguin, semble couvert d'une espece de membrane, ou de cataracte, & les coins sont souvent remplis de pustules. Le poil des Paupieres leur tombe, quelquefois celui de la barbe, les cheveux plus rarement, mais le poil qui leur reste devient comme blanc. Les jointures sont toutes défigurées d'ulcéres, les nerfs des cuisses se seichent & se retirent, les ongles perdent leur couleur naturelle & tombent enfin, leur sueur & leurs excremens rendent une odeur insupportable: mais ils perdent si fort le sentiment, au milieu de tant de maux, qu'ils ne sentent pas lors qu'ils se brulent, ou qu'on lave leurs plaies avec de l'eau bouillante, & qu'on leur fait des

incisions.

incisions. Le poux & la couleur de l'urine servent de peu, selon l'Auteur, à connoître cette maladie.

III. La chaleur de l'air n'est pas une des causes antecédentes ou éloignées de la Ladrerie, puis qu'on trouve des Lepreux aussi bien dans la basse Bretagne & dans l'Allemagne, qu'en Italie, dans la Guienne, & en Espagne, & que la Chine & le Japon sont plus tourmentez de la Lepre Asiatique, que le Java, qui est presque sous la Ligne. Il faut donc 1. Que cette maladie procede de quelque malignité de l'air, infecté par des vapeurs de cadavres, ou de mineraux venimeux, ou d'autres exhalaisons empoisonnées. 2. L'Auteur tient qu'un enfant conçu, pendant que la Mere avoit ses fleurs est fort sujet à être attaqué de la Lepre. 3. Qu'un homme, qui s'approche de sa femme en cet état, se met en danger de prendre ce mal, ou de le lui donner; sur tout dans un païs où l'air y est déja disposé. Si cela est vrai, les Loix du Levitique, *a* touchant les femmes souillées, avoient de bonnes raisons naturelles de leur institution. 4. Il est dangereux non seulement de toucher un Lepreux, de porter ses habits, de manger, de boire, ou de se laver après lui, mais aussi de respirer le même air. 5. Ce mal procede assez souvent de mauvaise nourriture, comme de boire de l'eau bourbeuse & puante, de manger du poisson salé, ou corrompu, ou pêché dans des étangs & autres eaux croupissantes, de la chair de pourceau, de l'*Arak* falsifié &c.

a C. XV.

IV. La

IV. La cause principale & prochaine de la Lepre est, selon l'Auteur, un poison inconnu, que la malignité de l'air introduit dans les veines & les arteres, qui obstruë & congele le sang & les humeurs, & infecte les parties nobles.

V. On voit bien que pour se garantir de ce mal contagieux, il est nécessaire d'éviter, autant qu'il est possible, tout ce qui peut le causer. A l'égard de ceux qui en sont déja atteints, Mr. *ten Rhyne* veut qu'on observe les précautions suivantes. 1. Qu'on sépare soigneusement les plus infectez de ceux qui le sont moins, les jeunes des vieux, une nation de l'autre, les hommes des femmes; de peur que venant à se frequenter, ils ne s'enflamment davantage, & ne se rendent dautant plus incurables. 2. Les chiens de la Chine, sales, galeux, & puants peuvent donner ce mal, sans qu'on le sache, & généralement tous les animaux mal-sains, ou qui se nourrissent de saletez, sont dangereux à approcher & beaucoup plus à manger. 3. Il faut éviter toute sorte d'excès dans le manger & dans le boire, les viandes acres, salées, grasses, visqueuses, grossiéres, venteuses, aigres, adstringentes, les boissons fortes, & tout ce qui échauffe ou qui rafraichit trop. 4. Se donner de garde du serain, du vent, & particuliérement de celui d'une fente de muraille, d'une porte, ou d'une fenêtre à demi ouvertes. 5. On ne doit pas mettre les Lepreux près des étangs, ni des montagnes, où il y a des mines.

6. La

6. La chair de vache, de pourceau, de cerf, d'âne, d'ours & de pigeon ne vaut rien : mais celle de poulet & de mouton est bonne, particuliérement celle des chats noirs & des porcs-épics, le rôti est meilleur que le bouilli. Les poissons d'étang, de marais, & de riviéres bourbeuses sont nuisibles : les poissons de mer, & ceux qui n'ont point d'écailles, ne valent guere mieux ; les meilleurs sont les poissons écaillez, & nez dans une riviére claire, dont le fond est sablonneux. 7. Les Lepreux doivent s'abstenir de poivre, *d'Aschiar* qui est la moutarde des Indes, des feves d'Egypte, & de toutes sortes d'épiceries : 8. Ils doivent manger fort peu de lait, de beurre, de fromage, de miel & de tout ce qui s'aigrit ou se corromt facilement : 9. Toutes les herbes leur sont bonnes, si ce n'est celles qui sont excessivement chaudes & acres : 10. Touchant l'usage du vin, les Medecins sont partagez, mais l'on convient que les petits vins aigrelets, ceux qui sont trop adstringents, ou qui sentent le terroir, ne sont pas sains : à quoi l'on peut ajoûter la biere fraiche ou aigre. La meilleure boisson est une décoction de Quina, ou une tisane de salsepareille, de reglisse & de raisins de Corinthe : 11. Plus un Lepreux fait d'exercice & mieux c'est, pourvu que ce ne soit pas jusqu'à se morfondre : 12. Le bain ne lui est pas mauvais.

VI. Quelque habile qu'on soit, & quelques remedes qu'on emploie, on ne sauroit faire

faire de jugement assuré sur la guerison des Lepreux, qu'en distinguant les divers degrez de cette maladie, qu'on peut guerir avec assez de facilité dans ses commencemens, mais avec bien de la peine, lors qu'elle est enracinée. On connoît les differens degrez de possibilité ou d'impossibilité à ceux du sentiment; car les Ladres, qui l'ont tout à fait perdu, sont entiérement incurables.

VII. Il y a des Medecins, qui s'imaginent d'avoir beaucoup fait, lors qu'à force de purgatifs, de vomitifs & de sudorifiques, ils ont tellement épuisé le malade, que la foiblesse de son corps diminuë la force du mal; mais ils n'en ont pas ôté la cause, & à mesure que le Lepreux se fortifie, le mal se renouvelle, & cette rechute le rend presque incurable. Cependant l'Auteur ne desapprouve pas qu'on purge, & qu'on fasse suër dans les commencemens de la Lepre, pourvu que ce soit moderément, comme font les Tunquinois, qui donnent au malade une prise d'une certaine poudre purgative, toutes les semaines, & lui font user d'une tisane sudorifique, pour sa boisson ordinaire. Le meilleur remede seroit de connoître l'espece de poison, qui produit ce mal, & l'antidote qui lui est propre; mais comme l'un & l'autre sont encore inconnus, M. ten Rhyne se contente de rapporter ici les médicamens, que l'on a reconnus être de quelque utilité par l'expérience. Entre les remédes intérieurs, l'Auteur met la poudre de vipere; le fiel de pourceau, avec quoi les

Chinois

Chinois purgent les lepreux deux fois la semaine, & qui leur arrête aussi le flux de ventre excessif : les grenouilles vertes; une decoction de branches d'ormeau vert ; les lupins sauvages ; le Quinquina ; & plusieurs autres racines, bois, plantes, serpens & minéraux que les Tunquinois préparent. On pourra lire dans l'Ouvrage même les applications, extérieures, les bains, les fomentations & les opérations Chirurgiques, que l'on pratique dans les Indes, pour la guerison de la Lepre.

IX.

INSTITUTION AU DROIT ECCLESIASTIQUE *Par M.* CLAUDE FLEURY, *Prêtre, Licentié en droit Canon, Abbé du Loc-Dieu &c. 2. vol.* in 12. Tom.I. pag.452. Tom.II. pag.262. A Paris 1688.

LEs Ouvrages que Mr. Fleury a donnez au public, particuliérement ses Mœurs des Israëlites & des Chrétiens, & son Traité du choix & de la methode des Etudes, l'ont si bien prévenu en sa faveur, que son nom suffit presque pour donner de la réputation à un Ouvrage. Dailleurs la matiére de celui-ci est extrémement utile. Comme le Clergé fait depuis long-tems une monarchie séparée, qui a ses Loix, ses privileges & ses juges particuliers, on voit bien que la connoissance

du Droit dont il se sert, & qu'on appelle *Canonique* est absolument nécessaire. Mais cette connoissance n'est pas facile à aquerir, le *Decret*, les *Decretales*, le *Sexte*, les *Clementines* & les *Extravagantes*, ne sont pas des Livres, qu'on puisse parcourir en peu de tems, ni qui soient agréables à lire, ou qu'on puisse entendre & retenir aisément. On ne s'étoit pas encore avisé de réduire le Droit Canonique en un systeme court & clair, qui est une voie abregée, qu'on suit heureusement dans la plûpart des Sciences. Il est vrai qu'en 1677. il parut un Traité sur ce sujet, qu'on attribuoit à un Canoniste de Langres nommé *Charles Bonel.* Mais Mr. Fleury nous assure qu'il étoit de lui, & qu'aiant remarqué que le public recevoit cet Ouvrage avec empressement, il travailla dès lors à le mettre en état, qu'il pût un jour l'avouër sans honte.

Peut-être que quelques Lecteurs trouveront qu'il manque à ce Livre une des choses, qui ont fait estimer le plus les Ouvrages de l'Auteur. C'est un certain air de modération & de sincerité; qui lui faisoit quelquefois avouër assez franchement les défauts de la conduite de son Eglise: au-lieu qu'il semble présentement vouloir justifier, jusqu'à la Discipline du Concile de Trente, qu'on ne reçoit point en France. Cependant c'est, a „selon lui, *une sainte & salutaire réformation*, qui a condamné & corrigé la plûpart des

a Tom. I. p. 23.

des abus dont on se plaignoit, depuis 300. « ans; qui a mis des bornes aux privileges & « aux dispenses; & relevé la puissance des E- « vêques. Tout l'esprit de ce Concile est de « ramener la pureté des anciens Canons. « Ses decrets de doctrine ont été reçus en « France sans difficulté; comme venant d'un « Concile Ecumenique. Pour les decrets de « Discipline, quelque instance que le Clergé « en ait faite, il n'a pû jusqu'à présent en obte- « nir la reception authentique. Ce n'est pas « que cette Discipline n'ait paru fort bonne: « *mais on étoit alors obligé de garder des me- « sures avec les Prétendus Réformez*, & il y « avoit plusieurs Catholiques, sur tout dans « les Parlemens, qui soûtenoient que cette « Discipline choquoit en plusieurs points nos « Libertez Gallicanes; *on eut pu, ce semble,* « *les satisfaire par des Modifications*. Il fau- « droit apparemment, pour suivre l'intention de l'Auteur, que ces Modifications ne consistassent qu'en quelques distinctions subtiles, ou en de grands mots, qui ne servissent qu'à éblouïr les yeux du peuple. Car qui voudroit parler fortement & sincerement contre les abus, maintenant que le Clergé n'a plus rien à craindre de la part des Réformez, trouveroit bien-tôt des gens qui lui diroient, avec Mr. Fleuri, *a qu'il ne faut pas croire qu'on doive parler à present, comme l'on faisoit pendant le schisme* d'Avignon, *& les autres tems facheux: les remedes des maladies dangereuses*

a p. 19.

deviennent pernicieux, si on les applique hors de leurs Cas.

Le Lecteur voit bien par là qu'il ne doit pas chercher dans cet Ouvrage le desinteressement, qu'on trouve dans le Traité des Bénéfices de *Fra Paolo Sarpi*, que Mr. Amelot de la Houssaie a donné depuis quelque tems au public, avec des notes, où il éclaircit & prouve tous les faits que Fra Paolo n'avoit fait qu'avancer, ou marquer obscurément. Mais tout le monde n'a pas la fermeté du Pere Paul, & apparemment l'Abbé du *Loc-Dieu* a plus à ménager avec la Cour de Rome que ce Religieux Servite n'avoit. Quoi qu'il en soit, ceux qui auront lû son Traité Italien, ou la Traduction Françoise, que le Sr. Wetstein vient de rimprimer, ne perdront pas leur tems en lisant l'Ouvrage de M. Fleury, & n'auront pas de peine à remarquer que les abus se sont augmentez, à mesure que le Clergé s'est aggrandi.

Cette Institution est divisée en trois parties: dans la premiére on traite des personnes, que le Droit Ecclésiastique regarde: dans la seconde des choses, qui sont la matiére de ce Droit: & dans la troisiéme de la maniére de l'exercer; c'est à dire des jugemens. On extraira de toutes les trois quelques endroits, qui feront connoître suffisamment cet ouvrage.

I. On commence par une histoire abregée du Droit Ecclesiastique, où il y a plusieurs choses très-utiles. Dans le Chap. 2. en parlant du

du Concile de Trente; on s'explique d'une maniére, qui paroîtra aussi surprenante à ceux qui l'auront lu, que ce que l'Auteur avance, de la réformation des abus, le paroît à ceux qui ont voiagé en Italie : c'est qu'on dit que *a* *ce Concile n'a presque pas un mot qui ne soit tiré de l'Ecriture, des Canons, ou des Peres.* Mais la maxime, qu'on ajoûte, après avoir parlé de la force de la coûtume, ne semble pas si difficile à persuader. Il ne faut pas croire *b* que « tout ce qui se pratique publiquement soit « legitime. Il y a toûjours un grand nombre « d'abus, que l'Eglise tolere en gemissant, & en « attendant les tems favorables pour les réfor- « mer. Touchant la diversité des rites on dit « *c* que comme la Religion Chrétienne est « toute intérieure & spirituelle, il y a toû- « jours eu une grande liberté dans ces prati- « ques extérieures. La regle la plus sure est « que chaque Eglise doit retenir constamment « son usage, s'il n'a quelque chose qui repugne « à la doctrine de l'Eglise Universelle. «

d La premiére fonction de l'Evêque est « la Prédication. Dans les premiers siecles l'E- « vêque préchoit tous les Dimanches, ou plus « souvent, si l'on célébroit plus souvent les « Saints Mysteres : car il n'y avoit point de « Messe sans Prédication, non plus que sans « lecture de l'Evangile. L'Eglise étoit une « école, & l'Evêque un Docteur, comme il est « souvent nommé dans les anciens Auteurs « Ecclesiastiques. «

a pag. 29. *b* pag. 31. *c* pag. 32. *d* p. 116.

On auroit de la peine à deviner une des raisons, dont M. Fleuri se sert pour prouver que *l'Eglise Romaine est demeurée plus attachée qu'aucune autre, à l'ancienne tradition.* a. C'est le nom de *Cardinal*, que cette Eglise a retenu. On appelloit autrefois *Cardinaux* les *Prêtres*, qui étoient attachez aux Eglises qu'ils servoient, pour les distinguer de ceux que l'Evêque y envoioit seulement à certains jours, ou n'y mettoit que pour un tems. On nommoit aussi quelquefois *Cardinaux* les *Evêques* titulaires ou perpetuels ; & comme il y avoit des Diacres distribuez dans les titres, ou les Oratoires, qui ne meritoient pas d'occuper un Prêtre, on les nommoit aussi *Diacres Cardinaux*. Enfin ce titre est devenu particulier aux Evêques suffragans du Pape ; parce qu'ils ne font qu'un même corps avec les Prêtres & les Diacres de l'Eglise Romaine, pour en élire le Chef.

b L'ancienne regle étoit que les Moines ne passoient point d'un Monastere à l'autre : il en étoit de même des Chanoines reguliers. Encore aujourdhui il n'est pas permis de passer d'un Ordre Religieux à un autre. On en excepte ceux que le desir d'une plus grande perfection fait passer à une observance plus étroite, qui le peuvent sans avoir obtenu la permission de leurs Superieurs, il suffit qu'ils l'aient demandée. Mais cette exception a fourni des prétextes de licence, depuis le relâ-

chement

a p. 158. 159.
b p. 201. 202.

chement des anciens moines de S. Benoit & de Clugni. On ne peut empécher un Religieux d'une observance plus exacte, mais originairement moins rigoureuse, de passer dans celle-ci, quoique notoirement relâchées. C'est souvent un prétexte, pour obtenir des benefices reguliers; du moins pour demeurer vagabond, sans clôture, ni obeïssance.

II. *a* Il y a des fêtes, qui sont communes « à tous les Chrêtiens du monde, & qui ont « été observées dans tous les tems, comme « la Pâque, la Pentecôte & tous les Dimanches. « Il en est de même du jeûne du Carême « & de l'abstinence des Vendredis. Aussi « ces pratiques ont-elles toûjours passé pour « des Traditions Apostoliques. La plus-part « des autres sont moins anciennes & moins « générales, aiant été établies par la dévotion « des peuples & l'autorité des Evêques. «

« *b* Chaque nation célébroit du commencement « les divins offices, en la Langue la « plus générale de tout le païs: tel étoit le La- « tin dans tout l'Occident. La longueur du « tems a fait que ces Langues ont cessé d'être « vulgaires: ce qui n'a pas empêché que l'E- « glise, *ennemie de tout changement*, ne les ait « gardées dans son usage public. «

c Le détail des prieres & des céremonies, n'étant que d'institution humaine, peut être changé pour des causes importantes: comme pour retrancher des histoires fabuleuses, ou des

a p. 260. 261
b p. 267. *c p.* 268.

cérémonies superstitieuses, que l'ignorance auroit introduites. Ces corrections ne se peuvent faire que par l'autorité des Ordinaires, *qui ont droit, à plus forte raison, d'empêcher les nouveautez; & de reprimer ceux qui, sous pretexte de devotion, mais en effet par ignorance ou par interêt, veulent ajoûter au service public, ou inventer des modes dans la Religion.* C'est dommage que les Ordinaires ne se soient toûjours servis de ce droit, ou ne s'en servent encore dans toute son étenduë.

a Nous bâtisons ordinairement par infusion, en versant de l'eau sur la tête: mais le bâteme par immersion, c'est à dire en plongeant dans l'eau, a été pratiqué par toute l'antiquité. Il répond mieux au mot de bâtiser, qui signifie plonger, & exprime mieux le mystere du batême, par lequel nous sommes ensevelis avec J. C. pour mener ensuite une vie nouvelle, de même qu'il est ressuscité.

b Il n'y a que le Prêtre célébrant, qui communie sous les deux especes, les autres ne communient que sous la seule espece du pain: *mais le Pape peut accorder l'usage du Calice, s'il étoit utile pour le bien de l'Eglise.*

c „ Les Livres Sacrez de l'Ancien & du „ Nouveau Testament étoient autrefois gardez dans les Eglises, ou dans les Sacristies, „ pour s'en servir aux leçons de la Messe ou „ de l'Office; à present on les trouve plûtôt „ dans les maisons des Prêtres.

d „ Les

a p. 271. *b p.* 275. *c p.* 310.

a « Les versions en langue vulgaire ont « été suspectes depuis 500. ans, à cause des « Albigeois .... C'est pourquoi il a été enjoint « aux Evêques de ne les pas laisser lire indiffe- « remment à tout le monde : mais seulement « à ceux que les Pasteurs jugeroient capables « d'en profiter.

b « Il est défendu par tous les Canons de « rien exiger pour les sépultures, ni sous pre- « texte de l'ouverture de la terre, ni du lu- « minaire, ni des autres frais. Les revenus « Ecclesiastiques ont été donnez pour tout ce- « la .... Cependant le droit des Curez a été « taxé, suivant l'usage & les reglemens des « Dioceses, principalement pour les Curez « des villes: ainsi la défense de rien exiger pour « les sépultures se réduit à ne point faire de « pactión, & à ne pas laisser d'enterrer, avec « les cérémonies Ecclesiastiques, les pauvres, « qui ne peuvent rien donner. «

III. c « Le Prince a droit de défendre « à ceux qui ne font pas profession de la Re- « ligion de l'Etat d'y habiter. C'est ce qui a « fait bannir les Juifs de France depuis 300, « ans. Par la même raison l'exercice de la Reli- « gion P. R. de Calvin a été aboli, par l'Edit « du mois d'Octobre 1685, qui a révoqué ce- « lui de Nantes. Comme les Hérétiques & les « Infidelles sont préocupez de leurs erreurs; « on ne peut les empêcher de faire dans les «

a p.312.
b p.315.317.
c T.II.p.78.79.

„ païs, où ils sont les Maîtres, des Loix contre la veritable Religion. Mais ces sortes de Loix n'ont jamais détourné les vrais Chrêtiens d'y habiter, & d'y travailler à la conversion des ames : sachant qu'il faut obeïr à Dieu plûtôt qu'aux hommes ; & qu'il est défendu de craindre ceux qui ne peuvent tuër que le corps. C'est ainsi que la Religion Chrétienne s'est établie ; & cet état de persécution sera toûjours la preuve la plus sûre, pour connoître les vrais Chrêtiens. Il y auroit bien des réflexions à faire sur ce passage ; mais on les laisse faire à ceux qui auront assez de pénétration pour comprendre comment la persécution & l'action de persécuter sont tout ensemble des marques de la vraie Eglise ; ou par quel droit on peut tenir prisonniers dans un Etat un nombre infini de gens, & les y contraindre d'agir éternellement contre leur conscience ?

Mr. Fleury commence le Ch. X. de ce III. Livre par des paroles, qu'on n'auroit pas attenduës d'un François & d'un homme comme lui : *Ce qui rend terrible*, a dit-il, *le Tribunal de l'Inquisition, est qu'on y observe à la vigueur, les constitutions modernes contre les Hérétiques, qui toutefois sont générales, & devroient, suivant l'intention des Legislateurs,* ETRE OBSERUÉ'ES DE MÊME PAR LES ORDINAIRES, *c'est à dire par les Evêques, ou leurs Officiaux.* Mais peut-être l'Auteur s'est-il exprimé de la sorte, pour donner à connoître

a p. 94. 95.

tre que ces constitutions Modernes n'obligent point ceux qui ne veulent pas s'y soumettre, puis qu'il finit ainsi ce Chapitre de l'Inquisition. a *Il est étrange que l'on trouve tous les jours des Hérétiques, ou des Apostats à punir, dans des païs, où depuis plus d'un siecle on n'en souffre point. D'ailleurs la crainte est plus propre à faire des hypocrites que de veritables Chrêtiens. La rigueur peut être utile pour réprimer une héresie naissante: mais d'étendre les mêmes rigueurs à tous les tems & à tous les Lieux; & prendre toûjours à la Lettre toutes les Loix penales, c'est rendre la Religion odieuse, & s'exposer à faire de grands maux, sous prétexte de justice. Nous mettons en France un des principaux points de nos libertez, à n'avoir point reçu ces nouvelles Loix, & ces nouveaux tribunaux, si peu conformes à l'ancien esprit de l'Eglise.* Aussi a-t-on imprimé cette année à Paris chez *Horthemels*, avec aprobation & Privilege, une *Rélation de l'Inquisition de Goa*, où l'on dépeint très-vivement, & d'une maniere fort sincere, les affreux mysteres du S. Office.

Jesus-Christ ne recommande rien tant à ses Disciples que la douceur, & c'est sans doute sur ces préceptes Evangeliques, qu'on a formé cette ancienne maxime, que *l'Eglise ne répand point de sang.* Les Inquisiteurs, pour ajoûter l'hypocrisie à la cruauté b *prient efficacément les juges seculiers*, aus-

M 6 quels

a p. 103. 104.
b p. 102.

quels ils livrent les Hérétiques condamnez, *de leur sauver la vie & la mutilation des membres : mais cette clause n'est que de stile*, dit M. Fleury, *pour garentir les juges Ecclésiastiques de l'irrégularité. Car il y a excommunication contre le juge Laïque, s'il refusoit, ou differoit d'executer les Loix imperiales, qui portent peine de mort contre les Hérétiques.*

En parlant de *l'interdit*, ou de la défense de faire le service divin en un certain lieu, l'Auteur dit *a* que l'expérience a fait voir que ces rigueurs nuisent plus à la Religion, qu'elles n'y servent; parce qu'à la longue les peuples s'y endurcissent, & méprisent la Réligion, dont ils ne voient plus d'exercice, & dont on ne les instruit plus. *On remarque qu'un certain lieu de la Marche d'Ancone avoit été si long tems en interdit, qu'après qu'il fut relevé, des hommes de trente & de quarante ans, qui n'avoient jamais oüi de Messe, se moqueient des Prêtres célébrants.*

Il paroît par bien des endroits du Livre de M. Fleury, qu'il a quelque espece de chagrin de ce que le Clergé n'a pas autant d'autorité en France, qu'il le souhaitteroit. Ainsi à la p. 216. du II. T. après avoir dit que *l'appel comme d'abus*, *b* n'a lieu qu'en Cour Laïque & aux Parlemens, lors qu'on y porte plainte contre le Juge Ecclesiastique, prétendant qu'il a excedé son pouvoir, ou entrepris, en quelque maniere que ce soit, contre les libertez de l'E-

glise.

a p. 200.

b p. 216.

glise Gallicane : *Il semble toutefois*, ajoûte-t-il, *qu'il devroit être reciproque, & que l'on devroit aussi qualifier d'abus l'entreprise du Juge Laïque sur les droits de l'Eglise.*

On ne fera pas un plus long extrait de cet ouvrage, qui est lui même un extrait des Livres en Droit-Canon de l'Eglise Romaine; mais un extrait fort utile, non seulement pour ceux qui écrivent, ou qui ont à paroître en public, & qui ne sauroient se passer d'avoir une legere teinture des matieres dont il traite: mais aussi pour le commun du monde, qui parle à tout moment de la Régale, des Benefices, des immunitez du Clergé, des Libertez de l'Eglise Gallicane &c. sans en avoir d'idée fort distincte.

2. LES DEVOIRS *des Maîtres & des Domestiques; par* M. CL. FLEURY 12. *A Paris & à Amsterdam chez Savouret & Mortier* 1688. pagg. 150.

QUoique ce Livre soit principalement pour les grands Seigneurs & pour ceux qui les servent, on ose néanmoins assurer le public que toutes sortes de personnes trouveront à profiter dans les avis generaux, qu'on donne ici aux Maîtres & aux Domestiques; parce qu'il y en a peu qui n'aient une famille à gouverner, ou qui ne soient dans la dépendance d'autrui. On n'entrera pas dans le détail de cet Ouvrage, parce qu'il est fort court, fort commun, & que la méthode de l'Auteur est assez connuë.

X. Nou-

X.

NOUVELLE BIBLIOTHEQUE DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES *contenant l'Histoire de leur vie, le Catalogue, la Critique & la Chronologie de leurs Ouvrages, le sommaire de ce qu'ils contiennent, un Jugement sur leur style & sur leur doctrine, & le dénombrement des differentes Editions de leurs Oeuvres; par Mre.* L. ELLIES DU PIN *Docteur de la Faculté de Paris, & Professeur Roial en Philosophie. Tome* II. *des Auteurs du* IV. *siecle de l'Eglise.* 8. A Paris chez Pralard 1687. Avec Approbation & Privilege. pag. 1060.

ON a fait assez comprendre dans le III. Tome de cette *Bibliotheque*, p. 38. *& suiv.* le but & la méthode, que M. *du Pin* observe dans cet Ouvrage; la seule difference qu'il y a, est que les extraits des Peres du IV. siecle, qui sont dans ce second volume, sont plus longs, & par conséquent plus exacts, que ceux du premier, & qu'on y réfute plus souvent les Protestans. A cela près, on y voit la même sincerité & la même liberté d'esprit, qui a plû aux honnêtes gens dans le premier. On en mettra ici quelques exemples.

On commence par Eusebe de Césarée, que son Histoire Ecclésiastique, a rendu si célébre,

& dont on porte un jugement fort des-intéressé :: a. Quoi qu'il n'eût point fait de dif- " ficulté de reconnoître dans le Concile de " Nicée que le Fils de Dieu étoit de toute " éternité, & qu'il eût rejetté clairement l'im- " pieté d'Arius, qui disoit qu'il avoit été tiré " du néant, & qu'il y avoit eu un tems qu'il " n'étoit point ; il eut toutefois de la peine à " approuver le terme de *Consubstantiel*, c'est à " dire à avoüer que le Fils est de la même sub- " stance que le Pere ; & après l'avoir approu- " vé, il lui donna un sens qui n'établit point " l'égalité du Pere & du Fils, puis qu'il parle " ainsi dans la Lettre qu'il écrivit à son Eglise, " pour lui rendre conte de sa conduite: *Quand* " *on dit que le Fils est consubstantiel au Pere,* " *on entend seulement que le Fils n'a aucune* " *ressemblance avec les Créatures, qui ont été* " *faites par lui, & qu'il en a une parfaite avec* " *son Pere, par qui il a été engendré, & non* " *d'une autre hypostase ou d'une autre substan-* " *ce......* Quand on pourroit justifier Eusebe " sur la Divinité du Fils, il est plus difficile de " le défendre sur ce qu'il dit du S. Esprit ; car " il assure non-seulement dans ses Livres de " la Préparation & de la Démonstration Evan- " gelique ; mais encore dans son troisiéme " Livre de la Théologie Ecclésiastique, qu'il " n'est point veritablement Dieu : *Le S. Esprit* " *n'est ni Dieu, ni Fils de Dieu, parce qu'il ne* " *tire point son origine du Pere comme le Fils,* " *étant au nombre des choses, qui ont été faites* "

a. p. 19.

„*par le Fils.* Cela fait voir, poursuit Mr. du
„Pin, que c'est à tort que Socrate, Sozomene
„& quelques Auteurs Modernes l'excusent
„entiérement, & d'autre côté que c'est une
„grande injustice de l'appeller Arien, & mê-
„me le chef des Ariens, comme a fait S. Jerô-
„me. Ses sentimens sur les autres dogmes
de la Réligion paroissent fort Orthodoxes à
l'Auteur, & à l'égard de sa personne, *a* il lui
semble qu'Eusebe a été fort desinteressé, fort
sincere, & qu'il a beaucoup aimé la paix, la
„verité & la Religion. Il n'a point été Au-
„teur de nouvelles formules de foi, il n'a
„point fait d'intrigues pour la perte de S. A-
„thanase; ni pour la ruïne de ceux de son
„parti. Il eût souhaité seulement de pouvoir
„accommoder & reünir les deux partis......
„Je ne doute point, continuë M. du Pin, que
„tant de bonnes qualitez ne l'aient fait met-
„tre au nombre des Saints, dans les Martyro-
„loges d'Usuard, d'Adon, & dans quelques
„anciens Offices des Eglises de France. Il est
„vrai qu'il n'est pas demeuré en paisible pos-
„session de cette qualité de Saint; mais ce se-
„roit à mon avis une témerité, de l'en juger
„absolument indigne.

Le second Auteur de ce II. volume est l'Empereur Constantin, dont on rejette la donation prétenduë, *b* aussi bien que les Actes faussement attribuez *c* au Pape Sylvestre, parce

a p. 27. 2.
b p. 59. & suiv.
c p. 46. & suiv.

parce qu'il n'y a rien qui sente plus la fable. Si Constantin fut le premier Empereur Chrétien, il fut aussi le premier, qui fit des Edits contre les Hérétiques; mais il s'en faut bien, qu'il ne poussât les choses jusqu'aux extrémitez, où ses Successeurs les ont portées. Il est vrai qu'il envoia en exil Arius & les deux Evêques, qui avoient pris son parti dans le Concile de Nicée, & qu'il fit brûler les Livres de cet Hérétique; mais il le rappella ensuite, & relegua S. Athanase à Treves a. Il fit encore un Edit en 320. contre les Donatistes, par lequel il ordonne qu'on leur ôte les Eglises qu'ils possedoient; mais il en modéra la rigueur l'année suivante, permettant à ceux qu'il avoit exilez de retourner dans leur patrie, d'y vivre en repos, & réservant à Dieu la vengeance de leur crime. Cette diversité de conduite fait assez voir que ce Prince n'agissoit pas en ces occasions par lumiére, mais selon les mouvemens que lui inspiroient les Evêques de Cour, qui le rendoient l'instrument de leurs passions. Il n'étoit pas porté de lui-même à troubler les gens, pour leurs sentimens sur la Religion, puisque le 27. Septembre de l'année 330. il accorda aux Patriarches des Juifs, c'est à dire à ceux qui president dans leurs Assemblées, l'exemption des charges publiques.

Au mois de Mai de l'année 326. il fit un Edit portant défense d'admettre dans le Clergé

a p. 55. & suiv.

gé les personnes riches, ou ceux qui étoient enfans des Miniſtres de l'Etat. L'occaſion de cet Edit fut que pluſieurs perſonnes entroient dans le Clergé, pour s'exemter des charges publiques ; ce qui alloit à l'oppreſſion des pauvres. La raiſon ſur laquelle Conſtantin fonde cette défenſe eſt, qu'il eſt juſte que les riches ſupportent les charges onereuſes du ſiecle, & que les pauvres ſoient nourris des richeſſes de l'Egliſe. Si l'on avoit obſervé cette Loi, le Clergé ne ſeroit jamais dévenu ſi puiſſant, & l'on n'auroit pas tant de Princes Eccleſiaſtiques.

Grotius, M. Ludolf, & d'autres ſavans ont déja remarqué que les diſputes des Eutychiens & des Neſtoriens n'étoient pas auſſi réelles, qu'on ſe l'eſt imaginé, durant pluſieurs ſiecles. M. du Pin n'eſt pas fort éloigné de ce ſentiment, puis qu'il dit *a* que les „Orientaux ſe ſont toûjours plus appliquez „à marquer la diſtinction des deux Natures „de Jeſus-Chriſt que leur intime union ; au „lieu que les Egyptiens ſe ſont plus attachez „à parler de leur union que de leur diſtin-„ction. Ce qui a fait depuis le ſujet des gran-„des conteſtations, qu'ils ont euës entre eux ſur le Myſtere de l'Incarnation.

Comme la vie de S. Athanaſe eſt l'une des plus remarquables du IV. ſiecle, par la varieté des accidens de la bonne ou de la mauvaiſe fortune, M. du Pin la rapporte aſſez au long. On voit que du tems de ce Pere on s'atta-choit

a p. 80.

choit déja beaucoup à l'extérieur de la Religion, puis que deux des plus grands crimes dont les Ariens accusassent S. Athanase étoient d'avoir brisé un calice, & d'avoir célébré les Mysteres dans une Eglise non consacrée. *a* On peut aussi remarquer, après l'Auteur, qu'on donnoit alors aux Laïques la communion sous les deux especes, qu'il y avoit des Filles qui gardoient la virginité, & qui n'étoient point renfermées : qu'il y avoit des Prêtres & des Evêques mariez ; que les Moines pouvoient quitter leur état & prendre une femme ; qu'il n'étoit pas permis de faire de nouveaux articles de foi, & que les Conciles même Ecumeniques n'étoient que des témoins de la créance de leur siecle, au lieu qu'ils jugeoient souverainement des choses qui regardent la Discipline. Ainsi les Evêques de Nicée disent bien, en marquant le jour de la célébration de la Pâque ; *Il nous plaît, nous le voulons ainsi* : *b* Mais ils s'expriment tout autrement à l'égard de la consubstantialité du Verbe ; puis qu'après avoir rapporté leur sentiment là-dessus, ils se contentent d'ajoûter *telle est la foi de l'Eglise Catholique*. Au reste quoi que S. Athanase ait été un ardent défenseur de ce Cōcile, *c* il n'étoit pourtant pas d'avis qu'on traitât d'Hérétiques ceux qui avoient quelque peine à se servir du terme de Consubstantiel, lors qu'ils reconnoissoient de bon-
ne

a p. 128. & suiv. 131. 148. 157.
b p. 137.
c p. 136.

ne foi la Divinité du Fils de Dieu. Il n'approuvoit pas non plus les disputes de ce tems-là sur le sujet des *Hypostases*, *a* parce qu'il croioit que ceux qui en recevoient trois dans la Trinité, & ceux qui n'en admettoient qu'une, étoient du même sentiment, & ne differoient que dans la maniére de s'exprimer. S. Basile *b* n'est pas si moderé, car, selon lui, c'est être Sabellien que de dire que le Pere & le Fils sont deux par pensée & un en substance. Les Demi-Ariens ou les *Homoiousiens*, c'est à dire ceux qui ne vouloient pas reconnoître que le Fils fût consubstantiel au Pere, & qui disoient néanmoins qu'il lui étoit semblable en toutes choses & même en substance, n'étoient pas plus hérétiques que ceux qui soûtenoient les trois Hypostases, au jugement de S. Basile, de S. Hilaire de Poitiers, de Philastre, & même de S. Athanase, qui avoüe, dans son Livre des Synodes, que Basile d'Ancyre & ceux de son parti n'étoient différens de ceux qui faisoient profession de la consubstantialité, que de nom seulement. On a même mis au nombre des saints, dans divers martyrologes, quelques uns de ces Demi-Ariens, comme Eusebe de Césarée, & Eusebe d'Emesse; *c* & le Pape Libere étant encore Catholique les reçut à sa communion. *d*

S. Hilaire de Poitiers, ce grand défenseur du

a p. 139. *b* p. 498.
c p. 216. 217.
d p. 214.
e p. 225. 226.

de la foi de Nicée, n'a pas été exempt d'erreur; *a* car pour répondre aux objections, que les Ariens tiroient des passages de l'Ecriture, qui prouvent que Jesus-Christ a été sujet à la crainte, à la tristesse & à la douleur, il est tombé dans un sentiment, qui fait de l'humanité de nôtre Sauveur un fantôme. Il soûtient que Jesus-Christ n'a point eu véritablement de crainte, ni de douleur, mais qu'il a seulement répresenté ces passions en lui. Pour expliquer ce que le Fils de Dieu dit de lui même, qu'il ignoroit le jour du jugement, * il se sert de l'équivoque des R.R. P. P. Jesuïtes, & dit que cela ne se doit pas à entendre à la Lettre, comme si Jesus-Christ eût ignoré effectivement ce jour; mais en ce sens qu'il ne le savoit pas, pour le dire aux hommes. *b* Il a eu une autre erreur fort particuliére, qu'il avance dans le Canon XX. sur S. Matthieu, c'est que Moïse & Elie viendroient avec Jesus-Christ vers le tems du jugement, & qu'ils seroient mis à mort par l'Antechrist, contre ce que dit l'Auteur de l'Epître aux Hebreux que Jesus-Christ étant ressuscité des morts ne meurt plus. *c* Il a cru aussi que la prédestination se faisoit suivant les merites, & que la Divinité de Jesus-Christ a été separée de son humanité dans le tems de sa mort. *d* Au reste les Catholiques Romains, qui se plaignent de ce que quelques Protestans réfugiez parlent un

a *p*. 250. 251. * *Marc*. XIII.
b *p*. 268. *c* *p*. 277. *d* *p*. 283.

un peu trop librement de ceux qui les ont privez de leurs biens, & réduits à la derniére misere, peuvent lire ce que S. Hilaire *a* dit de Constance, dont ni lui, ni les Evêques de son tems n'avoient pas reçu la milliéme partie des mauvais traitemens, que les Réformez ont essuiez.

b M. du Pin trouve les erreurs d'Optat de Mileve legeres & pardonnables, quoi qu'il ait cru qu'il falloit rebatizer les Hérétiques, & qu'il semble donner au Libre arbitre le pouvoir, non seulement de vouloir & de commencer une bonne action, mais même celui de s'avancer dans la voie du salut, sans le secours de la Grace de Jesus-Christ. Il n'approuve pourtant pas la maniére allégorique, dont cet Evêque explique plusieurs passages de l'Ecriture, en leur donnant un sens fort éloigné de celui qu'ils ont naturellement, & les appliquant à des choses avec lesquelles ils n'ont point de rapport. Ce défaut, poursuit l'Auteur, qu'on pourroit souffrir dans un Sermon, paroît intolérable dans un Traité de Controverse, où il faut que toutes les preuves soient solides & convaincantes. Mais Optat avoit à faire à des ennemis, qui faisoient de même, & qui abusoient des passages de l'Ecriture, pour injurier l'Eglise, & pour donner des éloges à leur secte.

c Après avoir plaint la perte des Ouvrages d'Apollinaire, le plus savant de tous les Auteurs

a *Lib.* 1. *adv. Const.* *b* *p.* 336. *c* *p.* 374-376.

teurs Chrétiens dans les humanitez, on attribuë cette perte à ses erreurs, ou plûtôt au zele des Catholiques, qui ont eu tant d'horreur des Livres des Hérétiques, qu'ils n'ont pas même conservé ceux qui ne regardoient pas leur héresie, & qui pouvoient être utiles à l'Eglise. C'est pourquoi nous n'avons presqu'aucun Livre des Hérétiques anciens.

Bien des gens croient que les disputes avec les Héterodoxes ont fait inventer des solutions aux Catholiques, qui ont passé ensuite en dogmes; telle est la doctrine de l'infaillibilité de l'Eglise, dont on ne s'est avisé que vers le siecle de Luther. Quelques-uns mettent en ce rang le peché originel, qui commença dans le IV. siecle à être plus connu qu'auparavant, a selon M. du Pin. On y parla aussi plus de la grace, qu'on n'avoit fait dans les siecles précédens, & néanmoins on donna toûjours beaucoup au libre arbitre. b Avec tout cela il est surprenant que *Tite de* " *Bostres*, dont les raisonnemens sont solides " & subtils, n'ait point eu recours, dans son " Traité contre les Manichéens, au peché ori- " ginel, qui lui auroit servi de solution géné- " rale à presque toutes leurs difficultez. Car " on n'a plus de peine à comprendre, pour- " quoi l'homme est porté au mal, pourquoi " il souffre, pourquoi il est sujet à la faim, à la " douleur, aux maladies, aux miseres & à la " mort, quand on a une fois admis le peché " „ origi-

a p. 940. b p. 380. 381.

„originel. Cet Auteur ne parle pas non plus „de la grace de Jesus-Christ,& il semble avoir „supposé que l'homme peut de lui-même „faire le bien comme le mal. Les Disciples de S. Augustin ne trouveront pas Didyme d'Alexandrie beaucoup plus orthodoxe, puis qu'il soûtient *a* que la Prédestination n'est autre chose que le choix que Dieu a fait de ceux qu'il a prévu qui croiroient en Jesus-Christ; & qui feroient de bonnes actions. Il croioit aussi, avec Origene son maître, que l'Incarnation du Fils de Dieu a servi aux Anges, aussi bien qu'aux hommes, & qu'elle les a purifiez de leurs fautes. A l'égard du sentiment de *l'éternité des Esprits,* il en parle sans le condamner, ni l'approuver. A la verité il seroit absurde & impie de poser d'autres êtres éternels que Dieu, si l'on entendoit par ce mot une éternité absoluë, ou l'existence par soi-même; mais si l'on supposoit que les ames des hommes sont des esprits créez depuis long-tems, qui ont offensé Dieu, & qu'il les envoie en des corps mortels, pour y faire pénitence de leurs fautes, cette hypothese pourroit peut-être servir à dénouër bien des difficultez de la Théologie, qui ont paru jusqu'ici inexplicables.

Tout le monde a ouï parler des Cathecumenes de l'ancienne Eglise; mais peu de gens savent nettement ce que c'est. *b* 1. Quand un Infidele se présentoit pour être admis au nombre

bre

a p. 389. 390. *b* p. 398. 399.

bre des Chrétiens, on commençoit par l'instruire en particulier, mais on ne souffroit pas qu'il entrât dans l'Eglise, ni qu'il assistât aux exhortations publiques. 2. Ensuite, lors qu'on le croioit assez détrompé de ses vieilles erreurs, on lui permettoit d'entrer dans l'Eglise, mais seulement pour y entendre les prédications, sans qu'il pût assister à aucune priére. C'est pourquoi on appelloit cette seconde espece de Cathecumenes *Ecoutans*. 3. Mais ceux à qui on avoit donné la permission d'assister aux priéres publiques, jusqu'à la consécration de l'Eucharistie, & de se mettre à genoux pour recevoir la bénédiction de l'Evêque, portoient le nom de *Prians* & de *Prosternez*. 4. Quand on les trouvoit assez instruits pour recevoir le batême, on leur permettoit de le demander, & de donner leurs noms, pour y être admis, & on les nommoit alors *Competens*; ou si leur demande étoit reçuë, *Elus* & *Eclairez*. Voilà tous les degrez que l'on peut distinguer parmi les Cathecumenes: mais ordinairement les Peres, sans s'arrêter à ces distinctions, appellent *Cathecumenes* les *Ecoutans* & les *Prosternez*; au lieu qu'ils donnent les noms de *Competens* & *d'Eclairez*, à ceux qui étoient en état de recevoir le bâtéme. Ce qui revient assez bien aux *Mystes* & aux *Epoptes* des Mysteres de Cerès. Voiez le T. VI. de la Biblioth. Univers. pag. 83. 84.

Comme la tradition n'étoit pas si claire contre les Ariens, que contre les Hérétiques

des premiers siecles, les Peres, qui vécurent aprés le Concile de Nicée, étudiérent l'Ecriture plus qu'on n'avoit fait jusqu'alors; parce que le fort de la dispute rouloit sur le sens de divers passages, pour l'explication desquels on avoit recours au Grec du N. T. *a comme à l'original.* Les Livres Sacrez étoient donc alors l'unique regle de la foi, & les Ecrits des Docteurs, qui étoient morts avant les contestations de l'Arianisme, n'étoient considérez que comme des témoignages humains, où l'on pouvoit apprendre la doctrine de leur tems. *On ne doit pas enseigner la moindre chose,* dit Cyrille de Jerusalem, au rapport de M. du Pin, *b touchant les mysteres divins, qu'on ne l'établisse par des témoignages de l'Ecriture. Ne croiez pas même ce que je vous dis, si je ne vous le prouve par l'Ecriture Sainte.*

Les lettres de S. Basile, qui peuvent être d'un trés-grand secours à ceux qui veulent savoir à fond l'histoire Ecclésiastique de ce tems-là, sont rangées sans aucun ordre, aussi bien que les Epîtres de Ciceron, & la plûpart des anciens Ouvrages de cette nature. L'Auteur nous en promet une Traduction Latine & une Françoise, avec des Notes; en attendant il donne ici divers extraits de ces Lettres disposées selon l'ordre des tems. Il y en a plusieurs qui portent des caracteres évidens de supposition, comme la 203. avec ce titre *à Julien l'Apostat.* c S. Basile, dit M. du Pin, lui auroit-il adressé une Lettre avec cette épithete?

a p. 245. *b p.* 405. *c p.* 468.

thete ? Cette Lettre d'ailleurs n'est point « du stile de ce Pere : ce n'est qu'une profes- « sion de foi, à laquelle on ajoûte l'invocation « des Saints & le culte des images : Qui a ja- « mais oui dire que l'on ait mis cela dans les « Professions des premiers siecles ? L'Auteur « de cette Lettre dit qu'il honore & qu'il ado- « re les images des Saints, parce que c'est une « tradition Apostolique, S. Basile, eut-il parlé « comme cela, & n'est-il pas visible que cette « Lettre est l'Ouvrage de quelque Grec, qui a « vêcu depuis le septiéme Concile ? On rejet- « te, par la même raison, *a* un Ouvrage attribué à S. Athanase & intitulé, *la Narration de la Passion de l'image de Jesus-Christ, dans la ville de Beryte.*

Dans la Lettre 391. *b* répondant à diverses questions qu'*Amphiloque* Evêque d'*Iconium* lui avoit faites, il explique ce passage, que *Personne ne sait le jour du jugement que le* « *Pere seul*, de cette maniére; que le Pere le « sait par lui-même, par ce qu'il est la source « & le principe de cette connoissance, au lieu « que le Fils la reçoit du Pere; comme il est « dit dans le même sens *qu'il n'y a que Dieu* « *seul qui soit* bon. *c* Dans la 410. L. Il dit « que nous devons être contens de la foi, dont nous avons fait Profession dans le Batême, nous en tenir aux termes de l'Ecriture Sainte, & fuir toutes les nouvelles expressions; parce que nôtre foi ne dépend pas de ces termes, mais de la Doctrine Orthodoxe,

a p. 175. *b* p. 515. *c* p. 517.

De tous les Peres du IV. ſiecle, il n'y en a point eu de plus moderé, ni peut-être de plus homme de bien, que *Gregoire de Nazianze. a* Dans l'Apologie qu'il fit pour ſa retraite dans le Pont, lors qu'on voulut le faire Evêque, il décrit pathetiquement les deſordres de ſon tems, où *les Prêtres étoient* „*comme le peuple.* Il déplore enſuite le mal„heur des Catholiques, qui étoient diviſez „pour des queſtions inutiles, ou de peu de „conſéquence. Il remarque en même tems „qu'on eſt obligé, quand il s'agit de la foi, „de ſe ſéparer de ceux qui enſeignent l'im„pieté, & de ſouffrir tout, plûtôt que de l'ap„prouver; mais que c'eſt une folie de rom„pre l'union, & d'exciter des troubles, pour „des queſtions qui ne ſont point de foi.

Dans ſon Oraiſon contre l'Empereur *Julien, b.* ce même Pere fait une digreſſion ſur la douceur, que les Chrétiens ont gardée, quand ils ont été puiſſans, & l'oppoſe aux cruautez que les Paiens ont exercées. *Il y a eu des tems,* dit-il, aux Paiens, *que nous avons eu l'autorité auſſi bien que vous; mais qu'avons-nous fait à ceux de vôtre Religion, qui approche de ce que vous avez fait ſouffrir aux Chrétiens? Vous avons-nous ôté vôtre liberté? Avons-nous mis des Gouverneurs pour vous condamner aux ſupplices? Avons-nous attenté à la vie de perſonne? Avons-nous même éloigné perſonne des Magiſtratures & des charges? En un mot, Avons-nous fait contre vous aucune*

a p. 603. 604. b p. 608.

aucune des choses, que vous nous avez fait souffrir, & dont vous nous avez menacez?
Je ne conçois pas, dit là-dessus M. du Pin, " comment S. Gregoire de Nazianze peut ac- " corder toutes ces maximes avec ce qu'il " vient de dire, que Constance avoit très-mal " fait de laisser l'Empire & la vie à Julien; " parce qu'il étoit ennemi de la Religion " Chrétienne, & qu'il la devoit persécuter, " soûtenant qu'en cela Constance avoit fait " un très-mauvais usage de sa douceur & de " sa bonté. A propos de Constance, au lieu " qu'Hilaire de Poitiers l'appelle *Antechrist*, & lui dit mille autres injures atroces, Gregoire de Nazianze *a* excuse cet Empereur sur le sujet de l'Arianisme; il en rejette toute la faute sur les Grands de sa Cour, & prétend même qu'on entendit, après sa mort, des voix Angeliques, qui célébroient ses loüanges.

Dans l'Oraison funebre de son Frere Césarius *b* il dit qu'il a appris par les discours " des Savans, que les ames saintes & agreables " à Dieu, étant delivrées des liens du corps, " sentent une joie & un plaisir ineffables, en " considerant la béatitude qu'elles doivent re- " cevoir un jour; qu'elles vont droit à Dieu; " & qu'elles connoissent déja, comme dans " une représentation & dans une image, la " béatitude qu'elles recevront après la résur- " rection du Corps. "

Dans son 33. Poëme, *c* il fait un dénombrement des Livres Sacrez, qui est entiére-

a p. 612. *b* p. 616. *c* p. 648.

ment conforme à celui des Protestans, si ce n'est qu'il ne met pas l'Apocalypse dans le Canon du N. T. Au reste cet Evêque avoit très-méchante opinion des Conciles : car dans sa 55. Lettre *a* il déclare qu'il craint toutes les assemblées Ecclésiastiques, *parce qu'il n'a jamais vu la fin d'aucun Concile, qui ait été heureuse, & qui n'ait augmenté le mal plûtôt que de le diminuër.*

Gregoire de Nysse, dans son discours contre ceux qui différent le Batême, *b* distingue trois sortes de personnes, par rapport à l'autre vie. Le premier ordre est celui des Saints & des Justes, qui seront bien-heureux. Le second est celui de ceux, qui ne seront ni heureux ni malheureux. Le troisiéme est celui de ceux qui seront punis pour leurs pechez. Il met dans le second rang ceux qui se font batiser à l'article de la mort. Il y a une Lettre de ce Pere *c* touchant les voiages que l'on fait à Jerusalem, où il détourne les fidéles d'entreprendre légérement ces sortes de Pélerinages, à cause des abus qui y arrivent. Quelques Catholiques l'ont voulu faire passer pour supposée, mais M. du Pin la croit veritable.

On met ici Priscillien & ses Disciples au rang des Auteurs Ecclésiastiques, *d* après S. Jerôme, qui en parle de cette maniére : *e Priscillien Evêque d'Avila fut executé à mort dans la ville de Treves, par le commandement du Tyran*

a p. 632. *b* p. 672. *c* p. 681. *d* p. 714.
e *Hieron. Catal. Scrip. Eccl.*

Tyran Maxime, aiant été opprimé par la faction d'Ithacius. Il a écrit plusieurs Opuscules, dont quelques-uns sont parvenus jusqu'à nous. Il y en a qui l'accusent encore aujourdui de l'hérésie des Gnostiques, de Basilide & de Marcion : mais d'autres personnes le défendent & soutiennent qu'il n'a point été dans les erreurs qu'on lui impute. Il est vrai, poursuit M. du " Pin, que le même S. Jerôme, dans sa Lettre " à Ctesiphon, parle de Priscillien comme d'un " Hérétique insigne, ce qui a fait croire à M. " du Quesnel que cet endroit du Livre des " Ecrivains Ecclésiastiques étoit corrompu. " Cette conjecture, qui n'est appuyée sur l'au- " torité d'aucun Manuscrit, seroit de quelque " conséquence, si l'on ne savoit que S. Jerôme " a souvent parlé bien differemment d'une " même personne. Au reste c'est apparemment " la maniére dont S. Jerôme parle dans son " Catalogue, qui a fait mettre, dans quelques " Martyrologes Priscilien & Matronien son " Disciple, au rang de Saints Martyrs. "

La seconde Lettre du Pape Sirice *a* nous " fournit un bel exemple, dit M. du Pin, de " la maniére ancienne de juger du S. Siége. Il y " mande à l'Eglise de Milan, qu'aiant assemblé " tout son Clergé, il a condamné Jovinien & " ses Sectateurs, par l'avis des Prêtres, des Dia- " cres & de tout le Clergé. "

Baronius, Bellarmin & quelques autres prétendent qu'une partie de la seconde Lettre de S. Epiphane est supposée, parce qu'il y ra-

a p. 734.

conte une Histoire, qui n'est pas favorable au culte de leur Eglise. *a Etant entré*, dit cet Evêque, *dans une Eglise d'un village de la Palestine, appellé Anablathe, & aiant trouvé un voile qui pendoit à la porte, & qui étoit peint, où il y avoit une image, comme de Jesus-Christ, ou de quelque Saint, car je ne me souviens pas de qui elle étoit : mais voiant que contre l'autorité de l'Ecriture Sainte, il y avoit dans l'Eglise de Jesus-Christ l'image d'un homme, je le déchirai, & je donnai ordre à ceux qui avoient soin de cette Eglise d'ensevelir un mort avec ce voile.* M. du Pin, après avoir prouvé que toute cette Lettre est de S. Epiphane, ajoûte, que quoi qu'il soit vrai qu'on „mettoit dès lors dans quelques Eglises, des „tableaux qui représentoient les Histoires de „l'Ecriture, & les actions des Saints & des „Martyrs, on ne peut pas dire que cet usage „fût général, & qu'il faut avoüer que S. Epi„phane l'a desapprouvé, quoique sans raison, „selon lui : car je crois, poursuit-il, qu'il „seroit contraire à la candeur & à la sincerité, „que la Religion demande de nous, de vou„loir donner un autre sens à ces paroles.

Après les Extraits des Ecrits des Peres, on trouve ceux des Conciles tenus dans le IV. Siecle. *b* Les Canons de celui, qu'on appelle le Concile d'Elvire, sont un ancien Code, ou une ancienne collection des Conciles d'Espagne ; & l'on ne peut douter que ces Canons n'aient

a p. 745. 747
b p. 770. & suiv.

n'aient une grande antiquité, & ne ſoient fort authentiques. Le 34. Canon & le 36. ont donné bien de l'exercice aux Théologiens Cath. R. L'un défend d'allumer des cierges dans les cimétiéres, parce qu'il ne faut pas inquiéter les eſprits des Saints ; & l'autre de mettre des peintures dans les Egliſes, de peur que l'objet de nos adorations ne ſoit depeint ſur les murs. On a tâché de donner pluſieurs explications à ces paſſages : mais il « me ſemble, dit M. du Pin, qu'il vaut mieux « les entendre ſimplement, & avoüer que les « Peres de ce Concile n'ont pas approuvé « l'uſage des images, non plus que celui des « cierges allumez en plein jour : mais, pour- « ſuit-il, ces choſes ſont de Diſcipline, & peu- « vent être en uſage ou n'y être pas, ſans que « cela faſſe aucun préjudice à la foi de l'Egliſe. « Le 35. Canon défend aux femmes de paſſer les nuits dans les cimétiéres, parce que ſouvent, ſous pretexte de prier, elles commettoient en ſecret de grands crimes. Le 60. prive de la qualité de Martyr ceux qui ſont tuez en abbatant publiquement les Idoles, parce que l'Evangile n'ordonne point de le faire, & qu'on ne lit point que cela ait été pratiqué par les Chrétiens du tems des Apôtres.

Le même eſprit de parti, qui a fait tordre les Canons du Concile d'Elvire, a fait douter de l'Hiſtoire de Paphnuce, rapportée par Socrate Liv. I. chap. XI. Cet Evêque Egyptien s'oppoſa à la nouvelle Loi, qu'on vouloit faire dans le Concile de Nicée, pour obliger

les Evêques, les Prêtres & les Diacres à garder le célibat & à s'abstenir des femmes, qu'ils avoient épousées avant leur ordination. Quoique lui même n'eût jamais été marié, il soûtint néanmoins qu'on ne devoit pas imposer ce joug au Clergé, & que c'étoit mettre „ la chasteté des femmes en danger. Je croi, „ dit là dessus M. du Pin en parlant des Do- „ cteurs Cathol. R. que ce doute vient plûtôt „ de la crainte qu'ils ont, que ce fait ne donne „ quelque atteinte à la Discipline d'à present, „ que de quelque preuve solide. Mais ces „ personnes devroient considerer que ce re- „ glement est purement de Discipline, que la „ Discipline de l'Eglise peut changer selon les „ tems, & qu'il n'est pas nécessaire, pour la „ maintenir, de prouver qu'elle a toûjours été „ uniforme en tous lieux.

Au reste l'Auteur fait voir que c'est Osius Evêque de Cordoue, qui présida dans le Concile de Nicée, & non pas les Legats du Pape. Il ne reconnoît pour monumens authentiques de ce Synode que la formule de foi, la Lettre aux Egyptiens, le décret touchant la Pâque, & les vingt premiers Canons. Il rejette par conséquent comme des piéces supposées la Lettre Latine de ce Concile à S. Sylvestre, la Réponse de cet Evêque, & les Canons d'un prétendu Synode, tenu à Rome, pour la confirmation de celui de Nicée.

Les Chrétiens de ce tems-là, qui n'étoient pas parfaitement instruits par l'Ecriture Sainte de ce qu'il falloit croire, touchant le Mystere

stere de la S. Trinité, devoient être dans une grande incertitude : car ni la Tradition, ni l'autorité de l'Eglise n'étoient point alors des marques infaillibles de la verité d'un Dogme, puis que les assemblées Ecclésiastiques, que les Catholiques les plus raisonnables font les dépositaires de cette Tradition & de cette Autorité, se déclaroient, tantôt pour les Ariens, tantôt pour les Orthodoxes, & tantôt pour un troisiéme parti, qui est celui des Demi-Ariens ou des *Homoiousiens*. Le Lecteur ne sera pas fâché de trouver ici une liste de ces Conciles, qu'on a faite, sur les remarques de M. du Pin.

Conciles contre Arius.

1. A Alexandrie, composé de près de cent Evêques, en 322.

2. A Nicée, en 325, composé de 318. ou 270. ou 250. Evêques.

3. Concile III. d'Alexandrie, où S. Athanase fut absous en 340.

4. A Rome par les Evêques d'Italie, en 341. où Marcel d'Ancyre & S. Athanase furent justifiez.

5. A Milan, où Ursace & Valens furent reçus à la communion, en condamnant Arius. Il est de l'an 346.

6. A Sardique en 347. composé de cent Evêques d'Occident, qui renvoiérent absous S. Athanase & Marcel d'Ancyre.

7. A Alexandrie, en 362. par S. Athanase,

où l'on declara que les differens sur les trois Hypostases n'étoient que des disputes de mots. Il étoit composé des Evêques d'Egypte.

8. A Paris, où les Evêques des Gaules retractérent ce qu'ils avoient fait à Rimini, en 362.

9. Les Evêques d'Italie en firent autant, dans un autre Synode, la même année.

10. A Antioche, en 363. où les Evêques d'Egypte approuvérent la formule de Nicée.

11. En 370. à Rome, sous Damase.

12. A Aquilée, en 381.

13. A Constantinople, en 383.

Conciles pour Arius.

1. En Bithynie, l'an 323. *Sozom.* L. I. c. 15.

2. A Antioche, où Eustathe Evêque de cette ville fut déposé, en 330.

3. A Cesarée en Palestine, où S. Athanase fut cité, mais il n'y comparut pas, en 334.

4. A Tyr, où S. Athanase comparut comme accusé, en 335. Il étoit composé de 100. Evêques.

5. A Jerusalem, où Arius & ses Sectateurs furent reçus à la communion de l'Eglise, la même année.

6. A Constantinople contre Marcel d'Ancyre, qui communiquoit avec S. Athanase, & qui fut déposé comme convaincu de renouveller les erreurs de Paul de Samosate & de Sabellius, en 336.

7. Conc. II. de Constantinople, où Paul Evêque de cette ville, défenseur de St. Athanase,

nase, fut déposé, en 338.

8. A Beziers, où les Sectateurs d'Arius furent reconciliez à l'Eglise, malgré Hilaire de Poitiers & quelques autres Evêques, qui furent envoyez en exil, en 356.

9. Concile III. de Sirmium, où l'on déclara le Pere plus grand que le Fils, en 357.

10. Autre à Melitine la même année.

11. A Antioche, en 358. où l'on condamna les termes de *semblable en substance*.

12. A Constantinople, où les Anoméens condamnérent Ætius leur chef par Politique, & déposérent plusieurs Evêques Demi-Ariens, en 360.

13. A Antioche, où Melece Evêque d'Antioche fut déposé, & où l'on déclara le Fils créé de rien, en 361.

14. A *Singedun* dans la Mesie, contre Germinius Demi-Arien, en 366.

15. Dans la Carie, où l'on rejetta le terme de *Consubstantiel*: en 368.

Conciles pour les Demi-Ariens.

1. Concile II. d'Alexandrie en 324. où l'on ne détermina rien contre Arius, & l'on traita seulement des termes de *substance* & d'*Hypostase* contre Sabellius. Osius y presida.

2. 3. Deux Conciles à Antioche, en 341. & 342. où l'on déclara qu'on recevoit Arius, parce qu'on le croioit Orthodoxe: où l'on composa trois Formules de foi, dans lesquelles on anathematise ceux qui disent qu'il y a

en.

en un tems où le Verbe n'étoit pas & l'on fait Profession de le croire *semblable au Pere en toutes choses.* Ce Concile fit 25. Canons, qui sont inserez dans le Code de l'Eglise Universelle.

4. Autre Concile à Antioche par les Eusebiens, où le mot de *Consubstantiel* ne se trouve pas, quoi qu'il soit Catholique, quant au reste. Il fut tenu en 345.

5. A Philippolis, en 347.

6. Concile II. de Sirmium, dont la formule fut approuvée par Hilaire de Poitiers, quoi que le mot de *Consubstantiel* n'y soit pas. Il est de l'an 351.

7. A Arles, où S. Athanase fut condamné, en 353.

8. A Milan en 355. où S. Athanase fut encore condamné par violence.

9. A Ancyre, où l'on anathematisa ceux qui tiennent le Fils *Consubstantiel* au Pere ; & ceux qui nient qu'il lui soit semblable en substance : en 358.

10. Concile IV. de Sirmium, où l'on approuva les Formules des Conciles d'Antioche & du II. Concile de Sirmium.

11. Concile V. de Sirmium en 359.

12. A Rimini, composé de 400. Evêques, où l'on rejetta les termes de substance & d'Hypostase, comme on avoit fait dans le V. Concile de Sirmium. Cependant on y soutint le Fils semblable au Pere en toutes choses. Il est aussi de l'an 359.

13. A Seleucie, la même année, où 40. Evê-
ques

ques Anoméens, ou purs Ariens, furent condamnez, par cent-cinq Demi-Ariens.

14. A Antioche, en 363. où l'on reçut le terme de *Consubstantiel* en certain sens.

15. A Lampsaque, en 365. où l'on condamna les Anoméens, & où l'on rétablit les Evêques qu'ils avoient déposez.

16. Divers Synodes dans la Pamphilie, dans l'Isaurie, dans la Lycie & en Sicile, en 365. & 366.

17. A Tyanes, en 368. où les Anoméens se réünirent avec les Demi-Ariens.

En 370. *a* On tint un Synode à Gangres, dont les Canons sont inserez dans le Code de l'Eglise Universelle, & dont le 4. condamne ceux qui disent qu'il ne faut pas recevoir la communion de la main d'un Prêtre marié.

Le 59. & le 60. & dernier *b* Canon du Concile de Laodicée, que M. du Pin croit avoir été tenu entre l'an 360. & 370. défend de lire dans l'Eglise d'autres Livres que les Canoniques, & ne reconnoît pour tels que ceux que les Protestans reçoivent, excepté l'Apocalypse.

Le 8. Canon *c* du Concile de Sarragosse défend de voiler les Vierges qui se sont consacrées à Jesus-Christ, avant l'âge de 40. ans.

Les Evêques de Macedoine voulant confirmer un jugement, qu'ils avoient porté contre

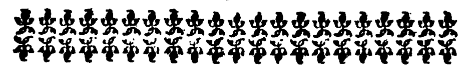
a p. 873.
b p. 882.
c p. 900.

tre un Evêque nommé Bonose, par l'avis du Pape Sirice, il leur répondit *a* *que le Concile de Capouë leur aiant renvoié cette cause, il ne lui appartenoit pas d'en juger, & que c'étoit à eux de la terminer.*

Le plus *b* ancien monument, selon M. du Pin, où l'on trouve le nom de *Messe*, pour signifier les priéres publiques, que l'Eglise Romaine fait en offrant l'Eucharistie, est le 3. Canon du II. Concile de Carthage, tenu en 390.

A la fin de ce Volume, *c* l'Auteur fait un Abregé de la Doctrine du IV. siecle, comme il avoit fait dans le précedent à l'égard des 3. premiers, & il avouë que quoi qu'on n'ait rien enseigné dans le IV. siecle, qui n'ait été cru dans les trois premiers, on y a néanmoins beaucoup éclairci & expliqué les principaux mysteres.

a *p.* 903.
b *p.* 909.
c *p.* 947.



BIBLIOTHEQVE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNÉE 1688.

MARS.

XI.

Naukeurige Beschryvinge der EYLANDEN, in de ARCHIPEL der MIDDELANISCHE ZEE, en ontrent de zelve gelegen &c. *Description exacte des Iles de l'Archipel, & des Iles voisines de la Mer Méditerranée, comme Chypre, Rhodes, Candie, Lemnos, Paros, Delos, Patmos, &c. Comprenant leurs noms, leur situation, leurs villes, leurs châteaux, leurs antiquitez, les Histoires anciennes & modernes les plus remarquables, qui y soient arrivées, leur gouvernement, leurs plantes, leurs animaux &c. avec des Cartes de ces Iles, de leurs ports, rades, villes* &c *& des tailles-douces*

de

de plusieurs medailles, ruïnes, plantes, animaux &c. Par O. DAPPER, D. *en* M. A Amsterdam, pour la Compagnie des Libraires 1688. pag. 576. qui l'impriment presentement en François.



Uoi qu'une infinité d'Ecrivains Anciens & Modernes aient parlé des Iles de l'Archipel, on n'en a point encore vu, qui ait pris à tâche de traiter exactement de toutes ces Iles, en comparant leur état present avec ce qu'elles ont été autrefois, si ce n'est quelques Geographes Italiens, comme *Buelmonte*, *Porcacchi* & *Boschino*. C'est ce que M. *Dapper*, que le public connoit déja assez, par dix ou douze *in folio* de cette nature, a entrepris de faire dans cet Ouvrage, où il marque la situation, la grandeur & la Latitude de ces Iles & de leurs Caps, la distance où elles sont les unes des autres, & corrige souvent Strabon, Pline, & les autres Anciens par les observations des Voiageurs modernes, François, Anglois, Flamans, Italiens &c. Il rapporte toutes les histoires considerables, qu'il a pu ramasser, & qui peuvent donner quelque idée du Gouvernement ancien de ces Iles & de ce qu'elles sont présentement. Il décrit leurs mazures, & les antiquitez qu'on y trouve encore, ou que les savans nous ont conservées dans leurs ouvrages; & afin qu'on pût se les représen-

ter plus clairement, il en a fait graver un bon nombre : de sorte qu'on trouve ici plus de quatre-vint cartes ou taille-douces, sans conter 307. medailles, & diverses inscriptions.

Ce qu'on entend aujourdui par le nom d'*Archipel* a beaucoup plus d'étenduë, que ce que les Anciens appelloient proprement *Mer Egée* : car il comprend aussi la *Mer de Myrtos*, la mer *d'Icare*, celle de *Crete* & la *Carpathienne*. Sa plus grande Longitude, depuis le Cap *Maleo* ou *S. Angelo*, qui est au Sud-Est de la Morée, jusqu'au Golfe *d'Ajazzo*, & à *Alexandrette*, qui est sur l'extremité la plus orientale de la Mediterranée, est de 170. lieuës d'Allemagne, ou de 680. milles d'Italie, en tirant une ligne à peu-près droite par les Iles *d'Amorgo*, de *Lango*, de *Rhodes* & de *Chypre*; ou de 178. L. d'All. & de 712. M. d'It. en passant par le Cap de *Salomoni* en Candie. Sa Latitude du Sud au Nord, depuis cette Ile jusqu'au détroit des Dardanelles, est de 75. L. d'All.

L'Auteur commence par la description de l'Ile de Chypre, qui est la plus au Sud-Est de toutes celles de la Mer Mediterranée, n'étant qu'à 26. lieuës d'All. *d'Alexandrette*. Il passe de là à Rhodes & aux Iles d'alentour : puis tirant au Nord le long de l'Est, il décrit tout le côté Oriental de l'Archipel, jusqu'à l'Ile de Samothrace. En suite aïant côtoyé le Nord de cette Mer, il revient au Midi par l'Ouest, & finit en faisant la description de Candie.

Pour

Pour donner une idée plus distincte de la méthode de M. Dapper, on fera ici l'extrait de ce qu'il dit sur l'Ile de Delos, & on rapportera quelques-unes de ses remarques sur d'autres Iles. Après avoir rapporté les conjectures des Savans sur l'étymologie des divers noms de cette Ile, les fables de l'accouchement de Latone, celles des presens sacrez & de l'arrivée des *Hyperboréens* à Delos, la maniére dont les Atheniens purifiérent cette Ile par trois fois, la vénération, que les Anciens avoient pour elle, la regardant comme une Terre sainte, où il n'étoit pas permis d'enterrer les morts, ni d'exercer aucun acte d'hostilité : Après cela, dis-je, & quelques Histoires semblables, il décrit l'état present de cette Ile, qui n'a que cinq ou six milles de circuit, & est deux fois plus longue que large. Elle est au milieu des Cyclades. Le terrein en est bas, plein de roches, & par consequent stérile. Cependant on y trouve tant de marbre, de colomnes & de Colosses, que si l'on vouloit y bâtir une superbe ville, on n'auroit que faire d'aller chercher des pierres ailleurs. Cette Ile autrefois si célébre, mais présentement deserte, semble avoir été aussi une Academie, où l'on élevoit la jeunesse, puis qu'on trouve au Nord-Ouëst, un plan carré, avec onze colomnes de marbre incarnat, qui sont encore dressées, & que les Insulaires voisins de Delos appellent les *Ecoles*. Il y a même plus qu'une legere vrai-semblance, puisqu'à un jet de

pierre

pierre de là vers le Midi, sur le bord de la Mer, on trouve dans un terrein ovale, que l'on croit avoir servi d'Amphitéatre, pour regarder le combat des vaisseaux, deux piedestaux de statuë, l'un avec cette inscription Greque : *Seleucus de Marathon Scholarque du Roi Mithridate Evergete* ; & l'autre avec celle-ci, *Dionysius Nisanus Athenien Scholarque l'a consacré à la bonne fortune du Roi Mithridate Eupator fils de Mithridate Evergete*.

Après avoir passé ces ruïnes, un peu plus loin ; tirant à l'Est, on en trouve d'autres beaucoup plus grandes, qu'on croit être les débris du Temple d'Apollon, parce qu'on y voit encore un grand Colosse de Marbre abbatu qu'on prend pour la statuë de ce Dieu. Il étoit facile de s'en assurer, il y a douze ou quinze ans, que ce Colosse étoit encore debout : mais vers ce tems là un Anglois, nommé *Simon*, qui montoit le Vaisseau *S. Barbara*, aiant fait dessein de s'en saisir, & n'en pouvant venir à bout, à cause de la pesanteur prodigieuse de cette statuë, qui est quatre ou cinq fois plus grande que le naturel, il lui rompit la tête, les bras & les jambes. On voit encore ses cheveux flottants sur ses épaules, avec les enfoncemens où les pierres précieuses, dont on les ornoit, étoient enchassées, & au milieu du corps les vestiges de l'écharpe, dont il étoit ceint. Il y a plusieurs autres beaux restes d'antiquité, que l'Auteur a tirez des voiages de feu M. *Spon* & de celui de M.

Wheler; mais on seroit trop long en les rapportant ici. On dira seulement que le mont *Cynthus*, sur lequel les Anciens croioient qu'Apollon & Diane étoient nez, n'est au fond qu'une petite colline, quoi qu'il soit plus haut que les autres éminences de l'Ile. Il est presque tout de roche, & l'on y trouve du marbre incarnat, d'autre qui est rougeâtre, mêlé de noir, & d'autre enfin qui est moucheté de noir & de jaune; mais il n'est pas si dur que celui d'Egypte. Au dessus du mont, on voit des mazures de marbre blanc, mais on ne sauroit distinguer si ce sont les ruïnes d'un Temple ou d'un Palais. On parle plus affirmativement de celles, qui sont au Nord de cette colline, du côté de l'Ile de *Rhenea*, où la mer est la plus étroite, parce que Strabon place en cet endroit l'ancienne ville de *Delos*.

A l'égard des Iles considérables, & qui ont souffert de grandes révolutions comme *Chypre*, *Rhodes*, *l'Eubée*, ou le *Negrepont*, *Candie* &c. M. Dapper marque, aussi exactement qu'il peut, leurs premiers habitans, leurs loix, leur Religion, leurs coûtumes, & les divers Maîtres qui les ont possedées : comment elles ont passé des Perses aux Grecs, des Grecs aux Romains, des Romains aux Empereurs d'Orient, ou aux Venitiens, & de ceux-ci aux Turcs.

Il n'oublie pas de décrire & de donner des figures des animaux curieux, comme du *Phalangium* de l'Ile de Crete, *a* espece d'Insecte,

a p. 267.

qu'on

qu'on appelle aujourdui *Sphalangi*, qui est un peu plus gros que l'araignée, & ressemble fort à celle qu'on nomme *Tarantule* dans la Pouille.

Les remarques qu'il fait sur *l'Euripe*, *b* aujourdui *Egripos* & *Détroit de Negrepont*, meritent d'être rapportées. Ce bras de Mer entre la Ville de *Negrepont*, qui est l'ancienne *Calcide*, & la Béotie, est si étroit qu'une galere voguant avec ses rames n'y sauroit passer. Quand on est au bout du Continent de la Béotie, on va sur un pont de pierre à cinq arcades, qui n'a que trente pas de long jusqu'à une tour, que les Venetiens ont fait bâtir au milieu de ce canal de l'Euripe, & l'on passe en suite sur un pont-levis, qui est, dit-il, de vint pas, pour aller au château de Negrepont.

Tout le monde sait la difficulté qu'il y a d'expliquer le flux & le reflux de l'Euripe; mais peu de personnes ont observé exactement ce que ce détroit de mer a de particulier & de different des bras de l'Ocean. Depuis la Nouvelle Lune jusqu'au 8. jour inclusivement, son cours est reglé, l'eau montant & descendant deux fois en 24. heures. Les cinq jours suivans, depuis le 9. jusqu'au dix, son cours est déréglé, & il y a flot & jussant douze, treize, & même souvent quatorze fois par jour. Le flux & reflux reprennent leur cours ordinaire, depuis le 14. jusqu'au 20. mais les six jours suivans du 21. au 26. ils se déré-

b *p*. 186. & suiv.

déréglent encore; le 27. le 28. & le 29. la marée y eſt comme ailleurs. Dans ces Courans déréglez, il y a demi-heure de flot, trois quarts d'heure de juſſant, & lors que les marées de l'Euripe ſemblent s'accorder avec celles de l'Ocean, il y a ces deux differences, ſelon l'obſervation du Jeſuite *Babin*: 1. Que l'eau ne monte d'ordinaire qu'un pié & va rarement juſqu'à deux; mais les journaux des Pilotes Hollandois la font monter & deſcendre juſqu'à ſix ou ſept piez: 2. Qu'au lieu que les autres mers rangent les côtes durant le flux, & s'en éloignent pendant le reflux, le montant de l'Euripe porte ſes eaux vers les Iles de l'Archipel, où la mer eſt plus large, & ſon deſcendant les pouſſe vers la Theſſalie, & dans le canal qui ſepare cette Province de l'Eubée. Les Solſtices ni les Equinoxes ne cauſent point de changement dans l'*Euripe*.

L'Ile de *Chio* préſentement *Scio* eſt renommée pour la quantité de *Gomme de Maſtic*, *a* que le Lentiſque y produit. On a tranſplanté cet arbre en Italie, en Provence, & on en trouve même en quelques jardins de Hollande, mais il n'y donne point de gomme. Il y en a auſſi dans l'Ile de Chypre, dont la gomme eſt jaune & amere, au lieu que le Maſtic de Chio eſt blanc & de ſi bon goût qu'on en mêle dans le pain, qu'on paîtrit pour l'uſage du Serrail. Le Lentiſque ne croît que dans un Cartier d'environ trois lieux d'Alle-

a p. 80.

d'Allemagne, au Sud-est de l'Ile, appellé *Katomerea*. On le cultive avec grand soin, & quand on l'a taillé, il pleure comme la vigne, durant les mois de Mai & de Juin. Ces pleurs sont le Mastic, & sont si abondants, qu'on en remplit 250. Coffres du poids de 150. livres chacun, & dont le Grand Seigneur retire, à ce qu'on dit, 80000. ducats.

L'Ile de *Lemnos* n'est pas moins célebre pour la *Terre sigillée*, qu'on en tire, que celle de Chio pour son Mastic. A quelque distance de la ville *d'Hephastia* aujourdui *Cochyno*, il y a une Chappelle appellée *Sotira*, où tous les Insulaires, tant Turcs que Grecs, s'assemblent, le 6. d'Août. Après avoir recité la Liturgie Greque, avec diverses cérémonies, ils s'en vont un peu plus loin, vers un côteau, au sommet duquel on monte par des degrez. Ensuite cinquante ou soixante hommes se mettent à creuser, jusqu'à ce qu'ils aient trouvé la veine de cette Terre. Alors les Calogers ou Prêtres Grecs la prennent, eux-mémes, & la mettent dans des sacs de poil, dont ils remplissent un certain nombre, qu'ils donnent au *Soubachi* ou au Gouverneur de l'Ile: après quoi ils couvrent cette veine jusqu'à l'année suivante. On met cette terre creusée en petits gâteaux ronds du poids de demi-once, plus ou moins, sur lesquels le Gouverneur fait appliquer un cachet, avec ces deux mots en Lettres Arabes, *Tin Imachton*, Terre de Lemnos, & la vend à des Marchands, après en avoir envoié une partie au

O Grand

Grand Seigneur. Cette Terre est l'un des plus grands revenus du Soubachi : aussi est-il défendu aux particuliers d'en tirer : ce qu'ils ne pourroient pas faire sans beaucoup de bruit, & sans qu'on le connût : parce que la veine est fort profonde. Ajoûtez à cela que les Grecs superstitieux ne voudroient pas se servir de cette terre, si elle n'étoit séllée : ne la croiant d'aucun effet, si on avoit oublié, en la tirant, quelques-unes des cérémonies accoûtumées, dont le seau est la marque.

La Terre séllée est ordinairement d'un rouge enfoncé, grasse & visqueuse, sans aucun sablon, & son goût tire sur celui des épiceries. On lui attribue une vertu adstringente, dessicative & sudorifique ; & l'on assure qu'elle resiste au poison & à la corruption, qu'elle résout le sang caillé, & fortifie le cœur.

A la description des Iles de l'Archipel, l'Auteur a ajoûté celle des Iles de la Mer de Marmara & des Châteaux des Dardanelles.

XII.

Remarque de Mr. L'Abbé D. C. sur le Principe d'une Nouvelle Mécanique, dont il est parlé dans les Journaux d'Amsterdam & de Rotterdam de 1687.

L'Auteur qui a entrepris la continuation des Nouvelles de la République des Let-

tres, a inseré dans l'Article 2. des Nouvelles du mois de Mai 1687. *une Démonstration générale de l'usage des Poulies à moufle*, qu'il propose comme un premier essay d'un nouveau Principe sur les Mécaniques; en nous apprenant que celui qui lui a communiqué cette démonstration, *& qui va rendre son nom fameux chez les Mathématiciens, a inventé une Mécanique toute Nouvelle, qui est fort approuvée par les connoisseurs, mais qu'avant que de la rendre publique*, il veut *pressentir le jugement du Public par quelques propositions*, telles qu'est cette démonstration, qu'il donne pour exemple de sa méthode.

Il est rare qu'un Auteur, sur tout lorsqu'il pourroit se flatter d'avoir fait une découverte dans les sciences, qui va rendre son Nom fameux, se tienne si bien sur ses gardes contre les surprises de l'amour propre, que l'approbation de ses amis, quelque réputation qu'ils aient d'être *connoisseurs*, ne puisse le prévenir en faveur de son Ouvrage. C'est pourquoi plus il est difficile que l'esperance de surpasser les *Archimedes* & les *Descartes*, dans la partie la plus utile des Mathématiques, *ne se trouve point mêlée de ces illusions flateuses de la nouveauté, qui abusent d'ordinaire les hommes*, * plus L'Auteur de la Nouvelle Mécanique me paroit digne d'estime & de loüange. S'il déclare qu'il a sur cette science *des vües si*

O 2 *étenduës*

* *Proj. d'une Nouv. Mécan. Epit. dedit. & Prefa.*

étenduës qu'elles le surprirent d'abord, il assure en même temps, *que ce n'est pas l'ambition de se signaler par des idées extraordinaires qui l'a poussé à écrire, & qu'il ne se flatte point d'avoir établi des principes certains, ni d'en pouvoir tirer des consequences infaillibles.* * Il s'en rapporte au jugemẽt du Public: il ne se contẽte pas de l'approbation de ses amis : il désire savoir le sentiment des autres sur son Principe; il me permettra donc de dire ici ce que j'en pense.

La maniere générale dont cet Auteur énonce ses propositions, & construit ses démonstrations, marque bien qu'il a de l'étenduë d'esprit & un genie tres-propre pour perfectionner les sciences. S'il eût examiné de plus près le principe mécanique de Mr. Descartes, & qu'ensuitte il eût voulu nous donner un Traité des Méchaniques démontrées par ce principe dans toute son étenduë; il pouvoit, ce me semble, y réüssir mieux que personne. Il est vrai que l'on se persuade assez ordinairement qu'il y a moins d'honneur à suivre les traces des autres, qu'à tenter & à découvrir soi-même de nouvelles routes. Mais lors qu'on ne cherche que la verité comme nôtre Auteur, on ne se fait point une honte de marcher après les autres dans le plus court chemin, qui y conduit, s'ils en ont fait la découverte les premiers. Aussi la seule raison qu'il témoigne l'avoir fait *résoudre à épier lui-même la Nature, sur la maniere dont elle s'y prend pour produire l'Equilibre, c'est qu'encore que* le

* *Proj. d'un Nouv. Mécan. Epit. dedic. & Préf.*

le principe de Descartes lui ait paru plus convainquant, que celui d'Archimede, il n'a pas senti cependant qu'il l'ait beaucoup éclairé; & en aiant cherché la cause, il a trouvé que ce défaut venoit de ce que ce Philosophe s'étoit plus attaché à prouver la nécessité de l'Equilibre, qu'à montrer la maniere dont il se fait. * Le Pere Pardies dans sa Statique rejette le même Principe par une semblable raison : *Ce Principe*, dit-il, *a quelque chose qui ne satisfait pas si parfaitement l'esprit, qu'il suffise pour faire des démonstrations; il est néanmoins très-veritable, & après les démonstrations*, ajoûte-t-il, *que je viens de faire touchant les forces mouvantes, on peut l'admettre hardiment comme indubitable.* Voila sans doute une importante réflexion; si les forces mouvantes se démontrent clairement sans le Principe Cartesien, & ne peuvent l'être par ce principe, à quoi bon l'admettre hardiment, puisqu'il est ainsi inutile? C'est là certainement une hardiesse assez à contre-tems. Mais ce que j'admire le plus ici, c'est que ni le Pere Pardies, ni l'Auteur de la Nouvelle Mécanique, ni tous ceux qui ont écrit jusqu'à présent & qui, je l'ose dire, écriront jamais sur les Mécaniques, n'ont point établi & n'inventeront point de Principe pour ces sciences, qu'on ne puisse démontrer que, s'il est vrai, il n'est qu'un cas particulier, ou une simple conséquence de celui de Mr. Descartes : témoin le Principe qui a donné lieu à nôtre Remarque. Figu-

rez-vous dans quelque Machine deux cordes DX & DZ, tenduës par deux forces X & Z, qui tirent l'une contre l'autre en D, & qui poussent par leur commune impression vers quelqu'endroit A, entre Z & X, ensorte que la ligne qui joint A & D soit *la direction* de cette impression. La proposition fondamentale de la Nouvelle Mécanique est *que les forces X & Z se tiennent en Equilibre, lors qu'elles sont entre elles réciproquement comme les Sinus des Angles ADZ & ADX faits par les cordes DZ & DX que ces forces tirent, & par la direction DA de leur commune impression vers A.* Or cette pensée ne differe du Principe ordinaire des Mécaniciens que par l'expression, qui est moins simple que la leur. Car ils ont de coûtume de mesurer les forces mouvantes par des *Leviers, qui seroient appliquez au point d'appui sur lequel ces forces se contrebalancent, & qui feroient des angles droits avec leurs lignes de direction*; lesquels ils appellent aussi *les Perpendiculaires du point d'appui sur les lignes de direction.* Or 1. le point A est l'appui des forces X & Z, qui doit toûjours être donné ou connu; autrement on ne pourroit juger de leur rapport; puisque sans changer les lignes de direction DX & DZ ni leur concours D, la direction DA de la commune impression de ces forces devient differente, selon que le point A est diversement placé entre DZ & DX à l'égard de D. 2. Les lignes AC & AB, qui du point d'appuy donné A seroient menées perpendi-

pendiculairement sur les Cordes DZ & DX, *directions* des forces Z & X, sont visiblement les *Sinus* des Angles ADZ & ADB, ou de son compliment à deux droits AD X. Car si l'on décrivoit un Cercle du centre D & de l'intervalle D A, il auroit le point d'appui A dans sa circonference, un de ses raions dans la direction D A de la commune impression de ces deux forces, & deux de ses diametres dans les directions ZD & XD de ces mêmes forces. Par consequent *les Sinus* des Angles, que forme le concours des lignes de direction, tant des forces mouvantes que de leur commune impression, ne different que de nom *des Perpendiculaires* menées du point d'appui de ces forces, sur leurs lignes de direction. De plus l'Idée particuliere de *Sinus* est moins simple que l'idée générale de *Perpendiculaire*, puisque la connoissance des Sinus suppose celle des Angles, qui ont entre eux une proportion toute differente. C'est donc prendre un détour inutile que de chercher des angles pour trouver ensuite leurs Sinus, lorsque ces Sinus sont des lignes qu'on peut mesurer immédiatement. Il est vray que le travail de ceux qui ont calculé les *Tables des Sinus* épargne la moitié de cette peine; mais il reste toûjours plus d'embarras à mesurer des *Angles* qu'à mesurer des *lignes droites*, pour avoir la proportion des forces dans les Machines; parce que pour mesurer des lignes droites perpendiculaires à d'autres lignes, il n'est besoin, quant à l'usage, que d'un E-

quére, dont les deux côtez soient divisez exactement en plusieurs parties égales comme *lignes*, *pouces*, *pieds* &c. lequel on puisse appliquer sur les distances d'entre les lignes de direction, des forces & leur appui; ou plûtôt la proportion de certaines parties principales dans les Machines, étant ordinairement connuë par leur construction, l'on peut en conclure Géometriquement, par le moien de quelques triangles semblables, le rapport de ces Perpendiculaires, sans recourir à la mesure des angles dont elles sont les Sinus. Ainsi le Principe de la Nouvelle Mécanique n'est que le principe ordinaire des Mécaniciens, sous une expression moins simple que la leur. 3. Ce Principe ordinaire de quelque maniere qu'on l'énonce n'est qu'une consequence particuliere de celui de Mr. Descartes. Selon ce Philosophe *dans la* 73. *de ses Lettres Tom.* I. tout ce qui regarde la Statique dépend de cette seule proposition qui en est le fondement général, savoir, qu'il ne faut ni plus ni moins de force pour lever un poids, par exemple *de deux cens livres* à une certaine hauteur, par exemple *d'un pied*, que pour en lever, un moindre, comme de *cent livres*, à une hauteur plus grande à proportion comme de *deux pieds*; pourvû que cette force puisse y être appliquée. Et il s'explique en faisant remarquer, que lever *deux cents livres* à *un pied de haut*, c'est lever *cent livres* à *un pied*, & encore *cent livres* à *un pied*; & que *cent livres* levées à la *hauteur d'un pied*, & encore les *mêmes cent livres* le-

vées

vées à la *hauteur d'un pied*, sont *cent livres* levées à la *hauteur de deux pieds*, ce qui est autāt que *deux cents livres* levées à la *hauteur d'un pied*. Or l'effet étant égal de part & d'autre, la force qui le produit est aussi la même : ce qui signifie en général que deux forces deviennent égales, lors qu'elles agissent ou tendēt à agir en même tems, ou dans des tems égaux, par des espaces réciproquement proportionels aux corps ausquels elles sont appliquées; d'où il suit qu'étant opposées dans une Machine, elles se tiennēt en équilibre, & ces corps ou poids demeurent en repos. Nous expliquerons comment il se peut faire que des forces, qui sont inégales étant séparées, deviennent égales étant unies & rendues dépendantes les unes des autres par le moien des Machines, lorsque, pour faire comprendre qu'il n'y a point de vrai principe Mécanique hors celui de Descartes, nous démontrerons dans la suite, que la force des Corps est leur mouvement; qu'ainsi tous les effets des forces mouvantes dépendent nécessairement d'une loi, qui est fondée sur la nature du mouvement & qui est ce principe même. Mais il n'est pas ici besoin d'entrer dans un plus grand détail touchant ce principe, pour prouver que celui qui est commun aux Mécaniciens en est une dépendance. Soit par exemple la force X (fig. preced.) tellement appliquée à quelque Machine qu'en une minute elle tireroit seule un certain fardeau le long de la ligne D X vers l'Orient, & la force

Z soit aussi appliquée à la même machine, de telle sorte que dans le même tems elle tireroit seule le même fardeau de D en Z vers l'occident : Les chemins que ces forces tendent à parcourir en même tems, savoir en une minute, étant les parties D X & D Z de leurs lignes de direction opposées, je dis que selon Mr. Descartes, elles ne se pourront vaincre, si elles sont réciproquement proportionelles à ces chemins ; parce qu'elles deviendront par là égales, & qu'ainsi elles tireront l'une contre l'autre également. Or quand les lignes de direction sont obliques entre elles & concourent par conséquent en quelque point D, 1. concevez des paralleles à chacune, savoir Z A & X A menées jusqu'à ce qu'elles se coupent en A, par les points Z & X, qui dans ces lignes de direction terminent les chemins D Z & D X des forces, dont l'appui est en A, & la commune impression a pour sa direction D A. 2. Etant élevées du point A jusques à D Z & D X les perpendiculaires A C & A B, il y aura égalité entre les Angles A C Z & A B X, comme aussi entre les angles A Z C & A X B, à cause du parallelogramme Z X. Par conséquent les triangles rectangles Z C A & X B A sont semblables. Il y a donc même proportion entre leurs côtez opposez aux angles égaux, savoir entre A C & A B, qu'entre la ligne Z A ou son égale D X & la ligne A X ou son égale D Z ; c'est à dire que *les perpendiculaires du point d'appui sur les*

lignes

lignes de direction des forces, ou pour s'exprimer autrement, *les sinus des angles faits par les lignes de direction des forces & de leur commune impression* ont un même rapport, que les espaces que ces forces tendent à parcourir en même tems, selon leurs directions. Donc le principe ordinaire des Mécaniciens, ou le principe de l'Auteur de la Nouvelle Mécanique, n'est qu'une conséquence de celui de Descartes, & une conséquence particuliere : car par le principe Cartesien, on rend immédiatement raison de l'équilibre, tant des *liqueurs* où l'on ne peut imaginer ni *Angles*, ni *Sinus*, ni *Perpendiculaires à des lignes de direction*, que des forces mouvantes des *Corps Solides*, dont les directions sont paralleles, & font un cas aussi different de celui des obliques, qu'il y a de difference entre l'idée du *parallelisme* de deux lignes droites qui est *d'avoir tous leurs points également distans*, & celle de leur *obliquité*, qui demande *que les points de l'une soient à des distances inégales des points de l'autre* : si bien que c'est un pur paralogisme en Mathématique de s'imaginer que *deux lignes paralleles* forment *un angle infiniment aigu*.

4. * Si l'on n'accorde pas ici à l'Auteur du *Projet d'une Nouvelle Mécanique* qu'il ait établi un principe nouveau, l'on convient encore moins avec lui, que quoi qu'il se soit appliqué *à chercher l'équilibre dans sa source*, *ou*

* *Proj. d'une Nou. Mécan. Préfac.*

pour mieux dire dans sa génération, la raison phisique des effets qu'on admire le plus dans les machines, soit justement, comme il lui paroît, *celle des mouvemens composez*. l'Equilibre est un répos qui suit de l'opposition de deux mouvemens égaux; c'est donc uniquement dans *l'égalité & l'opposition des mouvemens*, qu'il en faut chercher la cause. On appelle *mouvement composé* un mouvement produit par d'autres mouvemens égaux ou inégaux entre eux, qui poussent à la fois un même corps vers differens endroits, & dont par conséquent les directions ne sont point paralleles. Ainsi *le mouvement composé* est possible sans *l'équilibre*, puisqu'il peut être produit par des mouvemens inégaux, ou par des forces qui, appliquées, agissent inégalement; & *l'équilibre* est possible sans *le mouvement composé*, puisqu'il peut se faire entre des forces dont les lignes de direction sont paralleles. De plus quel mouvement composé imaginerons-nous dans *l'équilibre des liqueurs?* Cependant il n'est point d'application de forces, qui d'inégales qu'elles étoient séparement, les fasse égales en les unissant dans quelques Machines, en un mot, il n'est point d'équilibre dont on ne doive rendre raison par le vrai principe des Mécaniques. Le *Mouvement composé* n'est donc pas visiblement *la source, la generation, la raison physique de ces effets qu'on admire dans les Machines*, c'est la seule maniere d'y appliquer les forces mouvantes, en sorte qu'elles

tendent

tendent à décrire des espaces qui leur soient réciproquement proportionels, qu'ainsi en même tems les plus petites aient plus de chemin à faire, & les plus grandes en aient moins, selon le principe de Mr. Descartes, par lequel seul on conçoit aussi clairement *la cause* que *la nécessité de l'équilibre* dans les Machines.

En attendant quelques remarques plus amples sur ce principe, les Lecteurs seront peut-être bien aises qu'on ajoûte ici, pour exemple de la facilité qu'il donne à résoudre les problemes de Mécanique, deux démonstrations d'une espece de Paradoxe proposé par Mr. Mariote dans son traité *du mouvement des eaux*. La question est telle : Un Levier coudé ACB Fig. 2. étant attaché librement à un centre fixe C, où se joignent ses deux bras égaux BC & CA : dans un certain angle obtus BCA l'on place avec la main l'un de ces bras horizontalement en A, & l'on pose, sur le penchant de l'autre en quelqu'endroit B, une balle de plomb qu'on empêche de tomber en y appliquant un plan vertical XZ fort uni, comme une glace de verre bien polie. Or il est visible que si la main quitte l'extrémité A de ce Levier, la pesanteur de la balle le fera tourner de B en A autour du centre C. Il s'agit donc de trouver un poids P, qui charge tellement le Bras horisontal AC, que la balle B ne puisse écarter le bras incliné BC; c'est à dire selon Descartes, qu'il faut cher-

cher par quels chemins deux poids, ainsi appliquez l'un contre l'autre, tendent à s'enlever réciproquement hors des points A & B.

1. *Démonstration.*

Il faut commencer par examiner le jeu de cette machine; car qui entreprend de résoudre une difficulté, doit bien savoir auparavant l'état de la question. Or il paroit impossible que le poids B force le poids P, & par conséquent le bras de levier A C à monter par un certain arc AP, s'il n'a la force de faire décrire au bras de Levier BC autour du centre C un certain arc BG égal à AP, à cause de l'égalité de ces bras. Le poids P de son côté ne peut descendre qu'en poussant le méme bras de Levier BC, & par consequent la balle B contre le plan vertical XZ, qui étant immobile & impénetrable à l'égard de cette balle, la contraindroit de glisser de bas en haut, en sorte que son *point* B monteroit dans la ligne verticale BE. Donc il faut que le poids P ait la force de pousser la balle de B vers E, pendant que l'extremité A du bras de Levier AC descendroit par un certain arc PA, c'est à dire pendant que ce bras prolongé jusqu'à la verticale BE décriroit par son autre extremité E de bas en haut un certain arc HE semblable à PA ou à son égal BG. Ainsi le poids P ne tend à faire monter la Balle B, qu'entant que sa force la pousse par la *tangente* BE.

BE de l'arc HE, & est capable de faire parcourir cet arc à l'extremité E du bras horizontal prolongé en E: Et reciproquement la balle B ne tend à faire monter le poids P, qu'entant que sa force le pousse par la *tangente* de l'arc AP ou BG, & est capable de faire parcourir cet arc à l'extremité B du bras incliné BC. Les chemins de ces forces sont donc des arcs semblables de cercles décrits autour du centre C, de l'intervale CE pour le poids P, & de l'intervale CB ou CA pour le poids B. Or les arcs semblables sont entre eux comme les rayons de leurs cercles: Donc les chemins des forces sont proportionels aux raions EC & BC. Par conséquent les poids P & B leur doivent être reciproquement proportionels, savoir comme les distances du centre AC égale à BG, & CE sont entre elles.

2. *Démonstration.*

* Que la balle ou le poids sphérique B descende par exemple de B en N, le bras de Levier BC descendra en CG, & étant prolongé jusqu'à la balle il la toucheroit en quelque point M au dessus de N, à cause de sa rondeur; l'autre bras égal AC montera en CP dans le même instant, en sorte que l'arc AP sera toûjours égal à l'arc BG & par conséquent le sinus P q au sinus Bt. Or P q ou B t est l'élevation ou le chemin supposé du poids P au dessus de l'horizon,

* Fig. 21.

rizon, comme BN est la descente ou le chemin supposé du poids B vers le centre de la Terre. Soit menée par N une parallele à BC, sur laquelle en r on abaissera une perpendiculaire Br : Les triangles r NC & EBC seront toujours semblables, à cause des Angles droits en r & en E, & des paralleles r N & CB sur une même ligne droite EBN. Ainsi toûjours BN est à Br comme BC ou CA est à CE. Si donc Br étoit égale à Bt, on auroit la proportion des chemins des Poids B & P, Mais moins le poids B descend & le poids P monte, moins le bras de Levier AC s'éloigne de sa situation horizontale, & plus petit est l'angle PCA, ou son égal BCN, ou son alterne r NC, & moindre par conséquent, est la difference d'entre Br & Bt, en sorte que quand l'angle de la descente du poids B ou de l'élevation du poids P ne tend qu'à s'ouvrir, le bras AC étant encore horizontal, cette difference est nulle : Donc alors les Chemins par lesquels les poids tendent à se pousser, en faisant tourner le Levier autour de son Centre C, sont proportionels à BC & CA, c'est à dire réciproques aux distances AC & EC de ce centre : Donc, afin que ces poids fassent équilibre, ils doivent être entre eux comme ces distances, tout au contraire de ce qui arriveroit dans le Levier droit ACE, si la balle B étoit attachée fixement en E comme P en A ; d'où vient que ce probleme, est appellé *Paradoxe*.

Addition a la Remarque précedente. * Lorsque

* *Fig.* 1.

que j'ai consideré deux forces inégales X & Z qui tirent l'une contre l'autre de D vers A, j'ai supposé que c'étoit, *dans quelque machine* sans examiner sa construction, parce qu'il s'en peut imaginer plusieurs, dont le jeu est tel que si le mouvement se faisoit de D vers X, par l'espace quelconque DX, il se feroit aussi nécessairement de Z vers D en même tems par un certain espace ZD; & ainsi réciproquement en le commençant de D vers Z : Ce qui suffisoit pour la conséquence que j'en voulois tirer. Que si au lieu d'appliquer ces forces X & Z à quelque machine qui puisse les mettre en équilibre, on appliquoit au point D, où concourt leur action, une troisiéme force D pour faire l'équilibre, alors il faudroit que X fût à Z comme l'espace qu'elle tend à parcourir DX est à l'espace DZ, que Z tend à parcourir dans le même instant; c'est à dire qu'il faudroit que ces forces fussent proportionelles à leurs chemins. Mais aussi il est nécessaire que la force opposée en D soit égale à la commune impression des deux forces X & Z, par conséquent qu'elle ait pour chemin la diagonale AD du parallelogramme AZ DX laquelle mesure cette commune impression. Or dans ce cas les deux forces X & Z sont considéres côme agissant de concert, & comme ne faisant ensemble qu'une certaine force, qui tend à parcourir le chemin DA & qui est égale à la force opposée D, laquelle tend à parcourir le même espace du sens contraire. Ainsi ce cas se rapporte au principe de

Mr.

Mr. Descartes, de même que le cas des forces égales & opposées, dont les chemins sont égaux. Ceux qui examineront ceci attentivement verront bien que Borelli a eu raison de trouver de l'obscurité dans le sentiment d'Herigone, touchant les poids suspendus par des cordes; car on peut les combiner de telle façon que, sans le vrai principe des mécaniques, il sera tres-difficile de ne pas confondre *les forces relatives* des poids avec *leurs Pesanteurs absoluës*, & de ne pas se tromper dans la maniere de les mettre en équilibre.

XIII.

LIVRES *Concernant* L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

1. L'ART DE PRECHER *la Parole de Dieu, contenant les Regles de l'Eloquence Chrétienne.* 12. A Paris 1687. pagg. 524.

LE goût des peuples est si different, & les circonstances, qui produisent la persuasion, sont quelquefois si contraires les unes aux autres, qu'il est bien difficile de prescrire aux Orateurs des regles un peu particulieres & de quelque utilité. Cependant comme il y a des défauts que tout le monde blâme, & des manieres, qui plaisent presque à tout un peuple dans un certain siecle, les Maîtres de l'art

ont

ont crû qu'il étoit important de les faire remarquer. En effet ces réflexions générales ne sont pas inutiles, pourvu qu'on en demeure là. Car dès qu'on entre un peu trop dans le détail, on se hazarde à donner pour maximes des choses contestées, & à forcer, ou à gâter le genie d'un jeune homme, au lieu de le perfectionner. C'est ce que ceux qui liront les Livres, dont on va parler, remarqueront facilement; & qu'on tâchera de faire sentir ici en quelque maniere.

L'Auteur de l'Ouvrage, dont on vient de mettre le Titre, est un Prédicateur Cath. R. qui a trouvé bon de demeurer anonyme; apparemment par la même raison, qui l'a empêché pendant long-tems de publier ces réflexions sur *l'art de prêcher*. C'est *qu'on voit tous les jours trop de jalousie entre les gens du même métier:* a *Chaque Orateur a des tours & des manieres particulieres, qui ne sont bonnes qu'à lui seul. Cela laisse toûjours quelque soupçon, qu'il ne blâme injustement, dans les autres, ce qui ne s'accorde pas avec son Genie particulier.* Il a divisé son Ouvrage, en IV. Livres, qui sont autant de conversations, où il traite, d'une maniere populaire, & qui ne sent point du tout le stile de l'Ecole, des principales qualitez necessaires à un Prédicateur.

I. Le premier Livre regarde les Etudes qu'un Orateur Chrêtien doit faire. 1. On y soûtient qu'il doit lire les preceptes des Paiens, & qui

a p. 2. 3.

& qu'ils sont très-bons pour l'éloquence Chrêtienne. 2. Que la Logique n'est pas moins necessaire, pourvu qu'on entende par là l'art de bien raisonner, de distinguer le vrai du faux, le certain du douteux, & l'évident du probable, parce que cet usage *a* si necessaire de la vraie Logique ne sauroit s'apprendre suffisamment, par la Lecture de la Rhetorique d'Aristote, ni même par le frequent commerce, qu'on doit avoir avec les bons Auteurs, comme le prétend le P. Rapin, qu'on cite ici sans le nommer. 3. A l'égard de la physique, on croit qu'il n'y a que la partie, qui regarde l'homme, dont la connoissance soit absolument necessaire, parce qu'il faut savoir les dispositions naturelles de l'esprit, & toutes les veritez générales & particulieres, qui font dire plus aisément & plus prontement à tout le monde *cela est vrai*. 4. Touchant la Theologie Scholastique, *b* on introduit d'abord un Abbé, qui témoigne un souverain mépris pour elle, qui soutient que les Docteurs Scholastiques n'enseignent souvent rien moins que la Doctrine de l'Eglise, & que lors même qu'ils l'enseignent, ils ne peuvent disposer l'esprit à la prêcher que très-mal. Mais on lui répond que la vraie Théologie Scholastique n'est autre chose, que la doctrine de l'Eglise, examinée & établie selon les Regles solides d'une vraie Logique, qui enseignent à définir, à diviser & à raisonner exactement. L'Abbé aiant

a p.29. *b* p.36.84.

aiant repliqué qu'on n'a donc point d'autre obligation au Maître des Sentences, ni à ses Commentateurs, que d'avoir rendu Scholastique la science de l'Eglise, de l'avoir remplie d'une infinité de questions inutiles & chimeriques, & de lui avoir donné un stile très-barbare : l'Auteur repart qu'il faut distinguer ce que cette méthode a d'essentiel en elle-même d'avec les défauts que les malheurs des tems, & l'imprudence de plusieurs Professeurs y ont fait glisser. 2. Que l'unique dessein de ses Auteurs a été de renfermer, en un corps de Doctrine, toute la vaste science de l'Eglise, qui se trouvoit confusément disposée, dans l'Ecriture & dans les anciens Peres, sans nul ordre naturel, & de réduire toutes les veritez, que Dieu nous a révélées, à certains chefs principaux, qui les comprennent toutes, & qui leur donnent un ordre fondé sur la Nature des choses, ou des matieres : 3. Qu'avant cette réduction, cette étude rebutoit extrémement les esprits, non seulement par sa longueur, mais encore par la confusion des matieres: 4. Que selon le sentiment de l'Eglise [Romaine] on se mèt en grand danger de tomber dans l'erreur & d'y jetter les autres, quand on s'attache immédiatement à l'étude de l'Ecriture, & des anciens Peres : sans avoir pris auparavant, dans l'étude de la Théologie méthodique, les précautions nécessaires. 5. Que l'Eglise [Romaine] n'approuve point que l'on lise indiféremment l'Ecriture. 6. Qu'il

y a

y a quantité d'erreurs dans les Ouvrages des anciens Peres, qu'ils ont avancées de bonne foi; mais qui ont été condamnées depuis. Qu'ils ont débité sur les Mysteres des propositions très-orthodoxes de leur tems, & dans le sens qu'il leur donnoient, qui ne doivent plus être prononcées, sans quelque adoucissement. Qu'ils se sont servis de plusieurs expressions hyperboliques, qui semblent contraires aux sentimens des autres Peres, & à ce qu'eux mêmes ont dit ailleurs avec moins de feu.

7. La Théologie Scholastique apprend, selon l'Auteur, à distinguer toûjours sûrement ce qui est de foi d'avec ce qui n'en est pas. *Cette exacte* a *distinction*, poursuit-il, *est très-importante dans nos sermons, quelque negligée qu'elle soit par mille gens, qui s'attachent beaucoup plus aux opinions des Docteurs qu'aux veritez de la foi, & qui assûrent ces opinions douteuses, avec la même fermeté que des veritéz indubitables.*

On ne dissimule pourtant pas les défauts des Scholastiques, & l'on attribuë leur stile obscur & barbare à l'ignorance & au méchant goût des siécles ausquels ils ont vêcu. Le mal est que lorsqu'on a recommencé à connoître & à goûter la clarté & l'élegance du stile, il s'est trouvé un trop grand nombre de Professeurs, qui ont voulu soûtenir la barbarie, comme essentielle à leur méthode. *b* Néanmoins on se défait peu à peu de ce jargon insuppor-

a p. 62. *b* p. 71.

supportable: mais il y a un autre défaut, dont on n'est pas prêt à revenir; ce sont cent questions inutiles, dont l'imprudence des Professeurs anciens a rempli la Théologie de l'Ecole, & que la foiblesse, ou la negligence de leurs successeurs s'obstine encore à y maintenir. „ Ils s'arrêtent si long-tems à ces, Questions plus propres, à chicaner, & que les „ contestations ont rendu plus fameuses, „ qu'ils sont forcez à omettre entierement la „ plûpart des grandes veritez de la foi, ou de „ la morale Chrêtienne, qui devroient faire „ le principal sujet de chaque Traitté. Ainsi „ les Ecoliers se trouvent, à la fin de leur „ cours, entiérement ignorans de la veritable „ Théologie. La vraie raison de cette condui- „ te, & celle qu'on ne dit jamais, est que *a* „ pour s'arrêter aux seules matieres Théolo- „ giques, il faudroit lire, rêver, digérer & ran- „ ger une infinité de choses positives, dont „ on n'a jamais ouï parler: ou enfin que ces „ questions célebres sont plus propres à éclater „ & à faire admirer la subtilité de l'esprit, au „ lieu que si on les passoit legerement, cela „ pourroit être attribué à quelque défaut de „ lumiere, ou de pénétration. On avouë aussi que l'air de l'Ecole est fort contraire à l'Eloquence.

On finit ce Livre, par l'examen de cette question, *b* si un Prédicateur doit toûjours prêcher la morale la plus sévere. L'Auteur, qui

a p. 74.
b p. 85. 122.

qui n'est pas de ce sentiment, allegue, en faveur des Casuistes, le grand nombre des Docteurs qui sont pour eux, & l'estime que l'Eglise Romaine en fait, sur quoi l'Abbé lui répond, *a* *qu'un homme seul, qui fonde sa décision sur l'Evangile, ou sur l'Ecriture, qui cite le droit Canon, ou quelque Saint Pere, en doit toûjours être crû, même contre le commun sentiment des Docteurs récens, en quelque nombre qu'ils puissent être, parce que leur sentiment n'est fondé, que sur des raisonnemens humains*. La plus forte replique qu'on fait à cela, est de dire que cette maxime est dangereuse, & qu'elle donne beau jeu aux Calvinistes. On conclût enfin „ qu'un *b* Prédicateur ne „ doit jamais prendre parti dans les opinions „ particulieres des Théologiens, & qu'il ne „ doit jamais les prêcher, n'étant envoié que „ pour enseigner la pure Parole de Dieu, qui „ ne contient que les veritez de la foi, & les „ réflexions morales, qui en suivent claire„ ment.

II. On traite dans le second Livre, de ce qui peut concilier l'attention & la bien-veuillance des Auditeurs à un Orateur Chrétien, & l'on assure que le principal moien est de leur donner une idée avantageuse de ses bonnes mœurs & de sa probité, non en se loüant soi-même, ou en s'abaissant par une sotte & orgueilleuse humilité, ou en leur faisant des complimens; mais en prenant sur chaque

a p. 101.
b p. 118.

chaque chose les sentimens, les expressions & les manieres, que l'on doit attendre d'un hommes grave, plein d'honneur & de probité. On remarque soigneusement tout ce qui peut augmenter ou diminuer cette idée. Entre les choses qui servent à l'augmenter, on met 1. un attachement inviolable à la verité la plus exacte, qui fait fuïr toutes ces pensées extravagantes, qu'on appelle *Concetti*, & éviter même les hyperboles excessives. 2. Une horreur extrême du Vice & un desir sincere de l'inspirer à l'Auditeur; ce qui engage à une grande gravité dans tout le discours; à éviter toutes sortes de railleries, même les plus honnêtes: à ne faire jamais des peintures du vice, qui portent l'Auditeur à rire, & à ne pas débiter des comedies, ou des Satyres, pour des Sermons; à se garder de tous les tons de voix & de tous les gestes, qui rendent un homme méprisable & ridicule. 3. Il faut paroître extrémement modeste, & être si éloigné de toute sorte de vanterie, qu'on se contente de faire sentir la beauté, la solidité & la force de ses pensées, sans dire jamais d'y prendre garde, & sans faire éclater son esprit, son savoir, sa mémoire, ou quelque autre artifice du discours. On doit témoigner une modération exemte de tout chagrin & de toute passion intéressée, & ne parler jamais des choses où le peuple sait qu'on a quelque interêt personel. Tout ce qu'on peut avoir dit, ou fait, contre un Prédicateur, ne sauroit entrer dans ses Sermons, sans y faire un très-mé-

chant effet. La meilleure de toutes les Apologies est de ne paroître pas même s'aviser qu'on ait été choqué. 5. Donner à ces expressions un tour noble & affectueux. 6. Faire un usage fréquent & judicieux des sentences, ou se servir souvent d'expressions générales conçuës en peu de mots, qui expriment ce qui se fait, ou qui ne se fait pas; ce qu'on doit, ou qu'on ne doit pas faire, par rapport à la conduite ordinaire des hommes. 7. N'avancer rien que de certain & d'indubitable: ce qui oblige à ne rapporter * jamais en chaire des faits, qu'on ne sait que des rapports particuliers, ou par des bruits communs, qui peuvent être faux; non pas même des faits, que l'on sait être certains, lorsque la certitude ne paroît pas si clairement à tout le monde, que plusieurs n'en puissent douter. Souvent on voit des personnes fort décriées en certaines choses, où elles sont effectivement très-innocentes. Que si l'on dit en chaire que telle ou telle chose est ordinaire dans la ville, chacun jette d'abord les yeux sur les personnes, qui en sont le plus soupçonnées: & l'on ne doute plus que les soupçons ne soient veritables, puisque l'on en parle dans la chaire de verité. Cette même regle engage „ à ne citer point d'exemples, „ qui ne soient de l'Ecriture, & qu'on puisse „ révoquer en doute. Plus ces exemples paroissent extraordinaires, ou miraculeux, plus ils

* p. 205. 209.

ils nuisent à l'autorité du Prédicateur, à cause du grand penchant, que la plûpart des gens sentent à douter de tout ce qui tient du prodige. 8. On prétend sur le même principe, qu'il ne faut jamais prendre parti dans les Questions, où les Docteurs Catholiques sont licitement partagez; mais se contenter de rapporter simplement leurs opinions, lorsque cela est necessaire; parce que d'assurer absolument la chose, c'est vouloir faire passer pour parole de Dieu une opinion qui peut être fausse. 9. Enfin on soûtient & on prouve fort au long, *a* contre le torrent des Prédicateurs de l'Eglise Romaine, qu'il ne faut point citer de passages en Latin, ni de l'Ecriture ni des Peres; parce que ces citations rebutent les Auditeurs, en leur faisant comme autant de reproches de leur ignorance; & qu'elles causent des distractions inévitables. On répond à l'objection, qu'on tire de l'usage, „ que s'il étoit aussi inviolable qu'on prétend, il faudroit prêcher entierement en Latin, comme l'on faisoit il n'y „ a que peu de siecles en France; ou prêcher „ autant ou plus de Latin & de Grec que de „ François, comme on faisoit encore au commencement de ce siecle. Nous jugeons maintenant, poursuit l'Auteur, que nos Peres „ ont fait très-sagement de changer ces usages; afin que le peuple entendît mieux la „ parole de Dieu. Ceux qui viendront après „ nous, nous sauront aussi très-bon gré, si

P 2 nous

a p. 316, 228.

„ nous achevons de bannir de nos discours
„ Chrêtiens toutes les Langues, que la plû-
„ part des Chrêtiens n'entendent pas. On ap-
prend ensuite à se servir des passages de l'E-
criture & des Peres, d'une maniere qui n'en-
nuie pas.

III. Toutes les études d'un Prédicateur, & le soin qu'il doit prendre de s'aquerir de l'autorité sur ceux qui l'écoutent, ne tendent qu'à les persuader & à faire valoir la force des preuves qu'il emploie. C'est donc là le principal, & c'est dequoi on donne des preceptes particuliers dans le troisiéme Livre. C'est néanmoins ce qu'on néglige le plus; parce que les bonnes & solides preuves sont toûjours des veritez qui paroissent communes, & qu'on s'attache bien plus à ce qui peut faire admirer l'Orateur, qu'à ce qui peut persuader efficacément l'Auditeur. On ne s'apperçoit pas que cette envie de paroître empêche qu'on ne dise pres que rien d'essentiel au sujet, & fait tomber dans mille extravagances. „ S'il falloit *
„ retrancher, dit l'Auteur, de cent Sermons
„ que l'on entend tous les jours, tout ce que
„ l'on n'oseroit dire à un honnête homme, de
„ peur de se rendre ridicule dans son esprit:
„ ce qui resteroit seroit trés-peu de chose, &
„ souvent rien du tout.

Pour remedier à cet abus on opose, comme une maxime incontestable, qu'un Orateur doit prouver par tout, & ne rien avancer

* p. 245.

nulle part, qui ne soit au moins partie de quelque raisonnement, ou qui ne serve à le fonder, ou à lui donner plus de force, ou de clarté, Les Exordes même, qui ne servent point à cela, sont non seulement inutiles, mais encore contraires à la fin de l'Eloquence, & d'autant plus contraires, qu'ils paroissent ornez & polis avec plus d'artifice. Les similitudes, qui ne prouvent rien, & qui sont de pur ornement, peuvent être souffertes en quelque maniere, pourvû qu'elles ne soient pas frequentes, & qu'elles soient exprimées en si peu de mots, qu'elles ne donnent pas le loisir de prendre garde que ce sont des Similitudes : mais point du tout les faux brillans, contre lesquels l'Auteur déclame en bien des endroits. & avec beaucoup de raison.

Il traite ensuite du choix de la matiere, & il assure que l'expérience a fait juger, depuis long-tems aux Prédicateurs Cath. R. qu'il est plus utile de choisir une seule matiere importante, que l'on traite à fond en chaque Sermon, que de ne faire que des Paraphrases de l'Evangile du jour, ou de quelque Livre de l'Ecriture. Mais en faisant ce choix, on ne tombe que trop souvent dans un défaut considérable, qui consiste à choisir des textes, sur quoi on puisse dire des choses extraordinaires & curieuses. « Je *a* ne vois point d'autre raison que celle-là, poursuit l'Auteur, « qui ait pû obliger un de nos plus excellens «

a p. 261. & suiv.

„ Prédicateurs de ce siecle à faire un Sermon
„ sur le Roiaume des Diables. Un tel sujet
„ est fort propre à faire dire beaucoup de
„ choses particulieres, connuës de peu de
„ gens : mais il ne m'a jamais paru propre à
„ produire d'autre fruit, que celui qu'il pro-
„ duisit un jour, qui fut d'obliger un Prince
„ du Sang, à l'issuë d'un Sermon si extraor-
„ dinaire, d'aller dire au Prédicateur qu'il
„ avoit prêché en Diable & demi. Apparemment nôtre Auteur n'approuveroit pas non plus ce qu'on raconte d'un célebre Prédicateur Protestant, qui aiant pris son texte sur Matt. IV. *si tu es le Fils de Dieu, di à ces pierres qu'elles deviennent du pain*, commença son Sermon à peu près en ces termes. „ Mes
„ Freres, on a accoûtumé de vous expliquer
„ dans cette chaire la parole de Dieu : mais je
„ m'en vais aujourd'hui vous prêcher la paro-
„ le du Diable.

Le principal sujet d'un sermon doit être ordinairement un peu général, selon l'Auteur, l'Auditoire étant composé de toutes sortes de personnes. Mais il ne juge pas à propos qu'on le tire de *a l'existence de Dieu, de l'immortalité de l'ame, ou de la Prédestination*. Il soûtient qu'on fait presque toûjours plus de mal que de bien, en entreprenant d'expliquer à fond ces grandes veritez, de les soûtenir de toutes leurs preuves, & de répondre à toutes les objections. A l'égard de la Prédestination

a p. 264. & suiv.

tion, quelque habile, dit-il, & quelque prudent que soit un Prédicateur, il ne sauroit traitter ce qu'elle a d'essentiel, sans faire naître dans l'esprit des Auditeurs des embaras, qu'il ne démêlera jamais si bien, qu'il n'en reste toûjours quelque chose. Pour les deux autres, le peuple n'est jamais capable des raisons qui les établissent, & il en est toûjours plus persuadé de lui-même, qu'il ne le sauroit être de toutes les raisons qu'on apporte. Les personnes éclairées ont ces grandes veritez si bien établies dans leur esprit, qu'ils n'en sentent aucun doute, lorsqu'ils y pensent sans dessein de les examiner, ou de les prouver. Les méchantes preuves, qu'on en donne quelquefois, sont plus propres à les en faire douter, que toute autre chose. Pour les impies, il est sûr qu'ils ne s'opiniâtrent jamais plus contre les veritez divines, que lors qu'on les menace de les leur démontrer; l'envie de contredire, leur faisant nier alors plusieurs propositions, dont ils fussent tombez d'accord en un autre tems. Ces veritez étant le fondement de toute la morale, il n'en faut jamais parler que comme de principes indubitables. Que si l'on a quelque raison sensible & populaire, on peut l'ajoûter en peu de mots, sans faire semblant de les vouloir prouver; ces sortes de preuves ne laissant pas de convaincre plus fortement que de longs raisonnemens. On donne à peu près les mêmes préceptes, à l'égard des autres mysteres de la Religion Chrêtienne, comme la Trinité & l'Incarnation; & l'on assure qu'il n'y a

point de meilleure façon de les prêcher, que de faire remarquer ce qu'ils ont de glorieux à Dieu & à Jesus-Christ, & de s'étendre encore plus sur les bons & utiles sentimens que ces mysteres nous doivent inspirer. Cette méthode est très-utile, sur tout pour les Prédicateurs Catholiques-Romains, dont la Religion n'est pas fort démonstrable, & qui ont à faire à un peuple plus accoutumé à croire par préjugé, qu'à être persuadé par raison.

On parle ensuite de la division, & l'on croit que comme les Orateurs Chrêtiens sont toûjours maîtres de leur matiere, & des propositions, qu'ils y veulent former : ils feront toûjours sagement de ne se proposer que deux ou trois veritez à établir, en autant de parties differentes. On en donne plusieurs raisons, & divers préceptes importans sur cette matiere : comme est celui où l'on dit qu'il faut que toutes les propositions soient morales & pratiques ; si ce n'est celles qu'on forme sur les dogmes de la foi, qui emportent la necessité de la sanctification, & qu'elles donnent lieu de venir à quelque détail des actions de la vie ordinaire. Après cela on marque les qualitez que doivent avoir les preuves, par lesquelles on soûtient ces propositions : 1. Il faut que leur sens soit different de celui de la proposition, 2. qu'elles soient d'une verité plus sensible ; 3. qu'elles concluent. Pour s'assurer de la force d'une raison, on n'a, selon l'Auteur, qu'à se consulter soi-même,

avant que de s'en servir, & à se demander si cette raison lui contenteroit l'esprit, quand un autre la lui proposeroit froidement. *a* A l'égard de la nouveauté, on montre ici qu'elle ne consiste point à faire des écarts, & à chercher des raisons subtiles ; mais à exprimer les choses d'un tour si naturel, qu'on ne leur donne point d'autre couleur que celle de la verité. En suivant cette méthode il peut arriver, par le méchant goût de la plus-part des Prédicateurs, qui rejettent tout ce qui ne paroit pas extraordinaire, que les choses les plus communes paroîtront les plus nouvelles au peuple, comme celles qu'on ne leur prêche jamais.

On seroit trop long si l'on vouloit rapporter tout ce que l'Auteur dit de bon, sur les moiens d'étendre une raison solide, sans donner dans des répétitions ennuieuses, en l'appliquant aux prétextes des pecheurs, & aux cas particuliers, que la vertu qu'on prêche regarde.

IV. On traite, dans le quatriéme Livre, de ce qui peut tenir les Auditeurs dans des dispositions favorables à celui qui parle, & l'on croit que tout l'artifice consiste à le rendre attentif, en lui proposant les choses d'une maniere aisée & agréable. L'attention ne sauroit être aisée : 1. sans la clarté dans les expressions & dans les choses : ce qui oblige à bannir les mots trop vieux, ou trop recens, aussi bien

a P. 323.

que les termes des Arts & de l'Ecole, & toutes les spéculations methephysiques. 2. La brieveté, dans les periodes, sans quoi le discours devient intelligible, & dans le corps du sermon, qui ne doit jamais durer plus d'une heure. On rend l'attention agréable, par la varieté dans les choses & dans les frases, par le stile nombreux, par les figures & par les ornemens, qui gâtent tout, lors qu'ils sont excessifs, ou recherchez; par les *Pathos*, ou les affections vehementes : Enfin par des mouvemens doux & affectueux, répandus dans tout le corps du Sermon; ce qu'on appelle *l'onction du stile*. On remarque, sur tout cela, les défauts dont il faut se donner de garde, & on apprend à éviter la froideur & la secheresse. On finit par les regles du Panegyrique.

2. LES OEUVRES POSTUMES DE MR. CLAUDE : *Tome premier*. 8. *A Amsterdam chez P. Savouret*. 1688. *pagg*. 532.

ON peut considérer trois parties dans ce Tome. I. La préface, où l'on remarque l'occasion & le but des Ouvrages, qui composent ce volume, & l'on donne une idée de ceux qu'on a dessein de publier dans la suite. II. Un Traité de l'Eucharistie, qui contient des réflexions de Mr. Le Cardinal le Camus, Evêque & Prince de *Grenoble*, qui s'est rendu si illustre, durant ces derniers troubles, par sa modération envers les Nouveaux

Catho-

Catholiques. III. *Le traité de la composition d'un Sermon*; dont on parlera ici un peu plus en détail.

Quoi que la méthode de feu Mr. Claude, dans cet Ouvrage, soit presque aussi differente de celle de l'Auteur de *l'Art de Prêcher*, que les Sermons des Catholiques le sont de ceux des Protestans, en ce qui regarde la forme: On ne doute pourtant pas que ces deux Livres ne puissent être très utiles aux Prédicateurs de l'une & de l'autre communion. L'Auteur Catholique s'est principalement attaché à faire des Réflexions sur la maniere de traiter toutes sortes de sujets moraux, & sur le stile de la chaire: au lieu que M. Claude a plus eu en vuë de donner des régles pour l'explication de divers Textes. Le premier ne dit presque rien qu'il ne prouve par des raisons sensibles, & par l'autorité des anciens Rhéteurs & des meilleurs maîtres modernes. Le dernier ne s'applique pas tant à prouver la verité de ces regles, par des raisons, qu'à en faire sentir l'utilité par des exemples. C'est pourquoi on y trouvera divers plans & plusieurs morceaux de Sermons, qui ne déplairont pas à tout le monde. Il est vrai que comme il entre extrémement dans le détail, bien des gens n'approuveront peut-être pas toutes les régles qu'il donne, chacun n'étant pas du même goût.

I. L'Ouvrage est divisé en X. Chapitres, & commence par la *connexion*, sur laquelle on croit qu'il ne faut pas insister longtems; par-

parce que les Auditeurs n'y prennent presque pas garde, & que le peuple n'en peut tirer que très-peu d'instruction.

II. On donne une regle fort utile sur la *division*, qui est, qu'il y en a une des paroles du Texte, & une autre du Discours ou de l'action même. En effet on ne prêche pas toûjours sur des sentences générales, qui n'aient rapport à rien, & qu'on puisse entendre parfaitement toutes seules. On a souvent des textes, qui sont des oracles, des types, des paraboles, des applications d'une comparaison, des conclusions d'une dispute. Il est évident qu'en ces sortes de passages, il y a toûjours une proposition, ou une chose sous-entenduë, qu'il faut expliquer aussi bien que ce qui est exprimé, si l'on veut avoir une idée claire de toute la matiere.

III. Comme la *Tractation* est la principale partie du Sermon, c'est aussi sur quoi on s'étend le plus. On remarque d'abord qu'il ne faut jamais prendre de texte, qui ne renferme un sens complet, dans le dessein de l'Auteur d'où on le tire. 2. Qu'il faut qu'il y ait assez de matiere, & qu'il n'y en ait pas néanmoins trop: parceque la prédication n'est pas destinée à donner une intelligence seche de l'Ecriture, comme les notes & les commentaires, mais à établir fortement les veritez Evangeliques, à réfuter les erreurs, à censurer les vices, à consoler & à corriger les pecheurs. On donne ensuite plusieurs regles pour le choix des textes, selon les occasions où l'on trouve.

IV. On

IV. On propose ici des regles générales pour la Tractation, & l'on demande. 1. Qu'elle soit claire : 2. Qu'elle donne le sens entier du texte : 3. Que le Prédicateur soit sage & sobre, qu'il ne dise point de quolibets ni d'extravagances, & qu'il ne s'amuse point à debiter les spéculations de l'Ecole sur le Mystere de la Trinité, de l'Incarnation, ou de la Réprobation, ni à remplir ses sermons des diverses interpretations d'un terme, ou des differens sentimens des Interpretes touchant le sens d'un Passage : 4. Qu'il ne se jette point dans des pensées abstraites, ni dans des méditations Metaphysiques ; mais qu'il ne donne point aussi dans les pensées triviales, ni dans les proverbes & les expressions basses : 5. Qu'il instruise & touche en même tems, & que pour en venir à bout, il ne propose que des véritez capables d'édifier par elles-mêmes, quand on n'en feroit aucune application formelle : 6. Qu'il ne fasse point le bel esprit ; qu'il n'affecte point de plaire par des pensées brillantes & recherchées ; & qu'il n'outre point les métaphores, en faisant de longs & d'ennuieux paralleles du Type & de l'Antitype, toutes les fois qu'il rencontre un terme figuré. 7. Qu'il ne charge point ses sermons d'observations historiques ou philosophiques, ni même de remarques de critique, qu'autant que l'explication de son Texte l'exige.

V. A l'égard des regles particuliéres, la principale est de bien considérer la nature du Texte.

Texte. Quand on a à traiter un point de doctrine, il faut nécessairement en faire une *explication* suivie; mais quand c'est un Texte historique, il suffit de faire des *observations* sur les diverses circonstances, qui y sont rapportées. Le choix de ces deux méthodes dépend du bon sens du Prédicateur: car comme les Textes de l'Ecriture sont presque infinis, il est impossible de donner des regles là-dessus. On dit seulement ici que quand il est question d'une chose commune & connuë de tout le monde, il y a de l'absurdité à prendre la voie de l'explication: mais que quand il s'agit d'une chose difficile ou importante, & qui demande de l'éclaircissement, il y a de l'inconvenient à suivre la voie des observations. On donne ensuite divers preceptes, qu'on éclaircit par des exemples, touchant la maniére d'expliquer les difficultez d'un passage, soit qu'elles se trouvent dans les termes, ou qu'elles regardent les choses. Pour les Doctrines importantes, on dit qu'il y a deux voies de les traiter, qui sont, de réduire toute la matiére à un certain nombre de propositions, ou à un certain nombre de questions, & de les traiter l'une aprés l'autre: sur quoi l'on avertit de ne mettre en avant, ni aucune proposition, ni aucune question, qui ne soit formellement contenuë dans le Texte, ou qui ne s'en puisse tirer par une conséquence prochaine & facile à entendre: car autrement on s'écarte dans le Lieu Commun.

VI. Outre les Textes historiques, & ceux dont la matiére est fort connuë, sur lesquels on ne doit faire que des observations, il y en a d'autres, où l'explication & les remarques doivent être jointes ensemble. On ne sauroit bien comprendre ce que l'Auteur veut dire qu'en lisant dans l'Original, les exemples qu'il en donne, où l'on trouvera aussi 27. *Sources* d'observations, ou 27. maniéres, dans lesquelles on peut considérer divers textes pour y faire des remarques utiles.

VII. A ces deux méthodes qu'on appelle *Textuaires*, on en joint une autre, qu'on nomme la voie *d'Application perpetuelle*, où l'on réduit tout sur le champ à la pratique, sans s'amuser ni à expliquer, ni à faire des remarques. C'est ainsi qu'on peut traiter les Textes d'exhortation à la sainteté & à la répentance, principalement en des jours & des occasions extraordinaires.

VIII. Mr. Claude parle d'une quatriéme methode, qui consiste à réduire son texte à quelques propositions, deux au moins, & trois ou quatre tout au plus, qui aient entre elles quelque dépendance, & faire toute l'Action sur cela. Il prend pour exemple le passage de Rom. 8. v. 3. *Si vous vivez selon la chair vous mourrez: mais si par l'esprit vous mortifiez les actions du corps vous vivrez.* Sans s'arrêter à expliquer les termes de *chair*, *d'esprit* &c. il réduit tout cela à deux propositions. 1. Que la damnation des méchans

méchans est inévitable. 2. Que la sainteté est la principale fin de l'Evangile & le caractere inséparable du Christianisme. Cette méthode, qui est assez ordinaire aux Anglois, & aux Prédicateurs Catholiques, est goûtée de bien des gens, & l'on voit par l'essai que l'Auteur en donne, qu'il n'y reüssissoit pas moins bien que dans les autres.

IX. On traite ici de *l'Exorde*; on répond aux raisons de ceux qui le croient inutile, & on marque les qualitez qu'il doit avoir.

X. On finit par la *Conclusion*, qui doit être diversifiée & pleine de feu, & qui aime quelquefois les exemples, les similitudes, les sentences courtes & fortes, les mouvemens tendres, les élevez & les pathetiques.

3. RHETORICA SACRO-PROPHANA. *à Rev.* CAR. DRELINCURTIO *filiis suis junioribus Antonio atque Petro Parisiis dictata. Anno*, 1659. *Tractatus longè Posthumus.* 12. Lugd. Batav. ap. Nic. Parmentier. 1687. pag. 238.

LEs figures, que la pauvreté des Langues introduisit d'abord dans le discours, comme le remarque l'Auteur, y ont produit un si bon effet, que tous les maîtres de l'art se sont appliquez à en apprendre l'usage. C'est aussi sur les figures que roule cet Ouvrage, & particuliérement sur les Tropes, que M. Drelincourt rapporte à quatre principaux, la Metonymie,

tonymie, l'Ironie, la Synecdoche & la Metaphore, dont il donne divers exemples, tirez d'Auteurs sacrez & prophanes.

Les Auteurs, dont on vient de parler, ne traitent point de l'une des principales parties de l'Art de prêcher, qui est la prononciation. On peut consulter là-dessus le Traité de *l'Action de l'Orateur* de Mr. le Faucheur, qu'on a rimprimé depuis peu, sous le nom de M. Conrard, à Paris & à Amsterdam chez Boom. On pourroit y ajoûter *l'Orator Sacer* de Mr. *Wolzogue*, Ministre de l'Eglise Françoise, & Professeur dans l'Ecole Illustre d'Amsterdam, imprimé à Utrecht chez Ribbius en 1671. in 8. pag. 882. Il y traite en deux Livres de tout ce qui regarde l'Eloquence de la Chaire. On trouvera dans cet Auteur plusieurs préceptes, qui ne sont pas dans ceux dont on a fait l'extrait, & qui paroissent pourtant fort nécessaires. Tels sont les conseils qu'il donne à son Orateur, *a* de travailler à connoître son propre genie & celui de ses Auditeurs. On ne sauroit croire combien un Prédicateur, qui est d'un temperament porté à la douceur, se rend ridicule, lors qu'il fait le fier & le menaçant : lors qu'il se sert d'expressions basses & de comparaisons pueriles devant un auditoire composé la plûpart d'honêtes gens : ou qu'il parle Grec & Latin devant des Païsans.

Ce qu'il dit, *b* sur une maniére fausse, mais

a p. 14. & seq.
b p. 87. & seq.

mais trop commune d'exciter les passions,
„n'est pas moins considerable. Il y en a,
„dit-il, qui finissent par où ils devroient
„commencer, & qui commencent par où ils
„devroient finir, s'attachant bien plus à ré-
„veiller les préjugez de leurs Auditeurs, qu'à
„les persuader des veritez salutaires. S'il s'a-
„git de l'explication d'un dogme, ils rappor-
„tent d'abord les paroles des Catechismes,
„ou des Confessions de foi des Eglises Ré-
„formées, pour prouver leur sentiment, &
„réfutent d'ordinaire leurs adversaires, par
„les titres odieux de Papistes, de Sociniens
„& d'Arminiens, au lieu d'alleguer de bon-
„nes raisons contre eux........ Quelquefois
„ils parlent des consolations du S. Esprit &
„des tentations du Diable, d'une maniére si
„embarassée, & avec un zele si dereglé, qu'ils
„ressemblent tantôt à des Enthousiastes, tan-
„tôt à des Possedez; qu'ils enflent les uns
„d'orgueuil, & plongent les autres dans le
„desespoir. Il y a un autre défaut du côté des
„Auditeurs, qui n'est pas moins dangereux
„c'est qu'ils ont souvent un amour si aveugle
„pour leurs Pasteurs, qu'ils se laissent per-
„suader de ce qu'on ne leur prouve nulle-
„ment. Ils regardent presque leurs condu-
„cteurs comme des hommes inspirez, qui ne
„sauroient se tromper, & recevant ainsi
„aveuglément leurs interpretations, ils sui-
„vent, non la droite raison & l'Ecriture Sain-
„te, mais une autorité humaine...... C'est
„pourquoi l'on doit bien prendre garde quels
„mou-

mouvemens on excite dans l'esprit d'un "
peuple, dautant plus que cet ébranlement "
des passions est une secousse violente, dont "
on ressent les effets dans tout le reste de la "
vie. On a perverti des Nations entiéres d'un "
naturel doux & pacifique, en leur inspirant "
ainsi sans raison des mouvemens de haine, "
de colere, d'envie, de vengeance, qui les ont "
fait soulever contre leurs Magistrats, & at- "
tenter même quelquefois à leurs personnes "
sacrées. "

M. Wolzogue est du sentiment de M. Claude, n'approuvant pas qu'on *a* entremêle l'application dans le corps de l'explication, si ce n'est d'une maniére courte & presque insensible. *b* Il ne croit pas non plus qu'on doive faire parade en chaire de sa lecture, en alleguant les divers sentimens des Interpretes; parce que cela trouble le peuple, & charge sa memoire d'inutilitez, y aïant peu d'interpretes assez solides, pour meriter qu'on rapporte leurs pensées.

c Il blâme aussi ceux qui se jettent dans le lieu commun à tous propos, qui font toûjours passer pour la plus grande vérité celle qu'ils prêchent, sans se soucier de se contredire une autrefois; *d* ceux qui content les argumens au lieu de les peser, & qui aiment mieux alleguer douze raisons foibles, que de s'arrêter à une preuve convaincante. *e* Sur tout il

a p. 306. & seq. *b* p. 320. *c* p. 333.
d p. 367. *e* p. 369.

il ne sauroit souffrir ceux qui prennent occasion de tout, pour disputer contre leurs adversaires, & qui leur imputent des sentimens qu'ils nient de soûtenir, ou les proposent d'une maniére odieuse & ridicule. *a* Il n'est pas non plus pour les faiseurs de paralleles & d'allegories, qui pressent tous les rapports des choses, que l'Ecriture ne compare souvent qu'à certains égards, & qui veulent trouver dans la figure tout ce qui est dans l'antitype, ou au contraire.

L'Auteur Catholique de l'Art de Prêcher, *b* persuadé que la crainte du mal touche la multitude plus sensiblement que l'esperance du bien, croit que les Prédicateurs doivent inspirer plus souvent des sentimens de crainte, fondez sur les jugemens terribles de Dieu &c. M. Wolzogue est d'un avis tout contraire, & veut *c* qu'on représente plus souvent à ses auditeurs la grandeur de la récompense qui attend les gens de bien, que l'horreur des peines préparées aux méchans. Il se fonde 1. sur ce qu'il vaut mieux exciter des mouvemens d'amour, d'espérance & de joie, que de haine, de crainte, & de tristesse, qui sont des passions violentes & dangéreuses. 2. Que c'est traiter les hommes d'une maniére plus conforme à des créatures raisonnables, de les exciter à la vertu par l'espérance du bien, que par la crainte du mal. 3. Qu'il paroît indigne de Dieu, qu'on nous porte à lui

a p. 418. *b* p. 431. *c* p. 126.

lui obeïr par la crainte du Demon, plûtôt que par le desir de lui plaire & par la douceur de son amour. On trouvera peut être que ces deux Auteurs ont raison l'un & l'autre, quelque opposez que paroissent leurs sentimens, si l'on considere les differentes dispositions d'esprit de ceux devant qui les Prédicateurs ont à parler: que les principes des Catholiques Romains sont fort éloignez de ceux des Protestans, & que le genie des peuples libres est tout autre que celui des sujets d'un Monarque absolu.

XIV.

MATHEMATIQUES.

1. EXTRAIT *d'une Lettre* de M. V. *écrite de Londres le* 23. *de Fevrier* 1688. *à* M. V. B. *touchant les* LONGITUDES, *les* MARE'ES, *& le Fleuve* OBY.

LEs Observations, que les P.P. Jesuïtes ont faites *a* au *Cap de Bonne Espérance* & à *Siam*, ne sauroient subsister & ne s'accordent point avec la vraie Longitude de la Terre. Il ne suffit pas de calculer les Eclipses de l'Europe au *Mexique*, ni même d'ici à *Siam*, *Pekin*, & les *Moluques*, il faudroit faire les mêmes

a Bibliot. T. IV. *p.* 475. 481. 487.

mes observations de *Pekin* au *Mexique*, c'est à dire dans toute la circonference du Globe terrestre, afin qu'on pût les vérifier en les confrontant, & voir si toutes ces parties jointes ensemble forment exactement son circuit. En ce cas, ils reconnoîtront qu'il s'en faut plus de deux heures, & même plus de 40. degrez, que leurs calculs ne remplissent le Cercle.

A l'égard des *Satellites de Jupiter*, je n'ai pû jusqu'ici me persuader que des Planetes si éloignées puissent être une mesure exacte de la Longitude des terres & des mers. Il me semble qu'on peut faire bien plus de fond, sur ce qu'en ont marqué ceux qui ont fait le cours, & qui ne sont pas prévenus en faveur des observations d'Eclipses, lesquelles n'ont pas encore paru fort solides. Que ceux qui en soûtiennent la validité prennent la peine d'observer les Eclipses à *Haerlem* & à *Amsterdam*, & de nous marquer par là quelle distance il y a entre ces deux villes. Il ne sert de rien de dire qu'on peut calculer plus facilement la distance des lieux fort éloignez, que celle des endroits qui ne le sont pas; puis qu'au contraire il est évident que plus l'éloignement est grand, plus l'erreur est considérable. On trouve dans les Longitudes que *Riccioli*, & en dernier lieu M. de la Hire & les P. P. Jesuïtes ont marquées, des fautes qui vont à plus de 500. lieües d'Allemagne. De tout cela je conclus que jusqu'à ce qu'on sache faire des calculs plus exacts des Eclipses, il vaut beaucoup mieux prendre les

Lon-

Longitudes de la terre même, ou des caps, que de les aller chercher dans le Ciel. La pendule de M. *Huigens* est extrémement juste; mais si on veut la monter selon ces observations, & la faire accorder avec les Eclipses, elle ne sonnera que 22. heures dans l'espace d'un jour naturel.

II. Je souhaiterois bien que vous me fissiez part de vos remarques curieuses sur la nature & le mouvement des courans, & particuliérement de ce que vous avez observé sur le cours le plus universel des Marées, qui, quoi qu'interrompu par quantité de grandes Iles, qui sont dans la mer, proches l'une de l'autre, pourroit néanmoins être réduit à de certaines regles; pourvu qu'on y apportât beaucoup d'application & d'expérience. Le meilleur moyen, pour y réüssir, seroit d'observer soigneusement les Marées de cette partie de l'Ocean, *a* qui est entre le *Perou* & les *Philippines*; parce qu'il n'y a point de plus grande mer, ni de moins dérégléе, & que les Iles qui y sont, étant en petit nombre & peu considérables, ne changent pas la détermination primitive du mouvement des eaux : en sorte qu'on peut dire que le cours des Marées seroit par tout aussi reglé, si les terres n'y apportoient aucun changement.

Ce qui confirme cette conjecture, c'est qu'on remarque les mêmes mouvemens dans l'Ocean

a *Voi Bibliot*. T. IV. p.166. *& suiv.*

l'Ocean Atlantique, quoi que ses courans ne se portent pas si directement de l'Est à l'Oüest, que dans la *Mer de Sud*, parce que les côtes du Bresil & de l'Afrique les font tourner de quelques rumbs ou vers le Nord, ou vers le Sud. Cependant les Phénomenes de ces deux mers ont tant de rapport, que je n'ai pû encore y remarquer aucune difference.

Il y a bien plus de difficulté à l'égard des autres mers, comme *l'Ocean des Indes*, depuis les Philippines jusqu'au cap de Bonne Esperance, tant à cause des caps & des terres, qui avancent vers le Midi, que de cette multitude de grandes & de petites Iles, au travers desquelles la mer Pacifique a communication avec celle des Indes. Le concours des marées, qui viennent de la mer de *Bengale*, dans le tems du changement des Monsons, semble causer beaucoup de desordre dans les détroits de *Malacca* & de *Bantam* : on pourroit néanmoins s'en tirer par une connoissance exacte de ces deux détroits. Il y a déja longtems que je vis à Amsterdam un Traité manuscrit du *Sr. Maatsuiker* sur les vents & les marées du détroit de Batavia, je suis fâché de ne l'avoir pas fait copier. On peut s'instruire de ce qui regarde celui de Malacca, dans les journaux des Portugais.

III. Le fleuve *Oby* a tout un autre cours qu'on ne pense, il ne se décharge pas dans l'Ocean Septentrional tout contre *la Nova Zembla*, comme les cartes le marquent, mais après avoir passé le grand Lac de *Kitaisco*, il s'étend

s'étend vers l'Orient jusqu'au dessus de la muraille, qui separe la Chine de la Tartarie, non loin du lieu où l'on pêche les perles. Cela seroit d'un grand secours pour la Navigation du Iapon, si les Moscovites savoient en profiter.

2. FIVE ESSAYS in Political Arithmetick. *Cinq Essais d'Arithmetique, concernant le nombre des habitans de diverses villes de l'Europe, par le Chevalier* PETIY. *de la Societé Royale.* 8. A Londres en François & en Anglois 1687. pag. 110.

IL y a deux ou trois ans que le Chevalier *Petty* mit au jour deux essais d'Arithmetique, pour prouver qu'il y a plus d'habitans dans la seule ville de Londres, qu'il n'y en a dans celles de Paris & de Rouën, ou de Paris & de Rome jointes ensemble; d'où il concluoit que Londres étoit la ville du monde la plus peuplée, On a fait diverses objections contre ce calcul, ce qui a obligé l'Auteur d'en apporter de nouvelles preuves dans 5 autres Essais.

Dans le premier il montre que, selon la supputation de ses adversaires, en supposant qu'il y a dans Paris 23223 maisons, trois familles & demi dans chaque maison, & six personnes dans chaque famille,

il y aura 487680 habitans. Ou si l'on aime mieux suivre les régistres des enterremens, & supposer qu'il n'y meurt qu'une personne de trente, il y en aura 491430; ou pour choisir un milieu entre ces deux nombres, 488055. Au lieu que selon ces deux voies le nombre mitoyen des habitans de Londres monte à 695718. On ne conte que 80000. personnes à Rouën, & 125000 à Rome: de sorte que, selon ce calcul, il y a 2663 personnes de plus à Londres, que dans ces trois autres Villes.

Dans le II. Essai, l'Auteur compare Paris & Londres en 14 choses particuliéres, par où il prétend prouver qu'il ne meurt pas à beaucoup prés tant de gens à Londres qu'à Paris. Dans le III. il apporte de nouvelles preuves; pour montrer que le nombre des habitans de Londres monte à 696000. Suivant les mêmes principes, il fait dans le IV. Essai le calcul des habitans des villes les plus considérables de l'Europe, & en trouve dans *Amsterdam* 187. *Mille*, dans *Venise* 134. *M.* dans *Lion* 100. *M.* dans *Thoulouse* 90. M. dans Dublin 96. M. dans *Rouën 66. M.* dans *Bristol* 48. *M.* D'où il conclut que dans les trois villes marchandes du Roi d'Angleterre, il y a plus de monde qu'à Paris, Amsterdam & Venise, joints ensemble.

Dans le V. Essai, on compare les habitans de la Province de Hollande avec ceux de Londres. On met 607 mille ames dans

ses

ſes 28 villes, & 193 mille dans la Campagne. Aprés cela on conclut, en défiant les Critiques les plus intéreſſez de prouver qu'il y ait autant de monde dans les 28. villes de Hollande, ou dans trois de France, ou dans deux des Etats Chrétiens, qu'il y en a dans le ſeul Londres; ni de trouver une ville dans toute la terre, qui ſoit plus peuplée, où les habitans ſoient mieux logez, & où ils faſſent un plus grand commerce.

3. PHILOSOPHIÆ NATURALIS PRINCIPIA MATHEMATICA. *Auctore* IS. NEVVTON *Trin. Coll. Cantab. Soc. Matheſeos Profeſſore Lucaſiano & Societatis Regalis Sodali.* 4. *Londini. Proſtant ap. Sam. Smith*: 1687. pagg. 510.

SI ceux qui travaillent dans les Méchaniques entendoient parfaitement les regles de la Géometrie, ou qu'ils fuſſent tout à fait maîtres de leur matiére, ils ne manqueroient jamais leur but, & ils pourroient donner à leurs Ouvrages toute l'exactitude & la perfection que les Mathematiciens ſont capables d'imaginer. C'eſt pourquoi les Philoſophes & principalement les modernes ſe ſont imaginé que Dieu, s'eſt preſcrit de ſemblables Loix, pour la formation & la conſervation de ces Ouvrages, & ont tâché d'expliquer par là divers effets de la Nature. Mr. *Nevv-*

il se propose le même but, & prend la même voie dans ce Traité, expliquant dans les deux premiers Livres les régles générales des Méchaniques naturelles, c'est à dire les effets, les causes & les degrez de la pesanteur, de la legéreté, de la force élastique, de la résistance des fluides, & des vertus qu'on appelle attractives & impulsives. Il entreprend, dans le III. Livre d'expliquer le Systeme du monde, les degrez de pesanteur, qui portent les corps vers le Soleil; ou vers quelque Planete, & qui étant connus lui servent à rendre raison du mouvement des Planetes, des Cometes, de la Lune & de la Mer.

I. Non seulement l'Auteur se sert des Principes des Geometres, pour l'explication de la Physique, il a même suivi leur méthode; posant avant qu'entrer en matiéres plusieurs définitions & axiomes touchant le mouvement. Aprés cela, on trouve son I. Livre divisé en 14. Sections; où il donne 1. quelques Lemmes, pour servir à démontrer les propositions suivantes: 2. Il cherche les degrez de force, qui poussent les corps vers le centre: 3. Il traite des mouvemens des corps dans les Sections coniques excentriques: 4. Du moyen, de trouver des Orbes elliptiques poraboliques & hyperboliques sur un foyer donné: 5. De trouver les mêmes Orbes, sans foyer donné: 6. De trouver les mou-

vemens

vemens qui peuvent se faire dans des Orbes donnez ; 7. Du mouvement rectiligne des corps en haut & en bas: 8. Du moyen de trouver des Orbes, dans lesquels les corps, mûs par de certaines forces, qui les font tendre au centre, fassent des révolutions : 9. Du mouvement des corps dans les Orbes Mobiles & du Mouvement des *Apsides* ou cercles : 10. Du mouvement des corps en des superficies données, & du mouvement reciproque des pendules: 11. du mouvement des corps Sphériques, qui tendent l'un vers l'autre par les forces qui les portent au centre: 12. Des forces attractives des corps sphériques. Avant qu'entrer dans cette Section, l'Auteur explique ce qu'il entend par *force attractive* & par *attraction*, ce qu'on devroit plutôt appeller *impulsion*, *a* physiquement parlant: mais il a conservé ce terme populaire pour ne pas s'embarasser en des disputes de Philosophie *b*, „ j'entends, dit-il, par attraction l'effort que font les corps, pour s'approcher l'un de l'autre ; soit que cét effort procéde, ou de l'action des corps qui tendent l'un vers l'autre, ou qui se choquent reciproquement par les corpuscules, qu'ils exhalent ; soit qu'il le fasse par l'action de l'Ether, par celle de l'air, ou de quelque autre milieu sensible, ou insensible, dans lequel ces corps nagent, & qui les pousse l'un contre

a p.162. *b* p.191.

„ l'autre. Je me sers, dans le même sens général, du terme d'impulsion.

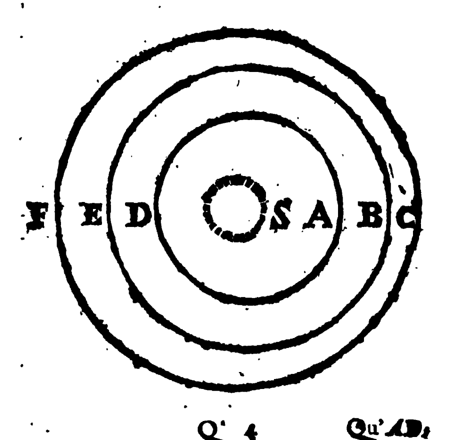
La 13. Section traite des forces attractives des corps, qui ne sont pas sphériques. La 14. du mouvement des corpuscules insensibles, qui sont mûs vers chaque partie de quelque grand corps, par les forces qui portent au centre. M. Newton fait ici deux observations touchant la Lumiere, * qui meritent d'être rapportées. 1. Il dit que la Lumiére se communique successivement, & qu'elle met dix minutes à parcourir l'espace, qui est entre le Soleil & la Terre: 2. Que les raions passant prés des angles des corps, soit opaques, soit transparens, se recourbent autour de ces corps, comme s'ils en étoient attirez; & que ceux qui s'en approchent le plus se recourbent d'avantage, comme si l'attraction étoit plus grande.

II. Le second Livre contient 9. Sections, qui traitent 1. du mouvement des corps qui reçoivent de la résistance en raison de leur rapidité: 2. Du mouvement des corps qui reçoivent de la résistance en raison double de leur rapidité: 3. Du mouvement des corps qui reçoivent de la résistance, en partie en raison simple, en partie en raison double de leur rapidité: 4. Du mouvemẽt circulaire des corps dãs des milieux qui résistent: 5. De la solidité & de la compression des fluides, & de l'hydrostatique: 6. Du

* p. 23.

Du mouvement & de la résistance des pendules: 7. Du mouvement des fluides, & de la résistance qu'y trouvent les corps jettez: 8. Du mouvement produit & cōtinué dans les fluides: 9. Du mouvement circulaire des fluïdes. Sur la fin de cette Section, l'Auteur prouve que les Planetes ne sont pas emportées par des tourbillons corporels. *a* La raison en est que, selon l'hypothese de Copernic, elles font leurs révolutions par des ellipses dont le Soleil est le foyer, & décrivent des aires proportionnelles aux tems, par des rayons tirez jusqu'au Soleil. Or les parties d'un Tourbillon ne peuvent pas se mouvoir de cette maniere; comme on le voit dans la figure suivante.

a p. 383.



Qu'*AD*, *BE*, *CF*, soient trois Orbes décrits autour du Soleil S. que l'extérieur *CF* soit concentrique au Soleil, & que les *Aphelies* des deux intérieurs soient *AB*, & leurs perihelies *DE*. Le Corps, qui fait sa revolution dans l'Orbe *CF*, décrivant des aires proportionnelles aux temps par un rayon tiré jusqu'au Soleil, aura un mouvement uniforme. Mais le corps qui fait son tour dans l'Orbe BE, se mouvra plus lentement dans l'Aphelie B & plus promtement dans le perihelie D, conformément aux Loix Astronomiques: au lieu que selon les Loix des Méchaniques, la matiére du tourbillon, qui est en AC l'espace le plus étroit, doit se mouvoir plus vîte que celle qui est en DF, où elle se peut étendre davantage: de sorte qu'il faudroit qu'une Planete fut emportée par son tourbillon avec plus de rapidité, lorsqu'elle est le plus éloignée du Soleil, & qu'elle allât plus lentement lorsqu'elle en est le plus proche. Il s'ensuivroit de là que la rapidité de la Terre, emportée autour du Soleil par la matiére céleste, seroit à l'entrée des Poissons, en raison sesquialtere avec celle où elle est au commencement de la Vierge, & que le mouvement diurne & apparent du Soleil seroit de soixante & dix minutes plus grand à l'entrée de la Vierge, & moindre de quarante-huit au commencement des Poissons: Ce qui est contre l'expérience, puisque le mouvement

appa-

apparent du Soleil est plus grand à l'entrée des Poissons, qu'à celle de la Vierge, & que la Terre va par consequent plus vîte au commencement de la Vierge qu'à celui des Poissons. L'Auteur conclut de là que l'hypothese des Tourbillons ne sert de rien à expliquer les mouvemens des corps célestes, & en donne un autre dans le Livre suivant.

III. Aprés avoir expliqué les Loix & les degrez du mouvement & des forces mouvantes, la solidité & la résistence des Corps, les espaces vuides & l'impulsion des sons & de la lumiére, M. Newton se sert dans le troisiéme Livre des veritez qu'il a prouvées, pour former le systeme du Monde; & continuë à proposer ses raisons selon la méthode des Géométres; mais c'est sans diviser sa matiére en Sections. C'est pourquoi il faudra se contenter d'extraire quelques-unes de ses observations les plus curieuses.

Il assure *a* que les Satellites de Jupiter décrivent des Orbes, qui ne différent pas sensiblement des cercles concentriques de cette Planete; que leur mouvement est uniforme, leur cours periodique & en raison sesquialtére de leur distance du centre de Jupiter, comme il paroît par la Table suivante.

Q 5 Temps

a p. 402. 403.

Temps *Periodique des quatre Satellites.*

1 j. 18 h. 28 / $\frac{3}{5}$ 3 j. 13 h. 17 / $\frac{9}{10}$
7 j. 3 h. 59 / $\frac{3}{5}$ 16 j. 18. h. 5 $\frac{2}{5}$

Distance des quatre Satellites du centre de Iupiter.

1	2	3	4	
5.	8.	13.	23.	Demi-diam. de Iupiter.
$5\frac{2}{3}$	$8\frac{2}{3}$	14.	$24\frac{2}{3}$	
5, 51	8, 78	13, 47	24, 72	
5, 31	8, 85	13, 98	24, 23	
5, 578	8, 876	14, 159	24.903	
5, 578	8, 878	14, 168	24, 968	

Dans ces Observations les nombres d'en haut, sont tirez des observations, de M. *Cassini*; les Seconds de celles de *Borelli*; les troisiêmes de celles que *Tomlei* a faites par le Micrometre: les quatriêmes de celles de M. *Flamsteed* faites aussi par le Micrometre: les cinquiêmes de celles que le même Auteur a faites, par le Calcul des Eclipses des Satellites: les sixiêmes sont pris des temps periodiques de ces Planetes. Voici une autre table de la distance mediocre, où sont les cinq grandes Planetes & la Terre, du

du Soleil, selon le calcul de *Kepler*, de *Boulliaud*, & selon leurs temps periodiques.

♄	♃	♂
951000	519650	152350
954198	522520	152350
953806	520116	152399

♁	♀	☿
100000	72400	38806
100000	72398	38585
100000	72333	38710

a La distance, qui est entre le centre de la Terre & celui de la Lune, est d'environ 60 demi-diametres terrestres.

Le circuit de la terre est de 12324 9690 pieds de Paris.

b Les Satellites de Iupiter pésent sur Iupiter, nos six Planetes sur le Soleil, la Lune sur la terre, & reciproquement Iupiter sur ses Satellites, le Soleil sur ses Planetes, la terre sur la Lune, & cet effort mutuel empêche le mouvement rectiligne des Planetes, & les contient dans leurs orbes.

c Il y a de la pesanteur en tous les corps, selon la quantité de matiére qui est en chacun d'eux, & l'effort que fait la pesanteur sur toutes les particules égales d'un corps est réciproquement comme le quarré de la distance des lieux de ces particules. Les demi-diamêtres du Soleil, de Iu-

a p. 404, 405. *b* p. 406. *& seqq.*
c p. 411. *& seqq.*

piter, de Saturne & de la Terre sont à l'égard l'un de l'autre comme 10000, 1063, 889, & 208. Les densitez du Soleil, de Saturne, de Iupiter, de la Terre & de la Lune sont comme 100, 60, 76, 387, 700. La quantité de matiére, qui est dans le Soleil est à l'égard de celle de Iupiter, comme 1100 à 1, & à l'égard de celle de Saturne, comme 2360 à 1. La distance de Saturne de Iupiter est par rapport à la distance où Saturne est du Soleil, comme 4 à 9.

a La Terre est plus haute de 85200 pieds de Paris ou de 17 milles sous l'Equateur que vers les poles: car autrement la Mer regorgeant des poles vers l'Equateur, inonderoit toute la surface du Globe. La force, qui procéde du mouvement diurne, & qui éloigne du centre, sous l'Equateur, les parties de la Terre, est à l'égard de son poids comme 1 à $290\frac{4}{5}$. La figure des autres Planetes est à peu prés comme celle de la Terre.

b La pesanteur, sous le Pole, est à la pesanteur sous l'Equateur comme 692 à 689. De là vient que la Longitude trouvée par le moien d'une pendule, qui fait ses vibrations à chaque seconde est à Paris, sous le 48. d. 45. m. de Latitude, de 3. pieds & $\frac{17}{24}$ parties de doit, & surpasse les Longitudes trouvées dans l'Ile de *Goeree*, sous le 14. d. 15 m. de $\frac{81}{1000}$

à Cayen-

a P. 421. & seqq. b p. 425.

à Cayenne dans la Guinée, sous le 5 d. de Lat. de $\frac{89}{100}$ & sous la Ligne de $\frac{90}{1000}$ milliémes de doit.

La lumiére & la chaleur du Soleil sont sept fois plus grandes dans l'Orbe de Mercure que dans le nôtre. Le Soleil est dans un perpetuel mouvement: mais il ne s'éloigne jamais beaucoup du centre de pesanteur commun à toutes les Planetes.

a Le flux & le reflux de la Mer procédent de l'impression du Soleil & de la Lune.

b La densité du Soleil est à la densité de la Terre comme 100 à 387. La densité de la Lune à celle de la Terre presque comme 9 à 5. C'est pourquoi le vrai Diametre de la Lune, étant au vrai Diametre de la Terre ce qu'est 1 à 3, $6\frac{1}{2}$ la masse de la Lune sera à la masse de la Terre, à peu prés comme 1 à 26.

La figure de la Lune est Sphéroide, & son plus grand Diametre étant alongé passeroit par le centre de la Terre.

c Les Cometes sont au dessus de la Lune & dans la Region des Planetes, étant elles-mêmes une espece des Planetes, qui décrivent des Orbes par un mouvement perpetuel, dont les corps sont solides, serrez, fixes & durables, & qui tirent leur splendeur des raions du Soleil qu'elles réflechissent.

d Ce qui montre; selon l'Auteur, que le corps

a P. 429. *& seqq.* *b* p. 466.
c p. 474. *& sequent.*
d 498.

le corps des Cometes est de cette nature, c'est que si ce n'étoit qu'ũ amas des vapeurs & des exhalaisons du Soleil, de la Terre & des autres Planetes, il seroit bien-tôt dissipé en s'approchant du Soleil. La Comete, par exemple, qui parut sur la fin de l'année 1680, étant dans son perihelie le huit de Decembre, son éloignement du Soleil étoit à l'égard de celui, où la Terre est de cet Astre, environ comme 6 à 1000: de sorte qu'alors la chaleur de la Cométe étoit à nôtre chaleur d'Eté, comme 1000000 à 36, ou 28000 à 1. Or j'ai éprouvé, poursuit M. *Nevvton*, que la chaleur de la Terre seche, lors que le Soleil est le plus fort, est trois fois moindre que celle de l'eau bouillante, que la chaleur d'un fer ardent surpasse du triple ou du quatruple: de sorte que la chaleur que reçoit la terre aride d'une Cométe, par les raions du Soleil, lorsqu'elle est dans son *Perihelie*, est 2000 fois plus grande que celle d'un fer ardent. Les vapeurs & les exhalaisons, que cette chaleur excite, forment la queuë de la Comete.

a Une portion de l'air, qui est autour de la surface de la Terre, occupe un espace 850 fois plus grand, qu'une portion d'eau du même poids; en sorte qu'un Cylindre d'air de 850 pieds de hauteur ne pese pas plus qu'un pied cubique d'eau, & que l'air de tout l'atmosphere ne peut con-

trebalancer

a P. 502, & seqq.

trebalancer qu'une colomne d'eau de 33 pieds. Or la compression de l'air, étant égale au poids de l'atmosphére, la pesanteur reciproquement au quarré de la distance des lieux du centre de la Terre, & l'air se rarefiant d'autant plus qu'il s'en éloigne; il s'ensuit qu'un Globe de nôtre air de l'épaisseur d'un doit, étant à la hauteur d'un demidiametre terrestre, au dessus de nôtre Horizon, pourroit remplir toutes les regiõs des Planetes jusqu'à la sphere de Saturne, & même plus loin. L'Auteur remarque cela pour faire comprendre comment l'Atmosphere des Cométes peut fournir assez de vapeurs pour former leurs queuës immenses. Il conjecture aussi que les vapeurs, qui s'élevent des Cometes servent de matiére à l'eau des Planetes, & à cet esprit aërien, qui donne la vie à toutes choses, parce que la masse de la terre seche augmente tous les jours, au lieu que celle de l'eau diminuë, & qu'il faut par consequent qu'elle soit reparée par quelque autre liquide.

4. TRAITEZ DES BAROMETRES, THERMOMETRES, & NOTIOMETRES, *ou Hygrometres, par* M.D***. 12. *à Amsterdam chez VVetstein* 1688. pagg. 152. avec 34. figures.

IL y a peu de personnes de quelque étude, qui ne sâchent en général l'utilité des

trois instrumens dont on traite dans cet Ouvrage, & combien ils ont servi aux nouvelles découvertes, qu'on a faites dans la Physique, depuis quelques années. Ceux qui ont fait part au public de ces découvertes, & des expériences qui les y ont conduits, n'ont parlé de ces trois machines qu'en passant, & l'on n'avoit point encore vû de Livre qui en fit l'histoire, qui en marquât les inventeurs, l'origine ou l'occasion qui les a fait trouver, comment on les a perfectionnez insensiblement, la maniére de les fabriquer & de les conserver, quels sont les plus justes & les plus commodes de tous, avec les expériences qu'on a faites, & qu'on pourroit encore faire par leur moyen. C'est ce que l'Auteur du Traité de l'Aîman a entrepris d'éxécuter dans ce Livre-ci, & comme on pourra juger de la maniére dont il y a réüssi, par une Lecture de deux heures, on renvoie le Lecteur à l'Ouvrage même, qui est écrit d'un stile aisé & intelligible à tout le monde.

XV.

In HUGONIS GROTII *Ius belli & pacis, Ad illustr. Baronem Boineburgium Commentatio* JOA. HENRICI BOECLERI. 8. Giessæ Hassorum 1687. pag. 1100, omnino.

ON n'a pas encore achevé de rimprimer les commentaires de *Boecler* sur le *Droit de la Guerre & de la Paix* de Grotius, & l'on ne trouvera ici que les notes de ce Jurisconsulte sur le I. Livre & les sept premiers Chapitres du second. On nous fait esperer le reste pour la foire de Pâques, & en attendant on nous donne ici, I. vint-six Tables, qui contiennent un âbregé de l'Ouvrage de Grotius, & donnent une idée générale de son systeme sur la Iurisprudence Naturelle & sur le droit des gens. II. Cinq Dissertations du même Boecler sur diverses questions, que Grotius propose. 1. Des actions de la République, ou de ce qu'un Etat fait en corps. 2. De la mesure du salaire; ou des recompenses. 3. De la Loi qui donne action contre les ingrats. 4. Des soldats prisonniers, & de l'obligation où sont ceux de leur parti de les racheter. 5. De la neutralité, ou quand & comment on peut

peut éviter de prendre parti entre deux puissances voisines, qui se font la guerre. III. Ces dissertations sont suivies de deux autres de *Jean Louis Praschius*; l'une sur le bon Citoyen & l'autre sur le Mensonge. Quand cet Ouvrage sera complet, on parlera de ce qui n'aura point encore paru. On rimprime presentement l'Ouvrage même de Grotius, avec les notes de l'Auteur & celles de *Gronovius* le Pere.

2. LE DROIT DE LA GUERRE ET DE LA PAIX *par* M. GROTIUS, *divisé en trois Livres; où il explique le droit de la Nature, le droit des Gens, & les principaux points du droit public, ou qui concerne le gouvernement d'un Etat. Traduit de Latin en François par* M. DE COURTIN. 3 Tomes en grand in 12, Tom. I. pag. 619. T. II. pag. 646. T. III. p. 420. A Amsterdam chez Wolfgang & à la Haye chez Moetiens.

QUelque séverité qu'on ait présentement en France, pour les Ouvrages des prétendus Hérétiques; quoique l'Inquisition *a* ait mis celui-ci au rang des Livres défendus l'an 1627, & qu'il y ait bien des choses, qui ne s'accordent pas avec les Principes des Catholiques Rom. ni avec la Morale des Jésuïtes: on n'a pas laissé d'imprimer cette Version à Paris

a Praef. Boecler. in init.

Paris & de la dédier au Roi. Le Traducteur, dont on trouvera la vie au commencement du I. Tome, est l'Auteur des Traitez *de la Civilité, du point d'honneur, de la Paresse* & *de la Jalousie*. C'est ce que le Public sera bien aise d'apprendre, parce qu'on avoit remarqué dans ces Ouvrages un certain air de demi-Protestant, qui les avoit fait attribuer aux Jansenistes; mais on ne sera pas surpris de cela, non plus que de la haute estime que feu M. de Courtin faisoit de Grotius, quand on saura qu'il a été 15 ans au service de la Couronne de Suéde, & ensuite Résident général de sa Majesté trés-Chrétienne, auprés des Princes & Etats du Nord. Au reste cette Traduction paroît assez exacte, & ne laisse pas d'être assez nette & assez intelligible. Il y a au commencement une Table des Matiéres, où l'õ explique tous les termes de Jurisprudence, qu'on rencontre dans cet Ouvrage. Cela est extrémement cõmode, & il seroit à souhaiter que tous ceux qui écrivent dans les Lãgues Vulgaires de matiéres difficiles, & qui sont contraints de se servir de termes peu connus, en fissent autant. Outre qu'on faciliteroit par là l'intelligence du Livre, on éviteroit bien des digressions & des parenthéses embarassantes. Pour plus d'exactitude, l'Auteur a traduit les vers des Poëtes Grecs & Latins, que Grotius rapporte, à peu prés dans le même stile, que l'Abbé *Talement* a rendu ceux de Plutarque.

XVI. *Sur*

XVI.

Sur les Flagellations des Pénitens.

MR. *du Ry*, aiant lû ce qu'on a rapporté à la page 145. du VI. Tome de cette Bibliotheque, touchant la Flagellation des Pénitens à gages de Turin, nous a envoïé un mémoire, dans lequel il marque l'étonnement où il est de ce que les P. P. Mabillon & Germain rapportent cette coûtume, qui est fort commune dans l'Eglise Romaine, comme une chose extraordinaire : à propos dequoi il raconte une autre superstition, de même nature, dont il a été témoin occulaire.

„ Aiant été appellé, dit-il, en 1684 à Dusseldorp sur le Rhein, Capitale du païs de „ Iuliers, & où le Duc tient sa Cour, „ pour y être Ingenieur de cette place „ & Lieutenant d'une Compagnie, j'y re„ marquai des pratiques bien surprenan„ tes. Vers la fin du Carême presque tous „ les soirs sur les 9 à 10 heures, on voit „ des personnes se fouëtter dans les ruës „ d'une maniére encore bien plus étrange, „ que ne font les Pénitens à gages de Tu„ rin. C'est une chose que je ne pouvois „ pas croire, lors qu'on m'en parloit,

„ mais

mais enfin je l'ay veuë, & même plusieurs «
fois. C'est assurément une macération «
qui fait horreur. Ces personnes sont en-
veloppées d'un linge qui les couvre, de- «
puis la tête jusques aux pieds, & dont «
ils se voilent la tête pour n'être pas re- «
connus, mais ils laissent les épaules nuës. «
Ils ont à la main un foüet pour se fustiger, «
qui est fait de cordes & garni de peti- «
tes pointes de fer; ce que je sai, pour «
en avoir tenu un, que me montre un Of- «
ficier François de la Maison du Prince, «
me disant *voila celui dont je me dois ser-* «
vir ce soir. Si c'en ètoit un de parade, «
& qu'il en eût un autre pour le service, «
c'est ce que je ne dirai point; mais l'effet «
des coups témoignoit assez qu'ils étoient «
donnez avec un instrument semblable «
ble à celui-là. Le linge, dont ces pré- «
tendus Pénitens étoient enveloppez, que «
je voiois d'abord tout blanc, rougissoit «
de sang, à mesure qu'ils se frappoient les «
bras, les cuisses, & les jambes; car ils «
s'en donnent par tout le corps. Pour les «
épaules, comme elles sont découvertes, «
on les leur voit déchirer, & le sang «
en couler. Ils se proménent par les «
ruës, suivis du petit peuple, qui les «
éclaire de flambeaux, & qui alors, com- «
me il avoit toûjours fait, chantoit à gor- «
ge déploiée des Litanies, ou autre chose «
semblable; ce qui ne donnoit pas peu d'é- «
clat à la tragédie, mais qui fut défen- «

du

„ du lorsque j'étois dans cette ville, à cet-
„ te occasion. Un homme, que je vis en
„ cet équipage, s'étant, comme font la
„ plûpart, & je croi presque tout, étourdi
„ la tête de quelques verres de vin, & ne
„ se trouvant pas capable de supporter les
„ vapeurs de ce qu'il en avoit pris, se lais-
„ soit aller, comme un homme tout à fait
„ yvre, de côté & d'autre, se donnant de la
„ tête contre les maisons. A la fin il s'éga-
„ ra, ne sachant plus où il étoit, ni où il de-
„ voit aller. Le peuple, qui l'avoit suivi d'a-
„ bord avec une apparence de dévotion, se
„ mit enfin à le huër, & tout le monde lui
„ courut aprés, faisant bien plus de bruit,
„ qu'on n'en avoit fait en chantant le *Libe-
„ ra*. Cela fit un horrible scandale, d'au-
„ tant plus qu'il y a un grand nombre de
„ Réformez à Dusseldorp: de sorte que
„ les Iésuites trouvérent à propos le len-
„ demain de faire défendre au peuple de
„ chanter, comme il avoit accoûtumé, &
„ d'ordonner à ceux qui se voudroient
„ fouëtter, de le faire sans bruit, & sans
„ éclat. Ainsi la bouche close, le peuple
„ ne laisse pas de suivre toûjours ces Péni-
„ tens, qui s'arrêtent devant toutes les
„ Croix, & autres images qu'ils trouvent
„ en leur chemin, y redoublant leurs
„ coups, comme ils font aussi le Vendredi
„ Saint, dans une Chapelle, qui est dans
„ le Palais du Prince, située au haut d'une
„ tour, parée avec toute la magnificen-

„ ce

ce possible, & éclairée d'un grand nom« bre de cierges. Ceux qui se fouettent à « Turin le font pour de l'argent, mais ceux « dont je parle le font sans aucun proffit « apparent ; aussi n'est-ce pas seulement « des gens de la lie du peuple qui se fusti- « gent ainsi ; il y en a même du premier « rang, qui se font éclairer par leurs La- « quais, durant la Cérémonie.

Mr. *du Ry*, qui est présentement à Leide, promet de nous décrire plusieurs autres superstitions semblables, dans la Relation de ses voiages d'Allemagne & de la Campagne de Vienne.

On sait l'histoire des prêtres de Baal, qui se faisoient des incisions avec des Couteaux & des Lancettes, jusqu'à ce que le sang en coulât. I. Rois XVIII. 40. On sait aussi combien de Nations ont immolé des hosties humaines à leurs fausses divinitez. Mais la superstition n'est pas seulement cruelle, elle est aussi ridicule : témoin l'action des Prêtres de Cybele, qui sacrifioiét à cette Deesse les parties qui distinguent les hommes des femmes ; témoin encore les fureurs des Bacchantes, & celles des Sacrificateurs de Bellone, qui au rapport de Lactance *a*, „ se déchiroient les épaules & se perçoient les mains à coups d'é- « pée, courant çà & là comme des phréné- « tiques & des enragez. Certainement, pour- « suit Lactance, Quintilien avoit bien raison « de dire «

a de fals. Relig. l. 1.

„ de dire que si la Divinité demande de tels „ sacrifices, il faut que ce soit en sa cole„ re. Est-ce là une Religion, & ne vau„ droit-il pas mieux vivre comme les bêtes „ que de servir des Dieux si impies, & si „ sanguinaires? Si c'en est une, c'est d'elle qu'on peut dire justement.

Tantum Relligio potuit suadere malorum,
Quæ peperit sæpè scelerosa atque impia facta.

XVII.

1. GEKRUYSTE CHRISTUS, ofte Verklaringe &c. JESUS-CHRIST CRUCIFIÉ, *ou Explication des souffrances, de la mort & de la sépulture de* N. S. J. C. *tirée des Antiquitez Judaïques & Romaines &c. par* ANTOINE BYNÆUS; *avec plusieurs tailles-douces. Troisiême édition* 4. A Dordrecht, chez les Goris 1688, p. 648.

PResque tous les Critiques, qui ont travaillé sur l'Ecriture Sainte, ont tâché d'expliquer quelques-unes des difficultez de l'histoire de la Passion. Tous les Savans conviennent que ceux-là y ont le mieux réüssi, qui ont comparé les faits que les Evangelistes rapportent avec les coûtu-

coûtumes des Iuifs & des Romains. Le malheur est que leurs remarques sont contenuës en divers Ouvrages, que tout le monde ne peut pas avoir; qu'ils se contredisent si souvent, qu'il faut bien du tems & de la pénétration pour choisir le bon parti; & qu'aprés tout, il reste encore bien des choses à expliquer. C'est ce qui a porté Mr. *Bynaus* à examiner tous les Auteurs, qui ont traité cette matiére, à faire un systéme complet de leurs remarques, & à y ajoûter les siennes.

L'Ouvrage est divisé en XX. Chapitres, qui comprennent toute l'Histoire de la passion, depuis la prédiction, que Iésus-Christ fit de sa mort, jusques à sa sépulture. On ne fera pas ici un abregé de chacun, parce que cela nous meneroit trop loin, & n'instruiroit pas assez le public; mais on tâchera de donner une idée de la méthode de l'Auteur, par l'analyse de deux ou trois questions des plus importantes qu'il traite.

I. On sait que depuis les premiers siécles du Christianisme, il y a une grande dispute entre les Savans, touchant le jour auquel Iesus-Christ fit la Pâque. Les Grecs, qui consacroient avec du pain levé, pour justifier cette coûtume, soûtenoient que le Sauveur avoit célébré la Pâque un jour avant les Iuifs, c'est à dire le 13, & non pas le 14 du mois de *Nisan*, ou de la Lune de Mars, qui est le premier jour des

Azimes. Les Latins au contraire, qui se servent de pain sans levain dans l'Eucharistie, ont toûjours prétendu que Jêsus-Christ avoit mangé l'agneau de Pâque, le même jour que les Juifs.

Les raisons des Grecs ne paroissent pas assez fortes, & il est hors d'apparence que Jésus-Christ, qui avoit observé éxactement la Loi dans les autres choses, l'eût enfrainte sans nécessité dans une occasion si importante. Mais aussi l'hypothése des Latins semble contraire à ce que *a* S. Iean dit en termes exprés, que le jour de la Crucifixion du Sauveur étoit celui de la préparation de la Pâque; & qu'à cause de cela les Iuifs ne voulûrent pas entrer dans le Palais de Pilate. C'est pourquoi quelques Savans ont tâché de trouver un milieu entre ces deux opinions. Ils ont dit qu'il est vrai que Iésus-Christ avoit célébré la Pâque un jour avant les Iuifs; mais que cependant il n'avoit point violé la Loi; que ce qui l'avoit obligé à les prévenir est que les Iuifs avoient une coûtume, qu'ils suivent encore aujourdhui; c'est que pour éviter la difficulté de chommer deux fêtes tout de suite, ils disposent leur calendrier, en sorte que les fêtes ne se trouvent jamais devant ou aprés le Sabbat immédiatement: Que l'année de la crucifixion du Sauveur la Pâque se rencontrant le Vendredi, les Iuifs l'avoient transportée au Samedi; mais que Iésus-Christ avoit gardé l'ancien usa-

a Ch. 1. §. 9. 26.

ge,

ge, en mangeant l'agneau le soir du Ieudi; c'est à dire au commencement du Vendredi, selon la maniére de conter les jours parmi les Iuifs. Il y en a qui ajoûtent qu'il y avoit deux maniéres usitées de marquer l'âge de la Lune, l'une par sa conjonction avec le Soleil, & l'autre par son apparition, & que Iésus-Christ avoit suivi le premier calcul, qui précéde d'un jour le second, auquel les Iuifs s'étoient tenus.

Quoique cette hypothese ait été embrassée par un grand nombre de Savans, Monsieur Byneus préfere l'ancien sentiment de l'Eglise Romaine, & prouve que Iésus-Christ & les Iuifs ont fait la Pâque le même jour. 1. Parce que la maniére simple, dont les Evangelistes racontent cette histoire, fait assez sentir que le Sauveur n'a point cherché à se distinguer, dans la pratique de cette cérémonie. Il dit à ses Disciples en termes généraux: *vous savez que la Pâque est dans deux jours*: il les envoie vers un homme qu'ils ne connoissoient point, qui leur montre une chambre préparée pour ce festin. Quelle apparence que Iésus-Christ eût suivi une coûtume différente de celle de tout le peuple, sans que personne s'en fut étonné? 2. St. Marc & St. Luc disent que cela arriva le premier jour des Azymes, auquel on immoloit la Pâque. 3. Il n'étoit permis d'égorger l'agneau Pascal, que dans le Temple & au pied de l'Autel, Deut. XVI. 5, 6.

Or il n'est nullement vrai-semblable que les Prêtres, qui étoient si superstitieux & & si animez contre Iesus-Christ, eussent voulu permettre qu'on eût fait pour lui une exception à la régle générale, ou immolé son agneau un jour avant celui des autres. 4. Il est vrai que les Iuifs transposent maintenant leurs fêtes, pour n'en célébrer pas deux tout de suite, mais cét usage n'est pas ancien, comme le savant Bochard *a* l'a fait voir par divers endroits du Thalmud & des Peres Grecs. 5. Il est vrai aussi que les Iuifs, qui demeuroient loin de la Palestine, faisoient les fêtes deux jours de suite, dans l'incertitude où ils étoient du jour précis que le Sanhedrin avoit marqué; mais cette coûtume ne s'observoit pas dans Iérusalem, où il n'y avoit point de lieu de douter.

On fait trois objections contre ce sentiment, que l'Auteur réfute en divers endroits de son Ouvrage, selon l'ordre où elles se trouvent dans l'histoire Evangelique: La 1. est tirée de ce que S. Iean Ch. XIII. v. 1. *& suiv.* dit que le souper aprés lequel Iésus-Christ lava les pieds de ses Disciples & qu'on prétend être le dernier, se fit avant la Pâque: Mr. Byneus *b* soûtient que ce souper n'est ni celui que Iésus-Christ fit à Bethanie dans la maison de Lazare, deux jours auparavant, ni le festin Pascal; mais le souper qu'il fit entre ces deux-là, le

a *Hieroz. P. I. p. 562.* *b* *p. 144.*

le Mécredi au soir. Ses raisons sont I. que S. Iean marque précisément ce jour-là, lorsqu'il dit que ce repas se fit πρὸ τῆς ἑορτῆς τοῦ πάσχα, *le jour de devant la fête de Pâque*. *a*. 2. Que si Iesus-Christ eût mangé alors l'agneau Pascal avec ses Disciples, ils n'auroient pas entendu les paroles qu'il dit à Iudas, *ce que tu fais fais-le promptement*, en ce sens, *achéte nous des provisions pour la fête*.

Il y a deux choses, qui semblent détruire cette explication. La premiére est que Iésus-Christ prédit alors à S. Pierre, que le Coq ne chanteroit point qu'il ne l'eût renoncé trois fois. Or il paroît clairement, par les autres Evangelistes, que cette prédiction se fit la nuit de la passion. L'Auteur tâche de lever cette difficulté, en montrant 1. que Iesus-Christ a prédit deux fois le renoncement de S. Pierre: 2. que celle que S. Iean rapporte Chap. XIII. v. 33-38. se fit à une autre occasion, & un jour avant celle dont parlent St. Matthieu Ch. XXVI. 31-34, St. Marc, Ch. XIV. 27-30, & St. Luc C. XXII. 31, 32, 33. qui arriva *la nuit même* de la passion, comme ils le marquent expressément: qu'au contraire dans la prédiction de S. Iean, Iésus-Christ dit simplement que Pierre le renonceroit trois fois, dans le tems qu'un Coq met à chanter; sans marquer quand cela arriveroit.

a *Iean*. *XIII*. 1.

La seconde chose, qui a fait prendre ce soupé pour celui de la Pâque, est qu'il semble que Iésus-Christ ait prononcé tout d'une suite les discours que S: Iean rapporte depuis le Chap. XIII. jusqu'au XVIII. Mais M. Byneus soûtient que cette supposition est sans fondement, & qu'il y a plus d'apparence que ces discours ont été faits à trois diverses reprises. Iesus-Christ soupa à Bethanie le Mardi & le Mécredi, & eut avec ses Disciples la conversation qui est dans le Ch. XIII. Le lendemain il envoia deux de ses Disciples à Iérusalem préparer l'agneau Pascal, pendant quoi il entretint les autres de la maniére qui est rapportée Ch. XIV; & le tems de manger l'agneau étant venu, ils allérent ensemble à Iérusalem, lorsqu'il leur dit *levez-vous partons*. Chap. XIV. v. *dernier*. Aprés qu'ils eurent célébré la Pâque & la Ste. Céne, comme les autres Evangelistes le racontent, Iésus Christ leur fit les discours contenus dans les Ch. XV, XVI & XVII.

Par cette supposition, M. Byneus éclaircit la seconde chose, qui a fait prendre le souper du Ch. XIII. de S. Iean pour le festin Pascal; c'est la prédiction de la trahison de Iudas. Il prétend que Iésus-Christ a découvert deux fois ce traître, la premiére à S. Iean, qui est celle dont cét Apôtre parle, & qui se fit le jour devant Pâques; la seconde le jour des Pâques même, qui est celle que les aûtres Evangelistes rapportent

tent. Il appuie fort sur la diversité des circonstances, & les compare les unes aux autres, pour montrer que ce sont deux prédictions différentes.

La seconde raison *a* de ceux qui soûtiennent que Iésus-Christ a fait la Pâque un jour avant les Iuifs, est tirée de ce que S. Iean dit XVIII. Ch. 28. que le matin du jour de la Crucifixion du Sauveur, les Iuifs *ne voulurent pas entrer dans le Palais de Pilate, de peur qu'ils ne fussent souillez, & qu'ils ne pussent pas manger la Pâque.* On répond que si la *Pâque* signifioit en cét endroit l'agneau Pascal, la crainte des Iuifs étoit mal fondée; parce que cette impureté ne les auroit pas empêchez de le manger, pouvant en être purifiez le soir en se lavant, devant que le jour finit, & qu'ils se missent à table. Il faut donc que la Pâque marque ici les moutons & les taureaux, qu'on immoloit le même jour que l'agneau; mais qu'on mangeoit le lendemain, qui sont appellez *Pâque* Deuter. XXVI. 2. en divers endroits du Talmud, & *Chagiga* dans le Dictionnaire *Aruch*.

b Il semble d'abord qu'on ne sauroit répondre à ce que S. Iean dit Ch. XIX. 14. que l'on crucifia Iésus-Christ *le jour de la préparation de la Pâque*; mais aprés les remarques qu'a fait Bochart, on se tire assez bien de cette difficulté. On observe que

a p. 381. & suiv. *b* p. 430.

comme il étoit défendu de faire quoi que ce soit, même d'allumer du feu & d'apprêter à manger. Exod. XVI. ℣. 25. & XXXV. 3. le jour du Sabbath, on avoit accoûtumé de préparer le Vendredi tout ce dont on avoit besoin le lendemain. C'est pourquoi le Vendredi étoit appellé *Gnebber* ou *Gnarobhotha*, *le soir*, & παρασκευὴ *la préparation*, ou comme parle S. Marc XV. 42. προσάββατον *l'avant-Sabbat*. Ainsi cette phrase *la préparation de la Pâque* ne signifieroit autre chose que *le Vendredi de Pâques*, ou le Vendredi de la semaine dans laquelle on célébroit la Pâque.

II. Voici une autre question, *a* sur laquelle M. Byneus n'est pas du sentiment commun. On croit ordinairement que lorsque Iésus-Christ fut crucifié, le Magistrat des Iuifs n'avoit plus le pouvoir de punir de mort les criminels. 1. Parce que les Rabbins disent que 40. ans avant la destruction de Iérusalem, le grand Sanhedrin avoit cedé volontairement ce droit au Gouvernenr Romain, pour purger la Iudée des voleurs qui la ravageoient: 2. Parce que les Romains exerçoient eux-mêmes ce droit, dans les païs, qu'ils avoient réduits en Province: 3. Parce que les Iuifs avoüent dans S. Iean, *b qu'il ne leur est pas permis de faire mourir quelcun.*

1. A l'égard du témoignage des Rabbins,

a p. 384.
b XVIII. 31.

bins, outre qu'il n'est pas de grand poids, & que la fiction d'une démission volontaire est une de leurs sottes vanitez, le terme de XL. ans ne s'accorde pas avec la verité de l'histoire; car si les Romains ont ôté ce pouvoir aux Iuifs, ce doit être lorsqu'ils réléguérent Archelaus à Vienne, & qu'ils réduisirent la Judée en Province, c'est à dire LXI. & non pas XL. ans, avant la prise de Iérusalem. 2. Il n'est pas vrai que la Iustice ne s'éxerçat dans les Provinces que par les Consuls & leurs Déléguez: il y avoit des Nations priv légiées, comme les Iuifs, à qui les Romains *a* permirent de vivre selon leurs Loix, & de suivre leurs coûtumes dans les choses, qui regardoient la Religion; d'où il s'ensuit qu'ils devoient avoir permission de punir ceux qui violoient leur Loi: 3. Qu'ainsi la réponse des Iuifs n'est pas absoluë, & signifie simplement qu'ils n'avoient pas droit de punir un Criminel de Léze-Majesté comme celui-là, qui se faisoit Roi, & usurpoit le nom & l'autorité de l'Empereur.

Pour prouver que les Iuifs avoient encore droit de punir de mort ceux qui enfraignoient la Loi Mosaique, on dit: 1. Que les Princes des Prêtres ont souvent tâché de faire mourir Iésus-Christ, & envoié leurs Officiers pour le prendre. 2. Que le grand Conseil fit saisir S. Etienne, ouït

a Joseph Antiq. Iud. l. XIV.

ſes défenſes, le condamna & le fit lapider comme un Blaſphémateur; & que cela n'arriva point tumultuairement & par ſédition, puiſqu'on y obſerva les formalitez réquiſes par la Loi, qu'on le mena hors de la Ville, & que les témoins jettérent les premiers des pierres contre lui. 3. Que les Sénateurs Iuifs auroient vainement conſulté ce qu'ils feroient aux Apôtres, puiſque ſelon l'hypotheſe des adverſaires, ils ne pouvoient pas leur faire plus de mal, que de les fuſtiger, comme ils firent. 4. Que S. Paul dit qu'il amenoit les Saints priſonniers de l'autorité des Grands Prêtres, *a* & qu'il donnoit ſa voix lorſqu'on les condamnoit à la mort, ou qu'on les mettoit à mort de ſon conſentement. 5. Que ſans cela les Iuifs n'auroient eu aucun prétexte de ſe plaindre de ce que Lyſias leur avoit enlevé Paul, qu'ils vouloient juger ſelon leur Loi. 6. Qu'en vain les Principaux des Prêtres auroient tenu Conſeil pour faire mourir Iéſus, & réſolu de ne pas le faire pendant la fête, de peur de ſédition; puiſqu'il n'auroit pas dépendu d'eux de le faire en un tems plutôt qu'en un autre. Mais l'on comprend fort bien les raiſons qu'ils ont euës, en ſuppoſant qu'ils avoient droit de punir les infracteurs de leur Loi. Ils auroient pû condamner Iéſus-Christ comme un Blaſphemateur, & le faire lapider; mais il étoit aimé du peuple, à qui il avoit fait beaucoup de

a Act. XXVI. 10, & XXIV. 6, 7.

de bien, & qui peu de jours auparavant l'avoit mené comme en triomphe dans la ville. Ils craignoient donc que s'ils le condamnoient à être lapidé, comme ce jugement s'éxécutoit par les mains du peuple, il ne se soulevât & ne délivrât Iésus. C'est pourquoi ils crurent qu'il falloit d'un côté le rendre odieux à la populace, en lui faisant accroire que Iésus vouloit s'ériger en Roi, sans armes, sans forces, sans appui, & les aller immoler à la colére des Romains; & que de l'autre il falloit l'accuser de crime de Léze-Majesté, afin que personne n'osât parler pour lui, & que le Gouverneur ne pût pas réfuser de le condamner.

III. Le Vinaigre, que les Soldats donnérent à boire à Jésus-Christ, n'a pas peu éxercé les Critiques. *a* Ils se sont fatiguez à chercher les raisons pourquoi ceux qui gardoient le Sauveur ataché à la croix remplirent une éponge de cette liqueur plûtôt que d'une autre, & à quel usage il y avoit là un vaisseau plein de vinaigre. La raison n'en est pas difficile à trouver pour ceux qui savent que la boisson ordinaire des Soldats Romains étoit de l'eau mêlée de vinaigre; ce qu'ils appelloient *posca.* Mais il y a une difficulté bien plus considérable, sur le bâton auquel cette éponge étoit attachée; parce que S. Matthieu & S. Marc l'appellent *un roseau* & S. Jean *de l'hyssope.* On répond que le mot

a p. 516. & suiv.

Grec κάλαμος *Calamus* ne signifie pas precisément *un roseau*; mais originairement *la tige d'un épi de bled*, selon l'interprétation *d'Hesychius*; d'où il a été appliqué à diverses autres tiges, comme à celles des framboises, & aux cannes, & même à des choses faites de ces tiges, comme des chalumeaux, des fléches, ou qui ressemblent en quelque maniére à des tiges, comme les plumes à écrire. Enfin il a marqué un *bâton* en général, comme dans l'Apocalypse XI: 1. & XXI: 15, où S. Iean dit que l'Ange lui donna *calamum*, *une canne faite comme une verge à mesurer*, & que l'Ange avoit κάλαμον χρυσοῦ *une canne*, ou *un bâton d'or*. Puis donc que *calamus* signifie une *tige*, ou un *bâton* quel qu'il soit, on peut dire que S. Iean ne differe des autres Evangelistes, qu'en ce qu'il a marqué plus particuliérement quelle espéce de tige ou de bâton c'étoit.

On objecte que l'hyssope étant une petite plante, l'éponge, attachée à une tige d'hyssope, n'auroit pas pû atteindre à la bouche de Iésus crucifié. Mais on répond: 1. Qu'il y a de diverses sortes d'hyssope, & que les Rabbins distinguent entre l'hyssope à manger, qui est petite, & l'hyssope à bruler, qui croit sur les montagnes, & dont la tige est assez grosse & assez ferme pour servir de bois. 2. Que lorsque Ioseph * dit que Salomon avoit raisonné sur

toutes

* Antiq. L. VIII. c. 2.

toutes sortes d'arbres, depuis l'hyssope jusqu'au cédre, il met clairement l'hyssope au rang des Arbrisseaux. 3. Que puis qu'on trouve dans les jardins des curieux de ce païs de l'hyssope, qui pousse une tige de deux pieds de haut, il y en a sans doute de bien plus grandes dans l'Orient. 4. Que d'ailleurs les croix n'étoient pas si élevées qu'on s'imagine, & qu'ordinairement les pieds du crucifié n'étoient qu'à trois ou quatre pieds de la terre.

Si les bornes d'un extrait, & l'espace qui nous reste permettoient qu'on s'étendit beaucoup, on pourroit rapporter bien des remarques curieuses de cét Auteur, *a* comme ce qu'il dit sur le passage du Pseaume XXII: 17. *Ils ont percé mes pieds & mes mains*, où il montre que du tems des Massorethes כארו *ils ont percé* étoit écrit dans le texte, & כארי *comme un Lion* à la marge. *b* Ses observations sur la Phiole de *Nard d'épy*, que Marie la sœur de Lazare répandit sur les pieds de Jésus: *c* Sur la maniére d'embaumer & d'ensevelir des Anciens: *d* Sur la posture où ils étoient en prenant leur repas: *e* Sur le chant du coq, qui, selon lui, signifie la quatriême veille de la nuit, ou la troisiême, suivant la division de Jésus-Christ, lors qu'il dit * *veillez: car vous ne savez pas l'heure à la quelle le Maître de la maison*

a P. 35. *b* P. 95. *c* p. 121. *d* p. 155.
e p. 234.
* Marc, XIII. 35.

maison viendra, ou le soir, ou à minuit, ou au chant du coq, ou le matin. Il remarque aussi que les Thalmudistes divisent le tems du chant du coq, en trois cris ou intervalles; ce qui concilie parfaitement S. Marc avec les autres Evangelistes. Car lors que ceux-ci font dire à Jésus-Christ qu'avant que le coq chantât Pierre le renonceroit trois fois, ils veulent dire simplement que cela arriveroit durant le chant du coq, ou avant que le coq eût fini de chanter: au lieu que S. Marc circonstancie davantage & la prédiction & l'événement; puis qu'il remarque que le coq chanta pour la premiére fois, aprés le premier renoncement de Pierre, & pour la seconde aprés le troisiéme.

On croit assez communément que Caïphe enfraignit la Loi en déchirant ses habits. *a* Mais M. Bynæus montre que ce Pontife ne fit que suivre en cela la coûtume des Iuifs, qui les déchiroient, lors qu'ils croioient avoir ouï prononcer un blasphéme à un Israëlite; & qu'il ne viola point la défense du Levitique x: 6, qui ne regarde qu'Aron & ses fils, & le cas particulier de la mort tragique de *Nadad & d'Abihu.* Mais il ne rompit que ses habits ordinaires, & non pas ses vêtemens Sacerdotaux, que les Pontifes ne portoient jamais que dans le Temple; Exod. xxviii: 43. quoi qu'en aient cru plusieurs Peres de l'Eglise,

a P. 316.

l'Eglise, qui n'étoient pas fort savans dans les antiquitez Iudaïques.

a Dans l'explication de l'Histoire du bon Larron, on verra comment il a pû savoir sans miracle que Jésus étoit le Messie. On fait peut-être ce fameux converti plus méchant qu'il ne fut jamais, sous prétexte de rélever la toute-puissance de la Grace, qui n'a pas besoin des inventions des hommes, pour paroître avec éclat. Les voleurs, qui rouloient alors dans la Iudée, n'étoient pas comme ceux qui se tiennent sur nos grands chemins : c'étoient des Iuifs rebelles, qui faisoient la guerre aux Romains, s'imaginant, dans leur zéle aveugle, que c'étoit deshonorer la Loi & la Réligion, que d'obéïr à un Empereur Paien. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, dans la conversion de ce faux zélé, est qu'il ait pû se défaire si tôt des préjugez du Iudaïsme, & reconnoître un Messie, qui régneroit aprés sa mort.

A l'égard de certaines difficultez qui paroissent insolubles, & sur lesquelles M. Byneus ne croit pas qu'on puisse dire rien de probable, comme est celle de *b* Matth. XXVII: 9, où il y a *Iérémie* pour *Zacharie*; cét Auteur se contente de rapporter en peu de mots les sentimens des plus fameux Interprétes, qui se réfutent réciproquement. Il en use de même à l'égard de l'heure de la *c* crucifixion, croiant que la sincérité oblige

a p. 304. *b* p. 369. *c* p. 432. & suiv.

oblige d'avouër qu'il y a une faute de Copiste dans S. Jean, & qu'au lieu de *six heures*, il faut lire *trois*, comme dans S. Marc. Mais il est tems que nous parlions d'un Savant, qui prétend se tirer de cette derniére difficulté. Aussi bien en avons-nous déja assez dit, pour faire souhaiter aux Etrangers que M. Byneus, Auteur du Livre *de Calceis Hebraorum*, nous donne bien-tôt celui-ci en Latin.

2. *Scheda Philologica de* HORIS PASSIONIS IESU CHRISTI, *memorata in Actis Eruditorum Lipsiensium.* An. 1686. pag. 492. *ab Auctore missa* An. 1688.

MEssieurs les *Journalistes* de Leipsic, aprés avoir fait l'extrait de la Dissertation de M. *Morin*, dont on a parlé *Biblioth. T. I*, p. 200. font mention d'un manuscrit, qui doit être à peu prés semblable à celui-ci; mais sans en faire l'analyse. L'Auteur nous l'a envoïé en Latin, & nous l'aurions traduit & inseré tout entier, s'il nous restoit plus d'espace. Cependant cela n'empêchera pas que nous ne tâchions d'en faire un extrait si fidele, que l'Auteur, ni le public, n'aient aucun sujet de se plaindre.

Voici la matiére de cette Dissertation. S. Marc C. XV. v. 25. dit qu'il étoit *trois heures*, lors que les Soldats attachérent Jésus Christ à la croix; a & S. Jean C. XIX. v. 14.

a Ἦν δὲ ὥρα τρίτη καὶ ἐσταύρωσαν αὐτὸν.

v. 14. qu'il étoit déja *environ six heures*, que Pilate n'avoit pas encore prononcé la sentence de mort contre le Sauveur ; à quoi si l'on ajoûte le tems que Iésus Christ, accablé de lassitude & de blessures & chargé de sa croix, mit à monter le calvaire, & tout ce qui se passa entre la condamnation & la crucifixion, comme S. Matthieu le raconte C. XXVII: 27-35, il s'ensuivra qu'il étoit bien huit ou neuf heures, quand le Sauveur fut attaché à la croix.

L'Auteur, aprés avoir rapporté & réfuté succinctement les diverses hypothéses qu'on a inventées, pour dissiper cette contradiction apparente, propose la sienne, qui est que S. *Marc a suivi le calcul des Hebreux, en contant les heures depuis le lever du Soleil, & S. Iean celui des Romains, qui commençoient le jour civil à minuit.* M. P** aiant communiqué cette pensée à un Théologien de ses amis, il lui fit diverses questions, qui se réduisent à ces quatre. I. Si les Romains commençoient dés lors le jour à minuit? II. S'ils suivoient cette supputation dans les jugemens ? III. Pourquoi S. Iean a plutôt suivi la maniére de conter des Romains, que celle des Hébreux ? IV. Si tout ce qui a précédé la condamnation du Sauveur a pu se passer avant six ou sept heures.

I. *Censorin* assure *a* que les Anciens Ro-

a *De die Natali* C. XXIII.

Romains commençoient le jour à minuit, & en apporte plusieurs preuves. Il croit que le nom d'heures a été inconnu à Rome durant 300. ans : mais qu'alors même le Midi & le Minuit divisoient le jour en deux parties égales, dont chacune fut ensuite divisée en douze autres, qui font les 24. heures du jour & de la nuit. C'est là l'ancien calcul. Celui des Iuifs, qui contoient les heures du jour depuis le lever le Soleil, & celles de la nuit depuis son coucher, est plus nouveau chez les Romains, comme le remarque le même Censorin : *Tout le monde sait, dit-il, qu'on divise le jour en douze heures & la nuit en autant; mais je croi que cette coûtume ne s'est introduite à Rome que depuis l'invention des Quadrans Solaires.* On peut voir là dessus Plütarque dans ses Questions Romaines. Q. 84. & *Manile* dans le 1. Livre de son Astronomie v. 642.

a. *Atque ubi se primis extollit Phœbus ab undis,*
Illis sexta manet, quos tum premit aureus Orbis.
Rursus ad Hesperios sexta est, ubi cedit in umbras.
Nos primam ac summam sextam numeramus utramque.

„ Lorsque le Soleil se lève ici, c'est la
„ sixième

a. Edit. Scalig. p. 20. v. 26.

sixiéme heure du jour pour ceux sur le «
Méridien desquels il est: & c'est aussi Mi»
di en Occident, lors qu'il se couche sur «
nôtre horizon: mais nous appellons la «
premiére & la derniére heure du jour la «
sixiême. «

II. Aprés que la maniére de conter les heures par le lever du Soleil eût passé de l'Orient dans l'Empire, on ne laissa pas de garder l'ancienne supputation dans le Palais & dans tous les actes de Iustice. C'est pourquoi l'on appella le nouveau calcul le *jour naturel*, & l'ancien le *jour civil*; comme on le peut voir dans les *Nuits Attiques* d'*Aulugelle* L. III. c. 2. dans les *Emendationes Iuris* d'Antoine Augustin L. III. c. 13. & dans la pluspart des autres Iurisconsultes sur le C. *More.* §. 8. *de Feriis.*

III. Plusieurs raisons ont obligé S. *I*ean à suivre la maniére de conter des Romains plûtôt que celle des *I*uifs. 1. Il parle d'une sentence prononcée par un Gouverneur Romain. 2. Quoique cét Apôtre fut Iuif, il étoit néanmoins sujet de l'Empire, & les peuples vaincus ont accoûtumé de suivre les Epoques & autres supputations des Vainqueurs. 3. *I*l demeuroit parmi les Payens, & il écrivit son Evangile en leur faveur; il valoit donc bien mieux se conformer au calcul ordinaire, & reçu dans tout l'Empire, que de se servir de celui des *I*uifs, dont la République étoit déja détruite, & dont les coûtumes alloient se

perdre;

perdre ; au lieu que le calcul des Romains devoit à l'avenir être celui de tous les Chrétiens.

IV. Ce que S. Iean raconte, avant la prononciation de la sentence, a pu fort bien arriver avant sept heures du matin, & le reste avant neuf heures. Ce jour-là étoit, selon la supputation de *Calvisius*, le 3 d'Avril, auquel tems le Soleil se leve en Iudée à 5 heures & demi, 11 minutes, 22 secondes. Ajoûtez à cela la durée du Crépuscule, qui est d'une heure 32. min. Les Iuifs aiant mené le Sauveur chez Pilate *de grand matin* a εὐθέως ἐπὶ τὸ πρωῒ, *dès que le matin fut venu*, ou que l'aurore fut levée ; il s'ensuivra que de la premiére fois que Iésus-Christ comparut devant Pilate, vers les quatre heures & un quart, jusqu'à ce que ce Gouverneur s'assit sur son Tribunal pour le condamner, *environ les six heures*, ou entre six & sept, il y a deux bonnes heures de tems, pendant lesquelles, le premier interrogatoire de Iésus, son renvoi à Hérode, qui ne demeuroit pas loin, son retour de chez ce Prince, son secōd examen interrompu par le messager de la femme de Pilate, sa flagellation & son couronnement ont pu facilement arriver. Pendant les deux grosses heures qui restent, depuis six & demi jusqu'entre huit & neuf, qui est la troisiéme heure à la Iudaïque, le

a *Marc*. XV: 1. *Matt*. XXVII: 1.

le Gouverneur fit sortir du Palais Iesus, tout couvert de sang, & des blessures, que les verges & la couronne d'épines lui avoient faites, & le présenta au peuple pour les toucher de compassion: mais les cris séditieux des Iuifs redoublant, Pilate, aprés s'être lavé les mains l'abandonna à leur fureur & prononça la sentence de condamnation. Les Soldats qui devoient l'éxécuter se saisirent de lui, & aprés bien des insultes lui ôtérent le manteau d'écarlate, lui remirent ses habits, & le menérent au calvaire, chargé de sa croix, où enfin ils l'attachérent *à trois heures*, comme dit S. Marc, ou vers les neuf heures du matin.

L'Auteur examine ensuite les raisons, par lesquelles trois célébres Luthériens, *Gerhard*, *Chemnice* & *Lyser*, ont tâché de refuter cette hypothése. Il a ajoûté à cét Ecrit un *Appendix*, où il soûtient que M. M. les Iournal iste de Leipsic n'ont pas bien pris son sens, puisqu'il ne dit pas que ce qui est la troisiéme heure dans S. Marc soit la sixiéme dans S. Iean; & qu'il y a plus de deux heures d'intervalle entre ces deux termes. A l'égard de ce que ces Messieurs ajoûtét que ce sentiment avoit déja été rapporté par quelques Commentateurs, qui ne l'avoient pas trouvé bon: M. P** répond que son hypothése n'est pas si destituée d'approbateurs, qu'ils pourroient se l'imaginer; puisque les Interprêtes Flamans semblent l'avoir approuvée dans

leurs notes sur Iean XIX. 14. & que la Bible Allemande de *Tossan*, imprimée à Francfort en 1668, dont l'Auteur a copié la Bible Flamande en cét endroit comme en beaucoup d'autres, ajoûte que la Tradition des Iuifs est conforme à cette hypothése: *Nous sommes certains*, disent-ils, *que Iesus a été crucifié le matin; parce que les Iugemens, ne se prononçoient en Israël que le matin avant dîner.*

XVIII.

VITA IO. REUCHLINI *Phorcensis, Primi in Germania Hebraïcarum, Græcarumque, & aliarum bonarum Litterarum instauratoris: in quâ multa ac varia ad historiam superioris sæculi, cum sacram, tum Profanam, remque Litterariam spectantia, memorantur: succinctè descripta, éditaque à* IO. HENR. MAIO. *Phorcensi, in illustri Gymnas. Durlac. Profess. P. ac Templo primario D. Stephani Pastore.* 8. Francofurti & Spiræ. 1687. p. 630.

IL y a deux parties dans ce Livre, dont l'une est comme le texte, auquel l'autre sert de commentaire. Le texte est une Harangue, que Mr. *Majus* prononça à *Durlach*, capitale du Marquizat de Bade dans

dans la *Suaube*, le 23 de Ianvier 1684, à la loüange du célébre *Reuchlin*, plus connu sous le nom de *Capnion*. Le commentaire sont des notes, que l'Auteur a faites sur sa harangue, & où il a ramassé tout ce qu'il a pû trouver dans les Livres & les manuscrits de ce tems-là, & qu'il a crû servir à la vie de ce grand homme. Le mal est que les notes ne sont pas sous le texte, & que les pages de l'un ne se rapportent pas à l'autre. Cela fait qu'il y a quelque difficulté à former une histoire suivie de tous les deux. On tâchera néanmoins de la surmonter, & de faire un abregé de la vie de ce premier restaurateur des Langues Sacrées.

Iean Reuchlin nâquit à *Pforzheim*, petite ville du Marquizat de Bade, l'an 1450, de parens honêtes, qui, lui voiant du penchant pour l'étude, n'eurent pas de peine à l'y destiner, dans un tems, où les sciences étoient si rares & si estimées. Pendant qu'il faisoit ses basses Classes, il apprit si bien la Musique, qu'on lui donna une place parmi les enfans de choeur de la Cour de Bade. Quelque tems aprés on le mit à la suite de l'Evêque d'Utrecht, avec qui il fit le voiage de Paris, où il tâcha de se perfectionner dans les sciences, sous *Iean Lapidanus*, qui enseignoit la Grammaire; *Guillaume Tardif & Robert Gaguin*, qui faisoient des Leçons en Rhétorique, & *Gregoire Tiphernas*, Professeur en Grec.

L'Evê-

L'Evêque partant de Paris, il fallut que Reuchlin abandonnât le séjour de cette belle ville; mais ce ne fut pas pour longtems. Le plaisir, qu'il prenoit dans la conversation des Savans qu'il y avoit laissez, le porta à demander son congé, & à y retourner bien-tôt. *George Hermonyme* de Sparte, qui avoit succedé à *Tiphernas*, n'eut pas moins d'estime pour lui que son Prédécesseur, & lui apprit à décrire les Livres Grecs avec tant de netteté, que tous ceux qui vouloient avoir des copies exactes & nettes des Auteurs, qu'Hermonyme expliquoit, prioient Reuchlin de les faire. Ce travail fut pour lui d'une double utilité: car il gagna dequoi pousser ses études, & il apprit par là si parfaitement la Langue Greque, que non seulement il entendoit les Auteurs qu'il avoit décrits, mais qu'il en savoit même une bonne partie par cœur; en sorte que dans un âge fort avancé, on lui a ouï réciter mot à mot de longues périodes d'Aristote.

Comme il s'en retournoit en son païs, il prit à Bâle le degré de Docteur en Philosophie, agé d'environ vint ans, & y aiant trouvé un de ses amis de Paris, *Iean Wessel* de Groningue, qui lui avoit appris les élémens de la Langue Hébraïque, il résolut de s'y arrêter. Ce *Wessel* fut obligé de sortir de Paris, pour avoir parlé un peu trop librement contre les erreurs des Théologiens de ce tems-là. On a encore un

volume de ses œuvres sous le nom de *Farrago rerum Theologicarum uberrima*, où il dit plusieurs choses conformes au sentiment des Protestans, sur la justification du pecheur & sur l'infaillibilité du Pape, & où il réjette le purgatoire, blâme les indulgences, & condamne divers autres abus de son siecle : ce qui l'a fait citer avec éloge par Luther. Il mourut en 1489, & fut enterré à Croningue. On raconte que quelque temps avant sa mort, il dit à un jeune étudiant nommé *Iean Ostendorp*, avec lequel il s'entretenoit, & qui fut depuis Chanoine de S. *Lebvin* à Deventer, qu'il vivroit assez pour voir un siecle, où la Doctrine de Thomas, de Bonaventure, & des autres Scholastiques, seroit méprisée par tous les vrais Théologiens.

Pour revenir à Reuchlin, Wessel & *Andronique Contoblacas*, lui conseillérent d'apprendre le Grec & le Latin, à la jeunesse de Bâle : ce qui lui fit quantité d'amis, & lui aquit beaucoup de réputation; parce qu'en ce tems-là il étoit si rare de savoir ces deux Langues, que ceux qui en avoient une connoissance médiocre ne faisoient pas difficulté de s'en faire un titre d'honneur, comme on voit par l'inscription de cette Lettre : *Andronicus Contoblacas Natione Græcus Vtriusque Linguæ peritus, Ioanni Reuchlin &c.* Andronique Contoblacas, Grec de Nation, qui sait les deux Langues, à Jean Reuchlin &c. Les Fré-

res *Amerbach* dresserent alors une imprimerie à Bâle, qui donna moien à Reuchlin de mettre au jour l'un des prémiers Dictionaires latins, qui aient été imprimez. 4. années aprez, il quitta Bâle, pour aller étudier en droit à Orleans, où il enseigna aussi le Grec, & il fut reçeu Docteur, l'an 1479. La même année, il composa une Grammaire Grecque; qu'il expliqua publiquement à Poitiers l'année suivante, & y fut crée Licentié en droit. Le 14. de Juin 1481. quelques mois aprés, il reprit le chemin de l'Allemagne, & s'arrêta à *Tubingue*, dont l'Academie étoit alors fort célébre, & où il n'eut pas de peine à se faire distinguer.

Sur ces entrefaites *Eberhard* Comte de *VVurtemberg*, aiant resolu de faire le voiage d'Italie avec quelques Savans, on lui conseilla de prendre Reuchlin avec lui; parce qu'il avoit sû se corriger durant son sejour en France, de ce qu'il y a de rude & d'insupportable dans la prononciation Latine des Suabes. En effet le Comte s'apperçût bientôt, que les Italiens s'entretenoient plus volontiers avec Reuchlin, qu'avec aucun autre de sa suite. *a* Nos Voyageurs furent reçûs magnifiquement à Florence par *Laurent de Médecis* Pére de Leon X, *a* & y trouvérent un plus grand nombre de Savans, qu'on ne feroit peut-être présentement : *Calcondyle*, *Marcile Ficin*, *George Vespuce*, *Christofle Landini*, *Ange*

a en 1487.

Politien, & *le Comte de la Mirande*. Ils allérent aussi à Rome, où *Hermolaus Barbarus* fut cause que Reuchlin changea son nom en celui de *Capnion*, qui signifie la même chose en Grec que *Reuchlin* en Allemand.

Le Comte Eberhard fut si content de Capnion qu'à son retour d'Italie, il le fit son Ambassadeur vers l'Empereur Frideric III. qui étoit alors à Lens, & qui lui donna des marques de l'estime particuliére qu'il faisoit de lui, par dés Lettres de Noblesse pour lui, pour son Frére *Denis* & pour tous leurs Descendans. Il le fit aussi Maître du Sacré Palais, Comte du St. Empire, & lui donna des Armes, qui portent d'azur à l'autel d'or, soutenant des charbons ardens, qui poussent de la fumée, avec cette inscription *Ara Capnionis*. Le Casque de Chevalier, qui couronne l'écu, est entrelacé de branches de l'aurier & de rubans & d'azur, & surmonté d'une roüe d'or. Ensuite au lieu du present ordinaire qu'on fait aux Ambassadeurs, ce Prince donna à Capnion *a* un Manuscrit du Vieux Testament, fort ancien, écrit fort nettement, & qui contient outre le Texte & la Parphrase d'Onkelos, les notes des Massorethes, infiniment plus correctes que la Massore imprimée. M. Majus assure que cet Exemplaire est encore dans la Bibliothéque du Marquis de Bade, & qu'il est

S 2 beau-

a p. 181. 529. & seqq.

beaucoup plus correct, que celui de Venise, de Bâle, & qu'aucun de ceux qu'il ait vûs. Un Juif Medecin de l'Empereur, fut cause qu'on fit ce present à Reuchlin.

L'Empereur Frideric étant mort de la Gangréne, à Lens, le 16 d'Août de l'année 1493. Capnion s'en retourna rendre conte à son Maitre, qui deux années aprés l'envoia comme son Député à la Diéte de *VVormes*. Le Comte Eberhard y fut crée Duc de Suabe par l'Empereur Maximilien, mais il ne joüit pas long-temps de cette nouvelle dignité, étant mort trois mois aprés.

Le décés du Duc n'enleva pas seulement à Capnion un Prince qui l'aimoit tendrement, il y perdit encore son repos & sa fortune. Eberhard avoit institué son héritier par Testament *Vlric* fils du Comte Henry âgé de onze ans; mais un autre de ses neveux, nommé *Eberhard* II. s'empara du Duché, & chassa les Ministres qui lui étoient suspects, du nombre desquels fut Capnion, qu'il auroit fait arrêter, s'il ne se fut sauvé prontement. Nôtre exilé se rétira à *VVormes*, où il avoit fait plusieurs Savans amis pendant son séjour, *Dalburg* qui en étoit Evêque, *Plening* ou *Pline* Chancelier de l'Electeur Palatin, *Rodolphe Agricola*, *Iean VVacker* ou *Vigilius*. Il y composa un abregé de l'histoire des quatres Empires, à l'usage du Prince Philippe; ce qui le fit bientôt connoitre à la Cour de cet Electeur. Il y fit aussi une Comédie en

-atin, où il joüoit un Moine qui étoit cause de son exil, sous le nom de *Sergius*: mais Dalburg fut d'avis qu'il la supprimât & qu'il en substituât une autre. Cela n'empécha pas néanmoins qu'elle ne parut quelques années aprés, en 1607, à Pforzheim, avec des Notes de *George Simler*.

Environ ce tems là, un Moine de *VVeissenburg* alla à Rome accuser l'Electeur Palatin son Prince d'un déni de justice, envers les Religieux de son Monastére. Aussitôt Alexandre VI. qui n'avoit pas grand respect peur les Souverains, déclara Philippe déchu de l'invéstiture des Bénéfices, qui étoient à sa Nomination. Cela obligea l'Electeur d'envoier Capnion en qualité de son Ambassadeur vers le Pape, *a* devant lequel il prononca une harangue, sur les droits des Princes d'Allemagne & les priviléges de l'Eglise Germanique, qui fut admirée de tous les Cardinaux. Mais comme les affaires ne se font pas à Rome par l'éloquence, ni par la raison, ces Négotiations durerent plus d'un an; pendant quoi Capnion emploia ses heures de rélâche, où à se perfectionner dans l'Hebreu, sous un Juif nommé *Abdias*, & dans le Grec sous Argyropyle, qui expliquoit publiquement Thucidide, ou à cultiver l'amitié de plusieurs Savans, qui lui rendirent de grands services dans la suite. A son retour, il trouva les affaires de Suabe changées, l'usur-

a le 17. *de Iuillet* 1498. *p.* 195. *ad* 209.

surpateur chassé, & le Duc Ulric rappellé, à qui l'Empereur Maximilien donna pour tuteurs *Jean & Louys Nauclere*, *Grégoire Lamparter* & quelques autres, qui firent rappeller Capnion.

a L'an 1487 les villes de la Suaube firent, de l'avis & de l'autorité de l'Empereur Frederic III. une Ligue offensive & défensive, pour se mettre à couvert des invasions des Ducs de Baviére, qui étoient devenus si puissans, qu'ils donnoient souvent la Loi aux Empereurs. Plusieurs Princes & Prélats entrérent bientôt dans cette Alliance, dont les membres prirent le nom de *Confederez de l'Ecu de S. George*, abbatirent l'orgueil du Bavarois, & dévinrent eux-mêmes si puissans que Charles-Quint trouva à propos de la rompre, en 1533. Pendant que cette Ligue dura, les Alliez établirent trois Iuges, pour connoître de tous les differents, qui pourroient survenir entre eux, ou entre les sujets les uns des autres, excepté des causes civiles particuliéres, des criminelles & des Matrimoniales. On appella ces *Iuges Triumvirs* dans les Actes Latins, & dans les Allemands Gemeiner Bund-richter *les Iuges de la Confédération*. L'Empereur, en qualité d'Archiduc d'Autriche, les Electeurs & les Princes d'Allemagne nommoient le premier : les Prélats, les Comtes & autres Seigneurs de l'Empire le second ; & les Villes Impériales le troisiéme.

a p. 229. & seqq.

fiéme. Capnion eut l'honneur d'être établi dans cette importante charge, par l'Empereur & les Electeurs : mais il conserva toujours sa douceur & son amour pour les études : & continua à vivre avec tant de sobriété, que son ordinaire reglé étoit de deux plats le matin, & d'un le soir. *a* Il faisoit souvent manger à sa table de jeunes étudians, à l'avancement desquels il prenoit plaisir de contribuer, soit par des liberalitez, soit par des instructions. Pendant ses heures de rélâche, il composa une Grammaire Hebraïque, un Dictionaire de cette Langue, & un commentaire Grammatical sur les sept Psaumes Pénitentiaux. A quelque tems de là, on l'envoia en Ambassade à *Insbruk*, vers l'Empereur Maximilien ; & à son retour, la peste, qui ravageoit la Suaube, l'obligea de se rétirer avec sa famille dans un monastére de Iacobins, nommé *Denkendorf*, non loin de *Stutgarde*, ou il fut fort bien reçu, & où le Visiteur général de l'Ordre le pria d'écrire un Livre de *l'Art de prêcher*, qu'on imprima deux années aprés, à Pforzheim.

La Fortune, qui avoit accompagné Capnion jusqu'alors, sembla vouloir l'abandonner à l'age de 55 ans. *b* Vers l'an 1509 un Iuif de Cologne, nommé *Pfefferkorn*, aprés avoir fait long temps le Messie, parmi ceux de sa nation, qui réconnurent enfin l'imposture, s'avisa d'un autre moien, pour

a p. 185 *b* p. 249. & *seqq.*

leur tirer de l'argent. Il se fit Chrétien & s'insinua dans l'amitié de *Iaques Hochstrat*, Inquisiteur, & *d'Arnaud de Tungari*, Professeur en Théologie à Cologne, à qui il persuada de répresenter à l'Empereur que les Livres des Iuifs étoient pleins de superstitions, d'impietez & de Blasphémes contre Iesus-Christ, les Saints & les mystéres de la Religion, que cela les empêchoit de se convertir, & qu'ainsi il faudroit ordonner par un Edit Impérial que tous les Livres des Iuifs fussent brulez, excepté le vieux Testament. On surprit l'Empereur par ce beau prétexte, qui couvroit le dessein qu'ils avoient formé de faire racheter leurs Livres aux Iuifs par de grandes sommes. L'Arrêt fut donné à Passau, & publié à Francfort. Pfefferkorn n'en fut pas plutot muni, qu'il courut çà & là comme un furieux, entrant dans les maisons des Iuifs, & se faisissant de leurs Livres. Il s'en alla en suite à Stutgarde, pour obliger Reuchlin à lui prêter main forte, afin qu'il pût faire le long du Rhin la même exécution. Capnion s'excusa sur quelques affaires, ajoutant qu'il lui sembloit que cet Arrêt n'étoit pas en bonne forme, & qu'il y manquoit quelque chose. Le Iuif Christianizé voulut savoir ce que c'étoit, & Capnion lui aiant donné ses difficultez par écrit, il se retira. Cependant les Iuifs, à force de sollicitations auprés de l'Empereur Maximilien firent surseoir l'éxécution de cet Edit, jusqu'à ce

que

que des personnes intelligentes, & capables de juger de leurs Livres en eussent dit leur sentiment. L'Empereur ordonna aux Universitez de Cologne, Mayence, Erphord & Heidelberg, de nommer quelques uns de leurs membres, pour connoître de cette affaire conjointement avec Iaques Hochstrat, Reuchlin & *Victor de Corbo*, Prêtre.

Capnion, se voiant forcé à dire son sentiment, le fit avec sa sincerité & sa modestie ordinaires. *a* Il pose d'abord l'état de la question, allégue les raisons de ceux qui voudroient brûler les Livres Hebreux, & celles de ceux qui croient cela injuste. 1. Parce que les Iuifs étant sujets de l'Empire, doivent joüir des priviléges, qui leur ont été accordez 2. Parce qu'il n'est pas permis d'ôter à quelcun son bien par force. 3. Parce que les Iuifs, sous le bénéfice des Edits Imperiaux, ont des Synagogues & des Ecoles publiques. 4. Parce qu'aucun des anciens Iurisconsultes des Conciles, ou des Peres de l'Eglise, n'a jugé les livres des Iuifs dignes du feu.

Il fait ensuite ses rémarques sur les diverses sortes de Livres que les Iuifs ont. 1. A l'égard du Thalmud, il avoüe qu'il y a plusieurs choses injurieuses à Iesus-Christ & à ses Apôtres : mais il soûtient, que les demi-savans en trouvent plusieurs autres dans cet Ouvrage, qui n'y furent jamais: Qu'en

a *p.* 26. *& seqq.*

récompense il y a quantité de phrases, de coûtumes & d'histoires, tres utiles à l'intelligence de toute la Bible, mais particuliérement de l'Evangile : Que le Thalmud nous a conservé une partie de l'ancienne tradition des Iuifs, à laquelle Iesus Christ les renvoie, lors qu'il leur ordonne *d'examiner les Ecritures, par lesquelles ils croyoient d'avoir la vie Eternelle*; car leurs traditions étoient de ce nombre, & sans elles on auroit bien de la peine à entendre les prédictions touchant le Messie. 2. Il soutient aussi qu'on peut se servir de la *Cabbale*, pour la confirmation de divers mystéres du Christianisme, & cite un Livre du Comte de la Mirande, approuvé par une Bulle d'Alexandre VI. où ce sentiment est défendu.

3. Pour les *Peruschim*, ou les commentaires des Rabbins sur le Vieux Testament, il assure qu'on peut aussi peu s'en passer, si l'on veut entendre à fond la Langue Hebraïque, que de *Festus*, *Priscien*, *Servius*, *Donat* & autres anciens Grammairiens, pour aquerir la connoissance de la Latine; & que St. Hilaire, pour n'avoir pas sû l'Hebreu, a mal expliqué plusieurs passages de l'Ecriture. 4. Touchant les Rituels des Iuifs, & leurs Livres de sermons & de controverses, il ne croit pas qu'on ait droit de les defendre, tant qu'on permettra l'exercice de leur Religion. 5. Pour leurs Livres de Philosophie, de Medecine &c. il ne sauroit

roit voir non plus qu'il y ait plus de mal à les conserver que ceux des Grecs ou des Latins. En un mot il ne condamne au feu que les Libelles diffamatoires, faits directement contre l'honneur de Iesus Christ, de la Vierge & des Saints, ou contre quelque Loi ou quelque Puissance Chrétienne; ajoûtant que non seulement les Auteurs de ces Libelles & ceux qui les vendent, mais aussi ceux qui les gardent pourroient être punis, selon la *Loi Cornelienne* §. *de injur. si quis Librum* & L. 1. C. *de famos. Libell.* §. *Si quis famosum.*

Les adversaires de Capnion trouvérent moyen d'intercepter la lettre, dans laquelle il envoyoit cet avis à l'Archevêque de Mayence, pour être presenté à l'Empereur. Pfefferkorn ne l'eut pas plutôt loüé, qu'il se mit à composer un livre *a* pour la réfuter, sous le titre de Handspiegel / *Miroir Manüel*, auquel Reuchlin répondit par un autre intitulé Augenspiegel / *Miroir oculaire*, où les Théologiens de Cologne trouvérent 44. Propositions erronées, faisant des hérésies de toutes les raisons, qu'il avoit avancées pour se défendre. Arnaud de Tungari publia ces erreurs prétendües avec des Notes au dessous, en Latin barbare: ce qui obligea Reuchlin à faire une Apologie, qu'il adressa à l'Empereur. C'est un terrible ennemi que tout un Clergé. Quoique Capnion remplit une des prémié-

a en 1511.

ses charges de l'Allemagne, qu'il eut quantité d'amis à la Cour de Maximilien, qu'il fut soûtenu par le Duc de Suaube, & estimé de tout le monde, on en vint jusqu'à le citer à Mayence, devant l'Inquisiteur Hochstrat, son ennemi juré. Il y envoya d'abord un Procureur, pour recuser Hochstrat: mais on ne voulut point recevoir ses causes de récusation. Il fallut que Capnion, nonobstant sa dignité, son grand âge & son peu de santé, se présentat lui-même. Le Duc Ulric le fit accompagner par deux savans de sa Cour, *Jaques Lemp* & *Henri Schilling*, qui défiérent Hochstrat à la dispute & en appellérent au Pape. Leon qui tenoit alors le siége, remit la connoissance de cette affaire à l'Evêque de Spire & à l'Electeur Palatin, qui nommérent *Thomas Thruchses*, *George de Swalbac*, *Philippe de Flersheim*, *Vigilius*, *Sickinger*, *Iodocus Gallus*, & *Wolfgang Fabrice Capito*, pour en connoître immédiatement. Ces Juges s'étant assemblez à Spire, assignérent les Parties à comparoître. Reuchlin qui se présenta fut renvoyé absous, & Hochstrat condamné par contumace aux dépens, qui furent évaluez à CXI. florins d'or, *a* monoye du Rhein.

Pendant qu'on prononçoit cette sentence à Spire, les Théologiens de Cologne condamnérent & firent brûler le Miroir oculaire

a C'est 186 livres 9 ½ s. de France.

culaire de Reuchlin, au mois de Fevrier de l'année 1514. du consentement des Universitez de *Louvain*, *d'Erphord*, de *Mayence* & de *Paris*. Pfefferkorn se voiant si bien appuyé fit un nouveau Livre contre Capnion, sous le Titre de Sturmglock *La Cloche du Tocsin* : de sorte que Reuchlin crut qu'il falloit un jugement définitif de la Cour de Rome même, pour fermer la bouche à ses adversaires, & y envoya les piéces du procés. Toute l'Allemagne têmoigna en cette occasion, l'estime qu'elle faisoit de ce grand homme : car sa vieillesse l'empéchant d'aller solliciter son affaire en personne, l'Empereur, l'Electeur de Saxe, les Ducs de Baviére, de Wirtemberg, & de Suaube, le Marquis de Bade, le grand Maître de l'Ordre Teutonique, un Cardinal, cinq Evêques & treize Abbez donnérent des Lettres de récommondation à son Procureur. Le Pape commit le Cardinal *Grimani* de Venise pour Iuge, qui cita les parties devant lui. Hochstrat comparut, appuyé des quatre Universitez, qui avoient condamné le livre de Reuchlin, sans note d'infamie pour l'Auteur, qu'ils réconnoissoient d'ailleurs être Catholique. Quoique les récommandations, que porta cet Inquisiteur, ne fussent pas à beaucoup prés si considerables que celles de son adversaire, l'argent, que lui fournirent les Domicains, de l'Ordre desquels il étoit, eut asséz de pouvoir pour tirer l'affaire en longueur.

gueur, comme ils le souhaittoient. Ils voyoient Capnion trop bien soûtenu, pour espérer de le faire condamner durant sa vie, & le sachant vieux & valetudinaire, ils ne cherchoient que des délais, afin d'avoir le plaisir de triompher de lui aprés sa mort, de ternir sa mémoire & de rüiner sa famille. D'abord Hochstrat demanda qu'on donnât pour adjoint à Grimani, le *Cardinal de S. Croix*, qui étoit dans ses interêts; mais les amis de Capnion l'aiant récusé, & obtenu en sa place le *Cardinal d'Ancene*, Hochstrat trouva moien de se faire donner encore deux autres juges de son Ordre, le Cardinal *Cajetan*, & *Sylvestre Prieras*, Maître du Sacré Palais. Reuchlin, touché sensiblement de ce mauvais succés, dit là dessus, dans une lettre à Albert, Archevêque de Mayence & de Magdebourg, qu'il doutoit si c'étoit Iesus Christ, ou l'or, qui regnoit à Rome, *Christus ne vinceret Romæ an Chrysus?* Ces chagrins néanmoins n'empéchérent pas Capnion de continuer ses Etudes. Il traduisit de Grec en latin la vie de Constantin le Grand, & le Traité *des Questions diverses* attribué à St. Athanase, sur lequel il fit des notes. Il composa un Livre *de Verbo mirifico*, un Traitté des Accents & de l'Ortographe Hebraïques, trois livres de la *Cabbale*, un livre intitulé *Epistolæ obscurorum virorum*, où il tourne ses Adversaires en ridicule, les faisant parler, en leur latin Barbare, sincérement & com-

me ils pensoient. Hochstrat ne put soûtenir ces railleries piquantes, qui le perdoient de réputation, & en mourut de chagrin. Les Moines obtinrent bien de Leon X, qu'on mit ce livre dans l'Indice : mais cela ne servit qu'à en faire composer un plus satyrique que le premier, sous le titre *d'Epistola Clarorum Virorum.* Tous les Savans de ce siecle se faisoient un plaisir de composer des livres contre eux. *Eleuthere Byzenus*, fit une Poëme intitulé, *le Triomphe de Capnion & la défaite des inconnus. Huldric de Hutten* le défendit par une Apologie, *Erasme* fit son Apothéose, *Conrad Puttinger*, *Luther*, *Melanchthon*, en un mot tout ce qu'il y avoit de considérable alors se rangea de son côté, de sorte que ses persecuteurs s'en retournérent de Rome pleins de confusion, n'aiant pû gagner autre chose par toutes leurs intrigues, que de faire surseoir le jugement du procés. Là dessus les démélez de Luther & des indulgences étant survenus, les Moines coururent au plus pressé, & tâchérent de s'accommoder avec Capnion, que le Duc de Baviére avoit appellé à *Ingolstad*, pour y enseigner les belles Lettres. Trois Iacobins, l'y vinrent trouver de la part de leur Ordre, & lui présentérent des conditions d'accommodement. Capnion les renvoia à un Seigneur nommé *François de Sickingen*, à qui il avoit remis ses interêts, & avec qui les

Domi-

Dominicains traitérent, a s'obligeant à paier tous les frais, & à obtenir de Rome l'abolition du procés, & une justification entiére de Reuchlin & de son livre. La peste s'étant mise à Ingolstad, Capnion se retira dans la Suaube, où le Magistrat de *Tubingue* le pria d'enseigner le Grec; ce qu'il ne fit pas long temps: car aiant été attaqué de la Iaunisse, il se fit transporter dans sa maison de Stutgarde, où il mourut le 30. de Iuillet 1522, aprés avoir vécu 67 ans 4 mois, 8 jours. Il légua au Collége de Pforzheim sa Bibliotheque, qui étoit enrichie de plusieurs manuscrits Grecs & Hebreux; entre autres d'un exemplaire du Vieux Testament different de celui dont on a déja parlé, & écrit l'an du Monde 4866 selon le calcul des Iuifs, c'est à dire l'an de Grace 1105: & par consequent plus ancien que tous ceux dont parlent M. Leusden & le P. Simon.

a *vers la fin de Mai* 1520.

XIX.

Interpretes Flamands de L'ECRITURE.

I. HET EVANGELIUM des H. Apostels MATTHÆI geopent &c. *L'Evangile de S. Matthieu expliqué par une Analyse, des notes, & des demonstrations de la Vérité du Christianisme contre les Infidéles & les Sceptiques; avec une Harmonie de l'Histoire Evangelique: par* SALOMON VAN TIL *M & Pr. en Th. à Dordrecht. Seconde Edition corrigée & augmentée.* 4. à Dordrecht chez les Goris 1687. p. 985.

DEpuis la prémiére Edition de cét Ouvrage, qui se fit sur la fin de l'année 1683, M. *Ten Brinck*, célébre par les adversaires qu'il s'est fait dans ces Provinces, en a censuré divers endroits: ce qui a obligé l'Auteur de mettre une Préface, au devant de cette séconde Edition, où aprés avoir rendu raison de quelques changemens & additions, qui s'y trouvent, il tâche de répondre à ce Théologien.

a Voici une difficulté de M. *Ten Brink* par

a pref. p. 19.

par laquelle on pourra juger des autres. Il censure ces paroles de l'Auteur, *que les Chrétiens sont ceux qui marchent dans le droit sentier de la vérité, qui ne se laissent point entrainer à l'autorité des Synodes, ou des Interprétes, mais à leurs raisons.* Il soutient au contraire qu'un fidéle est obligé de récevoir les décisions d'un Synode, ou d'une Assemblée d'Ecclésiastiques, sur la simple autorité, sans aucune preuve, jusqu'à ce qu'on lui ait prouvé qu'elles ne s'accordent pas avec la parole de Dieu. Il ajoûte que Jesus Christ a donné ce pouvoir à tous les Pasteurs & à chacun en particulier, & que les décrets Synodaux ont quelque autorité, quoi qu'elle ne soit pas divine, tant que leur opposition avec l'Ecriture n'est pas évidente. M. *Van Til* tire delà cette conséquence que puisque dans les matiéres de foi, les Laïques doivent embrasser les sentimens de leurs Pasteurs par provision, & avant que de les avoir examinez, il faut que toute une Eglise suive l'opinion de son Ministre, en des questions problématiques, sans savoir pourquoi; de sorte que dés qu'on tiendra un Synode en Frise, en faveur de ceux qu'on appelle *Voetiens*, & un autre en Hollande, pour les prétendus *Coccejens*, il faudra que les Eglises de ces Provinces se divisent. On ne sauroit inventer de Systéme, plus propre à faire des Schismes.

Il n'est pas bien difficile à M. van Til de réfuter

réfuter cette hypothése, autrement que par des conséquences : ni de montrer qu'on n'est obligé de soûmettre sa foi qu'à Dieu seul ; que pour faire cette soumission, il faut savoir si c'est lui qui parle, ce qu'il dit, & s'il commande de croire ce qu'on lui attribüe ; qu'ainsi l'on ne sauroit se fier à des hommes sujets à l'erreur, & qui parlent plus souvent par interêt, ou par préjugé, que conformément à la révélation divine, avant que d'avoir examiné ce qu'ils soutiennent. Ajoutez à cela que M. *Ten Brink* avoüe que l'autorité des Pasteurs n'est qu'humaine, & que la foi est un consentement au témoignage de Dieu ; dont il faut être assuré que c'est Dieu qui parle, & l'on ne peut l'être, lorsqu'il n'y a que des hommes sujets à l'erreur, qui le disent ; dont il n'y a point de vraie foi qui ne soit qu'humaine; ni par consequent d'autorité qui ait droit de nous imposer quelque chose comme divin, sans le prouver.

Aprés cette préface, on trouve des *Prolégoménes* sur St. Matthieu, où l'on montre Prémiérement. Que le gros de l'histoire de Jesus-Christ, sa vie & sa mort sont indubitables ; puisque les Auteurs Payens en parlent & que les Juifs ne les nient pas. 2. Qu'elle est véritable dans ces circonstances parce que ceux qui la rapportent sont des témoins oculaires, ou contemporains & irréprochables. 3. Que l'Evangile de Saint Matthieu est fort ancien, puisque Clement Romain,

Romain, Ignace, Polycarpe, Papias & Iustin Martyr l'ont cité; & qu'il a été écrit avant la destruction de Iérusalem: parce qu'il y a des descriptions de coûtumes, de cérémonies, & de lieux, & des circonstances de temps & de personnes, qu'il étoit moralement impossible de faire aussi exactes qu'elles le sont, aprés la rüine de cette ville: 4. Que cet Evangile est certainement de St. Matthieu, puisque tous les prémiers Chrétiens le lui ont attribué; qu'aucun des anciens Hérétiques n'a osé le réjetter, & qu'il paroit clairement par le stile que c'est l'Ouvrage d'un Iuif. 5. Qu'il n'y est point survenu de changement considérable; & qu'on peut s'en assurer en confrontant les anciennes versions & les commentaires des anciens Docteurs, comme Origéne, avec le texte d'aujourdhui. 6. Que cet Evangile a été écrit en Hebreu, si l'on en croit les Péres de l'Eglise; mais que cela ne diminüe rien de son poids; parce que la version que nous en avons paroît aussi ancienne que l'Original; que c'est la même que les prémiers Chrétiens ont citée, & qu'ils ne l'auroient pas fait, si elle n'ût eu l'approbation des Apôtres. 7. Que le but de St. Matthieu est de prouver que *Iesus est le Messie*, & qu'on n'a qu'à bien comprendre l'état de la Question, qui étoit entre les Apôtres & les Iuifs pour en être persuadé.

Les Iuifs d'alors ne nioient pas que Iesus

ne fut fils de Marie, de la famille de David, né à Bethlehem, & élévé à Nazareth: qu'il n'ût préché trois ou quatre ans dans la Galilée & dans la Iudée, avec un grand concours de peuple; qu'il n'ût fait quantité de miracles, & qu'il n'ût été crucifié: mais ils accusoient sa Doctrine de libertinage, ils attribuoient ses miracles à la Magie, & ils le traittoient de seducteur & ses Apôtres de faux témoins & de voleurs, qui avoient enlévé le corps de leur Maître, pour faire accroire au monde qu'il étoit résuscité. Il s'agissoit donc de prouver 1. que la Doctrine de Iesus étoit sainte, & qu'elle ne faisoit que perfectionner, ou mettre dans tout son jour le sens spirituel de la Loi, bien loin de l'abolir ou de l'énerver. 2. Que ses miracles ne pouvoient pas être des effets de l'adresse humaine, ni des illusions du Prince des ténébres; & qu'étant véritables & divins ils prouvent que Iesus est le Messie, & qu'ainsi on l'a fait mourir injustement: 3. Que Dieu a justifié l'innocence de Iesus, en le résuscitant; que ce fait est incontestable, & que la malice de ses ennemis s'est efforcée en vain de le rendre douteux.

C'est-là, selon M. van Til, le but que S. Matthieu s'est proposé: ce qui est cause, qu'il a negligé quelquefois l'ordre des temps, pour mettre ensemble plusieurs histoires, qui font une seule preuve. Nôtre interpréte considére trois parties dans cet

Evan-

Evangile. La prémiére décrit la venuë de Iesus dans le monde, sa race, sa naissance d'une Vierge; le tems & le lieu où il est né, & comment cette nouvelle fut publiée par une étoile : sa fuite en Egypte, son rétour, & le lieu de son éducation. Ch. I. & II. La 2. concerne le Ministére de Iesus, cõment il y a été installé ? Ch. III. comment il s'y est préparé ? Ch. IV. 1-11. Où c'est qu'il a commencé à précher ? Ch. IV. 12-25. Un sommaire de sa Doctrine, dans lequel on voit la pureté de sa Morale, par opposition à celle des Pharisiens. Ch. V. VII. Divers miracles, qui témoignoient que Dieu avoit donné à Iesus l'autorité qu'il s'attribuoit. Ch. VIII., IX. Les moyens, que Iesus emploia pour répandre sa Doctrine, & le succés qu'ils eurent. Ch. X, XI. Onze préjugez des Iuifs contre Iesus, ses Disciples & sa Doctrine, réfutez par lui-méme. Ch. XII-XIV, 4. La troisiéme partie comprend la mort de Jesus, avec ce qui la précéda & qui la suivit; la prédiction qu'il en fit à ses Apôtres & les avertissemens qu'il leur donna, pour se conduire aprés sa mort Ch. XVI. 5. jusqu'au Ch. XXV. L'histoire de sa passion, Ch. XXVI, XXVII. & celle de sa résurrection. Ch. XXVIII.

La méthode, que M. van Til s'est prescrite, consiste 1. à diviser les Chapitres en plusieurs Sections, selon les diverses choses qu'ils contiennent, & à mettre au devant de chacun une courte analyse de la

ma-

matiére qui y est renfermée: 2. à faire de notes litterales sur le texte, qui ne sont pas longues, où il explique la force des termes, les allusions aux coûtumes anciennes: où il paraphrase les endroits difficiles, & concilie les contradictions apparentes des Evangelistes: 3. à faire suivre chaque section d'un discours séparé, où il démontre plus au long, ce qu'il croit que St. Matthieu a eu dessein de prouver. Par exemple, aprés la prémiére Section, qui contient la généalogie de Iesus Christ, Ch. I. 1. 17. Il fait voir que, selon les Prophéties & la tradition de l'Eglise Iudaïque, il falloit que le Messie fût de la posterité d'Abraham & de David: Que les anciens Juifs n'ont jamais nié que Iesus ne fut issu de ce Roi, puis qu'un certain *Ula* l'avoüe dans le Thalmud; *a* & que personne ne s'est avisé de le contredire en ce tems-là: Que la difficulté que font les Iuifs modernes, sur ce que St. Matthieu ne rapporte que la généalogie de *Ioseph*, n'est d'aucun poids; parce que *Ioseph* & Marie étoient parens, & que si cela n'eût pas été, cet Evangeliste se seroit rendu ridicule en rapportant la généalogie de *Ioseph*, dont il dit lui-même que *Iesus* n'étoit pas fils: Que St. Luc a inseré la généalogie de Marie dans son Histoire, puis qu'il dit que *Iesus, qu'on croioit fils de Ioseph étoit* fils *d'Heli*, fils *de Matthat* &c.

Voici

a [illegible] *fol.* 43. *la* 1. *Edit. de Venize.*

Voici l'extrait de deux autres discours de l'autheur. Ch. XII. 38-50. Dans ses Réflexions sur le signe du Ciel que les Pharisiens dêmandoient à Jesus, Mr. *van Til*, résout cette difficulté, comment les Juifs pouvoient exiger de nouveaux miracles, aprés tous ceux que le Sauveur avoit déja faits ? il dit que ces gens là avoient le même préjugé que ce Rabbin qui, étant exhorté à se convertir par un Prince Chrétien, s'en excusa, sur ce qu'avant que de quitter la Loi de Moïse, il faudroit que Dieu l'abolit, d'une maniére aussi éclatante qu'il l'a institué; qu'il descendit du Ciel, & que convoquant les *Iuifs* au pié d'une montagne, où il donneroit des marques sensibles de sa presence, il leur ordonnât de quitter leur ancienne Religion, & d'embrasser le Christianisme. Aussi a ce été un des plus grands prétextes des *Iuifs* dans tous les siecles; que nôtre *Iésus* n'a pas fait des miracles si éclatans que ceux de Moïse. Le Sauveur renvoie les incrédules, qui lui faisoient cette démande, à sa resurrection, qui surpasse incontestablement toutes les merveilles qu'on attribüe à ce Legislateur. Mais nôtre *Interpréte*, avant que de leur répondre, fait rémarquer les motifs qui poussoient les Pharisiens, & dit 1. Que c'est un signe évident d'impieté que de chicaner avec Dieu, de lui prescrire des conditions, & de dire, je ne croirai pas, si vous ne faites encore telle ou telle chose.

2. Que

2. Que les Miracles n'ont pas pour but de faire croire une doctrine ou une révélation mais seulement d'exciter l'attention de ceux qui les voient, afin qu'ils examinent si ce qu'on leur prêche est vrai, s'il est digne Dieu, & conforme aux idées qu'il nous a données de ses perfections, de la vertu, du vice &c. Or Iesus Christ avoit déja fait assez de miracles, pour mériter qu'on fit de serieuses réflexions sur ce qu'il disoit. 3. Que le Sauveur savoit certainement que ceux qui lui faisoient cette question étoient des personnes mal intentionnées, qui ne cherchoient qu'à le contredire, & qui auroient trouvé à reprendre à quoi qu'il eût fait. 4. Que ceux qui veulent présentement que Dieu descende du Ciel d'une maniére sensible, pour proclamer l'Evangile, comme il fit la Loi sur Sinaï, ne se souviennent pas que leurs Peres effrayez de cette apparition, priérent le Seigneur qu'il ne leur parlât plus lui même immédiatement; s'obligeant de s'en rapporter à Moïse & aux autres Prophétes, qu'il leur envoieroit dans la suite Ex. XX. 18, 19: ce que Dieu leur accorda, Deut. V. 22-28, & dont il les fit ressouvenir, en leur promettant d'envoier un Prophéte comme Moïse, lequel Prophête est le Christ même, selon l'ancienne tradition des Iuifs. Deut. XVIII. 15-19.

M. van Til compare ensuite les miracles de Moïse & ceux de Iesus, & fait voi

1. Que Moïse n'a point fait d'espéce de miracle, que Iesus n'en ait fait quelque semblable. 2. Qu'au contraire nôtre Sauveur en a fait d'autres ausquels ceux de Moïse n'ont aucun rapport. Il a fait marcher les boiteux, il a rendu la vüe aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la parole aux muets; il a gueri les lepreux & les aveugles nez; il a ressuscité les morts, il s'est resuscité lui-même, il est monté au Ciel, il a répandu le St. Esprit & les dons miraculeux sur ses Apôtres &c. 3. Les Miracles de Moïse n'étoient que pour épouvanter, ou pour punir, & ceux de Iésus n'avoient pour but que de faire du bien aux hommes, de guerir les malades, de chasser les Démons &c. Il est étonnant que les Iuifs, qui étoient si incrédules à l'égard de Iesus, aient crû l''imposteur Barchocba, sans miracles, sous l'Empire d'Adrien; & qu'ils aient osé soûtenir, dans les derniers siecles, que le Messie ne feroit point de signes ni de prodiges.

Ch. XXVIII. II. 15. Les Iuifs ont soûtenu long tems l'imposture que St. Matthieu leur impute ici, puisque Iustin Martyr réproche à Tryphon qu'aprés la résurrection de Iesus Christ le Sanhedrin envoia des Députez à toutes les Synagogues, pour les avertir qu'un Seducteur de Galilée, nommé Iésus, avoit inventé une hérésie abominable, & qu'aiant été crucifié ses

Disci-

Disciples l'avoient enlevé du sepulchre, la nuit, pour persuader aux simples qu'il étoit resuscité. Monsieur van Til montre la fausseté de cette accusation, en faisant voir que des soldats ne peuvent pas être témoins en des choses, où l'honneur de leur Maître est interessé: 2. Que leur déposition se détruit elle même, lorsqu'ils disent que les Disciples de Iesus ont enlévé son corps; pendant qu'eux dormoient; ce qu'ils ne pouvoient pas savoir, s'il est vrai qu'ils dormissent. 3. Cet enlévément n'a pas plus de vrai-semblance à le régarder du côté des Disciples. On sait la crainte qui les avoit saisis, & qu'en cet état on n'est pas disposé à entreprendre un dessein si hazardeux; beaucoup moins auroient ils eu le tems de plier les draps & les bandelettes, comme les femmes les trouvérent. 4. Quel interêt avoient les Disciples d'exposer leur vie, pour sauver l'honneur d'un homme mort, qui les auroit trompez méchamment? 5. D'où vient qu'on n'a pas puni, selon les Loix Romaines, des soldats, qui s'étoient tous laissez aller au sommeil, dans une occasion si importante, & qui avoient abandonné un poste si considérable? 6. Pourquoi le grand Conseil n'a-t-il pas fait leur procés aux Disciples, lorsqu'il les tenoit? Faut il de plus grands crimes, pour perdre des personnes que l'on hait, que de prou-

ver contre eux, qu'ils ont rompu le sceau du Gouverneur, violé la sainteté des monumens, & inventé une imposture aussi grossiére que le seroit celle de la résurrection d'un homme? 7. Quelque assoupis que fussent les soldats, il étoit impossible qu'ils ne s'éveillassent, au bruit que dût faire une grosse pierre, qu'on rouloit de dessus une roche, sans conter celui du tremblement de terre dont parle l'Evangeliste. 8 On ne doit pas trouver étrange que les Principaux Prêtres aient inventé cette calomnie: des Sadducéens, comme eux, qui ne croient point d'autre vie, & qui se sont engagez d'honneur à perdre quelqu'un, n'épargnent rien pour en venir à bout.

On peut encore lire avec fruit les réfléxions de l'Auteur sur la morale de Jesus Christ, contenüe dans les Ch. V, VI, & VII, par laquelle il prouve la Divinité du Christianisme; *a* ses rémarques sur les miracles en général, & sur l'usage qu'on en doit faire dans la Religion: ses *b* preuves pour la fidélité des Apôtres, & *c* sa réfutation des préjugez des Iuifs. Mais il est temps de mettre ici quelques unes de ses notes.

Ch. IV. 8. *Le Diable le transporta de nouveau sur une haute montagne.* S. Luc, dit M. van Til, qui s'attache plus exactement à suivre l'ordre des temps, raconte cette tentation comme la seconde; au lieu que

a p. 229. *b p.* 234. *c p.* 349. 375 & suiv.

que St. Matthieu la met la derniére, parce qu'elle étoit la plus terrible. Le mot πάλιν *de nouveau* n'est souvent qu'une particule de transition ; de sorte que selon lui il faut traduire : *le Diable le transporta aussi sur* &c.

Ch. XI. 21. *Si les merveilles qui ont été faites au milieu de vous avoient été faites à Tyr & à Sydon, elles se seroient converties.* Iesus Christ parle ici, selon l'Auteur, de la conversion extérieure au Christianisme & de l'abandon de l'idolatrie, parce que les Prophétes avoient prédit que les Tyriens seroient du nombre des sujets du Messie. Ps. XLV. 13. LXXXVII : 4. Cette conversion se fait ordinairement par la Prédication de l'Evangile & est le chemin à l'intérieure, dont le Sauveur ne parle pas, puis qu'on ne sauroit alléguer d'exemple que toute une ville se soit convertie ainsi par ces moiens extérieurs.

Ch. XII. 40. *Comme Ionas fut trois jours & trois nuits dans le ventre d'un grand poisson, le fils de l'homme sera ainsi trois jours & 3 nuits dans le cœur de la terre.* On entend d'ordinaire par le *cœur de la terre* le sepulchre : ce qui ne s'accorde pas avec le temps que Iesus Christ y a demeuré. Mais M. van Til entend Ierusalem même, que les Iuifs disent être au milieu du Monde.

Le sens est dont, selon lui, que comme Ionas fut trois jours & trois nuits au pouvoir de ce poisson, le fils de l'homme seroit sous la puissance de ses ennemis, trois jours & trois nuits, savoir la nuit qu'il fut trahi, la nuit du vendredi & celle du samedi, le jour de sa crucifixion, le samedi & le dimanche qu'il ressuscita.

Vers. 43-45. Dans cette Parabole, Iesus-Christ parle des Iuifs. Le Demon impur de l'Idolatrie étoit sorti de parmi eux, aprés leur rétour de Babylone. Il avoit fait de vains efforts pour y rentrer, vers le temps d'Antiochus; mais les trouvant en suite vuides de vertus, quoi que purifiez des superstitions payennes, & ornez de diverses connoissances, cet ennemi du genre humain s'avisa de prendre avec lui sept autres esprits plus méchants que lui, & de se présenter à eux sous l'apparence spécieuse de la fausse pieté des Pharisiens, & de la sagesse des Sadducéens; ce qui les remplit d'orgueil, d'hypocrisie, & des préjugez, qui leur firent réjetter l'Evangile & crucifier le Messie.

Ch. XIX. 28. *Lorsque le fils de l'homme sera assis sur le throne de sa gloire*; aprés mon Ascension: (c'est Iesus-Christ qui parle à ses Apôtres:) *Vous serez assis sur douze Thrônes, jugeant les douze Tribus d'Israël*: vous serez les conducteurs souverains de mon peuple sur la terre; vôtre Doctrine

Doctrine & vos Ecrits obtiendront force de Loi, & serviront de regle à mon Eglise.

---

2. HET GELOVE EN DE BETRAGTINGE DER HEILIGEN. *La Foi & les Devoirs des Saints, tirez de leurs prémiers principes, & contenus dans l'explication de l'Epitre aux Romains, par* GERBRAND van LEEUVVEN. *P. & Pr. en Th. dans l'Ecole illustre d'Amsterdam* 2. Voll. in 4. T. I. pagg. 636. T. II. 599. A Amsterdam chez Wolfgang. 1688.

IL y a quatre ou cinq ans, que l'Auteur donna dans un volume in 12. l'explication des deux prémiers Chapitres de l'Epître aux Romains : mais aiant dessein de faire un commentaire un peu ample, il a fait r'imprimer in 4. ses rémarques, sur les deux prémiers Chapitres, corrigées & augmentées, avec l'interprétation de six autres.

La méthode de M. *van Leuvven* est à peu prés la même que celle de M. *van Til*, si ce n'est que ses notes & ses discours sont plus étendus, & plus conformes au stile des Prédicateurs, à qui ils pourront être fort

 utiles.

tuiles. Dans la pensée où il est, que l'Epitre aux Romains a servi d'une espéce de formulaire & de Catechisme à l'ancienne Eglise, il prend occasion de plusieurs passages d'expliquer la plû-part des points de la Religion; de sorte que dans ce commentaire, qui n'est que sur la moitié de l'Epître, on trouvera un systéme presque entier, mais non pas suivi, de la Théologie des Réformez. On fera ici l'extrait de ce qu'il dit sur quelques Articles reçus de la plus-part des Chrétiens, afin qu'on puisse juger des autres.

a Sur le Ch. I. v. 4. Aprés avoir prouvé la vérité de la résurrection de Iesus Christ; M. *van Leeuven* montre que ce fait est une démonstration de sa Divinité, de celle de nôtre Religion & de la verité de nos Ecritures. Car ceux qui révoquent en doute la fidélité des Ecrivains Sacrez, ne le font pas à cause de certains faits historiques, comme la sortie d'Abraham de la Caldée, celle des Israëlites hors de l'Egypte, la vie & la mort du Sauveur; &c. ni à cause des veritez Metaphysiques, que la raison peut découvrir toute seule, comme l'unité d'un Dieu, &c. mais parce que ces histoires sont entremêlées de miracles, & principalement, parce que Jesus Christ a pris la qualité de fils de Dieu, en un

a T. I. p. 51-61.

un sens bien different de celui auquel l'Ecriture donne ce titre aux autres hommes. Mais si cela n'étoit pas, Iesus Christ auroit été un imposteur, & Dieu, en le resuscitant, auroit pris plaisir à justifier un fourbe, à séduire les gens de bien, & à couronner un homme qui auroit abusé de son autorité, pour tromper les simples : ce qui est inconcevable.

„ Ch. I. 20. L'Auteur soutient *a* qu'il n'y a jamais eu d'Athées, & qu'il n'y en " sauroit avoir : mais il entend par *Athée*, un " homme, qui aprés avoir bien examiné s'il " y a un Dieu, conclut avec une parfaite " certitude, qu'il n'y en a point, bannit du " fond de son cœur, sans hésiter, toute " crainte de Dieu & toute pensée de la Divi- " nité, & persevére constamment & sans re- " mors tout le tems de sa vie, dans cette fa- " tale disposition. Il est indubitable qu'il " n'y a point de tels Athées : car il faudroit pour cela que l'Atheïsme fut aussi clair que les veritez Mathématiques : au lieu qu'il ne consiste qu'en des difficultez Metaphysiques, que les prétendus esprits forts font sur des veritez de fait, ou de sentiment ; ce qui est un effet de leur ignorance, & peut bien inspirer des doutes ; mais ne sauroit fixer l'esprit à rien de certain.

a p. 156.

Les objections ne doivent pas nous faire abandonner une vérité démontrée, telle qu'est celle de l'existence d'un Dieu, comme on l'a pu voir au commencement de ce VIII. Tome, p. 128. Ajoûtez à cela qu'on a aussi des preuves directes de cette autre vérité, qu'il y a des principes de vice & de vertu dans le fond de nôtre ame, par lesquels nous distinguons naturellement le bien du mal, & le juste de l'injuste. C'est ce que l'Auteur entreprend de prouver, sur le Ch. II. v. 15. Ses raisons se réduisent à ceci. * 1. Que l'être infiniment parfait, qui est la bonté, la sainteté & la vérité même, ne sauroit produire des créatures intelligentes, qui ne connoissent & n'aiment pas ces perfections. 2. Qu'il paroit par l'Ecriture que Dieu créa nos prémiers parens en cet état, puisqu'il ne leur donna point d'autre Loi que la défense positive de manger du fruit de l'arbre de science ; ce qui auroit été les mettre en danger de l'offenser à tout moment, s'ils n'avoient pû discerner par la Lumiére Naturelle le bien du mal & le juste de l'injuste. 3. Que les Athées ne peuvent pas objecter le desordre que le peché a causé ; parce que nous convenons tous qu'il n'a pas si fort corrompu la nature que l'esprit n'ait conservé quantité de connoissances spéculati-

* p. 260. 270.

ves & pratiques, & la Volonté plusieurs bons sentimens, que nous appellons notions communes, & qui sont le fondement de toutes les Loix. 4. Que l'exemple des peuples, qui enfreignent en certains points la Loi Naturelle ne détruit pas cette vérité; parce qu'ils sont en pétit nombre; que ne s'accordant pas à violer les mêmes précéptes, ils se condamnent réciproquement, & que cette conduite fait voir que leur déreglement ne procéde pas de la Lumiére Naturelle, ou de la droite raison, mais de l'éducation, & des mauvaises Loix, que des Legislateurs iniques leur ont données. 5. Les rémors intérieurs des crimes, qu'on a commis en secret, sont des signes évidens de ces semences de vertu: Et il est hors d'apparence que les Legislateurs aient pû convenir, sans consulter jamais ensemble, à commander les mêmes choses à tant de peuples differens; qu'ils aient été assez puissans pour les graver dans le fond de leur cœur, ou assez adroits pour leur inspirer de faire conscience de leur desobeïr, sans qu'ils le sussent. 6. Chacun sent en soi même une joye tranquille & un secret applaudissement dans le bien qu'il fait, & un amour naturel pour la vertu, lequel est souvent involontaires, puisqu'il nous porte à l'admirer & quelquefois même à la loüer dans nos ennemis. 7. On ne conçoit pas

comment les societez civiles auroient pû s'établir, ni comment elles pourroient subsister, sans la conscience; ou comment un si grand nombre de peuples auroient voulu recevoir, ou voudroient encore maintenir des Loix, qui récompensent la vertu & qui punissent le vice, mais qui sont d'ailleurs penibles : s'il n'y avoit point de lumiére naturelle, qui les fit tomber d'accord de leur justice & de leur necessité. On pourroit objecter, contre cette derniére raison de l'Auteur, que diverses Nations ont réçu avec la même facilité de mauvaises Loix que de bonnes : mais il lui seroit aisé de répondre que jamais aucun Legislateur n'a pû faire passer des Loix qui fussent toutes mauvaises; que les conducteurs interessez les ont mêlées adroitement parmi de bonnes, ou ont eu recours à la force, pour les établir, ou pour les conserver : de sorte que la soûmission aux constitutions injustes, est même une preuve de la necessité des équitables.

Ch. III. 8. Tout le monde sait la difficulté qu'il y a d'accorder, dans nôtre esprit, l'idée que nous avons de la providence avec les devoirs de l'homme & les jugemens de Dieu. Voici quelques positions de M. *van Leeuven* sur cette matiére. 1. L'Etre infiniment parfait est immuable & indépendant, par consequent rien ne peut

le contraindre & il se détermine de lui-même, avec une souveraine liberté. 2. Comme il a crée toutes choses & qu'il les conserve, elles dépendent de lui & dans leur existence & dans leurs opérations. On ne sauroit concevoir qu'une créature intelligente opére indépendemment de Dieu; parce qu'elle ne seroit plus créature. 4. il s'ensuit de là que tous les hommes servent aux desseins de Dieu, dans les occasions même qu'ils se sentent les plus libres. Cela paroît d'ailleurs en ce que Dieu connoit leurs pensées & leurs résolutions, longtemps avant qu'elles arrivent; puisqu'il les a quelquefois révélées à ses Prophétes. Voilà des veritez spéculatives, qui paroissent indubitables, en voici d'autres de sentiment, qui ne sont pas moins certaines. 1. Nous avons une Lumiére intérieure, qui discerne clairement le bien & le mal. 2. Cette Lumiére nous convainc que nous sommes obligez de faire ce qui est juste & de fuir ce qui ne l'est pas. 3. Elle nous condamne, lorsque nous avons negligé nôtre devoir & nous fait craindre la peine duë au péché. Ce n'est qu'aprés ce coup que les impies, qui veulent chicaner avec Dieu, s'avisent de dire qu'il les avoit prédestinez à cela.

5. Quelque sentiment qu'on ait sur la Providence, on ne sent ni nécessité,

ni contrainte en ce qu'on fait. 6. Au contraire on ſent que l'on agit ſoi-même, & qu'on agit librement, puiſqu'on peut examiner ce qu'on a dans l'eſprit, en ſuſpendre l'exécution, la hâter, l'abandonner. En un mot on ſe ſent auſſi libre & auſſi indéterminé que le puiſſe être une créature raiſonable. Ainſi l'unique moien de lever cette difficulté eſt de ſe contenter de ces idées génerales, & de penſer que Dieu n'aiant pas voulu nous en donner de plus particuliéres, il y a de la témerité à définir qu'elle eſt la nature de ſon influence ſur nos actions. Il eſt étrange que les hommes, qui comprennent quelquefois ſi peu dans la conduite de leurs ſemblables, oſent raiſonner déciſivement ſur celle de Dieu, & qu'ils diſputent ſans ceſſe ſur des choſes, que non ſeulement ils ne ſavent point, mais qu'il eſt même impoſſible de ſavoir.

Ch. V. 6. Pour donner un exemple de la maniére dont Cocceius & ſes Diſciples expliquent les Prophéties, on mettra ici les Signes de l'avenement du Chriſt, que ces Théologiens prétendent être contenus dans le Ch. XXX. du Deuteronome vers. 1-6, & que l'Auteur rapporte en expliquant ce paſſage, a *Ieſus-Chriſt eſt mort en ſon temps pour les impies.* Le I. ſigne ſont les bé-

a p. 38. 60.

benedictions. 1. Ils entiérent triomphans dans la Palestine. 2. Ils vainquirent les Rois Cananéens, qui vouloient détruire leur Empire dans sa naissance. 3. David & Salomon rendirent leur Etat triomphant & subjuguérent les Princes voisins. Le II. signe sont les maledictions. 1 Le schisme de dix Tribus. 2. Les guerres civiles & étrangéres, qui en furent les suites, qui affoiblirent les deux Royaumes d'Israël & de Iuda. 3. Leur ruïne entiére, & leur transport en Assyrie & en Chaldée, par Salmanazar & Nabuchodonosor. Le III. leur répentance durant leur exil, & l'aversion qu'ils y concûrent pour l'idolatrie. Le IV. leur retour sous Cyrus; surquoi M. van Leeuvven prouve que quoique plusieurs familles des dix Tribus soient peries, ou aient été confonduës avec les peuples, parmi lesquels elles étoient dispersez, il en révint néanmoins quelques unes, suivant la prédiction de Ieremie XVI. 14, 15. & XXXI, 6-14. & qu'un bon nombre d'autres se joignit aux Iuifs, pour ne faire qu'un corps de République avec eux, autant que leur absence & les Princes sous lesquels ils vivoient le pouvoient permettre. Ils alloient à Ierusalem aux grandes fêtes, on y envoioient des Députez, pour consulter le Sannedrin, dont ils suivoient ponctuellement les ordres. Nehem. XI. 1. Act. II. 5. 10. C'est par

par cette raison que Iesus Christ envoia ses Disciples aux brebis dispersées de la maison d'Israël, *a* que St. Iaques adresse sa Lettre aux XII. Tribus, qui sont dans la dispersion, & qu'il est dit qu'Anne la Prophetesse étoit de la Tribu d'Aser. Le V. signe sont les bienfaits que Dieu répandit sur eux aprés leur rétour. Le VI. leur multiplication extraordinaire sur la fin du Regne des Asmonéens,

Ch. VI. 3. M. van Leeuvven explique ici *b* au long l'origine & les differentes sortes de batême, avec la maniére de les administrer; pour faire comprendre le sens de ces expressions de St. Paul, que *nous sommes batizez dans la mort de Iesus Christ*, & que *nous sommes ensevelis avec lui par le bâtéme*. Elles sont allusion aux cérémonies de la réception d'un Proselyte, dans le corps de l'Eglise Iudaïque. Lors qu'un Payen venoit déclarer au Sanhedrin qu'il avoit dessein de se faire Iuif, ou de devenir Proselyte de justice, on commencoit par examiner les motifs qui lui avoient fait prendre ce dessein, pour découvrir, si ce n'étoit point la crainte, ou l'interêt, qui le faisoit agir. 2. Aprés qu'il avoit protesté de la sincerité de ses intentions, on l'in-

a *Matth. X. 6.*
b *T. II. p.* 145-158.

l'instruisoit des principaux points de la Religion, comme de l'unité d'un Dieu, de la vie éternelle & de la néceſſité de fuïr l'idolatrie. 3. Lors qu'il en paroiſſoit bien persuadé, on lui adminiſtroit la circonciſion, &on lui donnoit le temps de guérir de la plaie, qu'on lui avoit faite en cette occaſion, avant que de le bâtizer. 4. Quand il recevoit le batême, il étoit accompagné de trois témoins, Diſciples des Rabbins. On lui faiſoit faire une confeſſion de foi, & promettre de garder le Sabbath, & de ne point manger de certaines choſes défendües par la Loi. On lui demandoit s'il étoit bien réſolu à oublier ſa famille & la maiſon de ſon Pere, & à entrer en communion de biens & de maux avec les Iſraëlites, l'aſſurant qu'il en ſeroit récompenſé dans le ſiecle à venir. 5. En ſuite, aiant promis tout cela, on le faiſoit entrer dans une cuve pleine d'eau, où il falloit qu'il ſe plongeât tout entier & qu'il demeurât un moment ſous l'eau, mais il ne s'y plongeoit qu'une ſeule fois, car on n'approuvoit pas qu'il reïterât cette action, parce qu'elle figuroit l'unité d'un Dieu. Néanmoins ſi cela arrivoit par mégarde, où par excés de zéle, le bâtéme n'étoit pas cenſé illégitime. 6. On bâtizoit la femme & les enfans d'un Pére de famille en même temps que lui;

lui ; ceux qui étoient en âge de raison, de leur consentement, & les autres, parce qu'ils étoient entiérement sous la puissance de leur Pere, & qu'on jugeoit que les promesses de l'alliance où il étoit entré leur appartenoient aussi. 7. On bâtisoit les hommes & les femmes en differens endroits, & c'étoit des personnes de leur sexe, qui présidoient à la cérémonie. 8. Si la Mére se trouvoit enceinte dans le temps de son bâtéme, on ne rébatisoit pas l'enfant dont elle accouchoit, on se contentoit de lui faire une Profession de foi, lorsqu'il étoit en âge de discretion, aussi bien qu'à ceux qui avoient été batizez avant ce temps là. 9. Les Iuifs croioient cette cérémonie absolument nécessaire, pour admettre un proselite à manger la Pâque. Ils en parloient en termes énergiques, appellant les batizez de *nouvelles Creatures* & le batême *l'ablution de la nouvelle naissance*, & une *mort au monde*, qui rompoit tous les liens de la consanguinité, en sorte qu'un fils n'étoit plus obligé d'obeïr à son Pere, ni une fille à sa mére, s'ils n'étoient Israëlites, & qu'un Frére pouvoit épouser sa sœur. 10, On ne reïteroit point cette cérémonie aux enfans des batizez.

Ch. VIII. 11. L'Auteur traitte de l'immortalité de l'ame & de la résurrection des morts, & aprés avoir rapporté, sur le prémier de ces dogmes, les raisons que les anciens

anciens Philosophés en ont alléguées, il recherche qu'elle a été la créance de l'Eglise, sur les deux points importans. 1. Il se sert d'abord de l'argument de Iesus-Christ : *Ie suis le Dieu d'Abraham &c.* Etre le Dieu de quelqu'un, c'est être son bienfaiteur, or *Dieu n'est pas le Dieu des morts*, c'est à dire de personnes anéanties, sur qui il ne peut plus répandre ses bienfaits : mais *le Dieu des vivans*, d'être intelligents, qui subsistent, & qui sont en état de recevoir ses graces. 2. *Il* cite le passage de l'Ecclésiastique XII. 7. *Que l'Esprit retourne à Dieu, qui l'a donné*; & cet Hébraïsme (*a*)*être recueilli*, ou mené *vers ses Peres*, ou *vers ses peuples*, pour dire mourir ; phrase, qui ne donne point l'idée d'un anéantissement, mais plutôt d'un lieu, ou ils croioient aller, aprés leur mort, & y trouver ceux de leur nation & de leur famille. 3. Ajoutez à cela que les Ecrivains du N. T. font allusion à cette expression, lorsqu'ils parlent de la Ierusalem céleste, qu'ils disent qu'elle est libre & qu'elle est Nôtre Mére ; que nous sommes entrez dans sa communion & dans celle des justes perfectionnez ; & que I. Ch. a rassemblé, ou uni toutes choses, tant ce qui est dans le Ciel, que ce qui est sur la terre: 4. Que Iacob s'écrie au lit de la mort, *qu'il attend*

a Gen. XV. 15. *XXV.* 8. *&c.*

attend le salut du Seigneur : par où il n'a pu entendre qu'un salut spirituel, & les biens dont n'esperoit de joüir aprés cette vie, puis qu'il ne croioït pas révenir en santé.

Touchant la résurrection des morts, pour prouver que les Patriarches & les prémiers Iuifs l'ont cruë, on allégue prémiérement l'exemple d'Abraham, qui se prépara, sans murmurer à sacrifier son Fils Isaac, *a* ne doutant point que *Dieu qui vivifie les mrrts*, & qui est le Créateur du monde, ne fut assez puissant pour le ressusciter, & occomplir, même aprés ce sacrifice, les promesses qu'il lui avoit faites, qu'il auroit de ce fils une postérité nombreuse. 2. Moïse, pour porter les Israëlites à craindre Dieu, leur dit, Deuter. XXXII. 29. que *c'est lui qui fait les morts & les vivans.* Si cette Phrase générale de *faire mourir & faire vivre* signifioit simplement donner l'être & le conserver, il faudroit, selon l'ordre, que le *faire vivre* fût toûjours le prémier; au lieu qu'étant d'ordinaire le dernier, il marque assez clairément le don d'une vie aprés la mort. 3. Le célebre passahe de Iob C. XIX. 23-27. a été expliqué de la résurrection par les prémiers Théologiens du Christianisme, comme Clement Romain, & l'Auteur montre que c'est aussi le sens le plus naturel. 4. Encore

a *Rom. IV. 17, Hebr. XI. 19.*

core que les passages d'Esa. XXV. 8, 19. Ezec. XXXVII. 11-29. Hos. XIII. 19. & Dan. XII. 2. marquent directement le rétablissement & la conversion d'un peuple, on ne sauroit nier que les termes ne fassent allusion à la resurrection des morts, & qu'ils ne supposent une idée semblable. 5. Dans le Ps. XC. 1-5. Dieu est réprésenté, comme réduisant les hommes en poussiére, & leur disant *fils des hommes retournez*: ce qui est d'autant plus considerable que St. Pierre cite ce passage, parlant que la dissolution du monde, dans sa 2. Epître III. 8. 6. Enfin les morts, que Dieu a ressuscitez sous l'Ancien Testament, & les fidéles qu'il a enlevez dans le Ciel, étoient des gages assez certains de ce qu'il vouloit faire aux autres.

L'Auteur prouve, *a* par de semblables argumens, qu'on a cru une autre vie, sous l'ancienne loi, quoi qu'il ne prétende pas que l'espérance des fidéles de ce temps-là ait été aussi claire, ni aussi ferme, que le peut être la nôtre.

3. JOBS Levende GOEL &c. *Le Redemteur de Iob vivant & lespérance de la gloire de l'Eglise dans les derniers jours: par* DAVID FLUD. van GIFFEN, *M. du S. E. à Sneck.* 12. A Amsterdam chez G. Borstius 1688. p. 360.

En

a T. II. p. 203-232.

EN 1680. L'Auteur aiant prononcé 2. Sermons à *Leuvvarde*, quelques Ministres de cette ville trouvérent mauvais qu'il eut expliqué le Psaume VII. de Iesus Christ & de son Eglise : ce qui a obligé M. *van Giffen* de puplier son sermon avec un autre touchant la certitude de la résurrection, sur Iob. XIX. 23. à quoi il a ajouté une dissertation, où il montre que *Luther*, *Bugenhagius*, *Bucer*, *Melanchton*, *Conrad Pellican*, *Laques le Fevre d'Etaples*. *Iean Brenlius*, *Henri Muller*, *Salomon Gesner*, *Cameron*, *Nic de Lyra*, *S. Augustin*, & l'Auteur de l'Epître aux Hebreux, ont interprété le Pseaumé VIII. comme lui; d'où il conclut qu'on a eu tort de traiter de nouvelle & de dangereuse, uné explication si ancienne & si universellement réçuë.



IN-